

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 13 septembre 2022,
Secrétaire de séance : Jean LABORDE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER à Sami BOURI,

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220920-01-URB-

**VALIDATION DE LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION
DE TERRITOIRE HAUT-BEARN**

Mme ROSSI indique que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Commune d'Oloron Sainte-Marie se sont engagées le 25 mars 2021, par convention avec l'Etat, les partenaires institutionnels, les partenaires financeurs et les partenaires techniques, à déployer le programme Petites Villes de Demain en mettant en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

La convention précisait que les collectivités bénéficiaires s'engageaient à traduire le projet de territoire dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), au sens de l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation, dans un délai maximal de 18 mois à partir de la date de signature.

Les Opérations de Revitalisation de Territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Haut-Béarn a pour objet de valoriser un fonctionnement territorial. Pour cela les élus souhaitent ancrer, par des faits, un récit de réciprocité entre la ville centre et les polarités d'équilibre (Accous-Bedous, Arette-Aramits, Ogeu-les-Bains, Lasseube), qui rayonnera sur l'ensemble des communes du territoire.

La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ci-annexée concerne le périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour Oloron Sainte-Marie, le déploiement sur un secteur d'intervention. Cependant, par voie d'avenant(s), la convention d'ORT pourra intégrer de nouveaux secteurs d'intervention sur les polarités d'équilibre, si l'outil s'avère pertinent pour répondre aux enjeux communaux.

La convention proposée est le fruit d'un travail collaboratif, validé trimestriellement par étapes en comité de projet par l'ensemble des partenaires, constitués de :

- L'Etat,
- L'Agence Nationale de l'Habitat,
- Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du conventionnement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des centres villes/bourgs,
- Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- La Banque des Territoires,
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- L'Architecte des Bâtiments de France,
- La Gendarmerie,

- L'Établissement Public Foncier Local Béarn-Pyrénées,
- La Société d'Équipement des Pays de l'Adour,
- L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,
- SOLIHA.

La convention proposée a pour objet de :

- faire état d'un diagnostic du territoire Haut-Béarn et de la ville d'Oloron Sainte-Marie,
- décliner en conséquence des orientations stratégiques communautaires et communales,
- préciser et décrire les actions communautaires et communales, en précisant les coûts, les recettes, les calendriers, les modalités de maîtrise d'ouvrage,
- délimiter pour Oloron Sainte-Marie le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire,
- expliciter les engagements des différents partenaires,
- définir le fonctionnement général de la convention tout comme les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires,
- préciser les éléments de suivi et d'évaluation du programme.

La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire se substitue à la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, et elle est complémentaire à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain au sens de l'article L303-1 du Code de la construction et de l'habitation, portant sur la période 2019-2024.

Il est proposé d'autoriser le Président à valider la présente convention pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Considérant l'opportunité pour l'ensemble du territoire communautaire que représente ce programme pour la revitalisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie,

Considérant que la redynamisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie doit s'appréhender au sein du projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Haut-Béarn, et en collaboration avec les polarités d'équilibre,

Considérant le principe essentiel de la nécessaire collaboration entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn, s'incarnant dans un travail commun régulier entre élus et services des deux collectivités,

Considérant que le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire concentre les enjeux de requalification et d'adaptation de l'habitat ancien, les espaces publics structurants pour la ville, les enjeux de liaison entre les quartiers de la ville et de développement des mobilités douces, les espaces de vie majeurs que la collectivité souhaite conforter et l'axe commercial structurant du centre-ville,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable du comité de projet réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie, le 11 juillet 2022,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Jean-Luc ESTOURNÈS, Vice-président, à signer la convention ci-annexée et à entreprendre toutes les démarches inhérentes à ce programme,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 septembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé JL

Jean LABORDE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY



CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Pour les périmètres de projet de
la Communauté de Communes du Haut-Béarn

ENTRE,

La Commune d'Oloron Sainte-Marie

Représentée par Monsieur Bernard Uthurry, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par « la collectivité bénéficiaire »,

ET

La Communauté de Communes du Haut-Béarn

Représentée par Monsieur Jean-Luc Estournès, Vice-Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par « la collectivité bénéficiaire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Eric Spitz, Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Ci-après désigné par « l'Etat »,

ET

L'Agence Nationale de l'Habitat ,

Représentée par Monsieur Eric Spitz, Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Ci-après désigné par « l'Etat »,

ET

LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES,

Représenté par Jean-Jacques Lasserre, Président du Département des Pyrénées-Atlantiques,

Ci-après désigné par « Le Département » ;

AINSI QUE le « partenaire », ci -après :

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, représenté par Alain Rousset, son Président,

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

La Commune de Bedous

Représentée par Monsieur Henri Bellegarde, Maire,

La Commune d'Accous

Représentée par Monsieur Dany Barraud, Maire,

La Commune d'Ogeu-les-Bains

Représentée par Monsieur Marc Oxibar, Maire,

La Commune de Lasseube

Représentée par Monsieur Laurent Keller, Maire,

La Commune d'Aramits

Représentée par Monsieur Etienne Serna, Maire,

La Commune d'Arette

Représentée par Monsieur Pierre Casabonne, Maire

Sommaire

Article 1 - Objet de la convention cadre	6
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	7
Traduire en plusieurs temps et par des faits, le projet de territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn	7
Revitaliser notre ville et nos villages pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie.....	8
S’appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.....	8
Développer notre attractivité en s’appuyant sur nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et nos activités économiques.....	10
VAM (bam) ! Revitalisons ensemble le centre-ville d’Oloron Sainte-Marie.....	11
Bien vivre à Oloron Sainte-Marie. Respecter l’histoire de la ville pour s’orienter vers une écologie urbaine et rurale et pour renforcer le lien social.....	11
Le renouveau démocratique à Oloron Sainte-Marie. C’est un formidable défi que les élu.e.s s’engagent à relever !.....	11
Les services publics et les solidarités à Oloron Sainte-Marie. Santé, écoles, services communaux et actions intercommunales.....	11
L’économie territoriale et l’emploi à Oloron Sainte-Marie. Une économie très diversifiée : c’est une exception régionale, une chance pour l’emploi.	11
Article 3 – Les orientations stratégiques pour revitaliser le Haut-Béarn	13
Les orientations stratégiques communautaires.....	13
1/ S’appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.....	14
2/ Développer notre attractivité en s’appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques.....	16
« En actions », la déclinaison communale de la politique communautaire	18
A/ « Oloron Demain » : Faire le choix du cœur de ville pour (re)vivre.....	18
B/ Créer du lien (physique-social) entre les centralités oloronaises.....	19
Article 4 – Le plan d’action.....	21
4.1 Les actions communautaires.....	21
1/ S’appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.....	21
2/ Développer notre attractivité en s’appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques.....	22
4.2 Les actions communales.....	22
UN CŒUR DE VILLE A HABITER.....	24
UN CŒUR DE VILLE DURABLE.....	25
UN CŒUR DE VIVRE A OU POUR VIVRE.....	25
UN CŒUR DE VILLE QUI EXPERIMENTE ET INNOVE.....	25

UN CŒUR DE VILLE ET DES ESPACES PUBLICS FAVORABLES A LA SANTE	25
UN CŒUR DE VILLE QUI RACONTE SON PATRIMOINE	26
UN CŒUR DE VILLE QUI SE CO-CONSTRUIT	26
4.3. Projets en maturation.....	26
Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	26
Article 6 - Engagements des partenaires	26
Article 7 – Gouvernance de l’ORT.....	30
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	31
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	31
Article 10 – Utilisation des logos	32
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	33
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme	33
Article 13 - Résiliation du programme.....	33
Article 14 – Traitement des litiges	33
Sommaire des annexes	35
Annexe 1 – Fiches action / projet.....	36
Annexe 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d’intervention de l’ORT .	80
Annexe 3 – Projet de territoire validé en comité de projet.....	85
Annexe 4 – Maquette financière	86
Annexe 5 – Contrat de Relance et de transition énergétique – CCHB – Décembre 2021	87
Annexe 6 – Plan de référence des espaces publics d’Oloron Sainte-Marie – 2019.....	88

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a lancé en 2018 son projet de territoire *EN DAVAN 2040* ! qui sera traduit juridiquement par un Schéma de Cohérence Territoriale (prescrit en juillet 2019) et un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (prescrit en juillet 2021). Ce projet identifie, dans son armature territoriale, la ville d'Oloron Sainte-Marie comme polarité principale, en termes de services à la population et d'équipements structurants, complétée par des polarités supports venant répondre aux besoins plus quotidiens des populations, notamment dans les vallées (Bedous-Accous, Aramits-Arette, Lasseube, Ogeu-les-Bains).

En outre, la ville d'Oloron Sainte-Marie développe depuis plusieurs années des actions visant à relancer l'attractivité et le dynamisme de son centre-ville et, dans le même temps, de l'ensemble du territoire Haut-Béarn :

- Définition d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (valant SPR – 2016),
- Mise en place d'une opération façades (Mise en place en 2003, règlement modifié en 2018 puis 2019),
- Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (2019),
- Réalisation d'une étude portant sur la construction d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie (2019),
- Réalisation d'un plan de référence d'aménagement des espaces publics (2019),
- Stratégie de revitalisation du commerce de centre-ville d'Oloron Sainte-Marie (2017),
- Etude relative aux parcours résidentiels (2022),
- Evaluation d'Impact sur la Santé du projet de revitalisation d'Oloron Sainte-Marie (2022).

La ville d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn ont fait le choix de transcrire leurs projets en Mars 2021 dans une convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain, et elles ont signé une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la Revitalisation des centres villes/bourgs.

Dans la Convention Petites Villes de Demain, les collectivités bénéficiaires se sont engagées à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et à le formaliser dans une Opération de Revitalisation de Territoire avant septembre 2022.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de services «sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. Le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des

dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Commune d'Oloron Sainte-Marie ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en date du 25 mars 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une **convention évolutive et pluriannuelle**. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction.

La ville d'Oloron Sainte-Marie est engagée en parallèle dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation, depuis août 2019 et jusqu'à août 2024.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Traduire en plusieurs temps et par des faits, le projet de territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a prescrit le 6 juin 2019 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il est élaboré à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) qui regroupe 48 communes.

Le 24 février 2022, les élu.e.s ont débattu en conseil communautaire du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT. Le PAS du SCoT fixe les ambitions politiques souhaitées en matière d'aménagement, à un horizon de 20 ans. Il est un socle de référence pour la définition des politiques communautaires en termes d'aménagement et de développement à venir.

Le conseil communautaire a également prescrit le 7 juillet 2021 un Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de permettre la mise en œuvre des objectifs et orientations du SCoT.

A l'appui des éléments travaillés dans le cadre du diagnostic territorial, du portrait de territoire, de l'Etat

Initial de l'Environnement, du Plan Climat Air Energie Territorial, du Contrat Local de Santé, de l'étude relative aux parcours résidentiels, le PAS vient fixer des ambitions en réponse aux enjeux mis en exergue dans ces réflexions et s'articule pour ce faire de manière systémique autour des trois grands axes :

1. Revitaliser les cœurs de vill(ag)es ;
2. Et répondre aux besoins de toutes les populations, en proposant des services, des équipements et des emplois, permettant de bien vivre le territoire ;
3. Pour développer notre attractivité, en s'appuyant aussi sur la qualité et la diversité du cadre de vie.

Il est par ailleurs bâti sur un scénario démographique ambitieux qui projette l'accueil de 1250 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Revitaliser notre ville et nos villages pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie.

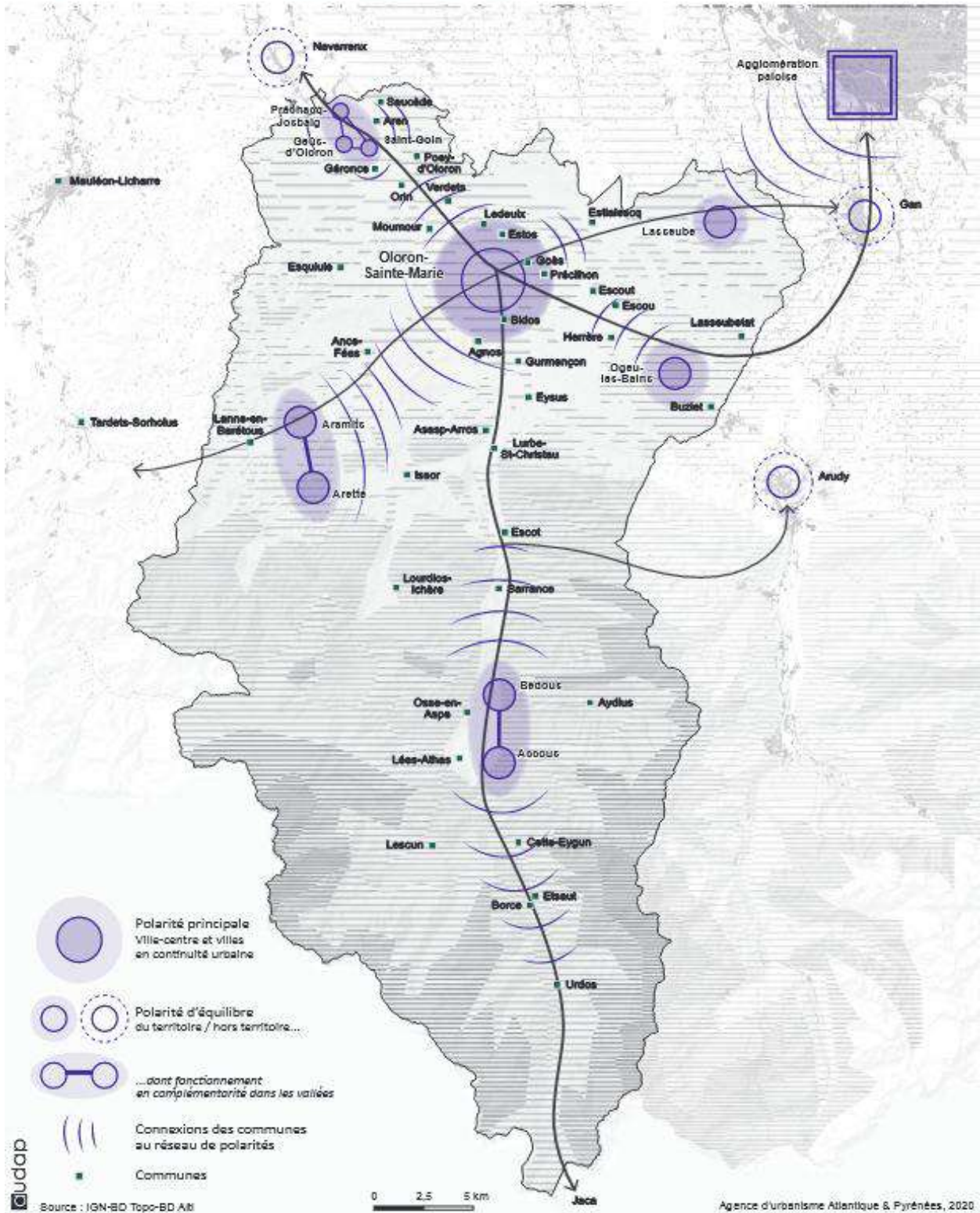
Pour inverser les dynamiques observées ces dernières décennies (étalement urbain, vacance dans le bâti ancien, dévitalisation des centres, démographie, etc), l'ambition globale de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es est portée de manière prioritaire par les élu.e.s du Haut-Béarn et est considérée comme l'une des deux pierres angulaires du projet de territoire. La revitalisation est envisagée à l'appui :

- D'une urbanisation maîtrisée, de manière à répondre aux défis en matière de sobriété et de modèle de développement que cela suppose, en tenant compte des identités locales héritées de la géographie et d'habitudes de vies diversifiées,
- De l'animation des cœurs de vill(ag)es, pour répondre à des modes de vie de proximité, favorisés par un aménagement des espaces publics adaptés à toutes les populations et plus résilient face aux changements climatiques.

S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.

En complémentarité de l'ambition globale de revitalisation des cœurs de vill(ag)es, les élu.e.s du Haut-Béarn portent comme seconde pierre angulaire du projet de territoire, l'ambition de s'appuyer sur le fonctionnement territorial (ou armature territoriale) pour apporter des réponses adaptées aux besoins de toutes les populations qui vivent le territoire (habitants, entrepreneurs, visiteurs, etc.). Les espaces urbains constituant l'armature territoriale connaissent des taux de vacance résidentielle supérieurs au reste du territoire, par conséquent un effort en matière de renouvellement urbain doit être consenti.

Le fonctionnement territorial du Haut-Bearn



Ce fonctionnement est ainsi le socle et le tamis territorial utiles à la définition des politiques publiques communautaires liées à l'aménagement et au développement mais aussi des réflexions et initiatives publiques et privées portées à toutes les échelles (nationales, régionales, départementales, etc.).

Le fonctionnement (ou armature) territorial a donné lieu à la reconnaissance par les élu.e.s, de typologies de communes aux rôles différenciés et complémentaires reconnus.

- **Oloron Sainte-Marie, la polarité principale**, qui par sa desserte en équipements et en services diversifiés répond aux besoins quotidiens, hebdomadaires et plus spécifiques et exerce un rayonnement à l'échelle du Haut-Béarn.
- **Ogeu-les-bains, Lasseube, Arette, Aramits, Bedous, Accous, les polarités d'équilibre**, qui par leurs dessertes en équipements et en services du quotidien, au sein d'une commune ou de communes complémentaires dans les vallées d'Aspe et de Barétous, exercent un rayonnement à l'échelle de plusieurs communes rurales.

Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et nos activités économiques.

Alors que les deux premiers axes du projet sollicitent les leviers de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es et de l'adaptation des réponses à apporter en matière d'habitat, de mobilités et de commerces et services aux besoins de toutes les populations. Ce dernier axe propose de s'appuyer sur la valorisation et la protection des ressources du territoire pour développer son attractivité. La géographie singulière marquée par un réseau hydrographique dense et l'occupation du territoire dessinent trois entités paysagères. Par conséquent, le renouvellement de l'attractivité s'appuiera sur les paysages suivants :

- Le piémont oloronais, prairies humides, champs cultivés de plaines et petits reliefs,
- La vallée de Barétous, ponctuée de monts dégagés et de vallées plates et cultivables,
- La vallée d'Aspe, entrée dans le domaine de la montagne des estives et des forêts.

Le label Petites Villes de Demain a permis de donner du corps et du sens au projet politique communautaire qui positionne Oloron Sainte-Marie comme polarité principale du territoire. La commune d'Oloron Sainte-Marie est ainsi **passée à l'action** en lançant des opérations identifiées comme matures dans la convention signée le 25 mars 2020.

Il est maintenant question de passer de la labellisation Petites Villes de Demain à l'Opération de Revitalisation de Territoire.

*Les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la **mise en œuvre d'un projet global de territoire** destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable (L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation).*

Le projet de territoire a pour objet de valoriser un fonctionnement territorial. Pour cela les élu.e.s souhaitent ancrer, par des faits, un récit de réciprocité entre la ville centre et les polarités d'équilibre. Pourquoi ? Parce que si Oloron décline c'est tout un territoire qui périclité. Et à l'inverse, la ville centre ne peut pas rayonner sans Accous, Bedous, Ogeu-les-Bains, Lasseube, Arette, Aramits, tout comme les cœurs des villages qui ne pourront pas subsister sans ces polarités d'équilibre.

On parle ici du quotidien, des gens ... travailler, manger, se loger, se déplacer, se former, se cultiver,

apprendre, être en bonne santé, se divertir, faire du sport, etc.

De ce fait, L'opération de Revitalisation de Territoire concerne le périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et en premier lieu un secteur d'intervention déployé sur la commune Oloron Sainte-Marie. Cependant, par voie d'avenant(s), la convention d'ORT pourra intégrer de nouveaux secteurs d'intervention sur les polarités d'équilibre, si l'outil s'avère pertinent pour répondre aux enjeux communaux.

VAM [bam] ! Revitalisons ensemble le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie

Les ambitions affichées des élu.e.s de la commune d'Oloron Sainte-Marie :

Bien vivre à Oloron Sainte-Marie. Respecter l'histoire de la ville pour s'orienter vers une écologie urbaine et rurale et pour renforcer le lien social.

Oloron Sainte-Marie est au cœur d'un territoire privilégié aux plans économique, touristique et environnemental. Oloron Sainte-Marie, c'est aussi un des patrimoines matériels et immatériels conséquents dont l'enjeu est de les préserver puisqu'ils participent de l'attractivité de la commune. Son dynamisme pâtit de la perte d'habitants, partis vivre ailleurs, et de la dégradation des logements. Il est grand temps d'agir en accélérant l'amélioration de l'habitat pour l'accueil de nouvelles familles et en favorisant le retour des commerces en centre-ville. C'est un challenge auquel il faut s'attaquer sans délai, au profit de toutes les catégories sociales, en visant un impact environnemental neutre.

Le renouveau démocratique à Oloron Sainte-Marie. C'est un formidable défi que les élu.e.s s'engagent à relever !

La démocratie participative sera au service de la ville à travers les différentes actions menées: du social à la vie associative en passant par l'urbanisme ou encore le budget.

Les services publics et les solidarités à Oloron Sainte-Marie. Santé, écoles, services communaux et actions intercommunales.

La commune d'Oloron Sainte-Marie valorisera les services publics en direct avec les services municipaux et par son intervention déterminée auprès de l'Etat.

L'économie territoriale et l'emploi à Oloron Sainte-Marie. Une économie très diversifiée : c'est une exception régionale, une chance pour l'emploi.

En plus des 2500 salarié.e.s des industries, leurs réseaux de sous-traitance emploient 2000 personnes. Artisanat et Commerce en bénéficient avec plus de 3000 emplois. Le tourisme est aussi une source de développement, mais rien n'est acquis ; le territoire est fragile par le vieillissement de sa population, une stagnation de l'entrepreneuriat, des difficultés de recrutement. C'est sur ces leviers et sur l'attractivité du Haut-Béarn qu'il faut agir pour garantir l'emploi local.

Les élu.e.s de la ville d'Oloron Sainte-Marie font le choix de valoriser, de raconter, d'afficher leur projet politique pour la redynamisation du cœur de la ville. Ils ont inventé leur marque pour donner à voir « Oloron demain », et surtout pour que n'importe quel.le citoyen.ne puisse se saisir du projet / de leur projet.



Une marque ombrelle pour le projet global de revitalisation !

Oloron Sainte-Marie est une ville aux patrimoines naturels, architecturaux et culturels riches. Une ville au pied des montagnes avec une biodiversité riche en son cœur. Une ville avec un passé industriel fort qui fait qu'aujourd'hui le territoire résiste plutôt bien à la crise. Une ville à proximité de l'Espagne et de l'Océan. Une ville multiculturelle car terre d'accueil depuis longtemps.

Cependant, le constat est le suivant : perte et vieillissement de la population, des logements vacants, des bâtiments dégradés, des locaux commerciaux vides, fermeture de services publics, jeunes qui décident de partir parce qu'à Oloron « on s'ennuie ».

Sauf que les élu.e.s font le choix sur ce mandat de passer à l'action et ont identifié des opérations mûres. Des opérations prêtes à partir. En d'autres termes, on sort des placards les études, les diagnostics, les plans, les schémas. On capitalise et... **On y va !**

La volonté est d'apporter de l'harmonie et de la cohérence dans l'aménagement urbain. Cette lisibilité de la ville passe par la réalisation d'un plan guide et par la sélection d'un secteur de projet, avec des opérations qui se répondront les unes aux autres en participant à un tout. L'identité visuelle doit transcrire cette vision systémique de l'aménagement et des priorisations opérées entre les projets.

Si on se trompe, ce n'est pas grave car on assume que l'on va expérimenter et qu'il y aura peut-être des axes à réorienter. Mais l'espérance, c'est surtout d'avoir des réussites, et ces réussites, de les co-construire avec l'ensemble des acteurs, notamment la population.

Il s'agit ici de donner le « GO », pour un projet collectif d'aménagement du territoire. C'est-à-dire une politique publique de revitalisation portée conjointement par la ville d'Oloron Ste-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Le souhait est que cette « impulsion » soit entendue et comprise par **tous**.

En d'autres termes, Miquèu, 65 ans, retraité et vivant à Aramits doit le comprendre, comme Graxiana, 28 ans, originaire d'Esquiule et de passage à Oloron pour les vacances, ou comme Louis, 16 ans, lycéen à Supervielle, qui a pourtant hâte de partir pour ses études supérieures, ou comme Carmen, 40 ans, qui vit à Jaca et qui vient à Oloron Ste-Marie acheter son chocolat.

**Une marque ombrelle qui parle à tous.
Une marque ombrelle qui parle de ce territoire.**

La ville veut dialoguer directement avec les habitants et les usagers sur son réaménagement par l'affichage des ambitions du projet. C'est-à-dire qu'il n'y aurait juste qu'à se balader dans la ville et là, on pourrait percevoir les effets de la politique de revitalisation ou ce qu'il sera possible de percevoir après réalisation. En d'autres termes, une campagne de communication qui permette de se projeter sur l'avenir.

Le GO ! que nous avons imaginé donne le ton, le tempo, le rythme. Il indique que nous passons immédiatement à l'action. Nous nous mettons en mouvement, un mouvement pour réaliser, pour faire, pour concrétiser.

Notre GO ? Il est d'ici, de ce territoire. Une onomatopée qui dit « allons-y » !

Et pour Oloron, il se dit **VAM** !(barn)

VAM ! Go ! Vamos ! Goazen !

Une marque générique qui apparaîtra sur tous les supports - Un trait d'union - .

Sur chaque site ? Un support très visible avec un **VERBE** d'intention en majuscules qui marquera ce qui s'y passe. Comme si la ville nous parlait pour nous dire ses intentions, pour nous inviter à ...

HABITER / RELIER / CREER / VOIR / CONTEMPLER / REVER / CIRCULER / MARCHER...

Tout simplement, mais clairement :

Un lieu, un projet

Un verbe

Une couleur

VAM !

Article 3 – Les orientations stratégiques pour revitaliser le Haut-Béarn

Diagnostic et orientations en annexe de la convention

L'articulation des politiques communautaires et communales : gage pour un projet de territoire viable, efficient et cohérent

La Communauté de Communes du Haut-Béarn pose un cadre stratégique macro-territorial (PCAET, SCoT, PLUi, Contrat Local de Santé, Charte Pays d'art et d'Histoire, stratégie économique), lui-même décliné en actions opérationnelles par les communes.

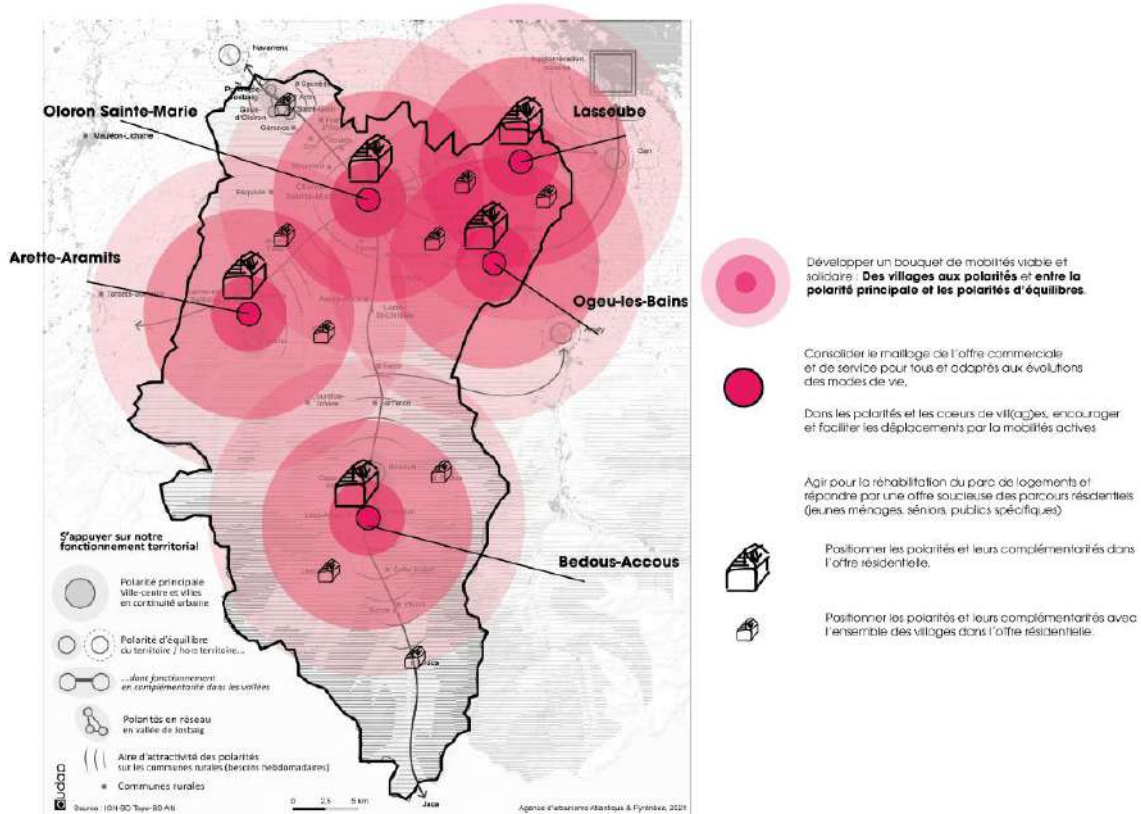
Les orientations stratégiques communautaires

Les orientations stratégiques transversales sont bâties à partir des documents suivants: de la stratégie d'accueil des activités économiques sur le Haut-Béarn (2015), de la charte architecturale (2016), du diagnostic thématique (2017), du diagnostic agricole (2017), du schéma directeur cyclable (2021), de l'analyse des Besoins sociaux (2019), du projet de territoire EN DAVAN (2019), du Contrat de Relance et Transition Ecologique (2021), de l'étude sur les parcours résidentiels (2022).

Les constats généraux sont les suivants : Une population qui n'augmente plus et qui entame sans doute une période de décroissance (-39 entre 2013-2018). Des leviers de croissance démographique de moins en moins favorables, par une accélération des effets du vieillissement et une attractivité externe qui faiblit. Ces mauvaises tendances démographiques sont préoccupantes puisqu'elles peuvent par exemple poser la question de la permanence d'un bassin de main d'œuvre, pour un pôle d'emplois industriel majeur du Béarn (+224 emplois entre 2008 et 2018, contre -1400 dans le Béarn).

Les élu.e.s communautaires souhaitent pour développer l'attractivité du territoire s'appuyer sur la revitalisation en faisant des transitions énergétiques/écologiques et des jeunes des notions transversales.

1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations



- Consolider le maillage de l'offre commerciale et de services pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie

Du constat ...

Le fonctionnement territorial est identifié avec la polarité principale constituée d'Oloron Sainte-Marie et les polarités d'équilibre Lasseube, Ogeu-les-Bains, Bedous-Accous, Arette-Aramits. Des polarités qui, malgré des fragilités démographiques, connaissent un regain d'attractivité sur des chiffres récents (2008-2013, 2013-2018). Il est possible de supposer qu'elles attirent car sont en capacité de proposer des services et des commerces, une offre stratégique pour un territoire vieillissant et attractif pour des jeunes familles. Attention cependant, car cette armature de services a des offres de santé et éducatives qui restent fragiles.

Aux actions ...

Etudier la déclinaison de secteurs d'intervention sur les polarités dites « d'équilibre » et lancer une action collective de proximité.

- Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire : Entre la polarité principale et les polarités d'équilibre, entre les polarités d'équilibre et les cœurs de villages

Du constat ...

Le Haut-Béarn est considéré comme plutôt accessible, ouvert, connecté et en interaction dans sa proximité immédiate (réseaux ferroviaire, bus, routier). Cependant, les mobilités sont à penser entre les polarités et dans les cœurs de ville/villages, notamment pour répondre aux préoccupations environnementales, de bonne santé en ville, du droit à la mobilité pour TOUS et de valorisation patrimoniale. La mobilité est importante pour que tout le monde puisse avoir accès aux polarités et aux services proposés. Les espaces publics sont pour beaucoup pensés pour des déplacements automobiles et laissent peu de place aux mobilités actives. A noter, la Communauté de Communes a validé un schéma directeur cyclable et propose à la location des vélos à assistance électrique.

Des offres de mobilités sont déjà existantes sur le territoire avec :

- Transport en commun : Navette urbaine (Oloron Sainte-Marie), lignes régionales Oloron – La Pierre Saint-Martin et Oloron-Mauléon).
- Location de vélos à assistance électrique,
- Transport à la demande sur la vallée d'Aspe,
- Ligne TER (Oloron-Bedous).

Aux actions ...

Elaborer un plan de mobilité simplifié et développer une ligne de transport à la demande en connexion avec la gare SNCF de Bedous et créer un réseau d'itinéraires cyclables.

- Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, publics spécifiques, séniors). Positionner la complémentarité de l'offre résidentielle entre les polarités et les villages.

Du constat ...

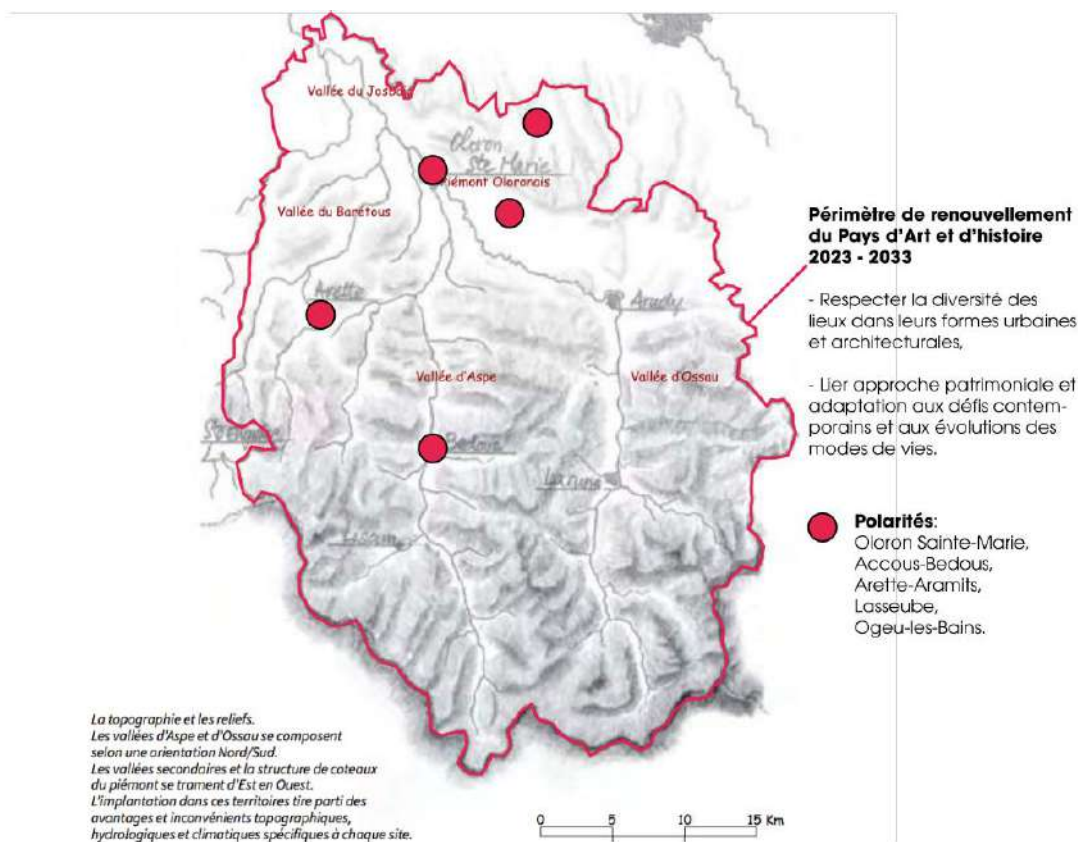
Le parc résidentiel du Haut-Béarn est orienté en grande partie autour de la propriété occupante (70% en 2018) et il est important de noter que la diversité locative est pour beaucoup localisée sur la ville d'Oloron Sainte-Marie. Il y a inadéquation de l'offre et de la demande de logements. Il est également important de souligner que le Haut-Béarn peut être un territoire de repli social pour des publics spécifiques et fragiles. Il est un pôle d'emplois majeur, cependant il connaît un taux d'évasion de 25% de ses actifs, sans doute le logement est un des critères de ce choix ? Le travail sur les cœurs de villes/villages est crucial eu égard aux exigences régaliennes et à la volonté des élu.e.s locaux en matière de sobriété foncière et de protection des zones naturelles et agricoles. Il est urgent de s'attaquer aux logements vacants du territoire pour la moitié situés sur Oloron Sainte-Marie. La reconquête de ces logements vacants implique d'avoir des réponses en matière structurelle, thermique, de reconfiguration intérieure, d'insalubrité, etc.

Aux actions ...

Structurer une véritable politique de l'habitat, poursuivre l'adaptation des logements (transition énergétique, vieillissement, mixité sociale) et renforcer la mobilisation des logements vacants.

2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

La Communauté de Communes du Haut-Béarn fait partie du périmètre du label « Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises ». Ce label est en cours de renouvellement sur les deux EPCI de la vallée d'Ossau et du Haut-Béarn. Il valorise notamment les diversités des paysages en Haut-Béarn : le piémont, les coteaux, les villages de montagne, les estives, les monts. Les paysages ont des rôles économiques (activités, loisirs, diversité des pratiques agricoles, développement d'économies durables), de biodiversité, culturels. Aujourd'hui, le territoire ne se sert pas de ce label comme un véritable acteur / vecteur d'attractivité, alors que cet outil à toute sa pertinence pour se positionner comme un moteur de la revitalisation.



➤ Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales

Du constat ...

L'armature territoriale présentée ci-dessus recouvre des fonctionnalités ancestrales. La ville centre, constituée par addition où l'on pouvait habiter, commercer, administrer. Une ville centre qui entretient un lien particulier avec les espaces naturels qui la traversent et l'entourent (gaves, jardins, terres agricoles). Les polarités d'équilibre d'aujourd'hui étaient les « bourgs ancestraux », aux fonctions commerciales, intermédiaires entre celles des villages et celle de la ville.

Le Haut-Béarn est composé de tissus urbains qui racontent des modes d'urbanisation spécifiques: l'îlot,

les rues de village, les rues ordonnancées, les accompagnements de la maison dans l'espace public. Ce sont aussi des espaces collectifs de rencontre spécifiques, avec la place composée du bourg, la place plantée. Le Haut-Béarn, c'est aussi un mode d'habiter, avec des architectures spécifiques, telles que : le bâtiment public, la maison de type bourgeois, la maison de village, l'oustal la maison paysanne, la maison avec grange attenante, l'immeuble de la période industrielle, la façade à galeries.

Aux actions ...

Inscrire le Pays d'Art et d'Histoire comme outil pérenne de valorisation du territoire et faire du label un outil au service de la revitalisation.

- Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie

Du constat ...

Les patrimoines spécifiques du Haut-Béarn qui participent (ou pourraient participer) de son attractivité doivent être mis aussi sous le prisme des « transitions » énergétique, climatique, des modes de vie, de la demande sociale des ménages. Par exemple, pour les espaces publics collectifs, la question est de les réinterroger sous le prisme de la revitalisation patrimoniale en intégrant les mobilités actives et collectives, mais aussi de les penser en allant plus loin que le simple embellissement, en regardant comment le paysage et la nature en ville rendent des services écosystémiques, répondent aux enjeux de « bonne santé mentale et physique ». La nature et le paysage ne sont pas « factices ». Ils sont parties intégrante des écosystèmes des villes et villages au même titre que les humains et les animaux.

Le parc immobilier historique, d'une grande valeur architecturale, doit évoluer pour faire face aux nouveaux besoins des ménages et aux enjeux de transition énergétique. Une action doit aussi être menée pour lutter contre l'insalubrité des logements dans les cœurs de ville et de villages. Il s'agit là pour le territoire d'offrir des logements décents, racontant « l'habiter en Haut-Béarn », qui correspondent, dans leurs tailles, leurs modes d'accession et leurs localisations aux demandes des ménages, tout en préservant et valorisant le patrimoine architectural comme un atout supplémentaire. La réhabilitation du parc historique soulève le nécessité de faciliter l'accès à une main d'œuvre qualifiée, formée pour préserver les qualités historiques des bâtiments, l'accès aux matériaux nécessaires, l'accès à la connaissance de ce patrimoine à préserver, qu'il s'agisse de caractéristiques externes du bâti ou des éléments de patrimoine intérieurs.

Aux actions...

Lancer une étude action pour penser la filière permettant de concilier patrimoine architectural et réhabilitation / transformation.

« En actions », la déclinaison communale de la politique communautaire

➤ Redynamiser le territoire par la reconquête de sa polarité principale

La commune d'Oloron Sainte-Marie pour bâtir ses orientations stratégiques s'est appuyée sur: l'étude de stratégie de revitalisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie (2016), l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU (2017), la construction d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie (2019), la réalisation d'un plan de référence des espaces publics (2019), l'analyse des besoins sociaux (2019), le Contrat Local de Santé (2019), l'étude relative aux parcours résidentiels (2022), l'évaluation d'Impact sur la Santé du projet de revitalisation (2022).

La ville compte 10 629 habitants en 2018. Elle connaît depuis un certain temps une décroissance démographique (-406 entre 2008 et 2013), cependant cette décroissance sur des chiffres très récents (2013-2018) tend à ralentir.

Il convient cependant de noter que la ville d'Oloron Sainte-Marie est pleine de ressources et de levier pour bâtir un projet de revitalisation : Espace Jéliote classé scène nationale de la Marionnette, des industries implantées sur le territoire et connues internationalement (Laulhère, Lindt, Safran), des savoir-faire culinaires locaux singuliers (championnat du monde de garbure, Russe).

A/ « Oloron Demain » : Faire le choix du cœur de ville pour (re)vivre

OPAH-RU, E+C- Confluence, OPAH-RU, quadrilatère commercial de l'étude SCET : conforter les dynamiques engagées

Du constat ...

Consciente des enjeux de revitalisation et de réinvestissement des quartiers historiques de la ville, la commune a engagé plusieurs démarches. Oloron Sainte-Marie s'est engagée avec ambition sur les questions des transitions environnementale et énergétique au travers de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte , quartier d'expérimental« E+C-Onfluence », et à la définition d'un projet de Massification de la Rénovation énergétique des logements à l'échelle du Quartier d'autre part (MARQ). Une OPAH-RU (2019-2024) a été engagée sur le centre ancien. Le plan de référence des espaces publics a mis en évidence un espace de projet concentrant des enjeux de revalorisation des espaces publics et d'intégration des mobilités douces. L'analyse menée sur le commerce fait apparaître un enjeu fort de structuration d'un parcours marchand sur l'espace stratégique du « quadrilatère central ».

La question du logement à Oloron est importante puisque l'offre résidentielle dessert tout le territoire du Haut-Béarn. L'offre résidentielle à Oloron Sainte-Marie mérite d'être retravaillée et réorientée puisque la ville est constituée à 60% par des ménages de 1 à 2 personnes (2018), alors que le parc des T1-T2 ne représente que 17% des logements contre 40% de T5 ou plus. Au sein du périmètre OPAH-RU, 15% des logements sont vacants, vacance qui tend cependant à diminuer au regard des chiffres récents (2013-2018). Le quartier Notre-Dame, notamment, concentre des handicaps: plusieurs îlots prioritaires identifiés à l'OPAH-RU, très fort enjeu de rénovation énergétique mis en évidence par le projet MARQ, population vieillissante, ménages isolés et précaires. Ce quartier nécessite un investissement fort de la collectivité.

Le diagnostic commercial réalisé en 2016 par la SCET met en exergue que l'offre commerciale est puissante et variée mais polarisée sur la périphérie au détriment du centre-ville. Du fait de la situation polycentrique de la ville, le commerce souffre de l'absence d'un parcours marchand identifié et structuré. La structuration de ce parcours marchand passe par l'offre de locaux commerciaux adaptés à la demande, mais aussi par des espaces publics qualitatifs accompagnant la déambulation commerciale. L'étude identifie le quadrilatère « barthou-Justice » comme support pour structurer un parcours marchand.

Aux actions ...

Les périmètres d'intervention existants dessinent un périmètre global d'intervention, que le comité de projet a choisi de conserver et de prioriser pour porter un projet transversal et ciblé de revitalisation, qui s'appuie sur les démarches engagées et les éléments de connaissance disponibles. Les actions validées ou proposées dans chacune de ces démarches seront confortées pour confirmer la dynamique de revitalisation enclenchée : **Renforcer l'animation de l'OPAH-RU et faire sortir des opérations prévues sur les îlots prioritaires, s'appuyer sur le projet E+C-Onfluence pour faire de la transition énergétique un axe transversal du projet, mettre en œuvre les pistes d'actions proposées par l'étude SCET et asseoir le quadrilatère Barthou-Justice comme espace commercial central.**

B/ Créer du lien (physique-social) entre les centralités orlonaises

Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous

Du constat ...

Oloron Sainte-Marie est une ville mais surtout une addition de grands quartiers. En effet, la ville s'est développée successivement : antiquité (Sainte-Marie et Sainte-Croix), Moyen-âge (Notre-Dame), période classique (la ville hors les murs et les faubourgs), période moderne et début période contemporaine (quartier de la gare, jardin public, rues adoue, Jéliote, Barthou).

Le plan de référence des espaces publics met en évidence une forte hétérogénéité dans le traitement des espaces publics et une lecture difficile de l'armature urbaine « polycentrique » d'Oloron Sainte-Marie. Ces espaces sont également très peu adaptés aux mobilités actives et posent des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'aménagement très minéral doit être interrogé pour adapter les espaces publics au réchauffement climatique et limiter les îlots de chaleur. La ville d'Oloron Sainte-Marie dans le cadre de sa labellisation « trois fleurs », intègre la question des aménagements paysagers pour en faire des corridors de biodiversité et pour qu'ils participent aussi de la bonne santé en ville. Elle poursuit depuis quelques années une politique volontariste en matière de mobilités actives et collectives comme en témoignent la mise en place de location de vélos à assistance électrique, la navette urbaine et ses trois lignes, le schéma directeur cyclable, le dispositif Rezo-Pouce et la gare d'Oloron Sainte-Marie qui fonctionne comme un pôle d'échanges multimodal (arrêt navette, station libre-service de vélos à assistance électrique, bornes de recharge pour les voitures électriques). La ville doit cependant travailler à la hiérarchisation de son réseau viaire et à la signalisation de ses poches de stationnements conséquentes mais non identifiées.

Aux actions ...

Requalifier les espaces publics structurants et repenser les mobilités, offrir un lieu d'animation

intergénérationnel, réinvestir le quartier Notre-Dame.

Co-construire une politique patrimoniale

Du constat ...

La ville d'Oloron Sainte-Marie est également caractérisée par son patrimoine architectural et paysager, sanctuarisé par une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, valant Site Patrimonial Remarquable. La valeur patrimoniale de la ville s'articule aussi autour de la cathédrale Sainte-Marie, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle.

Le patrimoine à Oloron Sainte-Marie, ce sont les parcs et jardins publics mais aussi les nombreux privés qui favorisent la biodiversité en ville : de grands parcs et jardins aux ambiances contrastées mais qui mériteraient une réfection et plus d'usages, les berges des gaves encore trop délaissées, quelques alignements d'arbres et très peu d'espaces verts dans les rues.

Le quartier de la Confluence a été pensé dès l'origine autour des équipements de la médiathèque intercommunale et du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Malgré des espaces et un site de très grande qualité, le quartier reste peu investi par les habitants.

1/ les activités se déroulent dans les équipements, et à la marge dans l'espace public aménagé ;

2/ la visibilité du site, vu comme une impasse, est réduite, et la signalétique des équipements est quasi inexistante ;

3/ pourtant il existe des perspectives très intéressantes de mobilités douces (passerelles reliant le jardin public à la Mairie).

Il faut redonner aux publics de la lisibilité quant aux offres de ce quartier sur le rôle et les activités du CIAP, à réinterroger dans le cadre du renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire.

L'enjeu serait de profiter du projet de revitalisation et de la création d'un espace intergénérationnel et jeunesse à proximité (cf. § ci-après), pour repositionner le quartier et ses usages (en lien avec les équipements présents), pour en faire un lieu de confluence pour la ville et son territoire.

Aux actions ...

Repositionner le quartier Confluence et le CIAP.

Développer un espace intergénérationnel et jeunesse en centre-ville

Du constat ...

La ville d'Oloron Sainte-Marie a acquis par portage de l'Etablissement Public Foncier Local en 2015 une friche commerciale stratégiquement située pour le centre-ville. Cette dernière fait un peu plus de 1700 mètres carrés et son positionnement géographique ainsi que son architecture lui permettent de faire du lien entre les quartiers Notre-Dame, Confluence et celui du jardin public. Les élu.e.s ambitionnent d'y réaliser un « lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse en centre-ville » et de co-construire les contenus du site avec les futurs usagers. A savoir qu'à ce jour, il n'existe pas d'espace couvert et dédié aux jeunes dans le centre-ville.

Aux actions ...

Offrir un espace intergénérationnel et jeunesse en plein centre-ville, sur le site de la friche.

Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste de projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

Fiches actions annexées à la présente convention.

4.1 Les actions communautaires

1/ S’appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

ORIENTATIONS	ACTIONS
S’appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations	➤ Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d’équilibre et définir un plan d’action et intégrer par voie d’avenant les secteurs d’intervention ORT pertinents
	➤ <u>FICHE PROJET</u> Dégager du temps d’ingénierie / aide à l’ingénierie pour piloter et animer les projets de revitalisation du territoire et des polarités d’équilibre

ORIENTATIONS	ACTIONS
Consolider le maillage de l’offre commerciale et de service pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie	➤ Lancement d’une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l’ensemble des polarités
Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire : entre la polarité principale et les polarités d’équilibre, entre les polarités d’équilibre et les cœurs de villages	➤ Elaboration d’un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l’offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
Dans les polarités et les cœurs de villages, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active	➤ <u>FICHE PROJET</u> Création d’un réseau d’itinéraires cyclables
Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)	➤ Inscrire durablement l’appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements
	➤ Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIG bien chez-soi 3
	➤ Structurer une politique habitat pour répondre aux parcours résidentiels

2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

ORIENTATIONS	ACTIONS
Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales	➤ Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label pays d'art et d'histoire
Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies	➤ <u>PROJET</u> Lancement d'une étude-action, « habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21 ^{ème} siècle » pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique.

4.2 Les actions communales

La définition d'un secteur d'intervention à Oloron Sainte-Marie

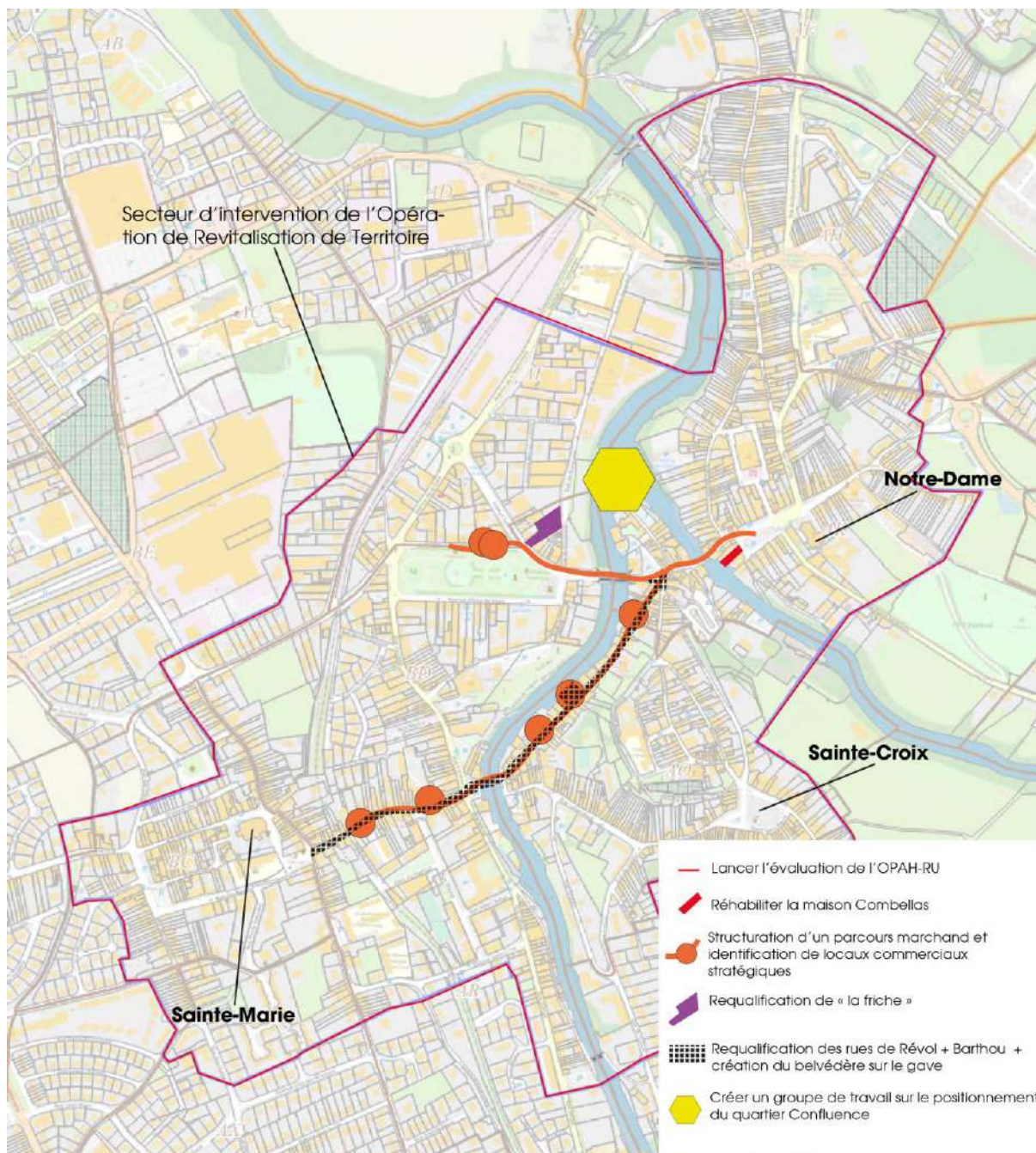
Que veut dire « revitaliser Oloron Sainte-Marie » ?

La revitalisation d'Oloron Sainte-Marie est envisagée à l'appui d'une urbanisation maîtrisée et de l'animation de son cœur de ville, notamment pour répondre à des modes de vie de proximité, favorisés par un aménagement des espaces publics adaptés à toutes les populations ainsi qu'aux modes actifs. La revitalisation d'Oloron Sainte-Marie, c'est également la capacité de la commune à desservir la population Haut-Béarnaise par des équipements et des services diversifiés, pour répondre à des besoins quotidiens, hebdomadaires et plus spécifiques. La ville doit être en capacité d'accueillir de jeunes ménages et devra veiller à disposer d'une offre suffisante de logements dignes et d'urgence pour répondre aux besoins des plus précaires et aux accidents de la vie. Miser sur le centre-ville consiste à agir sur le commerce en centre-ville. En d'autres termes, « revitaliser Oloron Sainte-Marie », consiste à retourner au « cœur » de la ville pour répondre aux enjeux actuels des transitions comportementale, environnementale, climatique ... Il s'agit de (re)penser les modes de faire de la ville d'Oloron Sainte-Marie pour aujourd'hui et surtout pour demain. Oloron Demain !



Cet espace concentre les enjeux de requalification et d'adaptation de l'habitat ancien (il intègre la totalité du périmètre de l'OPAH-RU 2019-2024 et du projet Marq), les espaces publics structurants pour la ville (plan de référence des espaces publics), les enjeux de liaison entre les quartiers de la ville et de développement des mobilités douces, les espaces de vie majeurs que la collectivité souhaite conforter (Remazeilles, Confluence, CIAP) et l'axe commercial structurant du centre-ville (Barthou-Justice).

A/ « Oloron Demain » : Faire le choix du cœur de ville pour une ville des transitions



UN CŒUR DE VILLE A HABITER

ORIENTATIONS	ACTIONS
Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages (OPAH-RU)	➤ Lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner au dispositif
	➤ Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes
	➤ Maintenir l'opération façades

ORIENTATIONS	ACTIONS
Maintenir les services publics pour répondre aux besoins des populations Oloronaises / Haut-Béarnaises	➤ <i>Fiche projet</i> Maintenir les services publics

UN CŒUR DE VILLE DURABLE

ORIENTATIONS	ACTIONS
Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation	➤ <i>Fiche projet</i> Mettre en place un projet de recherche-action pour traduire la feuille de route MARQ de façon opérationnelle
	➤ <i>Fiche projet</i> Mise en place d'un réseau de chaleur urbain entre Oloron Sainte-Marie et Bidos

UN CŒUR DE VIVRE A OU POUR VIVRE

ORIENTATIONS	ACTIONS
Développer un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques	➤ Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central

UN CŒUR DE VILLE QUI EXPERIMENTE ET INNOVE

ORIENTATIONS	ACTION
Développer un lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse	➤ Requalification de la friche Sésame-Remazeilles et co-construction du contenu avec la population

UN CŒUR DE VILLE ET DES ESPACES PUBLICS FAVORABLES A LA SANTE

ORIENTATIONS	ACTIONS
Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous	➤ Requalification de la rue Louis-Barthou et création d'un belvédère ouvert sur le gave
	➤ Requalification de la rue de Révol
	➤ <i>Fiche projet</i> Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et Requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame.

UN CŒUR DE VILLE QUI RACONTE SON PATRIMOINE

ORIENTATIONS	ACTION
Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, en s'appuyant sur le quartier Confluence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et de ses équipements visant à le repositionner pour en faire une « porte d'entrée » sur les questions patrimoniales

UN CŒUR DE VILLE QUI SE CO-CONSTRUIT

ORIENTATIONS	ACTION
Co-construire avec la population les projets du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés.

4.3. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont listés dans le plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la convention, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces projets sont à retrouver en annexe avec la mention « projet ».

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation de la convention) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan de la convention. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à cette convention.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune d'Oloron Sainte-Marie assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune d'Oloron Sainte-Marie, la communauté de communes du Haut-Béarn, signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires de la convention (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La commune centre a recruté une cheffe de projet PVD, responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Elle pourra s'appuyer, au niveau de la Communauté de Communes sur une ingénierie (habitat, économie, patrimoine, environnement...) structurée autour d'un pilote et référent technique qui assurera le lien entre la ville-centre, les polarités d'équilibre et l'ensemble des partenaires de la convention.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de

projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.....

- De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés

6.4. Engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté une politique et des mesures spécifiques en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et sera partenaire du projet global dans le cadre ses dispositifs, de ses processus de contractualisation et de ses modes de soutien aux opérations (contrat de territoire, convention cadre revitalisation centres villes/bourgs – politiques sectorielles).

6.4. Engagements du département des Pyrénées-Atlantiques

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département observe les dynamiques territoriales à l'œuvre et partage le constat de la nécessité de renforcer les centres-bourgs qui font face à des

difficultés réelles et qui constituent les clefs de voûte de l'armature territoriale qui maillent et irriguent nos territoires. La revitalisation des centres-bourgs constitue un enjeu de développement et d'aménagement équilibré du territoire départemental.

Le programme PVD réunit les conditions pour travailler politiquement, techniquement et financièrement les stratégies de revitalisation des territoires lauréats. Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite, ainsi, se positionner comme un partenaire à part entière du programme PVD, en mobilisant ses ressources aux côtés de collectivités engagées.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour suivre et accompagner le pilotage du projet de revitalisation, à mobiliser son ingénierie interne selon les besoins exprimés et à déployer ses outils satellites experts du renouvellement urbain.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à apporter son concours aux actions visées par le programme et à étudier d'éventuelles mobilisations financières compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention qu'il aurait préalablement approuvés dans le cadre de ces instances décisionnaires.

Le Département s'engage à participer à la gouvernance locale et départementale du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets déployés dans ce cadre.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires de la convention sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance de l'ORT

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie, sous forme d'un comité de projet.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désignée alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Le comité de projet est présidé par Monsieur le Maire d'Oloron Sainte-Marie et Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Le Président peut être appuyé par les élu.e.s et les services communaux et intercommunaux de son choix.

L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

Les partenaires financiers sont également associés et représentés par :

- L'Agence Nationale de l'Habitat,
- La Région Nouvelle-Aquitaine,

- Le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- La Banque des Territoires.

Le comité de projet peut être élargi en fonction des thématiques abordées, et des experts pourront être conviés tels que :

- L'Architecte des bâtiments de France,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- L'établissement Public Foncier Local,
- L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,
- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement 64,
- Le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées-Béarnaises,
- La Société d'équipement des Pays de l'Adour,
- Domofrance,
- La Société d'équipements des Pays de l'Adour,
- La société publique locale des Pyrénées-Atlantiques (SPL),
- ...

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation : S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

Indicateur	Référence	Objectif
Réalisation de feuilles de route pour traduire les projets de revitalisation des polarités	1 feuille pour Oloron Sainte-Marie	Conforter / renforcer les polarités de services du territoire
Nombre Aides ACP pour renforcer les offres commerciales / artisanales dans les polarités + évolution positive du nombre de commerces dans les cœurs de ville + diversification de	0	Conforter / renforcer l'offre de commerces dans les polarités

l'offre commerciale dans les cœurs de ville		
Itinéraires déployés alternatifs à la voiture individuelle entre/dans les polarités	1 TAD en vallée d'Aspe, 3 lignes Oloron, 4 stations VAE	Offrir la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle vers / dans les polarités
Nombre de logements réhabilités dans les polarités après ORT	0	Remobiliser les logements pour donner la possibilité aux ménages de réinvestir les polarités
Nombre de logements sortis de la vacance dans les secteurs d'intervention	0	Remobiliser les logements vacants pour donner la possibilité aux ménages de réinvestir les polarités

Orientation : Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de réhabilitation de construction, de requalification d'espaces publics menés en partenariats avec le Pays d'Art et d'Histoire	0	Faire du label Pays d'Art et d'Histoire un outil de revitalisation des polarités

Orientation : « Oloron demain » : Faire le choix du cœur de ville pour une ville des transitions

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du nombre de logements vacants + résorption de friches	964 (2018)	Diminuer la vacance dans le centre-ville d'Oloron
Nombre de cellules commerciales réhabilitées	0	Offrir en centre-ville une offre commerciale adaptée à la demande + diminuer la vacance commerciale
Ouverture de la friche Remazeilles	0	Créer un lieu d'animation en centre-ville
Requalification des rues de Révol et Barthou en respectant les recommandations formulées dans l'Evaluation d'Impact sur la Santé	0	Réaliser des espaces publics favorables aux mobilités actives et à la santé en ville

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en les faisant figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant

référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

Signé à xxxx, le xxx, en xxx exemplaires

Pour la **Commune d'Oloron Sainte-Marie**
Le Maire,
Monsieur Bernard Uthurry

Pour la **Communauté de Communes du Haut-Béarn**
Le Vice-Président,
Monsieur Jean-Luc Estournès

Pour l'**Etat**
Le Préfet,
Monsieur Eric Spitz

Pour l'**ANAH**
Le Préfet,
Monsieur Eric Spitz

Pour le **Département des Pyrénées-Atlantiques**
Le Président,
Monsieur Jean-Jacques Lasserre

Sommaire des annexes

Annexe 1 –Fiches actions / projets

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention de ORT

Annexe 3 – Projet de territoire validé lors des comités de projet

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – Contrat de Relance et de Transition Energétique – CCHB –décembre 2021

Annexe 6 – Plan de Référence des espaces publics d'Oloron Sainte-Marie - 2019

Annexe 1 – Fiches action / projet

FICHE ACTION N° 1.1

Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d'équilibre et définir un plan d'action et intégrer par voie d'avenant les secteurs d'intervention ORT pertinents

Orientation stratégique	S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations
Action nom	Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d'équilibre et définir un plan d'action et intégrer par voie d'avenant les secteurs d'intervention ORT pertinents
Action n°	1
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>La Communauté de Communes du Haut-Béarn a travaillé sur son projet de territoire « EN DAVAN co-construisons le Haut-Béarn 2040 », qui sera transcrit juridiquement pas un Schéma de Cohérence Territoriale (2019) et un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (2021).</p> <p>Oloron Sainte-Marie est identifiée comme polarité principale et son rôle est de desservir en services l'intégralité du territoire de la CCHB.</p> <p>Accous/Bedous, Arette/Aramits, Ogeu-les-Bains, Lasseube, sont identifiées comme des polarités dites « d'équilibre ». Ces centralités desservent en services plus quotidiens les différentes vallées d'Aspe, de Barétous et de l'Escou ainsi que les coteaux du Jurançonnais.</p> <p>Éléments issus des entretiens avec les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lasseube : accompagner la dynamique Commerces : Réintégrer des commerces de bouche et anticiper les départs à la retraite, Espace public : Réalisation d'un plan guide (étude Lavigne), Santé : Anticiper les départs à la retraite des Médecins, Transition énergétique : Besoin d'un appui en accompagnement technique sur la question des transitions (changement éclairage public, financements possibles), Logements : Manque de logements locatifs et problème de gestion des logements communaux. • Bedous/Accous Logement : Etude en cours sur la connaissance du parc de logements en vallée d'Aspe. Problématique concernant l'explosion des résidences secondaires. Les communes auront une connaissance fine à la parcelle de l'état des constructions, de leurs occupations et de leurs occupants. Les communes sont relativement dépourvues en matière de connaissance dédiée à la fiscalité et elles pensent qu'il pourrait être stratégique d'avoir une stratégie fiscale unifiée. <p>Accous : Réalisation d'un plan guide avec la mise en œuvre d'une</p>



	<p>stratégie foncière. L'objectif est de diversifier l'offre commerciale mais aussi d'avoir une offre culturelle complémentaire de la ville d'Oloron Sainte-Marie. Sur le Tourisme, la commune souhaite travailler sur le stationnement mais aussi sur la réhabilitation de l'accrobranche.</p> <p>Bedous : a des études diverses en matière d'espaces publics, de mobilités.</p> <p>Besoins : Une porte d'entrée et de l'animation pour que les communes se fassent accompagner sur des ingénieries financière et opérationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ogeu-les-Bains <p>Santé : Départ à la retraite du médecin en recherche d'une reprise.</p> <p>Constat : Vieillesse de la population, omniprésence d'un parc de logement autour de la propriété occupante, 1 logement communal. Volonté d'attirer de nouvelles populations.</p> <p>Foncier : Rachat par l'EPFL d'une parcelle pour y réaliser une opération de logements locatifs.</p> <p>Espace public : en réflexion avec le CAUE64 pour requalifier certains espaces publics (City Stade).</p> <p>Commerces : Transmission du restaurant du centre bourg + maintien d'un relai Poste.</p> <p>Mobilités : volonté d'être connecté à la piste cyclable de Buzy pour raccrocher Oloron Sainte-Marie.</p> <p>Vie sociale : Les communes de Buziet, Herrère et Ogeu-les-Bains réfléchissent ensemble pour la création d'un Espace de Vie Sociale. Elles sont à la recherche d'un foncier.</p> <p>Equipement public : Réhabilitation de la salle polyvalente pour y faire une salle de concert – spectacle + une cuisine. Volonté d'être un relai local de l'espace Jéliote.</p> <p><u>Le comment de l'action:</u></p> <p>La Communauté de Communes du Haut-Béarn grâce à une ingénierie (habitat, économie, patrimoine, environnement..) structurée autour d'un pilote et référent technique qui assura le lien, entre la ville-centre et les polarités supports et l'ensemble des partenaires existants. Ainsi, cette ingénierie accompagnera la cheffe de projet PVD pour vérifier l'opportunité de décliner des secteurs d'intervention sur les polarités.</p> <p><u>Finalité:</u></p> <p>Décliner des actions opérationnelles pour conforter les polarités de la Communauté de Communes et permettre d'y maintenir une offre de services, de commerces et de logements adaptés à la demande résidentielle.</p>
Partenaires	<p>ANCT – ANAH – Banque des Territoires - Région Nouvelle-Aquitaine – Département 64 – Communauté de Communes du Haut-Béarn</p> <p>L'EPCI va au mois de Septembre voir comment la cheffe de projet PVD peut être appuyée pour vérifier l'opportunité de décliner des secteurs d'intervention sur les polarités .</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Suite aux diagnostics effectués sur les polarités des compléments d'études pourront être nécessaires, par exemple de type « plan guide » (nomination des études et identification des coûts non réalisés aujourd'hui).</p>
Plan de financement prévisionnel /	A venir

définitif	
Calendrier	Septembre 2022 : Identification du référent technique à la CCHB. Octobre 2022 – Octobre 2023 : Identification des projets de revitalisation et définition des plans d'action des projets de revitalisation. Octobre 2023 : Modification éventuelle de la convention ORT pour intégrer les secteurs d'intervention.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / Contrat de Relance et de Transition Energétique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de polarités couvertes par un diagnostic, - Nombre de communes couvertes par un plan d'action
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de poursuivre une politique de revitalisation sur l'intégralité des polarités d'équilibre et par conséquent, par des actions opérationnelles, de participer au maintien de ces polarités rendant des services aux populations Haut-Béarnaises.
Annexes	Délibérations communales si réalisation de Secteurs d'intervention.

FICHE ACTION N° **A VENIR 1.2**

Dégager du temps d'ingénierie / aide à l'ingénierie pour piloter et animer les projets de revitalisation du territoire et des polarités d'équilibre

Orientation stratégique	S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations
Action nom	Aide à l'ingénierie pour animer et piloter l'ORT multisites
Action n°	PROJET
Statut	2
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCHB en lien avec la cheffe de projet PVD
Description de l'action	<p>Les collectivités se sont engagées à étudier l'opportunité de décliner des secteurs d'intervention sur les polarités dites « d'équilibre ».</p> <p>Il conviendra d'animer et de piloter ces secteurs d'intervention. La 1^{ère} année de « Petites Villes de Demain » met en exergue que l'animation des projets de revitalisation ne se fait qu'avec un travail poussé sur le terrain particulièrement, pour présenter et associer l'ensemble des partenaires et la population.</p> <p>Cette aide à l'ingénierie pourrait se faire dans un premier temps en interne en s'appuyant sur l'ensemble des compétences existantes pilotées par un référent au sein de la CCHB qui travaillerait en étroite collaboration avec la cheffe de projet PVD.</p> <p>Un renforcement en ingénierie pourrait être envisagé dans un second temps.</p>
Partenaires	CCHB Bedous, Accous, Lasseube, Ogeu-les-Bains. ANAH Banque des territoires Région Nouvelle-Aquitaine Département (Démarche Férics)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Animation et pilotage des actions pour donner du sens et du corps aux polarités identifiées dans l'armature de territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Lancement d'une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l'ensemble des polarités

Orientation stratégique	Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous adaptés aux évolutions des modes de vie
Action nom	Lancement d'une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l'ensemble des polarités
Action n°	3
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn, Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, Communauté de Communes du Pays de Nay (territoire de contractualisation de la Région Nouvelle-Aquitaine) <i>Collectivité Cheffe de file à définir</i>
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>Le diagnostic fait apparaître des polarités d'offres de services publics, commerciaux et artisanaux structurantes pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Cependant, ces polarités pourraient ne plus jouer leur rôle dans le temps car ces services sont fragiles (question de la transmission).</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>L'action collective a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs, en utilisant par exemple des outils du numérique ; - promouvoir une offre de proximité qui s'inscrive dans une stratégie commune et des partenariats avec les acteurs concernés par la vie sur le territoire ; - préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer, via notamment des technologies numériques ; - favoriser la redynamisation des territoires, ruraux et urbains particulièrement marqués par la dévitalisation commerciale. - Accompagner les porteurs de projets dans la dynamique de relance économique liée au Covid 19. <p>Cet accompagnement est réalisé en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : diagnostic stratégique quantitatif et qualitatif. <p>L'objectif de ce diagnostic sera d'identifier les secteurs d'activités clés et</p>

	<p>prioritaires pour le développement du territoire (secteurs fragilisés, émergents, vecteurs d'emplois...). Il devra également permettre de cibler les secteurs géographiques prioritaires.</p> <p>Ce diagnostic devra comprendre plusieurs échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un portrait du tissu économique de proximité de l'ensemble du territoire de projet Ossau-Pays de Nay-Haut Béarn, - Un portrait de chaque EPCI du territoire de projet, - Un zoom sur les centralités du territoire : Oloron et polarités support <ul style="list-style-type: none"> • Phase 2 : plan d'actions. <p>A partir du diagnostic stratégique quantitatif et qualitatif, un plan d'actions sera proposé qui comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'aides directes aux entreprises permettant de soutenir les investissements productifs et immobiliers. Ce programme d'aides sera élaboré à partir de l'identification et de la qualification des projets d'investissement des entreprises (voir diagnostic qualitatif), en croisant une approche par filière et une approche spatiale. Ce programme d'aides directes devra notamment comprendre des préconisations quant aux entreprises-cibles, quant aux types d'aides envisagées et leurs niveaux... - Des propositions quant aux bilans-conseils préalables aux aides directes, - Des actions de soutien à la transmission-reprise des entreprises, - Des actions de soutien au recrutement au sein des entreprises, - Des actions de soutien à la transformation numérique, - Des actions de soutien à la transition énergétique et écologique, - Des actions collectives en lien avec les priorités retenues (pour accentuer les collaborations entre entreprises du territoire par exemple). - de faire émerger un réseau d'acteurs à l'échelle locale. <p>Le cas échéant, ce plan d'actions devra s'attacher à la revitalisation des centres-bourgs en intégrant les aspects habitat, commerces, espaces publics, mobilités douces, équipements publics...</p> <p>Finalité: Par des aides directes aux commerçants/artisans, l'objectif est de consolider le maillage des offres commerciales et de services pour tous avec une stratégie adaptée pour le territoire.</p>
Partenaires	La Région Nouvelle-Aquitaine (OK) CCHB, CCVO, CCPN (Cheffe de file à définir pour Septembre 2022).
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : 30 000 euros HT - Bilan conseil : 1 500 € bilan conseil - Aides directes / collectivité : maximum 75 000 € dossier - Actions collectives : 100 000 € max pour les collectivités /dossier; 20 000 € pour les clubs d'entreprises et les associations/dossiers - Ingénierie (ETP sur l'ensemble du territoire de contractualisation) : 50 000 € max (avec charges)
Plan de financement prévisionnel /	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic : 50% pris en charge par la Région Nouvelle-

définitif	<p>Aquitaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan conseil : 50% • Aides directes 30 % (1€€territoire/1€€Région) • Actions collectives : 40% (1€€territoire/1€€Région) • Ingénierie : 50%
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / Contrat de Territoire Région Nouvelle-Aquitaine Politique contractuelle régionale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'opérations collectives menées (dont dans communes ORT) Nombre d'entreprises aidées (dont dans communes ORT) Montant et nature des investissements réalisés par l'entreprise Nombre d'emplois créés Evolution du nombre d'entreprises commerciales et artisanales sur le territoire entre le début et la fin de l'opération (dont dans les communes ORT)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Les diverses polarités sont structurantes car elles permettent de rendre à la population des services commerciaux et artisanaux. Les aides directes aux TPE permettront de maintenir cette offre dans les polarités. Ces offres commerciales et artisanales participent de l'attractivité de ces zones géographiques et s'en trouvent donc consolidées.
Annexes	Délibération des collectivités bénéficiaires

FICHE ACTION N° 1.4

Elaboration d'un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l'offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

Orientation stratégique	Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire : des villages aux polarités et entre la polarité principale et les polarités d'équilibre
Action nom	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l'offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle
Action n°	4
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Description de l'action	<p>Contexte: La Communauté de Communes du Haut-Béarn a pris, en application de la Loi d'Orientation des Mobilités, la compétence en devenant autorité organisatrice de la mobilité (AOM), à compter du 1er juillet 2021. La ville d'Oloron Sainte Marie était auparavant AOM sur son périmètre de transport urbain et percevait, à ce titre, le versement mobilité (VM). Cette compétence et ses ressources sont désormais transférées à la communauté des communes sur un territoire beaucoup plus large, puisqu'il s'étend géographiquement jusqu'à la frontière avec l'Espagne, au fond de la vallée d'Aspe (col du Somport).</p> <p>Dans le même temps, la collectivité a dans le cadre de son projet de territoire, identifié des polarités, et les élu.e.s ont validé dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT le fait d'interconnecter les centralités par des mobilités alternatives à la voiture individuelle et de faire des polarités des lieux favorables aux mobilités actives.</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>Phase 1 : Connaissance des mobilités et des besoins sur le territoire. Analyse des données disponibles + Consultations et expressions collectives des besoins + observations et mesures de trafic.</p> <p>Phase 2 : Identification de la stratégie et des leviers d'action prioritaires. A partir des constats et problématiques identifiées en phase 1 et en s'appuyant sur des retours d'expérience « plan de mobilité dans les territoires ruraux », le Cerema, en étroite collaboration avec les techniciens de la Communauté de Communes et les membres du COPIL, proposera des hypothèses d'orientations stratégiques et de leviers d'action mobilités, pour inscrire la collectivité vers un plan d'action.</p> <p>Phase 3 : Projet plan d'action. Pour chaque orientation stratégique ou chaque levier d'action, 2 à 4 actions seront énoncées. Chaque action fera l'objet d'une fiche action. Chaque fiche action détaillera la nature de l'action, son objectif, son lien avec une problématique et une orientation stratégique, les conditions de</p>

	<p>sa construction et de sa mise en œuvre sur le territoire, les partenaires de l'action ainsi qu'une estimation de son coût.</p> <p>Finalité: Offrir la possibilité à tous de se déplacer de son lieu d'habitation à la polarité de services la plus proche, et cela de manière alternative à la voiture individuelle.</p>
Partenaires	CEREMA (AMO), Entreprises du territoire, Population.
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Phase 1 : 1 ^{er} semestre 2022, Phase 2 : Juillet-Août 2022, Phase 3 : Septembre –Octobre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'offres alternatives à la voiture individuelle entre et dans les polarités
Conséquence sur la fonction de centralité	Les polarités concentrent les offres de services à la population et l'offre alternative à la voiture individuelle, permet à tous d'y avoir accès (problématique jeunes et vieillissement). Aussi, il est question de se positionner comme facilitateur pour opérer des transitions comportementale, environnementale et énergétique.
Annexes	/

FICHE ACTION N° A VENIR 1.5

Création d'un réseau d'itinéraires cyclables

Orientation stratégique	Dans les polarités et les cœurs de village, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active
Action nom	Création d'un réseau d'itinéraires cyclables
Action n°	5
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Description de l'action	<p>Contexte: En 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la ville d'Oloron Sainte-Marie ont été lauréates de l'appel à projet « Vélo et territoires » de l'ADEME. Ainsi, des études ont été réalisées par l'AUDAP pour mettre en œuvre un schéma directeur cyclable avec plusieurs itinéraires. L'objectif principal de ce schéma directeur est de développer la pratique cyclable au quotidien avec plus de visibilité et de sécurité pour les usagers. Les communes concernées par les tracés sont situées sur des espaces propices au développement de la pratique cyclable. A titre expérimental, il permettra de relier à long terme toutes les polarités du territoire ainsi que le bassin d'emploi d'Oloron Sainte-Marie et ses établissements scolaires.</p> <p>Le comment de l'action: Jalonnement Les tracés précisés dans le schéma cyclable sont les suivants : Ligne 1 : Oloron Sainte-Marie – Lédeux – Saucède, Ligne 2 : Oloron Sainte-Marie – Escou, Ligne 3 : Oloron Sainte-Marie – Buziet, Ligne 4 : Oloron Sainte-Marie – Gurmençon – Lurbe Saint-Christau, Ligne 5 : Oloron Sainte-Marie – Moumour – Préchacq Josbaig, Ligne 6 : La boucle de la vallée d'Aspe, Ligne 7 : Aramits – Lanne-en-Barétous, Ligne 8 : La boucle Oloronaise, Ligne 9 : Oloron Sainte-Marie – Agnos – Bidos – Gurmençon</p> <p>La finalité: Développer dans et entre les polarités, les mobilités alternatives à la voiture individuelle.</p>
Partenaires	Ville d'Oloron Sainte-Marie Département 64 ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	120 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	

Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lignes réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de connecter par la mobilité cyclable les communes alentours aux polarités du territoire qui offrent divers services à la population. Aussi, cette action permet de désengorger les centralités des voitures individuelles et, in fine, de répondre aux exigences de développement durable.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.6

Inscrire durablement l'appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements

Orientation stratégique	Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)
Action nom	Inscrire durablement l'appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements
Action n°	6
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (structure porteuse de l'animation), Communauté de Communes du Haut-Béarn et Communauté de Communes du Pays de Nay
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>Dans le cadre de leur projet de territoire, les élu.e.s ont inscrit le fait de remobiliser les logements existants, notamment pour limiter la consommation foncière. Cependant, cette remobilisation des logements implique bien souvent une restructuration des constructions pour répondre à l'évolution des modes de vie, mais aussi une réhabilitation thermique. Le deuxième point est primordial pour permettre aux ménages d'habiter dans de bonnes conditions des logements existants. Cependant, l'enjeu est de fournir aux ménages à la fois des préconisations techniques de réhabilitation, tout comme les aides financières auxquelles ils sont éligibles.</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>La plateforme délivre une information neutre, gratuite, impartiale. Sa mission est d'accompagner les propriétaires occupants/bailleurs vers une rénovation globale ou performante par étapes qui permette de répondre aux objectifs énergétiques que s'est fixée la France. Les travaux concernés portent sur l'isolation, les menuiseries, la ventilation et le chauffage. Faire une rénovation performante et pérenne assure des économies d'énergie, du confort, un logement sain et augmente la valeur de la maison. La plateforme trouve la meilleure solution qui permettra d'optimiser les coûts et de maximiser les aides financières. Plus le projet est ambitieux, plus les aides mobilisables peuvent être fortes et cela quel que soit le niveau des revenus.</p> <p>Les financements de la collectivité concernent les ETP dédiés à l'animation de cette plateforme. L'action vise à pérenniser le financement de cette plateforme tout comme à communiquer pour donner l'information au plus grand nombre.</p> <p>Finalité:</p>



	Permettre la (re)mobilisation des logements existants dans les centres anciens, en offrant la possibilité à la population de disposer d'appuis technique et financier, relatifs à la réhabilitation thermique.
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine : Partenaires financiers DDTM, CD64, CAPEB, FFB, ADIL, CAUE, CMA64, Association des acteurs économiques du Piémont-Oloronais , ADEME : Partenaires techniques
Dépenses prévisionnel/définitif	101 958 euros (pour les trois EPCI). 12 836 euros / an pour la CCHB.
Plan de financement prévisionnel / définitif	SARE + Région Nouvelle-Aquitaine : 88 485 euros
Calendrier	2022 – 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Territoire Région Nouvelle-Aquitaine, AMI Revitalisation, OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réhabilitation énergétique sur les secteurs d'intervention de l'ORT • ETP affecté à la plateforme
Conséquence sur la fonction de centralité	La participation de la CCHB à cette plateforme de Rénovation énergétique permet de réhabiliter des logements dans les centralités. Elle participe de la mise en œuvre d'une offre de logements dans les centralités qui répondent aux évolutions des modes de vie mais aussi aux questions de transition énergétique. La plateforme travaille également sur les questions de réhabilitation énergétique avec une entrée patrimoniale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.7

Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIG bien chez-soi 3

Orientation stratégique	Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)
Action nom	Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIG bien chez-soi 3
Action n°	7
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département des Pyrénées-Atlantiques
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>Dans le cadre de leur projet de territoire, les élu.e.s ont inscrit le fait de remobiliser les logements existants, notamment pour limiter la consommation foncière. Cependant, cette remobilisation des logements implique bien souvent une restructuration des constructions pour répondre à l'évolution des modes de vie, au vieillissement mais aussi une réhabilitation thermique. Pour accompagner financièrement et techniquement cette (re)mobilisation du parc de logements le Département a monté un outil, le Programme d'Intérêt Général « Bien chez-soi 3 ».</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>Le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat intervient en dehors du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2019-2024, d'Oloron Sainte-Marie. Le programme a vocation à aider les propriétaires occupants et bailleurs et il intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les logements indignes, la rénovation et les travaux lourds, - Les travaux d'autonomie, de maintien à domicile, - Les travaux de rénovation énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique, lutte contre la précarité énergétique. <p>Les financements de la collectivité concernent les aides directes aux propriétaires bailleurs et occupants. La collectivité doit communiquer pour donner l'opportunité au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.</p> <p>La finalité:</p> <p>Réhabiliter des logements existants dans les centralités pour répondre aux besoins des ménages (jeunes ménages, seniors).</p>
Partenaires	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 euros / an pour tout le territoire de la CCHB
Plan de financement prévisionnel / définitif	



Calendrier	2022 – 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre et nature des réhabilitations + localisation cartographique (voir si dans les secteurs d'intervention)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet de territoire EN DAVAN identifie une armature territoriale avec des polarités bien indentifiées. Ces polarités sont stratégiques en matière d'attractivité résidentielle puisqu'elles pourraient simultanément apporter : une offre de logements, des services de santé et scolaires et une offre commerciale/artisanales.</p> <p>Cependant, ces polarités sont marquées par des logements inoccupés, en mauvais état et le parc ne comptabilise que très peu de logements locatifs. Aussi, le territoire est vieillissant (plus que le reste du Département) et ces polarités ont un rôle à jouer pour le maintien à domicile par les services de proximité qu'elles peuvent apporter.</p> <p>Le programme vient conforter les secteurs d'intervention des polarités dites « d'équilibre ».</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.8

Structurer une politique habitat pour répondre aux parcours résidentiels

Orientation stratégique	Agir pour la réhabilitation du parc de logement et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)
Action nom	Structuration d'une politique habitat
Action n°	8
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Les diverses études font apparaître en Haut-Béarn une inadéquation de l'offre et de la demande de logement. En témoigne le parc résidentiel qui est orienté en grande partie autour de la propriété occupante (70% en 2018), et une diversité locative concentrée plutôt sur la commune d'Oloron Sainte-Marie. La taille des ménages tend à diminuer quand l'offre de logements est plutôt concentrée pour 53% autour de T5 ou plus. Aussi, le parc de logement voit l'augmentation des résidences secondaires et l'impossibilité pour de jeunes ménages de pouvoir s'installer, particulièrement en vallée d'Aspe.</p> <p>Cette inadéquation de l'offre et de la demande de logement pose un problème d'attractivité résidentielle. Sachant, que le territoire s'est fixé dans le cadre de son Schéma de Cohérence Territoriale l'accueil de 1250 personnes à horizon 2040. Il est urgent de se mettre en ordre de marche pour accueillir ces futurs arrivants avec des logements adaptés, autant dans leurs tailles, que dans leurs localisations et dans leurs modes d'accession (location – achat).</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>Phase 1, définition d'une stratégie pour répondre aux parcours résidentiels, en s'appuyant sur l'étude relative aux parcours résidentiels.</p> <p>Phase 2, Définition d'un règlement d'intervention de la collectivité en matière d'habitat,</p> <p>Phase 3, Lancement d'un Programme Local de l'Habitat pour transcrire juridiquement la stratégie.</p> <p>Le PLH devra intégrer une partie sur les logements vacants en proposant une stratégie d'intervention (volets fonciers, incitatif fiscal, coercitif) : donner les moyens aux élu.e.s d'agir sur cette question.</p> <p>La collectivité doit communiquer pour donner l'opportunité au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.</p> <p>Finalité:</p> <p>Consolider les polarités en leur donnant une véritable vocation résidentielle, en précisant leurs rôles et les offres de logements qu'elles doivent proposer pour répondre à la demande. La CCHB devra préciser ses modalités financières pour soutenir cette politique habitat de confort</p>



	des polarités. Le PLH permettra de transcrire juridiquement ces différents éléments de stratégie.
Partenaires	Etat Communes Banque des territoires Région Nouvelle-Aquitaine Bailleurs sociaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Phase 1 : 25 000 euros HT, Phase 2 : à définir, Phase 3 : 75 000 euros HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Phase 1 : 20 000 euros (Région Nouvelle-Aquitaine et Banque des Territoires)
Calendrier	2021 – 2022 : Phase 1, définition d’une stratégie pour répondre aux parcours résidentiels, 2022 : Phase 2, Définition d’un règlement d’intervention de la collectivité en matière d’habitat, 2023 : Phase 3, Lancement d’un Programme Local de l’Habitat.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg /
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements produits - Nombre et nature des réhabilitations + localisation cartographique (voir si dans les secteurs d’intervention) - Nombre de logements locatifs conventionnés en résidence principale dans les secteurs d’intervention - Date de prescription puis d’approbation du PLH
Conséquence sur la fonction de centralité	Définir une stratégie de remise sur le marché de logements correspondant à la demande des habitants et personnes à accueillir. Ce volet stratégie sera transcrit juridiquement dans un trois temps dans un Programme Local de l’Habitat (PLH). Aussi, la collectivité pour accompagner cette stratégie, s’armera d’un règlement d’intervention en la matière. Les secteurs d’intervention seront l’une des cibles de cette politique habitat.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label pays d'art et d'histoire

Orientation stratégique	Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales
Action nom	Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn (pour le compte aussi de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.</p> <p>Le territoire du Haut-Béarn était concerné par le label Pays d'Art et d'Histoire entre 2013 et 2023. Les objectifs fixés par la convention 2013 étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine et promotion de la qualité architecturale, • Sensibilisation es habitants et des professionnels, • Initiation du jeune public, • Accueil des visiteurs. <p>Le label arrivera à son terme en 2023 et il convient maintenant d'en tirer le bilan pour identifier les réussites, les manques et les besoins.</p> <p>Les moyens de l'action :</p> <p>Positionner le label comme un outil au service de la revitalisation du territoire et des polarités, tant dans la valorisation des patrimoines que dans sa possibilité de médiation.</p> <p>Septembre 2022 : positionnement des territoires CCVO + CCHB Mars 2023 : ateliers pour bâtir collectivement la nouvelle feuille de route du label Juin 2023 : Validation du pré-projet Décembre 2023 : dépôt du dossier de candidature</p> <p>Les documents à produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier de renouvellement : Présentation détaillée du projet de territoire basé sur le bilan et sur l'évolution des projets de territoire des EPCI et des moyens.

	<ul style="list-style-type: none"> • Une présentation pour le passage en commission : Projet décennal intégrant les dispositifs territoriaux et la transversalité du PAH, la convention de renouvellement. <p>Finalité :</p> <p>Faire du patrimoine un outil de revitalisation, pour respecter les spécificités, la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales.</p>
Partenaires	Ministère de la culture – DRAC Région Nouvelle-Aquitaine Département des Pyrénées-Atlantiques
Dépenses prévisionnel/définitif	Cheffe de projet Pays d'Art et d'Histoire
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Septembre 2022 : Remise du bilan PAH 2013-2023, Novembre 2022 – Mai 2023: Atelier d'élaboration dossier et convention, Juin 2023 : Dépôt du dossier et de la convention decennale, Fin 2023 : Signature
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement du label Pays d'Art d'Histoire, - Intégration de la revitalisation dans les nouvelles fiches actions de la labellisation 2023 – 2033
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire permettra de lier revitalisation et politique patrimoniale. Ou Comment les patrimoines matériels et immatériels sont des supports pour la revitalisation des polarités ? Le renouvellement devra également poser la question des réhabilitations des constructions et espaces publics en ayant une approche patrimoniale tout en posant les questions liées à l'évolution des modes de vie (mobilités actives, agencement des logements) et aux enjeux de confort thermique en hiver comme en été (quelle réhabilitation patrimoniale pour répondre aux problématiques de thermiques).</p> <p>Le patrimoine et ce qu'il raconte d'une relation singulière d'un territoire avec ses habitants, est également un excellent outil pour vendre un certain « art de vivre » en Haut-Béarn et dans ses centralités.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A VENIR 2.2

Lancement d'une étude action « habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21^{ème} siècle » pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique

Orientation stratégique	Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies
Action nom	Lancement d'une étude action « habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21 ^{ème} siècle » pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir CCHB ?
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine local et le donner à voir (extérieur et intérieur + jardins), - Présenter des projets de réhabilitation dans les centralités pour susciter l'envie de réinvestir les polarités, - Donner à voir que la réhabilitation dans l'ancien peut tout à fait être corrélée à l'évolution des modes de vie et aux changements climatiques, - Par de l'action, mettre en pratique la « réhabilitation patrimoniale » et en faire des supports de médiation. - Travailler sur la notion de filière. <p>Faire le lien avec le projet MARQ d'Oloron Sainte-Marie.</p>
	Pays d'Art d'Histoire CMA, AUDAP, ABF, Plateforme de Rénovation énergétique Artisans, organismes de formation
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et valorisation des patrimoines des secteurs d'intervention, - Vendre l'habiter à Oloron / en Haut-Béarn comme une destination singulière et une expérience. - Susciter l'envie de (ré)investir les centres anciens, - Réhabiliter les bâtiments en comprenant leurs histoires (sentiment d'appartenance), - Valoriser des savoir-faire artisanaux locaux, - Poser la question de la formation.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.1

Lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner au dispositif

Orientation stratégique	Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages
Action nom	Lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner au dispositif
Action n°	1
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte : La Ville d'Oloron Sainte-Marie a signé avec ses partenaires le 27 août 2019 une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain pour une durée de 5 ans. Dans cette convention, la ville d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée à dresser un bilan final de l'opération, sous forme de rapport devant être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission.</p> <p>Le comment de l'action : Ce rapport devra:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ; • Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-bourg et du projet de développement du territoire ; • Recenser les solutions mises en œuvre ; • Lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues ; • Synthétiser les impacts du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale. <p>La finalité : Analyse de la pertinence de l'outil OPAH-RU, particulièrement en regardant si sur la centralité son usage a permis de résorber la vacance résidentielle et si les ilots identifiés ont muté. Cette analyse permettra également de juger du renouvellement opportun ou pas d'une autre OPAH-RU. Evaluer si les logements réhabilités correspondent à la demande des ménages.</p>
	Organisme chargé du suivi animation : SOLIHA Appui technique : CCHB, ANAH, Département 64, Région Nouvelle-Aquitaine, Banque des territoires, Caisse d'Allocations Familiales, Fondation abbé Pierre.
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Janvier 2023 – juin 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de l'OPAH-RU, - Synthèse des enjeux à traiter, - Mise en place de nouveaux périmètres OPAH-RU ou autres dispositifs.
Conséquence sur la fonction de centralité	Evaluer la politique publique mise en place par la ville d'Oloron Sainte-Marie pour réhabiliter ses logements. L'enjeu est de réajuster la stratégie en matière d'habitat pour faire en sorte que la ville centre soit en capacité de proposer les solutions les plus adaptées pour proposer une offre répondant le mieux aux besoins des parcours résidentiels.
Annexes	Présentation de l'évaluation au comité de pilotage de l'OPAH-RU

FICHE ACTION N° 3.2

Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes

Orientation stratégique	Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages
Action nom	Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes
Action n°	2
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Domofrance
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La ville d'Oloron Sainte-Marie est propriétaire (legs) d'une Maison « bourgeoise » en centre-ville. Cette Construction est inoccupée depuis de nombreuses années. Elle est située place de la Résistance à proximité d'un îlot prioritaire identifié dans l'OPAH-RU. Elle dispose de caractéristiques patrimoniales indéniables et d'aménités paysagères (terrasses sur le gave d'Ossau) rendant son positionnement d'autant plus stratégique et pertinent. Au regard de son positionnement au cœur de la ville d'Oloron et des déficits quantitatifs et qualitatifs des logements locatifs, la municipalité souhaite remettre ce bien vacant dans le marché résidentiel pour répondre aux besoins liés aux parcours résidentiels.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Domofrance souhaite renforcer son implantation sur la ville d'Oloron Sainte-Marie et a manifesté un intérêt concernant la réhabilitation de cet immeuble qualitatif.</p> <p>Domofrance a réalisé une étude capacitaire faisant état de la possibilité de réalisation de 10 logements (3 T1, 3T2, 4 T3) et d'un RDC commercial. Ces logements seront en location sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juillet / Septembre 2022 : Relevés géomètres et diagnostics structures (Domofrance) + lancement de la démarche de modification du legs, • Septembre 2022 : Signature du Bail emphytéotique (entre Domofrance et Mairie d'Oloron Sainte-Marie), • Octobre 2022 : Consultation Maitrise d'œuvre (Domofrance), • Novembre 2023 : Début des travaux (Domofrance), • 1^{er} trimestre 2025 : Réception du projet. <p>La finalité :</p> <p>Produire en centre-ville des logements locatifs de qualité et adaptés à la demande.</p>
Partenaires	Architecte des Bâtiments de France : Conforter l'architecture patrimoniale du site, Anah + Département 64 : Partenaires technique et financier. CCHB : pilotage de l'étude relative aux parcours résidentiels et



	compétente sur la politique de l'habitat + financements.
Dépenses prévisionnel/définitif	Participation de la commune (à venir)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet / Septembre 2022 : Relevés géomètres et diagnostics structures • Septembre 2022 : Signature du Bail emphytéotique, • Octobre 2022 : Consultation Maitrise d'œuvre, • Novembre 2023 : Début des travaux, • 1^{er} trimestre 2025 : Réception du projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Logements produits et leurs corrélations à la demande
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir un produit résidentiel locatif social adapté aux parcours résidentiels et en plein cœur de ville d'Oloron Sainte-Marie. Des logements qualitatifs et à proximité des services offerts par la centralité (commerces, services divers, parcs publics).
Annexes	- Modification des conditions du legs par le juge administratif

FICHE ACTION N° 3.3

Maintenir l'opération façades

Orientation stratégique	Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages
Action nom	Maintenir l'opération façades
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Considérant l'intérêt majeur de préservation et de valorisation du patrimoine, la ville d'Oloron-Sainte-Marie s'est dotée depuis 2003 d'un dispositif destiné aux propriétaires privés réalisant des travaux adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâti Oloronais.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Ces subventions, permettant de financer les surcoûts induits par le respect des dispositions réglementaires du site patrimonial remarquable et par les spécificités d'intervention sur le bâti ancien, ont été adaptées à plusieurs reprises pour intégrer notamment de nouveaux types de travaux.</p> <p>Une adaptation du dispositif est nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles dispositions du passage de la ZPPAUP en AVAP (valant Secteur Patrimonial Remarquable), et d'encourager davantage les propriétaires à réhabiliter leurs biens dans le respect du patrimoine et de l'environnement conformément aux objectifs du Secteur Patrimonial Remarquable.</p> <p>Cette évolution vient par ailleurs conforter les actions et les aides prévues par l'OPAH-RU 2019-2024.</p> <p>Sont éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bâtis d'intérêt architectural particulier. Ces éléments sont repérés dans le plan de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). • Les bâtis d'intérêt architectural situés dans d'autres secteurs après appréciation de leur situation urbaine et paysagère après validation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les bâtis concernés, à quelques exceptions près, sont antérieurs au XX^eS. <p>Les immeubles devront comporter au moins un logement</p> <p>Il convient pour cette action volontariste de la collectivité de la poursuivre, tout en travaillant à sa communication.</p> <p>La finalité :</p> <p>Venir compléter les aides à la réhabilitation de l'OPAH-RU, par une aide financière pour venir retaper les façades, avec des techniques</p>



	venant valoriser le patrimoine et par conséquent le secteur d'intervention de l'ORT.
Partenaires	Architecte des Bâtiments de France
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000 euros / an (Mairie d'Oloron Sainte-Marie)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH-RU 2019 -2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'opérations façades financées.
Conséquence sur la fonction de centralité	Venir compléter l'OPAH-RU.
Annexes	

FICHE ACTION N° PROJET 3.4

Maintenir les services publics pour répondre aux besoins des populations Oloronaises et Haut-Béarnaises

Orientation stratégique	Maintenir les services publics pour répondre aux besoins des populations Oloronaises et Haut-Béarnaises
Action nom	Maintenir les services publics
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir ville ou CCHB ?
Description de l'action	Faire en sorte que le renforcement de l'armature territoriale passe également par le maintien de services publics, garants de la vie quotidienne équitable sur le territoire ... <ul style="list-style-type: none">- Urgences de l'hôpital,- Maison de santé,- Maintien des écoles,- Espaces culturels..
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	



FICHE ACTION N° **PROJET 3.5**

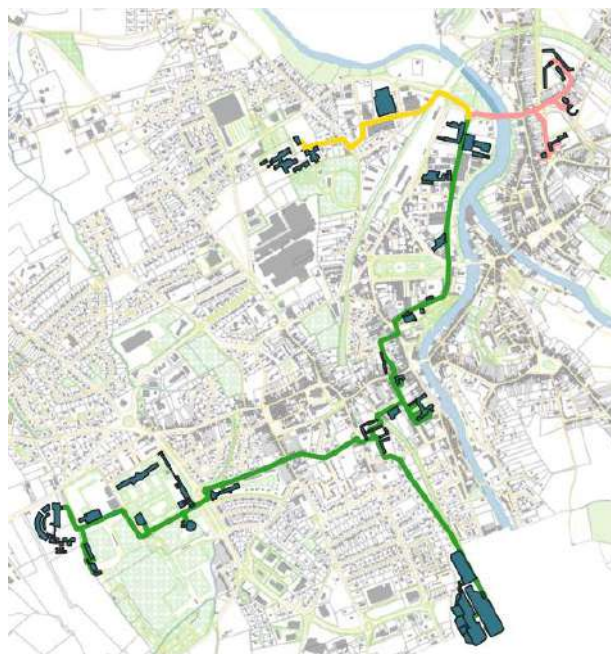
De la feuille de route « Marq » à la recherche / action (E+C-Onfluence)

Orientation stratégique	Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation
Action nom	De la feuille de route « Marq » à la recherche / action (E+C-onfluence)
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir ville ou CCHB ?
Description de l'action	<p>Projet collaboratif de Recherche et Développement entre la mairie d'Oloron Sainte-Marie et NOBATEK/INEF4, l'Institut pour la Transition énergétique du bâtiment. NOBATEK/INEF4 prône le changement d'échelle, c'est-à-dire le passage d'une opération de rénovation « bâtiment » à une approche collective « quartier » comme levier pour accélérer la rénovation, diminuer les coûts des travaux, augmenter la performance des opérations et améliorer la productivité des entreprises.</p> <p>Ce projet MARQ a été lancé en octobre 2021 sur le périmètre des rues Palassou, Camou et Navarrot. Sur le terrain, en effet, on se rend compte que même si la rénovation énergétique des bâtiments privés bénéficie</p>
Partenaires	CCHB, CCAS, Soliha, Domofrance, CAUE64, artisans spécialistes de la réhabilitation, Pays d'art et d'histoire, Département 64, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine,
Dépenses prévisionnel/définitif	Démarche : 21 600€ Recherche action : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : définition de la feuille de route
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabilitation énergétique et patrimoniale de bâtiments situés dans le quartier patrimonial Notre-Dame. Le quartier Notre-Dame est connu pour la précarisation plus appuyée de ses résidents ainsi que pour des constructions plus dégradées que sur le reste de la ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° **PROJET 3.6**

Mise en place d'un réseau de chaleur urbain entre Oloron et Bidos

Orientation stratégique	Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation
Action nom	Mise en place d'un réseau de chaleur entre Oloron et Bidos
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>Le projet s'inscrit dans une volonté de développer un réseau de chaleur urbain utilisant les ressources renouvelables et locales. De plus, ce réseau pourrait répondre à la demande forte de SAFRAN de trouver une alternative à leurs chaudières gaz et atteindre ainsi leur objectif de label bas-carbone.</p> <p>Accompagnement par AMORCE - missionnée par l'ADEME et le ministère de l'écologie pour une campagne d'envergure de sensibilisation et d'accompagnement auprès des collectivités de plus de 10 000 habitants sans réseaux (action n° 1 du GT WARGON).</p> <p>Les ressources renouvelables :</p> <p>Le projet s'inscrit dans une volonté de développer un réseau de chaleur urbain utilisant les ressources renouvelables et locales. Les ressources suivantes sont étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois-énergie • Solaire thermique • Miscanthus • Géothermie profonde et de surface • Chaleur fatale (récupération de chaleur sur des process industriels)



Cette action permettra d'améliorer la consommation énergétique pour les bâtiments publics du secteur d'intervention ainsi que pour certaines industries.

Les étapes à suivre sont la définition du mode de portage pour lancer après un Délégation de Service Public.

Partenaires	Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME, CCHB, futurs utilisateurs, Acofor,
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : 39 000€ (réalisée)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Eté : rendu de l'étude de faisabilité + montage juridique de l'opération
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, E+C-Onfluence
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	- Baisse des consommations énergétiques des bâtiments connectés au réseau de chaleurs,
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.7

Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central

Orientation stratégique	Développer un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques (SCET)
Action nom	Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie (CCHB Manager de territoire)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La ville d'Oloron Sainte-Marie et sa situation polycentrique ne facilite pas un parcours marchand linéaire. Par conséquent, l'idée est d'identifier un parcours marchand et, sur ce dernier, de sélectionner des locaux commerciaux stratégiques au regard de leurs localisations dans la ville mais aussi de leurs superficies.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Pourquoi ? Une foncière est en cours de montage sur le territoire (SEPA – Banque des Territoires) et cette dernière sera en capacité d'acheter des constructions, d'y réaliser des travaux puis de les commercialiser. En identifiant les locaux commerciaux, la commune est en capacité de dire sur quelles constructions la foncière pourrait intervenir. L'idée est de travailler sur une configuration de locaux commerciaux adaptés à la demande des commerçants, de permettre leur installation et de générer sur le parcours marchand, un entraînement positif (puisque sur le même axe les espaces publics seront requalifiés, tout comme les logements).</p> <p>Il conviendra aussi de spécifier les offres commerciales à développer.</p> <p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition d'un parcours marchand, des linéaires commerciaux, identification des locaux commerciaux stratégiques pour la ville (réalisée en interne). - Définition des offres commerciales à déployer sur les locaux stratégiques, - Définition d'une stratégie foncière pour intervenir sur les locaux stratégiques et préserver les linéaires marchands identifiés. Intégration des parcours marchands dans les outils de planification. <p>La finalité :</p> <p>Structurer dans le centre-ville un parcours marchand avec une offre adaptée à la demande.</p>
Partenaires	CCHB : Appui technique SEPA, Banque des Territoires : Mise en œuvre de la foncière.
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement	/



prévisionnel / définitif	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de constructions travaillées dans le cadre de la foncière.
Conséquence sur la fonction de centralité	Inscription d'un parcours marchand identifié dans le centre-ville et revitalisation commerciale de la polarité.
Annexes	Carte des locaux commerciaux identifiés

FICHE ACTION N° 3.8

Requalification de la friche Sésame-Remazeilles et co-construction du contenu avec la population

Orientation stratégique	Développer un lieu d'animation intergénérationnel et jeunes																														
Action nom	Requalification de la friche Sésame-Remazeilles et co-construction du contenu avec la population																														
Action n°	8																														
Statut	En projet																														
Niveau de priorité	Fort																														
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie																														
Description de l'action	<p>Contexte : La Mairie d'Oloron Sainte-Marie a en 2015, par un portage de l'Etablissement Public Foncier local, acheté une friche commerciale d'un peu plus de 1700 mètres carrés en centre-ville. La construction est un bâtiment industriel avec une charpente métallique, des verrières sur la toiture qui permettent un éclairage naturel du site.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Septembre 2021 – Pré-programmation (SEPA / Collectif Encore). Estimation 3,3M€ HT sur base espaces modulables et réhabilitation frugale. Mars-mai 2022 : Participation citoyenne et expérimentation des activités. <p>Projet lauréat du fonds friches édition 2. Echéance de mise en œuvre : 2024.</p> <p>Action à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêter la programmation du projet, Définir un mode de gouvernance, Identification des porteurs de projet (pour l'usage du site) et définition du modèle de gestion / analyse de la viabilité économique du modèle, Lancement de la consultation MOE, Lancement des marchés de travaux, <p>Objectifs : approche frugale, modularité des espaces, intégration des ressources bois local au projet, dialogue avec les gaves et biodiversité du site.</p> <p>Finalité : Implanter un lieu d'animation pour tous au niveau du centre-ville.</p>																														
Partenaires	Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département 64, CCHB, Banque des Territoires, usagers, porteurs de projet futurs.																														
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes + frais de MOE</td> <td>64 000 €</td> <td>394 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>458 000 €</td> </tr> <tr> <td>Acquisition :</td> <td>164 000 € (frais de portage depuis 2015)</td> <td>250 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>414 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td></td> <td></td> <td>2 369 000 €</td> <td>59 000 €</td> <td>2 428 000 €</td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>228 000 €</td> <td>644 000 €</td> <td>2 369 000 €</td> <td>59 000 €</td> <td>3 300 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	TOTAL	Etudes + frais de MOE	64 000 €	394 000 €			458 000 €	Acquisition :	164 000 € (frais de portage depuis 2015)	250 000 €			414 000 €	Travaux :			2 369 000 €	59 000 €	2 428 000 €	Coût Total	228 000 €	644 000 €	2 369 000 €	59 000 €	3 300 000 €
Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	TOTAL																										
Etudes + frais de MOE	64 000 €	394 000 €			458 000 €																										
Acquisition :	164 000 € (frais de portage depuis 2015)	250 000 €			414 000 €																										
Travaux :			2 369 000 €	59 000 €	2 428 000 €																										
Coût Total	228 000 €	644 000 €	2 369 000 €	59 000 €	3 300 000 €																										

Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements prévisionnels :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des financements</th> <th>2023</th> <th></th> <th></th> <th>TOTAL</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (notifié)</td> <td>850 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>850 000 €</td> <td>25,75%</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>600 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>600 000 €</td> <td>18,19%</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>500 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>500 000 €</td> <td>15,00%</td> </tr> <tr> <td>Europe (préciser fonds)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres financements publics CCHB Fonds mobilités</td> <td>25 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>25 000 €</td> <td>0,76 %</td> </tr> <tr> <td>Total financements publics</td> <td>1 805 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>1 805 000 €</td> <td>58,00%</td> </tr> <tr> <td>Privés (préciser)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>1 495 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>1 495 000 €</td> <td>45,30%</td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>3 300 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>3 300 000 €</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des financements	2023			TOTAL	%	Etat (notifié)	850 000 €			850 000 €	25,75%	Région	600 000 €			600 000 €	18,19%	Département	500 000 €			500 000 €	15,00%	Europe (préciser fonds)						Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	25 000 €			25 000 €	0,76 %	Total financements publics	1 805 000 €			1 805 000 €	58,00%	Privés (préciser)						Autofinancement	1 495 000 €			1 495 000 €	45,30%	Coût Total	3 300 000 €			3 300 000 €	100,00%
Nature des financements	2023			TOTAL	%																																																								
Etat (notifié)	850 000 €			850 000 €	25,75%																																																								
Région	600 000 €			600 000 €	18,19%																																																								
Département	500 000 €			500 000 €	15,00%																																																								
Europe (préciser fonds)																																																													
Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	25 000 €			25 000 €	0,76 %																																																								
Total financements publics	1 805 000 €			1 805 000 €	58,00%																																																								
Privés (préciser)																																																													
Autofinancement	1 495 000 €			1 495 000 €	45,30%																																																								
Coût Total	3 300 000 €			3 300 000 €	100,00%																																																								
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : 2022</p> <p>Date de fin : 2024</p> <p>Etapes du projet :</p> <p>Programmation architecturale et recrutement de la maîtrise d'œuvre : Septembre 2022.</p> <p>Dépôt du permis de construire : Octobre 2022,</p> <p>Travaux : Année 2023,</p> <p>Livraison du site : été 2024.</p>																																																												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE																																																												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs • Création d'emplois , • Coût des travaux, • Intégration du bois local, • Nombre d'évènements organisés sur le site. 																																																												
Conséquence sur la fonction de centralité	Redynamisation de la ville-centre.																																																												

FICHE ACTION N° 3.9

Requalification de la rue Louis-Barthou et création d'un belvédère ouvert sur le gave

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous
Action nom	Requalification de la rue Louis-Barthou et création du belvédère
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Un plan de référence de requalification urbaine dans le centre-ville a permis de disposer d'un chiffrage précis des aménagements intégrant ces itinéraires qui comprennent à la fois des aménagements cyclables et des zones de circulation apaisées. Dans un premier temps, la collectivité souhaite se concentrer sur l'axe majeur de son centre-ville formé par la rue Louis Barthou traversée par la Route Nationale 134. Cet axe fait également parti du quadrilatère central commercial, mentionné plus haut.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Le projet consiste à appliquer le plan de référence des espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à ouvrir la rue en créant un belvédère sur le gave, ➤ à aménager une circulation partagée favorisant la mobilité douce, ➤ à prendre en compte les objectifs de transition énergétique en créant un îlot de fraîcheur, ➤ à développer l'offre commerciale par la création de bureaux ou d'espaces de co-working et/ou d'aménager un espace de création / artisanat. <p>La réalisation de ce projet participera pleinement au développement de l'attractivité tant commerciale que touristique de cette artère. En partie centrale sur le linéaire de la rue, la superstructure de l'immeuble Rousso est démolie. Les étages supérieurs disparaissent pour dégager une place publique formant belvédère sur le gave et sur le parc Bourdeu. Des jeux pour enfants et terrasses de cafés pourront venir s'y installer. Les 1er et 2ème sous-sols sont conservés et transformés en bureaux ou espaces de co-working et/ou en espace de création / artisanat. La rue est partagée entre les différents modes de déplacements : zone de rencontre limitée à 20km/h, la circulation des véhicules est maintenue mais le statut de la zone et le caractère des traitements de sols donnent la priorité aux piétons et déplacements doux. Seuls quelques stationnements pour livraisons sont aménagés, sachant qu'un nouveau parking a été créé rue Labarraque et que la passerelle permet de rejoindre aisément le parking de la Poste et le parking de la sous-préfecture.</p> <p>Finalité :</p> <p>Requalifier cet axe structurant du centre-ville à la fois pour ces fonctions commerciales,</p>



	résidentielles, d'espace de biodiversité.																																																		
Partenaires	Etat, Région-Nouvelle Aquitaine,																																																		
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024+</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition + démolition + études</td> <td></td> <td>690 000 €</td> <td></td> <td>690 000 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires techniques</td> <td>80 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td></td> <td>260 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td>1 450 000 €</td> <td></td> <td>1 450 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>80 000 €</td> <td>2 320 000 €</td> <td></td> <td>2 400 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	2022	2023	2024+	TOTAL	Acquisition + démolition + études		690 000 €		690 000 €	Honoraires techniques	80 000 €	180 000 €		260 000 €	Travaux		1 450 000 €		1 450 000 €						Coût Total	80 000 €	2 320 000 €		2 400 000 €																				
Nature des dépenses	2022	2023	2024+	TOTAL																																															
Acquisition + démolition + études		690 000 €		690 000 €																																															
Honoraires techniques	80 000 €	180 000 €		260 000 €																																															
Travaux		1 450 000 €		1 450 000 €																																															
Coût Total	80 000 €	2 320 000 €		2 400 000 €																																															
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des financements</th> <th>2023</th> <th>2024+</th> <th>TOTAL</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>180 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td>360 000 €</td> <td>15,00 %</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>180 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td>360 000 €</td> <td>15,00 %</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Europe (préciser fonds)</td> <td>360 000 €</td> <td></td> <td>360 000 €</td> <td>15,00 %</td> </tr> <tr> <td>Autres financements publics CCHB Fonds mobilités</td> <td>580 000 €</td> <td></td> <td>580 000 €</td> <td>24,17 %</td> </tr> <tr> <td>Total financements publics</td> <td>1 300 000 €</td> <td>360 000 €</td> <td>1 660 000 €</td> <td>69,17%</td> </tr> <tr> <td>Privés (préciser)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>740 000 €</td> <td>740 000 €</td> <td>30,83 %</td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>1 300 000 €</td> <td>1 100 000 €</td> <td>2 400 000 €</td> <td>100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des financements	2023	2024+	TOTAL	%	Etat	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %	Région	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %	Département					Europe (préciser fonds)	360 000 €		360 000 €	15,00 %	Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	580 000 €		580 000 €	24,17 %	Total financements publics	1 300 000 €	360 000 €	1 660 000 €	69,17%	Privés (préciser)					Autofinancement		740 000 €	740 000 €	30,83 %	Coût Total	1 300 000 €	1 100 000 €	2 400 000 €	100,00 %
Nature des financements	2023	2024+	TOTAL	%																																															
Etat	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %																																															
Région	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %																																															
Département																																																			
Europe (préciser fonds)	360 000 €		360 000 €	15,00 %																																															
Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	580 000 €		580 000 €	24,17 %																																															
Total financements publics	1 300 000 €	360 000 €	1 660 000 €	69,17%																																															
Privés (préciser)																																																			
Autofinancement		740 000 €	740 000 €	30,83 %																																															
Coût Total	1 300 000 €	1 100 000 €	2 400 000 €	100,00 %																																															
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement MOE : Juin 2022 - Acquisition EPFL : Septembre 2022, - Démolition : Janvier – juin 2023, - Travaux voirie : juin – novembre 23 																																																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE																																																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - création de commerces, fréquentation... - Nombre de réhabilitation de logements - Fréquentation en mobilités actives 																																																		
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Flux de piétons et de cyclistes, - Redynamisation commerciale, - Embellissement de la ville. 																																																		
Annexes																																																			

FICHE ACTION N° 3.10

Requalification de la rue de Révol

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous
Action nom	Requalification de la rue de Révol
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La Ville d'Oloron Sainte-Marie en 2019 a lancé un plan de référence des espaces publics. La rue de Révol est identifiée comme un axe à requalifier, particulièrement au regard du liaisonnement qu'il permet entre le quartier Sainte-Marie et la rue Louis-Barthou.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Appliquer le plan de référence des espaces publics de 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre les modes de déplacement alternatifs à la voiture par la rue Révol, liaison inter-quartiers historiques essentielle, - réduire à un seul sens la circulation des véhicules permettant non seulement de limiter les nuisances, mais également de dégager des largeurs confortables pour les mobilités actives et de végétaliser la rue pour lui apporter un nouveau souffle, - créer des trottoirs et un espace confortable pour les mobilités actives, - végétaliser les pieds de mur et séparer les modes de circulation. <p>Le montant HT des travaux est de 369 133 €.</p> <p>La Maitrise d'œuvre est recrutée et la concertation dédiée à la requalification de rue interviendra à partir du mois de septembre 2022. Le sens unique de circulation sera expérimenté en 2023 et les travaux interviendront sur la première partie de l'année 2024.</p> <p>Finalité :</p> <p>Aménager un axe structurant du centre-ville en le rendant favorable aux mobilités actives.</p>
Partenaires	CCHB

Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="486 273 1029 383">Nature des dépenses</th> <th data-bbox="1029 273 1220 383">2024</th> <th data-bbox="1220 273 1449 383">TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="486 383 1029 454">Etudes :</td> <td data-bbox="1029 383 1220 454">33 333 €</td> <td data-bbox="1220 383 1449 454">33 333 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="486 454 1029 510">Travaux :</td> <td data-bbox="1029 454 1220 510">335 800 €</td> <td data-bbox="1220 454 1449 510">335 800 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="486 510 1029 566"></td> <td data-bbox="1029 510 1220 566"></td> <td data-bbox="1220 510 1449 566"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="486 566 1029 622"></td> <td data-bbox="1029 566 1220 622"></td> <td data-bbox="1220 566 1449 622"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="486 622 1029 678"></td> <td data-bbox="1029 622 1220 678"></td> <td data-bbox="1220 622 1449 678"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="486 678 1029 734"></td> <td data-bbox="1029 678 1220 734"></td> <td data-bbox="1220 678 1449 734"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="486 734 1029 768">Coût Total</td> <td data-bbox="1029 734 1220 768">369 133 €</td> <td data-bbox="1220 734 1449 768">369 133 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	2024	TOTAL	Etudes :	33 333 €	33 333 €	Travaux :	335 800 €	335 800 €													Coût Total	369 133 €	369 133 €																
Nature des dépenses	2024	TOTAL																																							
Etudes :	33 333 €	33 333 €																																							
Travaux :	335 800 €	335 800 €																																							
Coût Total	369 133 €	369 133 €																																							
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="464 815 802 880">Nature des financements</th> <th data-bbox="802 815 979 880">2024</th> <th data-bbox="979 815 1157 880">TOTAL</th> <th data-bbox="1157 815 1329 880">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="464 880 802 925">Etat</td> <td data-bbox="802 880 979 925"></td> <td data-bbox="979 880 1157 925"></td> <td data-bbox="1157 880 1329 925"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 925 802 981">Région</td> <td data-bbox="802 925 979 981"></td> <td data-bbox="979 925 1157 981"></td> <td data-bbox="1157 925 1329 981"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 981 802 1037">Département</td> <td data-bbox="802 981 979 1037"></td> <td data-bbox="979 981 1157 1037"></td> <td data-bbox="1157 981 1329 1037"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 1037 802 1081">Europe (préciser fonds)</td> <td data-bbox="802 1037 979 1081"></td> <td data-bbox="979 1037 1157 1081"></td> <td data-bbox="1157 1037 1329 1081"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 1081 802 1149">Autres financements publics (versements mobilités)</td> <td data-bbox="802 1081 979 1149">134 320 €</td> <td data-bbox="979 1081 1157 1149">134 320 €</td> <td data-bbox="1157 1081 1329 1149">36,39%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 1149 802 1216">Total financements publics</td> <td data-bbox="802 1149 979 1216">134 320 €</td> <td data-bbox="979 1149 1157 1216">134 320 €</td> <td data-bbox="1157 1149 1329 1216">36,39%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 1216 802 1261">Privés (préciser)</td> <td data-bbox="802 1216 979 1261"></td> <td data-bbox="979 1216 1157 1261"></td> <td data-bbox="1157 1216 1329 1261"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 1261 802 1317">Autofinancement</td> <td data-bbox="802 1261 979 1317">234 813 €</td> <td data-bbox="979 1261 1157 1317">234 813 €</td> <td data-bbox="1157 1261 1329 1317">63,61%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="464 1317 802 1361">Coût Total</td> <td data-bbox="802 1317 979 1361">369 133 €</td> <td data-bbox="979 1317 1157 1361">369 133 €</td> <td data-bbox="1157 1317 1329 1361">100,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des financements	2024	TOTAL	%	Etat				Région				Département				Europe (préciser fonds)				Autres financements publics (versements mobilités)	134 320 €	134 320 €	36,39%	Total financements publics	134 320 €	134 320 €	36,39%	Privés (préciser)				Autofinancement	234 813 €	234 813 €	63,61%	Coût Total	369 133 €	369 133 €	100,00%
Nature des financements	2024	TOTAL	%																																						
Etat																																									
Région																																									
Département																																									
Europe (préciser fonds)																																									
Autres financements publics (versements mobilités)	134 320 €	134 320 €	36,39%																																						
Total financements publics	134 320 €	134 320 €	36,39%																																						
Privés (préciser)																																									
Autofinancement	234 813 €	234 813 €	63,61%																																						
Coût Total	369 133 €	369 133 €	100,00%																																						
Calendrier	Travaux : Mars – Novembre 2023																																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - création de commerces, fréquentation... - Nombre de réhabilitation de logements - Fréquentation en mobilités actives 																																								
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Flux de piétons et de cyclistes, • Redynamisation commerciale, • Embellissement de la ville. 																																								
Annexes																																									

FICHE ACTION N° PROJET 3.11

Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et Requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame (1^{ère} tranche)

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous																														
Action nom	Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame.																														
Action n°	11																														
Statut	En projet																														
Niveau de priorité																															
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie																														
Description de l'action	<p>Le comment de l'action : appliquer le plan de référence.</p> <p>Le projet porte sur le réaménagement d'une partie du quartier Notre Dame. Cette première tranche traitera la rue Jeliote, la place Clémenceau et la place Marcadet qui constituaient jusqu'en 2016 l'entrée de ville sur l'axe Oloron-Pau.</p> <p>Le projet consiste à réaliser des travaux pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rétablir la lecture de l'espace, • restaurer les fonctions historiques de ces places, et notamment l'accueil du marché, • mettre en valeur les perspectives sur les monuments, • aménager des circulations douces et végétaliser les places et rue pour apporter des ombrages et améliorer le confort des habitants, • Structurer et conforter le tissu commercial de centre-ville (Cf étude SCET). 																														
Partenaires	CCHB																														
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes :</td> <td>160 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td>163 400 €</td> <td>503 400 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td></td> <td>2 248 300 €</td> <td>2 248 300 €</td> <td>4 496 600 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>160 000 €</td> <td>2 428 300 €</td> <td>2 411 700 €</td> <td>5 000 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	2025	2026	2027	TOTAL	Etudes :	160 000 €	180 000 €	163 400 €	503 400 €	Travaux :		2 248 300 €	2 248 300 €	4 496 600 €											Coût Total	160 000 €	2 428 300 €	2 411 700 €	5 000 000 €
Nature des dépenses	2025	2026	2027	TOTAL																											
Etudes :	160 000 €	180 000 €	163 400 €	503 400 €																											
Travaux :		2 248 300 €	2 248 300 €	4 496 600 €																											
Coût Total	160 000 €	2 428 300 €	2 411 700 €	5 000 000 €																											

Plan de financement prévisionnel / définitif	Nature des financements	2025	2026	2027	TOTAL	%
	Etat	32 000	485 600	482 340	999 940	20
	Région	32 000	485 660	482 340	999 940	20
	Département					
	Europe (préciser fonds)	24 000	364 245	361 755	750 000	15
	Autres financements publics (versements mobilités)					
	Total financements publics	88 000	1 623 565	1 326 435	3 038 000	55%
	Privés (préciser)					
	Autofinancement	72 000	1 092 735	1 085 265	2 250 000	45%
	Coût Total	160 000	2 428 300	2 411 700	5 000 000	100%
Calendrier	Date de début de l'opération : 202 Date de fin : 202					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, AML revitalisation des centres villes/bourgs					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesures du bruit et de la qualité de l'air Etude sur le partage de la voie Etude d'impact sur les habitants et les usagers Fréquentation du marché					
Conséquence sur la fonction de centralité	-Flux de piétons et de cyclistes, -Redynamisation commerciale, -Embellissement de la ville.					
Annexes						

FICHE ACTION N° 3.12

Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et des équipements visant à le repositionner pour en faire une « porte d'entrée » sur les questions patrimoniales

Orientation stratégique	Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, en s'appuyant sur le quartier Confluence
Action nom	Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et des équipements visant à le repositionner pour en faire une « porte d'entrée » sur les questions patrimoniales
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCHB (pôle action culturelle et rayonnement territorial)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La CCHB et la CCVO travaillent au renouvellement de leur label Pays d'Art et d'Histoire (Cf fiche action).</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Le quartier Confluence abrite deux équipements communautaires : Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et la Médiathèque. Le CIAP a perdu sa vocation initiale de médiation patrimoniale, par conséquent le quartier Confluence malgré les 10 millions d'investissement reste confidentiel. L'enjeu est de profiter du renouvellement du label PAH pour venir questionner ce quartier de friches réhabilité et faire des équipements qui le composent des entrées pour drainer du public. L'idée est de connecter ce quartier au reste de la ville par les mobilités actives mais aussi l'offre et les animations qui pourraient être mises en place.</p> <p>Finalité : Repositionner les équipements du quartier comme des espaces de confluence pour la ville mais aussi pour un territoire plus vaste.</p>
Partenaires	Mairie Oloron Sainte-Marie, Pays d'Art et d'Histoire
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Mise en place 2 ^{ème} semestre 2022 (entrer dans la temporalité du renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe de travail - Fréquentation du quartier - Animations proposées, - Services à la population proposés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le quartier Confluence et ses équipements majestueux sont connectés au reste de la ville. Aussi, ils sont de véritables supports pour communiquer au sujet du patrimoine à destination des usagers (désacraliser le patrimoine et le faire « nôtre »).
Annexes	



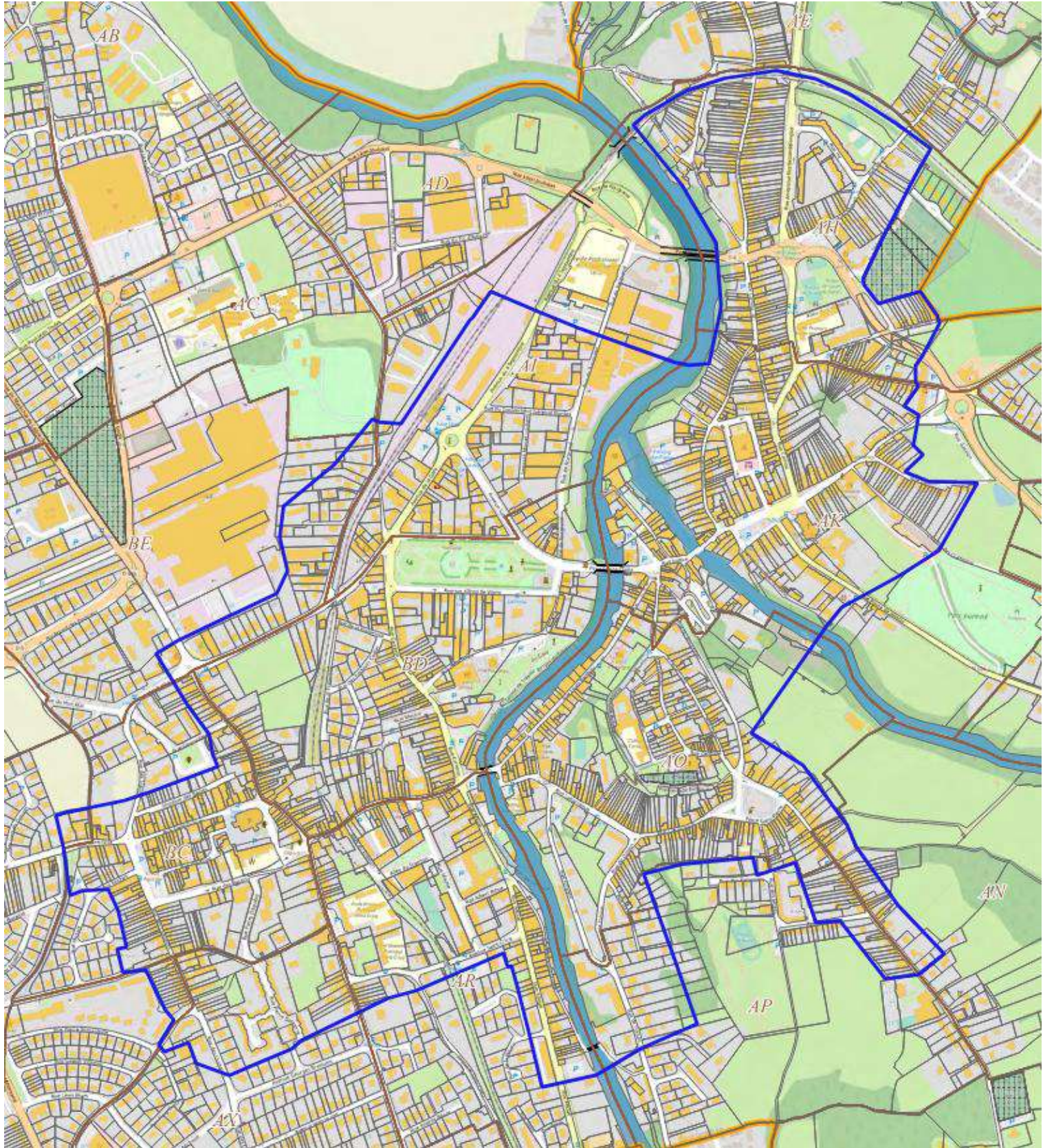
FICHE ACTION N° 3.13

Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés

Orientation stratégique	Co-construire avec la population les projets du centre-ville
Action nom	Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte : Le budget participatif est un dispositif de démocratie locale. Il vous permet de proposer l'affectation d'une partie du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie à des projets citoyens. Ces projets sont destinés à améliorer le cadre de vie et à contribuer au bien-vivre ensemble.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une implication citoyenne et collective, • Permettre aux oloronais.e.s de proposer des projets qui répondent à des besoins d'intérêt général, • Permettre aux habitant.e.s de se mobiliser, proposer, discuter et choisir des projets pour améliorer leur cadre de vie, • Permettre aux habitant.e.s de mieux comprendre comment se construisent les projets publics, • Créer du lien social par le biais de rencontres entre habitant.e.s. <p>MONTANT DU BUDGET PARTICIPATIF L'enveloppe globale est fixée à 50 000.00 € (euros) TTC. Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie. L'aide maximale apportée à un projet ne pourra excéder 40 000.00 € TTC.</p> <p>Le budget participatif est destiné à intervenir dans l'ensemble des quartiers de la ville.</p> <p>Finalité : Permettre l'émergence de projets de proximité partagés.</p>
Partenaires	Usagers
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€ / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de projets financés
Conséquence sur la fonction de centralité	Susciter l'appropriation et les projets citoyens dans le centre-ville.
Annexes	

Annexe 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT



14 juillet (Avenue du) Du 1 au 29 en impair et le n°2 en pair uniquement
Adoue (Rue) Jusqu'aux 48 et 61 inclus
Ampère (Rue) En totalité
Arboré (Rue d') En totalité
Armando Abadia Urrieta (Place Don) En totalité
Aspe (Rue d') Du 1 au 59 (a et b) en pair et du 2 au 60 en impair uniquement
Aureilhe (Rue Bernard d') En totalité
Balaïtous (Rue du) En totalité
Barats (Impasse des) En totalité
Barats (Rue des) En totalité
Barthou (Rue Louis) En totalité
Basse (Rue) En totalité
Baudelaire (Allées) En totalité
Bellevue (Promenade) En totalité
Biscondau (Rue du) En totalité
Bordelongue (Rue Ambroise) Du 1 au 8 côté impair et 2 côté pair
Bouchet (Passage François) En totalité
Bourdeu (Allée Théophile de) En totalité
Cadier (rue des Pasteurs) En totalité
Callot (Passage Jacques Callot) En totalité
Camou (Rue) En totalité
Carnot (Avenue Sadi) En totalité
Carrérot (Rue) En totalité
Casamayor Dufaur (Rue) En totalité
Cathédrale (Place de la) En totalité
Cathédrale (Rue de la) En totalité
Centulle (Rue) En totalité
Chaho (Passage Augustin) En totalité
Chevaux (Rue des) En totalité
Chopin (Frédéric) Rue entière
Cimetière (Allée du) En totalité
Clémenceau (Place Georges) En totalité
Comte de Tréville (Allées du) En totalité
Coq (rue du) En totalité
Cordeliers (Place des) En totalité
Croissant (Rue du) En totalité
Cujas (Rue) En totalité
Daguerre (Impasse Pierre) En totalité
Daguerre (Rue Pierre) Rue entière sauf le 39
Dalmais (Rue) En totalité
Darré Coqué (Rue) Uniquement les numéros 1, 3, 5 et 7
D'Aureilhe (Rue Bernard) En totalité
De Gaulle (Place du Général) En totalité
Despouirins (Rue) En totalité
Docteur Saupiquet (Rue du) En totalité
Eglantiers (Rue des) Le Numéro 2 uniquement
Filature (Rue de la) En totalité
Fontaines (Rue des) Impair du 1 au 27 et pair du 2 au 8 uniquement.
Fraternité (Rue de la) En totalité
Fronton (Allée du) En totalité
Gabe (Place Amédée) En totalité

Gambetta (Place) En totalité
 Gassion (Rue) En totalité
 Gaves (Rue des) En totalité
 Goès (Avenue de) Du 1 au 10 côté pair et du 3 au 7 côté impair

 Gounidis (Rue) En totalité
 Gouverneur Général Bordes (Rue du) En totalité
 Henri IV (Rue) En totalité
 Hugo (Impasse Victor) En totalité
 Intendant d'Etigny (Rue de l') En totalité
 IV Septembre (Avenue du) Pair uniquement du 6 au 18
 Jaca (Place de) En totalité
 Jéliote (Rue) du 2 au 6 (A et B) côté pair et du 1 au 7 côté impair
 Justice (Rue) En totalité
 Labarraque (Rue) En totalité
 Lapeyrette (Passage Ketty) En totalité
 Lasseube (Avenue de) Côté impair du 1 au 27 Bis et du 2 au 50 côté pair
 Légugnon (Impasse de) Rue entière
 Lieutaud (Rue Henri) En totalité
 Loubens (impasse Marcel) En totalité
 Manet (Rue Edouard) En totalité
 Marca (Rue Pierre de) En totalité
 Mauco (Rue Jean Pierre de) En totalité
 Maytie (Rue) En totalité
 Mendès-France (Place) En totalité
 Menjoulet (Place de l'Abbé) En totalité
 Monts (Rue des) Jusqu'au 10 NON INCLUS. (34 Bis et Ter non inclus)
 Moulinaire (Rue) Le 8 uniquement
 Moureu (Avenue Charles et Henri) En totalité
 Mozart (Rue) Numéros 12, 14, 19, 21, 23, 25 uniquement.
 Navarrot (Rue) En impair du 1 au 51 et en pair du 2 au 74 uniquement.
 Ourtigous (Chemin des) Le 55 uniquement
 Oustalots (Place des) En totalité
 Oustalots (rue des) Du 2 au 50 côté pair et du 1 au 53 côté impair
 Palassou (Rue) En totalité
 Palou (Rue) En totalité
 Pasteurs Cadier (rue des) En totalité
 Patie (Impasse François) En totalité
 Pémartin (Rue) En totalité
 Peyré (Rue Auguste) Du 1 au 33 côté impair et du 2 au 34 côté pair
 Poste (Rue de la) En totalité
 Rocquemaurel (Rue du Lieutenant Marcel de) Uniquement le n°1
 Remparts (Rue des) En totalité
 Résistance (Place de la) En totalité
 Révol (Rue de) En totalité
 Rioux (Rue Albert) En totalité
 Rocgrand (Rue de) Impair du 1 au 23 et pair du 2 au 10 uniquement
 Sablière (Rue) En totalité
 Saint-Cricq (Avenue) En totalité
 Saint-Grat (Rue) Rue entière
 Saint-Pierre (Place) En totalité
 Saurine (Passage Jean Pierre) En totalité

Sègues (Rue de) Du 1 au 31 en impair et du 6 au 42 en pair uniquement
Séminaire (Place du) En totalité
Soleil (Rue du) En totalité
Thermes Romains (Place des) En totalité
Trams (rue des) Uniquement le 2
Tréville (Allée du Comte de) En totalité
Union (Rue de l') Du 2 au 14 côté pair et du 1 au 29 côté impair.
Valatelli (Rue Gino) Uniquement les numéros 20,22,24,26,28
Vigny (Avenue Alfred de) En totalité

Annexe 3 – Projet de territoire validé en comité de projet

Planifier
partager
activer
projeter
concerte
inscrire
co-construire
dessiner

GO !



Un projet de territoire à rédiger avec ce que l'on a ...



Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- ▶ Action N°2: pour notre cité commune et notre réseau de bourgs et de villages

*« Le défi de la petite ville de demain, c'est de redevenir résidentiellement attractive est fonctionnellement la plus complète possible, tout en relevant le défi de la transition écologique et énergétique. Cela vaut pour chaque centralité du territoire, à son niveau et en fonction de son bassin de desserte. **Celui d'Oloron Sainte-Marie, c'est de miser sur l'ensemble des vallées.** L'enjeu de fond est de **remettre de la qualité de vie personnelle, sociale et environnementale dans ces noyaux** plus denses que le reste du territoire que sont les centralités, et que les contemporains ont eu tendance à délaisser comme partout en France. On ne peut pas à la fois revendiquer la haute valeur écologique, agronomique et paysagère du Haut-Béarn et vouloir en même temps habiter partout dans la nature, « dans l'assiette » ou « dans le tableau »: il faut redonner aux contemporains le sens et le goût de la petite ville et de son centre, de la vie du village mais dans le village »*

EN
DAVAN!
CO-CONSTRUISSONS
LE HAUTBÉARN 2040



Participants in the meeting:

- Man in a blue patterned shirt with glasses, holding a green highlighter.
- Woman in a grey sweater with glasses, arms crossed.
- Woman in a yellow sweater.
- Man in a light blue shirt, gesturing with his hands.

Printed cards on the table:

- Carte
- Localisation
- Cartographie
- Urbanité
- Rendre accessible
- Structure d'offre
- Développement
- Structure

Handwritten notes on papers:

Transf. ...

Le dossier ...

Structure ...

Materials on the table:

- A map of a network.
- Sticky notes (yellow, green).
- Colored dots (yellow, green, blue, red).
- Markers (various colors).
- A white cup with a green floral design.

- Stratégie d'accueil des activités économiques sur le Haut-Béarn, 2015
- Charte architecturale, 2016
- Diagnostic thématiqué, 2017,
- Diagnostic agricole, 2017,
- Proposition d'itinéraires cyclables, 2019,
- Analyse des Besoins Sociaux, 2019,
- Etude parcours résidentiels, 2021...

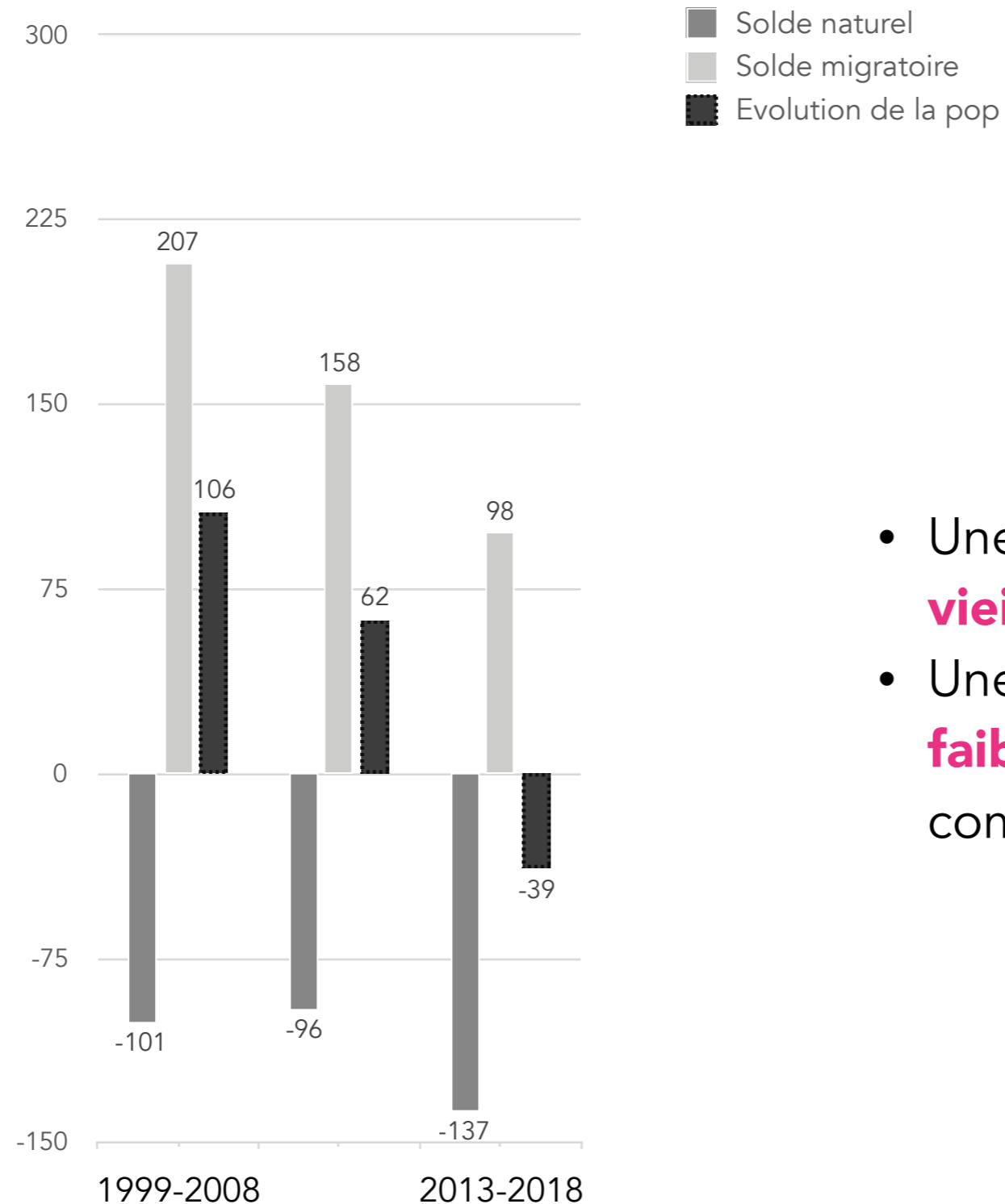
Une population qui n'augmente plus et qui entame sans doute une période de décroissance

Evolutions démographiques annuelles

source INSEE 2018

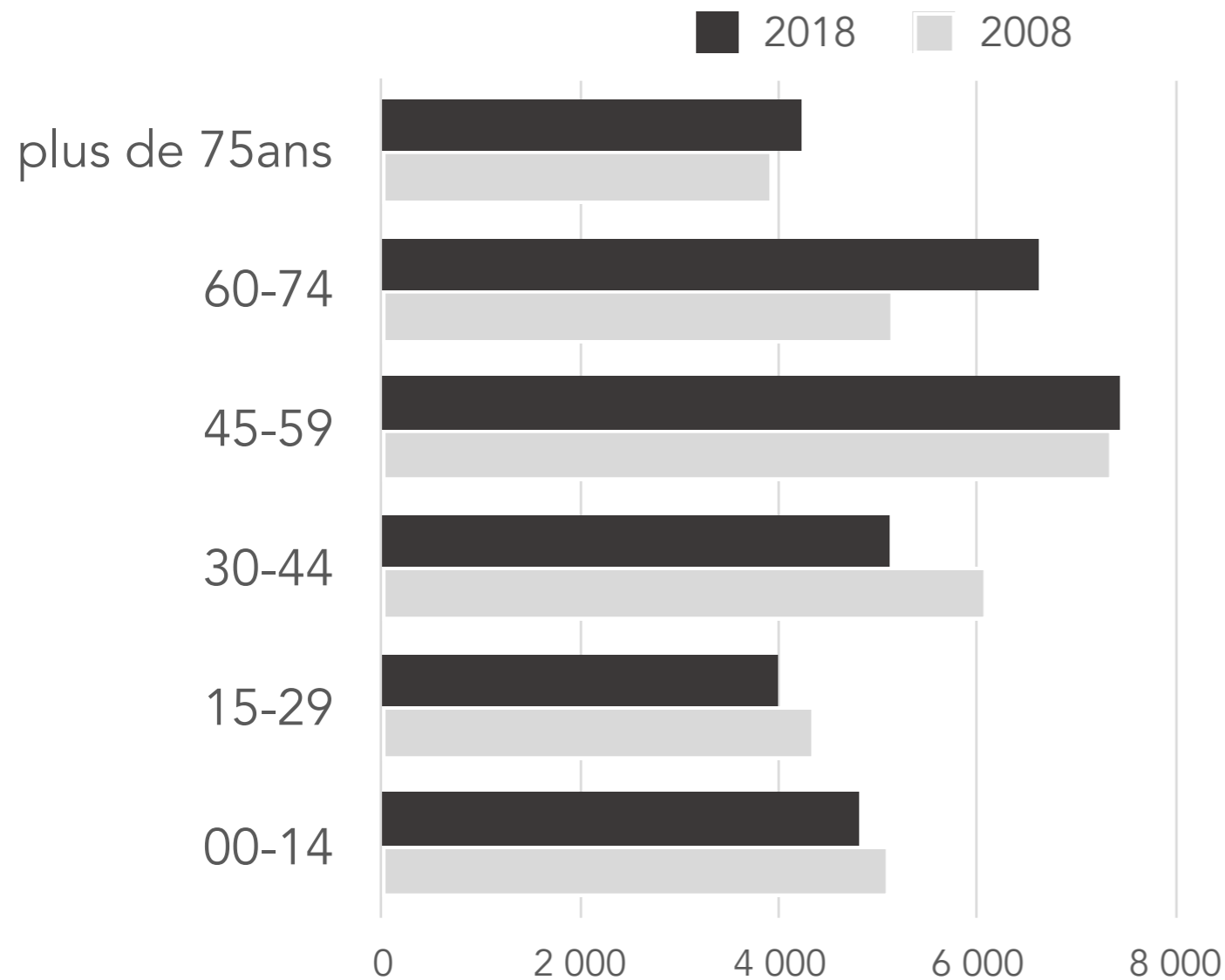
	2018	Structurelles		Récentes	
		1999-2008	2008-2018	2008-2013	2013-2018
CC du Haut-Béarn	32 154	96	12	62	-39
CA Pau Béarn Pyrénées	161 871	1 081	-342	-738	53
CC de la Vallée d'Ossau	9 675	20	-47	-31	-63
CC de Lacq-Orthez	53 184	256	97	200	-6
CC du Béarn des Gaves	17 445	47	20	93	-53
Nord Béarn	93 203	998	753	969	536
Béarn	367 532	2 497	492	555	428

Des leviers de croissance de moins en moins favorables



- Une **accélération des effets du vieillissement** ;
- Une **attractivité externe qui faiblit** et qui ne permet plus de compenser le vieillissement.

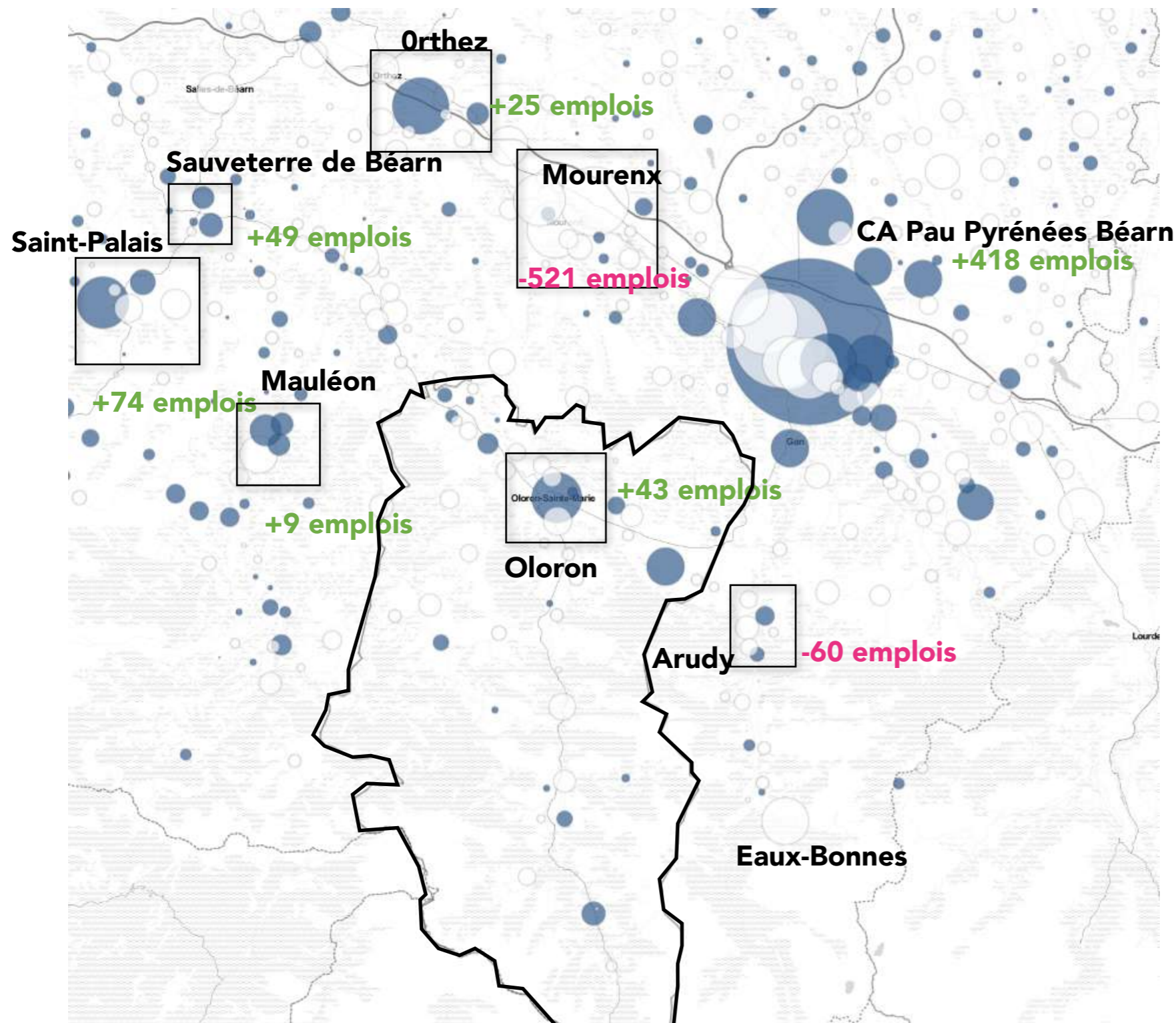
Un vieillissement de la population qui s'intensifie



Exemple de problématique:

Face à cette démographie, la question de la **permanence d'un bassin de main d'œuvre** indispensable au tissu économique et entrepreneurial et de son renouvellement va s'imposer comme un enjeu majeur des années à venir.

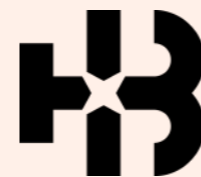
MAIS un pôle d'emplois majeur du Béarn et du Piémont Pyrénées



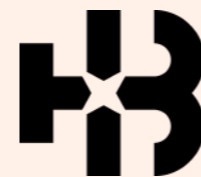
- **9%** des emplois du Béarn,
- **+224** emplois entre 2008 et 2018 (-1400 dans le Béarn).

▶ **Le fil rouge de la revitalisation et de l'adaptation pour développer l'attractivité territoriale ...**

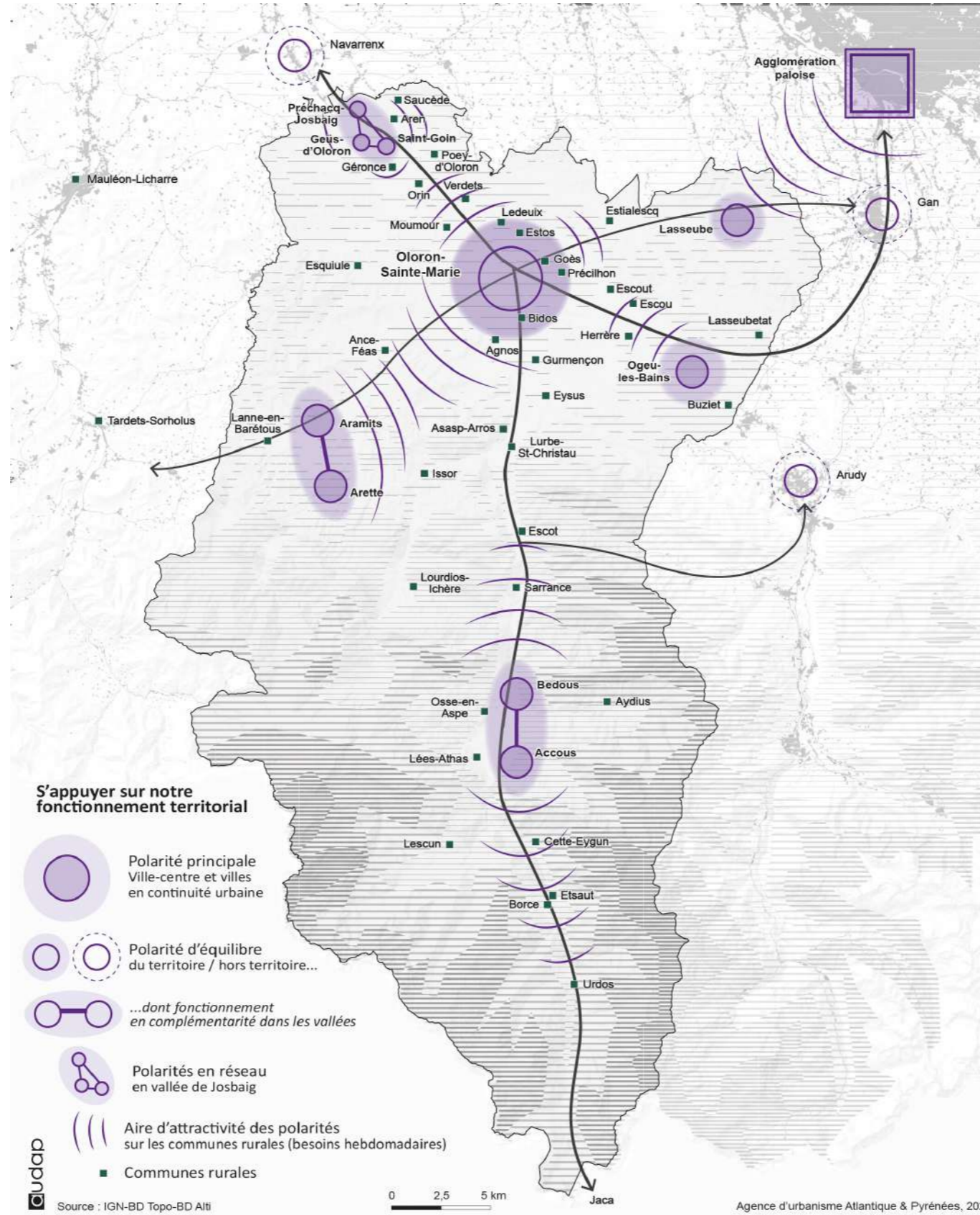
▶ *Les transitions énergétique/écologique et les jeunesses comme entrées transversales*



**1 / S'appuyer sur notre
fonctionnement territorial pour
adapter notre réponse aux besoins
de toutes les populations**



Un réseau de bourgs et de services essentiels à la vitalité Haut-Béarn

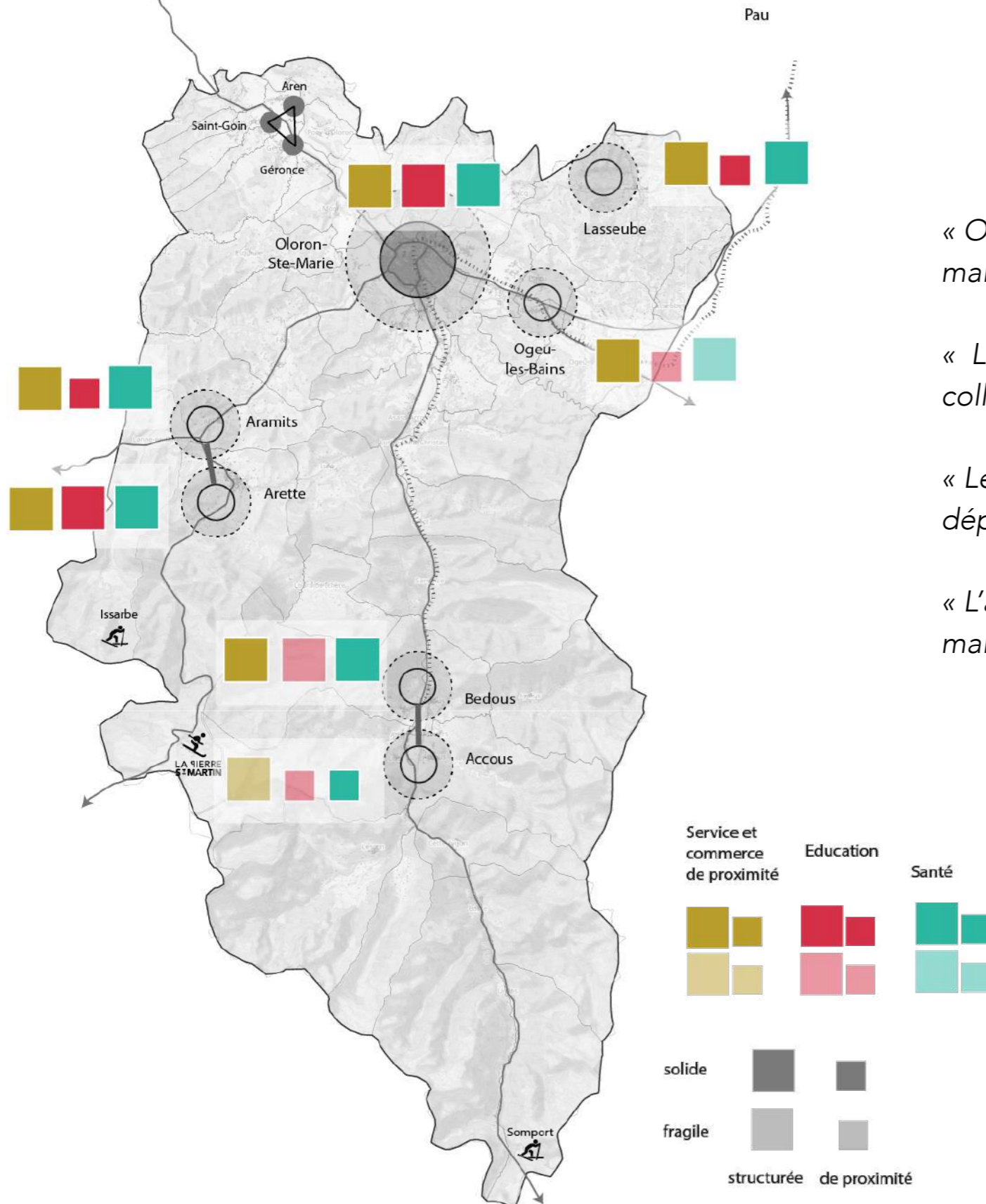


Un contexte de fragilité démographique MAIS un regain des pôles d'équilibres

Evolution démographiques annuelles

source INSEE 2018	2018		Structurelles		Récentes	
	nb	répartition	1999-2008	2008-2018	2008-2013	2013-2018
Piémont						
Oloronais	24 126	75 %	81	7	40	-27
Ville centre	10 629	33%	21	-57	-81	-33
Polarité d'équilibre	3 025	9%	17	25	50	-1
diffus	10 472	33%	43	39	71	7
Vallée de Josbaig	1 738	5 %	11	23	31	14
Vallée d'Aspe	2 673	8 %	-8	-8	6	-23
Polarité d'équilibre	1 060	3%	-5	10	11	8
diffus	1 613	5%	-3	-18	-5	-30
Vallée de Barétous	3 617	11 %	12	-9	-15	-3
Polarité d'équilibre	1 740	5%	1	-2	-8	4
diffus	1 877	6%	10	-7	-7	-7
CC du Haut-Béarn	32 154	100 %	96	12	62	-39

Une armature de services avec des offres éducatives et de santé fragiles



« On peut rester dans la vallée pour vivre... de la crèche à la maison de retraite » - Vallée de Barétous



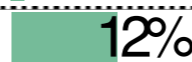

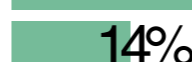


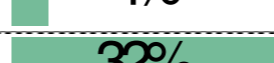
« Les services sont fragiles, la poste a été perdue à Accous, le collège est passé de 8 à 4 classes à Bedous » - Vallée d'Aspe

« Le médecin va bientôt partir... alors qu'il est le point de départ des services de santé » - Ogeu-les-Bains

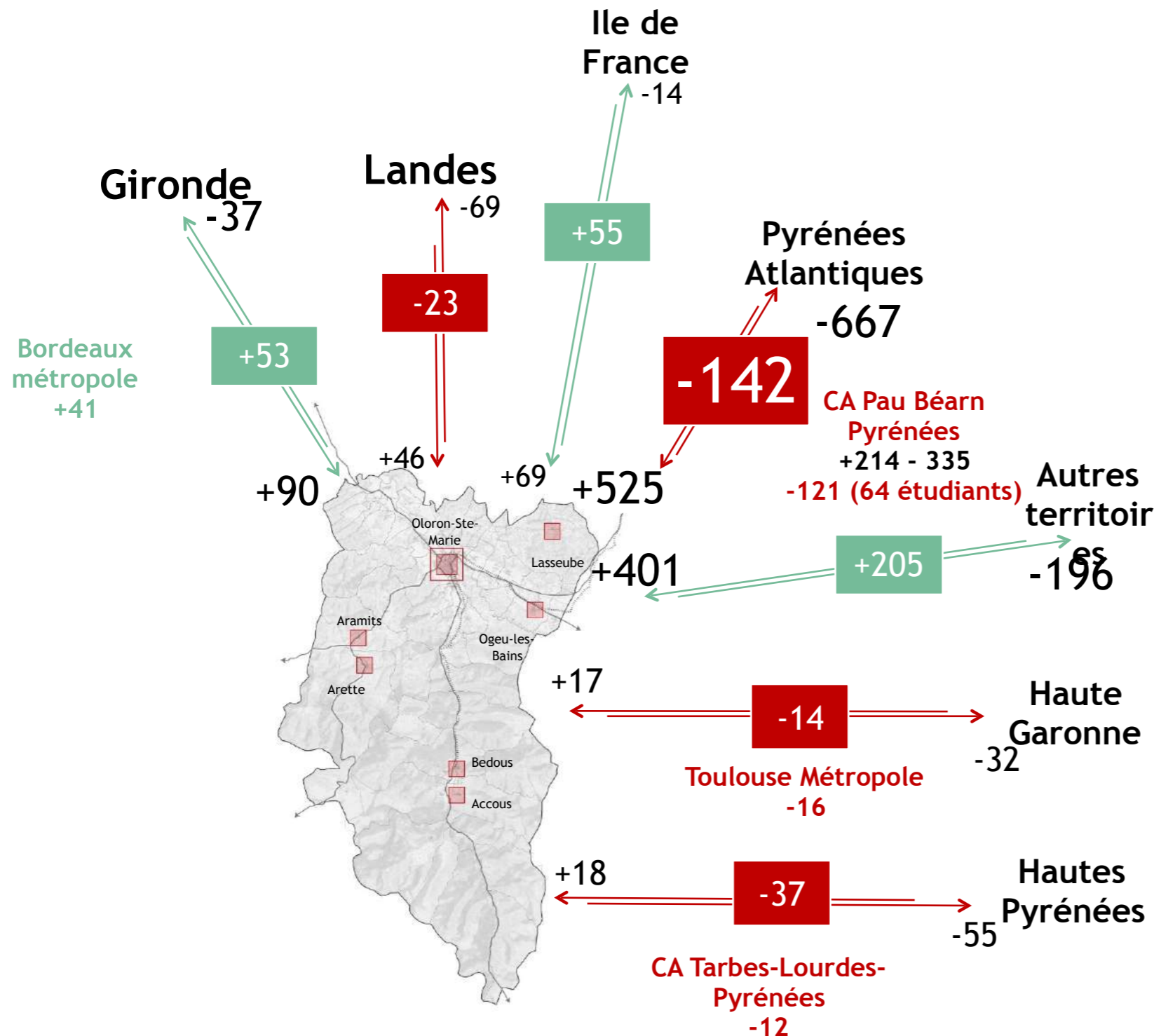
« L'attractivité permet à la commune de faire tenir ses services, mais aussi d'en créer de nouveaux » - Lasseube

Le Haut-Béarn, une étape importante dans le parcours résidentiel des jeunes familles et des retraités

Profil des personnes entrants et sortants du Haut Béarn (Source : INSEE 2018)

	Population	part	entrant	sortant	solde
Etudiants	1 245	 4%	65	181	-116
Jeune 1er emploi	464	 1%	46	93	-47
Jeune famille	3 991	 12%	354	200	154
Famille installée	6 913	 22%	158	140	18
Moins de 15 ans	4 489	 14%	141	137	5
Personne isolée en emploi	3 339	 10%	128	162	-34
Personne isolée fragile	1 392	 4%	88	59	29
Retraités	10 133	 32%	186	98	89
Ensemble	31 972	100%	1 166	1 069	97

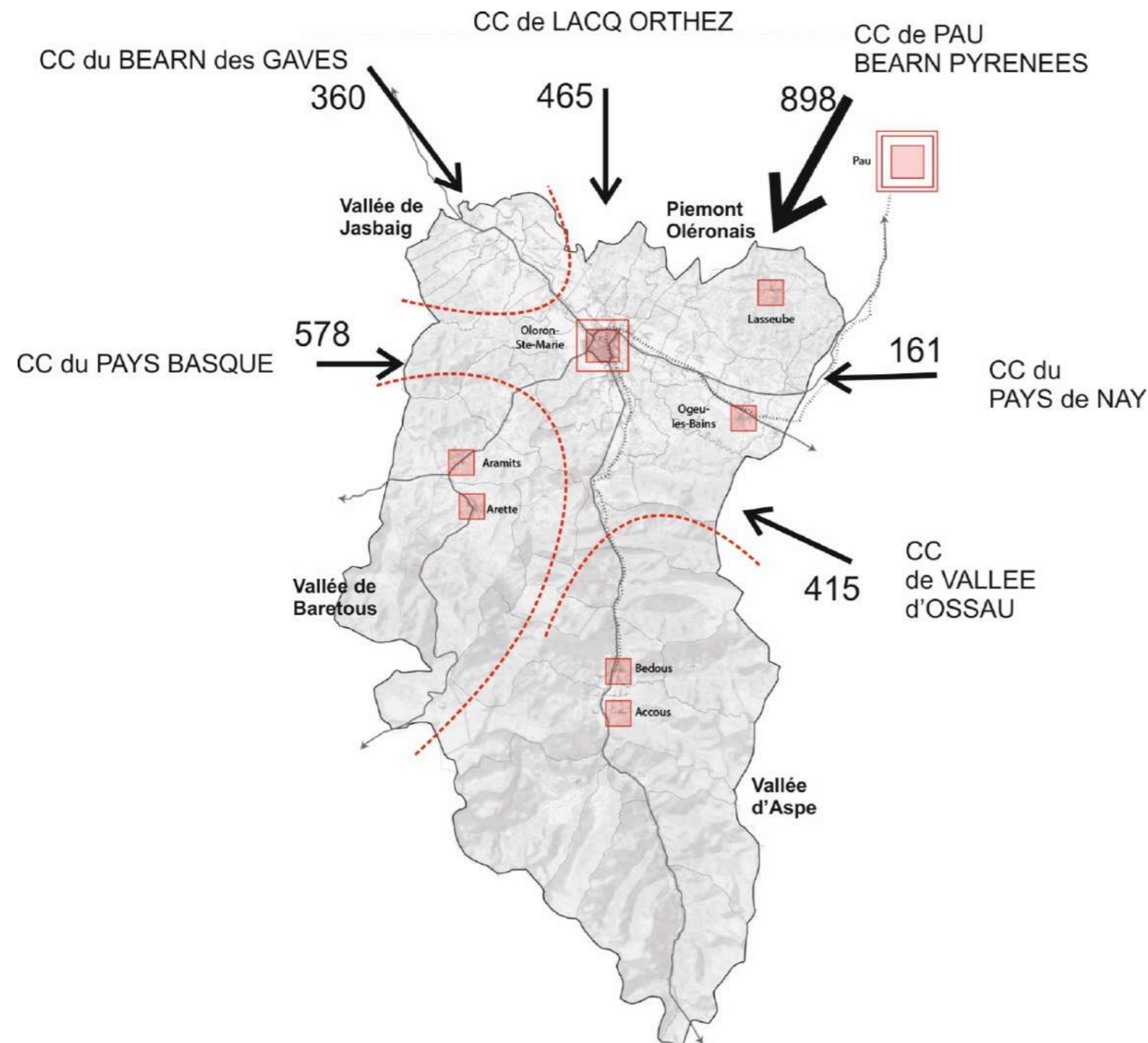
Une dynamique d'accueil qui repose sur son attractivité externe lointaine



Au niveau local, le Haut Béarn a du mal à se faire une place et perd même des habitants au profit des agglomérations Paloises et Tarbaises.

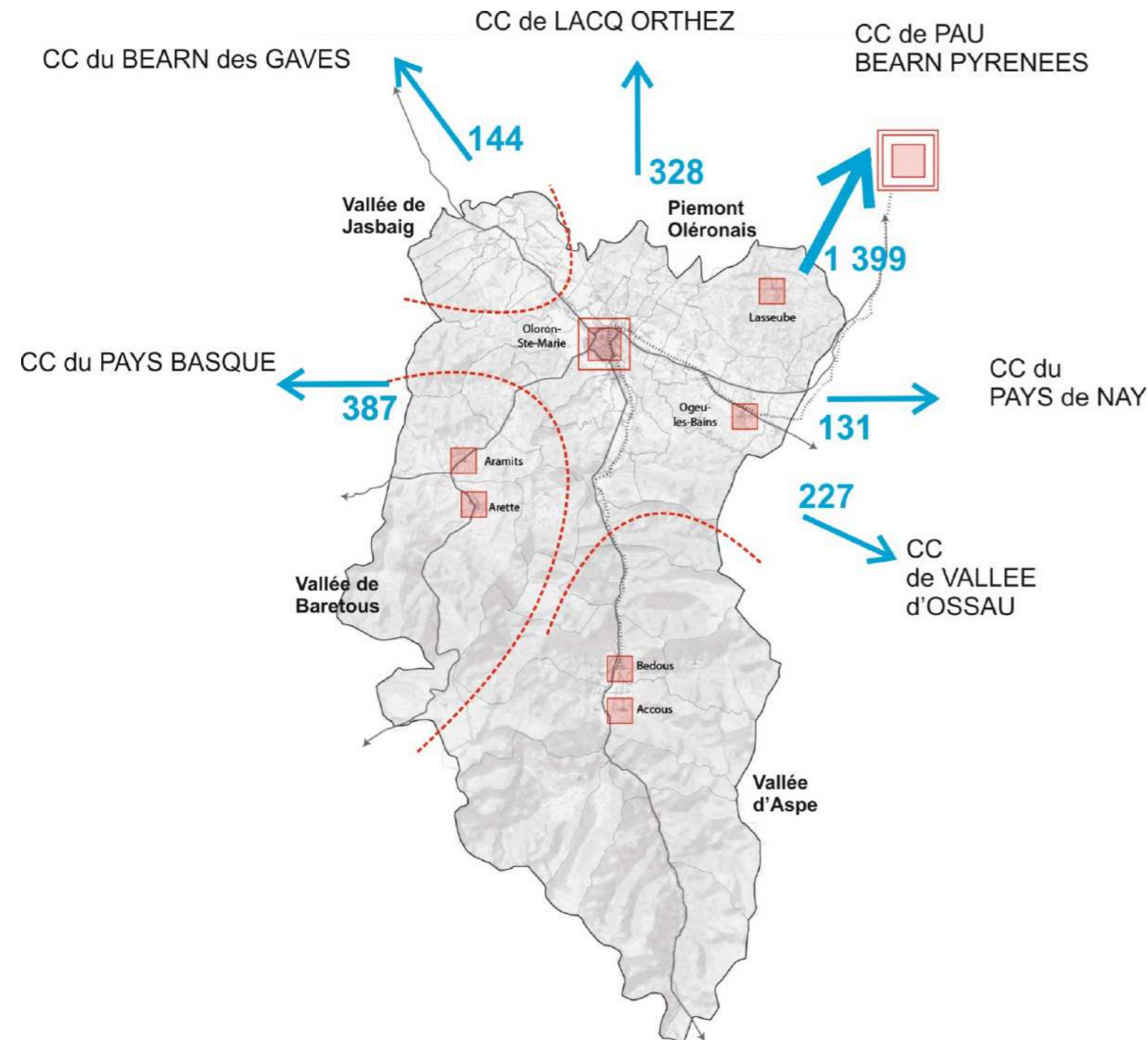
C'est à l'échelle supra-locale et auprès des territoires métropolitains que le Haut Béarn gagne de la population.

Un pôle d'emplois qui rayonne au-delà de son propre territoire ou un territoire qui ne retient pas ses actifs ?



25% de taux d'évasion

Le Haut-Béarn se positionne aussi comme un territoire de préférence résidentielle

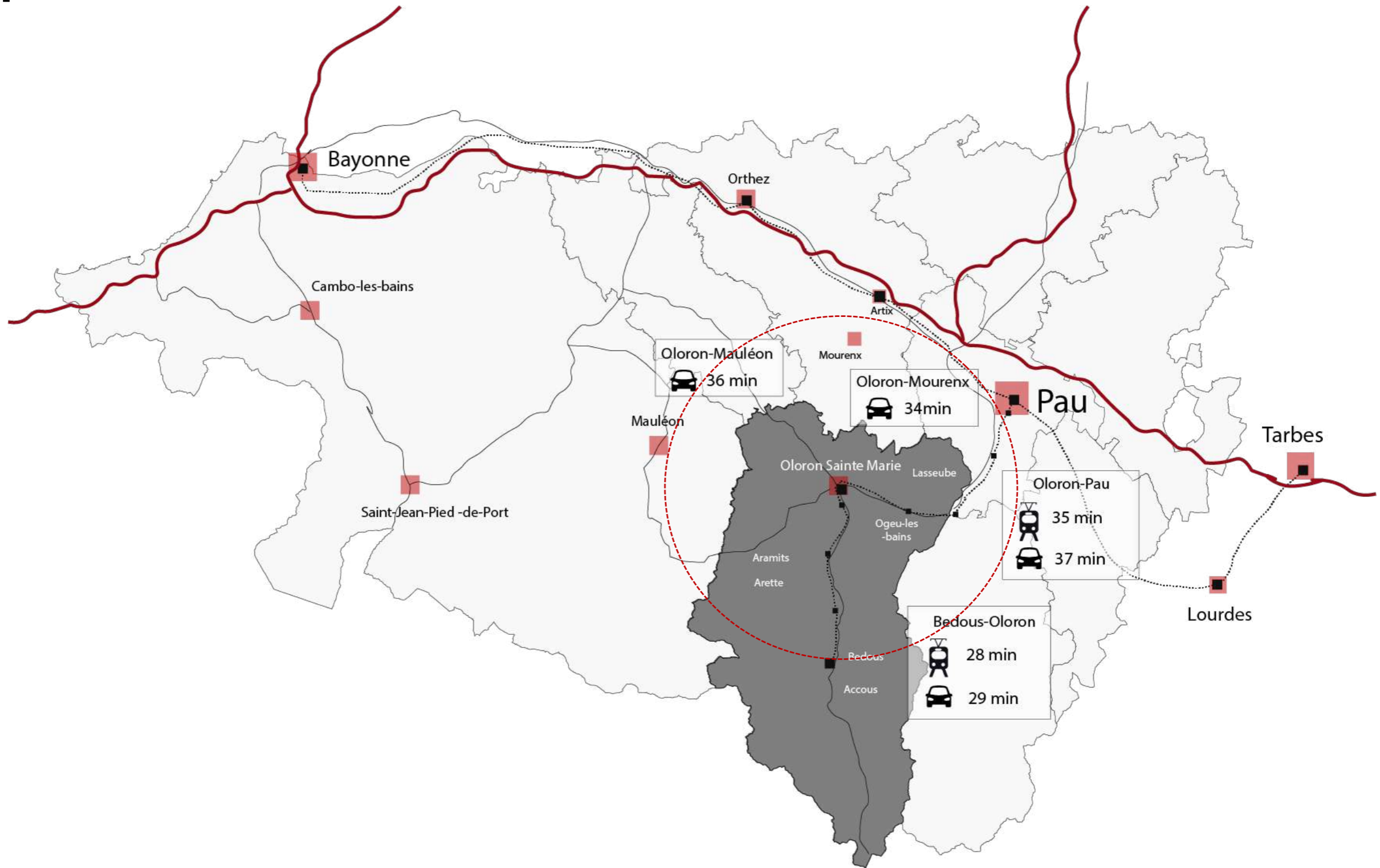


3 040 actifs ont fait le choix d'habiter le Haut-Béarn alors qu'ils travaillent ailleurs.

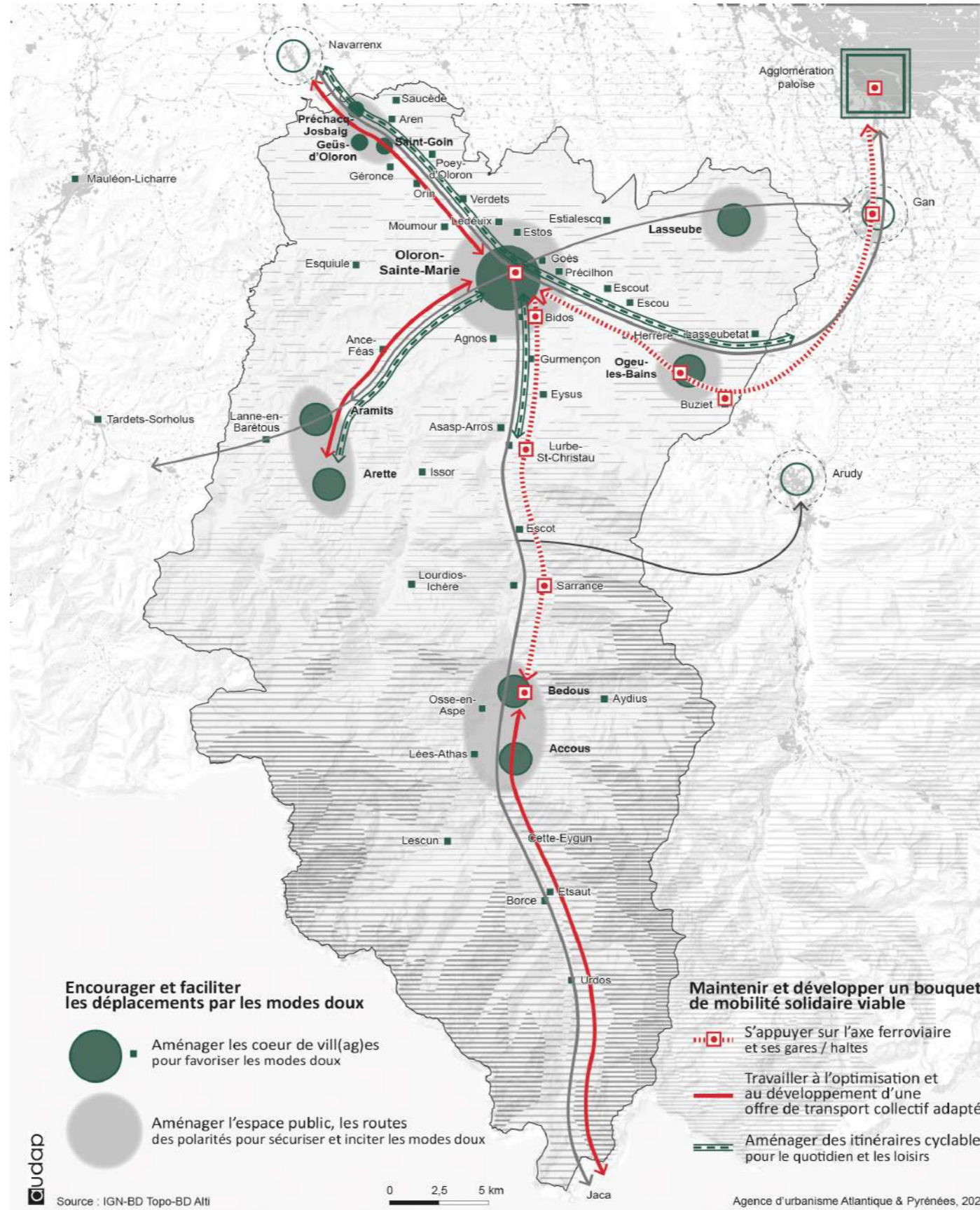
Près de la moitié (46%) va travailler sur l'agglomération paloise.

De ce point de vue, **le territoire se positionne comme un territoire d'installation des actifs du pôle palois.**

Un territoire accessible, ouvert, connecté, en interaction dans sa proximité



Une politique de mobilités entre/dans les centralités à structurer

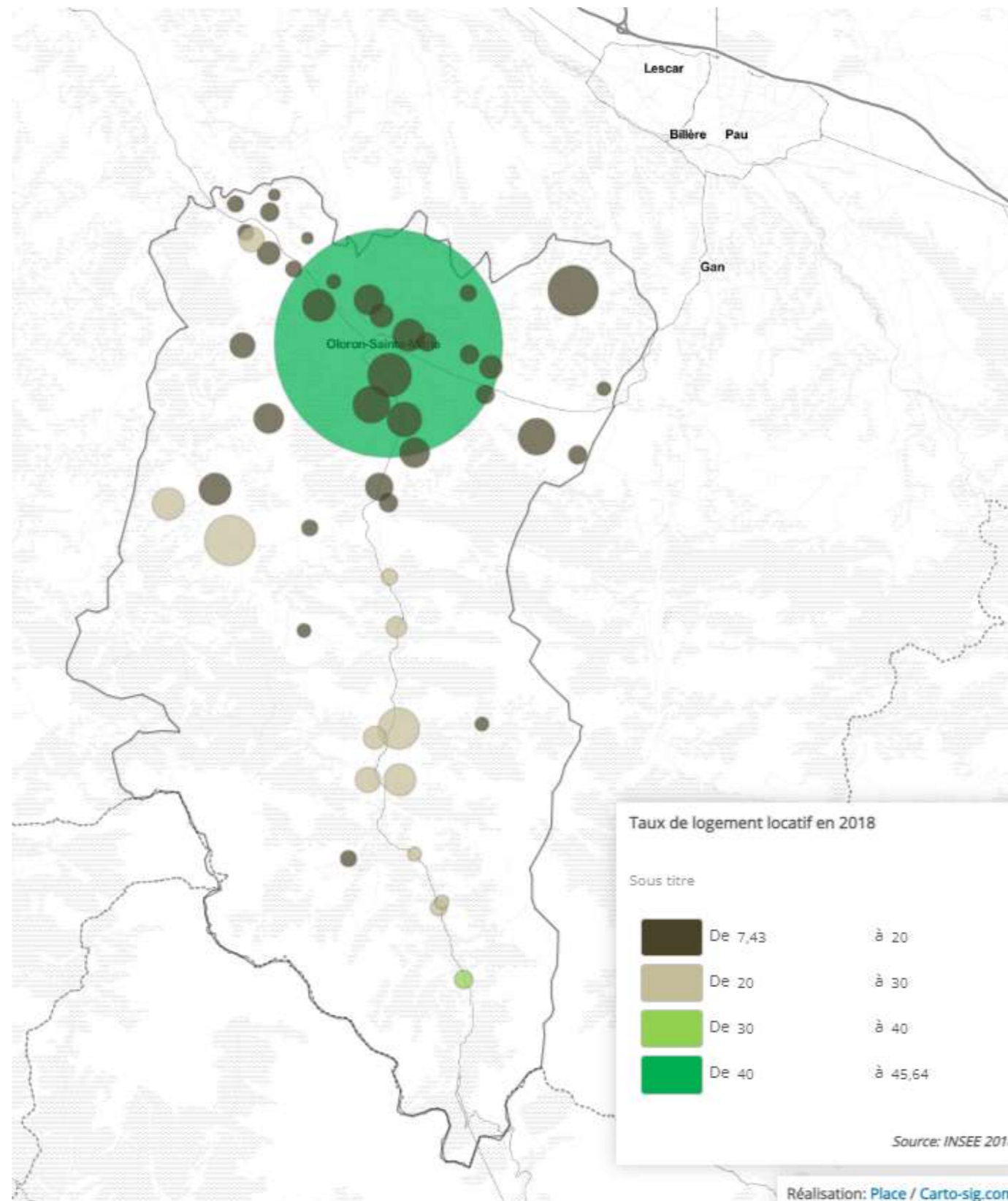


Un parc tourné essentiellement autour de la propriété occupante

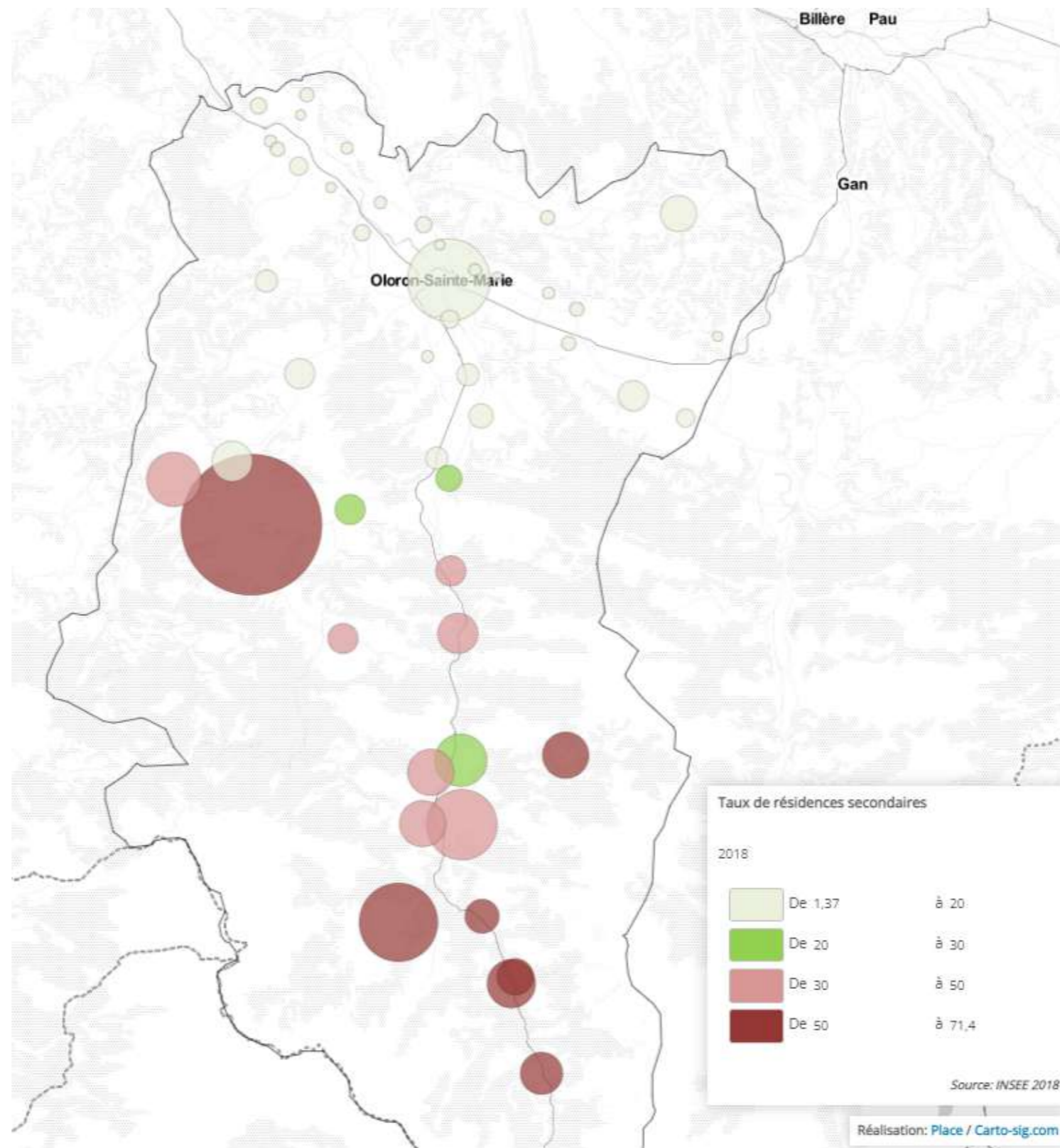
Caractéristiques du parc (données INSEE 2018)

	2008	2013	2018	Evolution	
				2008-2013	2013-2018
Nb de logements	18 229	19 619	20 244	1 390 7,6%	625 3,2%
Résidence principale	13 821	14 481	14 946	660	465
% résidence principale	76%	74%	74%	4,8%	3,2%
Logement vacant	1 533	2 001	2 000	467	0
% logement vacant	8%	10%	10%	30%	0%
Résidence secondaire	2 874	3 138	3 297	263	160
% résidence secondaire	16%	16%	16%	9%	5%
RP - Propriétaire occupant	9 339	10 047	10 531	708	484
% propriétaire occupant	68%	69%	70%	7,6%	4,8%
RP - Locataire	3 913	4 025	4 008	112	-17
% locataire	28%	28%	27%	2,9%	-0,4%

Une diversité locative concentrée sur la polarité principale



Un marché du logement dans les vallées capté par les résidents ponctuels



Des logements trop grands pour les ménages s'installant sur le territoire

Typologie des logements (données INSEE 2018)

Typologie du parc

	Nombre	Part
Petits logements (T1-T2)	1 190	8%
T3-T4	5 862	39%
Grands logements (T5 ou plus)	7 894	53%
Ensemble	14 946	100%

Typologie de la demande (nombre de personne par ménage en mobilité)

	Nombre	Part
1 à 2 personne	1 471	51%
3 à 4 personnes	1 077	38%
5 ou plus	321	11%
Ensemble	2 869	100%

Un phénomène de vacance très marqué sur la ville centre qui tend à diminuer

	Logements vacants en 2018		Structurelles		Récentes		Taux de vacance			
	nb	distribution	1999-2008	2008-2018	2008-2013	2013-2018	1999	2008	2013	2018
Piémont Oloronais	1 523	76%	34	40	90	-10	7,3%	9,3%	12,1%	11,3%
Ville centre	964	48 %	27	20	65	-26	9,0 %	12,3 %	16,4 %	14,2 %
Polarité d'équilibre diffus	135	7%	2	6	5	6	5,0%	6,3%	7,5%	9,1%
Vallée de Josbaig	85	4%	1	4	5	4	5,2%	5,7%	7,9%	9,8%
Vallée d'Aspe	203	10%	5	-1	-12	10	7,0%	8,2%	5,6%	7,2%
Polarité d'équilibre diffus	55	3%	2	-2	-3	0	6,3%	8,6%	6,5%	6,2%
Vallée de Barétous	189	9%	5	4	10	-3	4,1%	5,5%	6,8%	6,2%
Polarité d'équilibre diffus	91	5%	-1	4	10	-1	3,5%	2,9%	5,3%	4,9%
	98	5%	5	-1	1	-2	5,2%	9,7%	9,4%	8,3%
CC du Haut-Béarn	2 000	100%	45	47	93	0	6,7%	8,4%	10,2%	9,9%

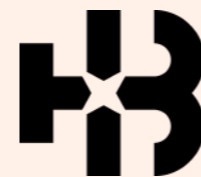
▶ Le fil rouge de la revitalisation et de l'adaptation Développer l'attractivité territoriale ...

▶ Les transitions énergétique/écologique et les jeunesses comme entrées transversales

1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations,

- Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie,
- Entre la polarité principale et les polarités d'équilibres, développer un bouquet de mobilités viable et solidaire (vieillesse / jeunes),
- Dans les polarités et les coeurs de vill(ag)es, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active,
- Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques),

2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques



Une trame paysagère spécifique, support des « savoir-faire » des activités



La topographie et les reliefs.
Les vallées d'Aspe et d'Ossau se composent selon une orientation Nord/Sud.
Les vallées secondaires et la structure de coteaux du piémont se trament d'Est en Ouest.
L'implantation dans ces territoires tire parti des avantages et inconvénients topographiques, hydrologiques et climatiques spécifiques à chaque site.



Mettre en valeur les patrimoines et les singularités territoriales des espaces de montagne, de vallée, de piémont et de coteaux en tant qu'**éléments structurants de la qualité de vie**

- Rôle des paysages en tant que supports d'activités de loisirs
- Rôle des paysages dans la restauration de la diversité des pratiques agricoles,
- Rôle des paysages dans le développement d'économies durables (hydroélectricité, agro foresterie, solaire).

=> Territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire », label en cours de renouvellement.

Une armature territoriale et des fonctionnalités ancestrales



- LA VILLE CENTRE DU TERRITOIRE

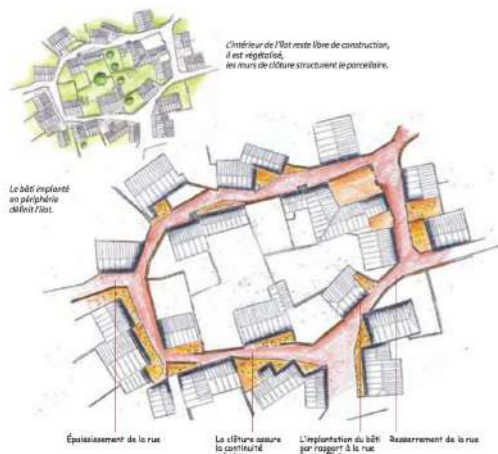
- Ville constituée par « addition » le long des axes de communication (Périodes Antiques et Moyen-Age)
- Pluralité des fonctions depuis l'Antiquité: Habiter, commercer, administrer.
- Un lien particulier de la ville aux espaces naturels (Gaves, jardins, terres agricoles),



- LE BOURG ET LA CENTRALITE DES FONCTIONS DANS LE MAILLAGE RURAL

- Le bourg se définit comme une agglomération urbaine de petite taille, ou gros village, **aux fonctions, notamment commerciales, intermédiaires entre celles du village et celles de la ville.**
- Le bourg a le statut de chef lieu (*capduh*). Il s'organise en îlots formant des quartiers desservis par un *chevelu viaire** et gravitant autour de la place centrale.
- Centre de gravité de cette organisation urbaine, l'espace communautaire de la place du bourg concentre les fonctions essentielles du bourg : organisation administrative avec l'hôtel de ville, lieu de chalandise autour de la halle, service religieux avec l'église.

Des tissus urbains spécifiques



- L'îlot

- Bâti aligné sur la rue,
- Coeur à dominante végétale,
- Des espaces communautaires qui articulent les fonctions domestiques et publiques.



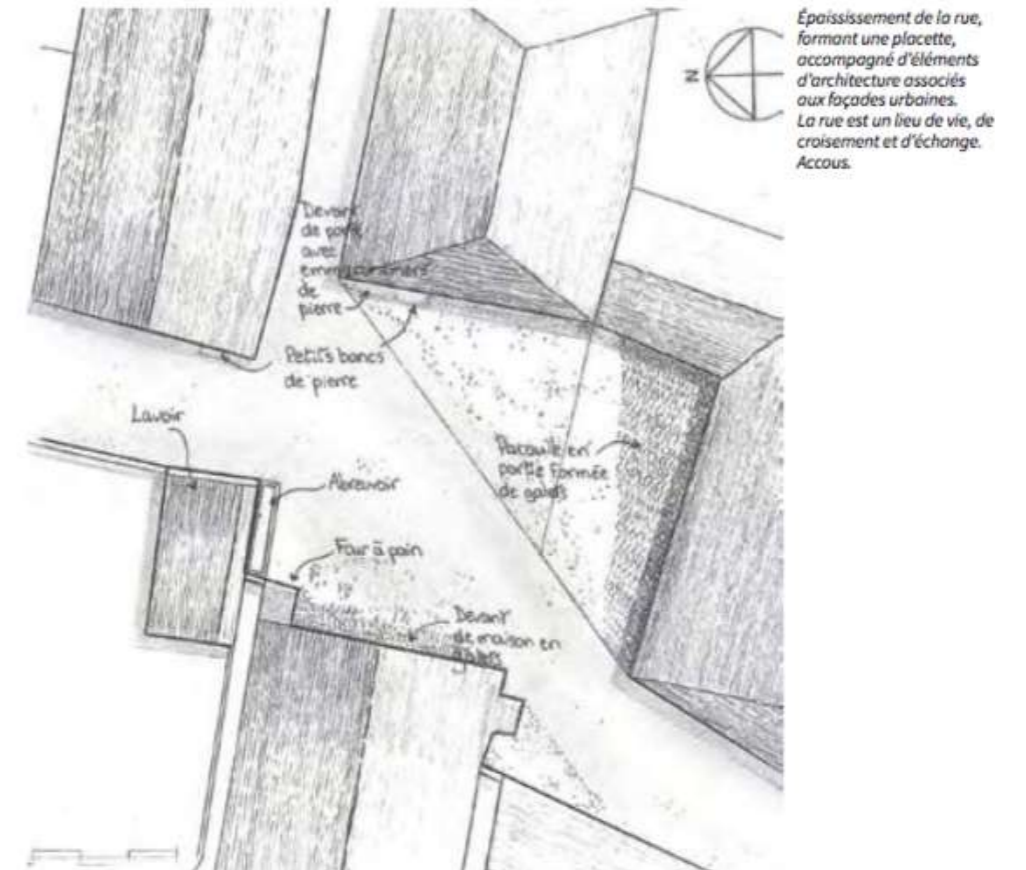
- Les rues de village

- La variation de la rue selon les implantations spontanées du bâti
- Le rôle du devant (la parquille) : lien entre espace public et espace privé



- Les rues ordonnancées

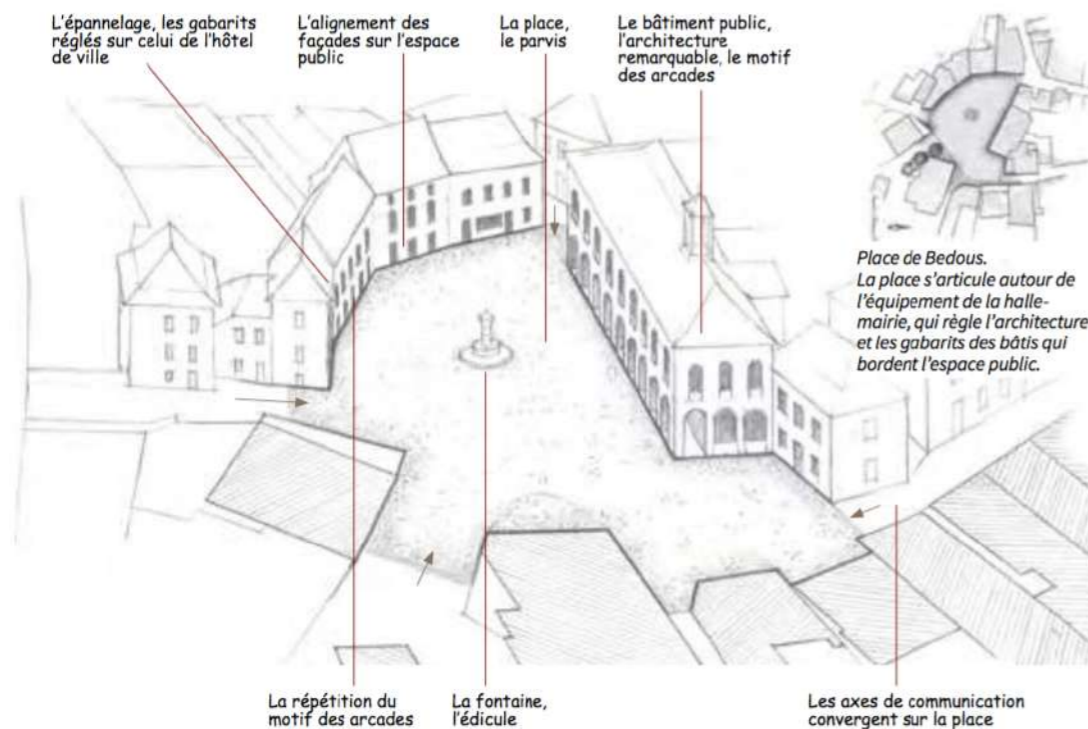
- La rue fait l'objet d'un plan d'alignement,
- Le bâti est régulier,
- Les façades avant rythment l'espace public.



- Les accompagnements de la maison dans l'espace public

- Les bancs, perrons, participent à la continuité entre la rue et la maison
- Leurs matériaux sont les mêmes que ceux utilisés pour les façades (pierre, enduits, etc...).

Des espaces collectifs spécifiques



- La place composée du bourg

- La place est organisée par les bâtiments qui l'entourent, dans le cadre d'une composition d'ensemble
- La halle-mairie est à la fois un édifice public mais aussi le lieu du marché

- La place plantée

- Les arbres ordonnent l'espace
- Les sols sont perméables
- Le traitement d'ensemble est simple, les bâtiments et murets forment l'espace

Des espaces collectifs peu adaptés aux enjeux contemporains

Nécessaire structuration d'une politique collective d'aménagement des espaces collectifs avec une entrée patrimoniale:

- Des espaces publics qualitatifs consistent à penser l'espace public comme **le lieu propice aux échanges, où l'utilisateur premier est piéton.**
- Capacité des espaces publics à **répondre aux effets d'ilots de chaleur urbain**, à prendre en considération plusieurs composantes telles que l'importance des respirations végétales et des revêtements de sols, de la qualité du mobilier urbain, etc.
- **La valorisation des espaces publics dans un projet collectif** permettra en outre de **révéler la qualité du patrimoine urbain et paysager du territoire** : façades bâties et ensemble villageois, éléments de petits patrimoines tels que lavoirs, abreuvoirs, bancs, mais aussi parvis d'églises, jardins, belvédères sur les montagnes, etc.

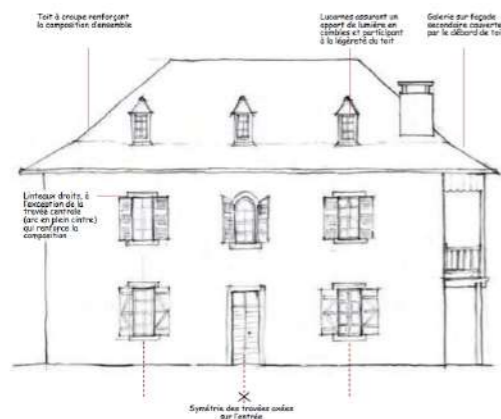
Des architectures spécifiques



- **Le bâtiment public**
- Monumentalité de l'édifice public
- Inscription en lien fort avec l'espace public, qui joue le rôle de parvis



- **L'oustal, la maison paysanne**
- Bâti associant habitation à l'étage et corps de ferme en rez-de-chaussée
- Simplicité et sobriété de l'écriture architecturale



- **La maison de type bourgeois**
- Faîtage parallèle à la rue, toiture à 2 pans avec croupes
- Composition symétrique mettant en valeur la porte d'entrée



- **La maison avec grange attenante**
- Fonctions d'habitation et agricole juxtaposées
- Vocabulaire associant l'écriture classique de la maison bourgeoise à l'architecture de la grange.



- **La maison de village**
- Continuité avec les maisons riveraines (gabarit, toiture)
- Travées verticales d'ouvertures



- **L'immeuble de la période industrielle**
- Abondance de décors mettant en valeur la composition : chaînages, passe de toit, soubassement
- Apport d'éléments puisant dans les innovations industrielles (fonte, métal, fenêtres à grands carreaux).

Des architectures spécifiques

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE



- **La façade à galeries**
- La galerie s'inscrit sur une façade arrière ou latérale
- La galerie constitue une extension de la maison, protégée des intempéries
- elle peut être ouverte ou fermée.

Concilier les approches patrimoniales et réhabilitations énergétiques



- Concilier la préservation du patrimoine, le besoin des ménages et lutter contre la précarité énergétique.
- Une charte architecturale sans portée prescriptive,
- Vivier insuffisant de main d'oeuvre pour promouvoir et maintenir des «savoir-faire artisanaux».

=> Attention connaissance du patrimoine architectural seulement jusqu'au 20e siècle.

▶ Le fil rouge de la revitalisation et de l'adaptation pour développer l'attractivité territoriale ...

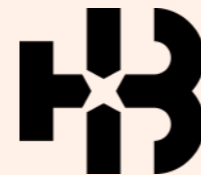
▶ Les transitions énergétique/écologique et les jeunesses comme entrées transversales

1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations,

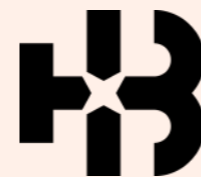
- Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie,
- Entre la polarité principale et les polarités d'équilibres, développer un bouquet de mobilités viable et solidaire (vieillesse / jeunes)
- Dans les polarités et les coeurs de vill(ag)es, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active,
- Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques).

•2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

- Inscrire la complémentarité et les spécificités des paysages au coeur du cadre de vie,
- Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales,
- Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies.



3/ Redynamiser le territoire par la reconquête de sa polarité principale



- Etude de stratégie de revitalisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie, 2016,
- Etude pré-opérationnelle OPAH-RU, 2017,
- Construction d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie, 2019,
- Réalisation d'un plan de référence des espaces publics, 2019,
- Analyse des Besoins Sociaux, 2019,
- Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn, 2019.

Un coeur de ville et des quartiers

Les étapes de développement urbain

La constitution progressive en 4 quartiers

Une structuration urbaine multipolaire

Schémas chronologiques du développement urbain

sans échelle

d'après Atelier Lavigne

AVAP d'Oloron Sainte-Marie



1. Période antique

Les deux villes encloses autour des lieux de pouvoir :

- Sainte Marie, la ville de l'Évêque dans la plaine
- Oloron, la ville du Vicomte sur la colline de Sainte Croix



2. Période médiévale

Les deux villes encloses et leurs faubourgs, elles s'enrichissent et se développent :

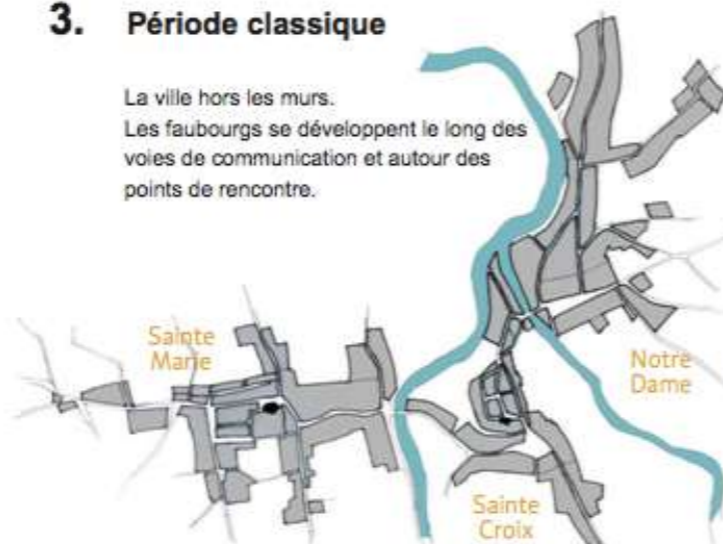
- Sainte Marie, au débouché du pont vers Oloron
- Oloron, autour des places consacrées aux marchés et aux échanges



3. Période classique

La ville hors les murs.

Les faubourgs se développent le long des voies de communication et autour des points de rencontre.



4. Période moderne et début contemporaine

La ville industrielle s'équipe :
quartier de la gare avec l'arrivée du
chemin de fer, le jardin public,
les rues Adoue, Jéliote
et Barthou



Un ralentissement de la baisse démographique

Evolutions démographiques (données INSEE 2018)

				Evolution		
	2008	2013	2018	2008-2013	2013-2018	
Population	11 200	10 794	10 629	-406	-165	Evolution de la pop
Part dans le Haut Béarn	35%	33%	33%	-0,7	-0,3	Taux de croissance annuel
				-360	-499	Solde naturel
				-46	334	Solde migratoire
	2018					
Indice jeunesse 2018	0,6					
Part des plus de 75 ans 2018	16%					

Des périmètres de projets liés aux transitions

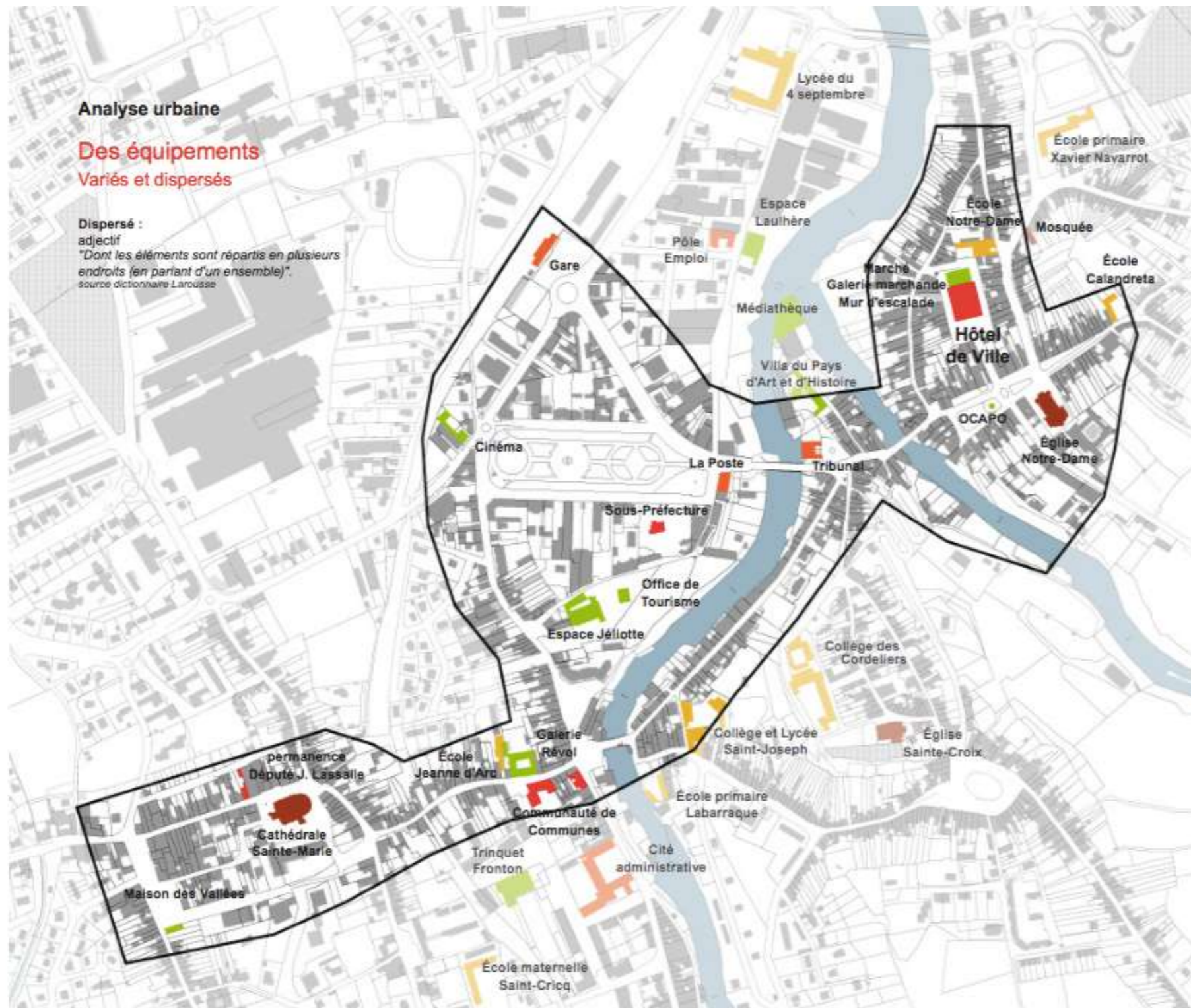


Des périmètres de projets et de connaissances

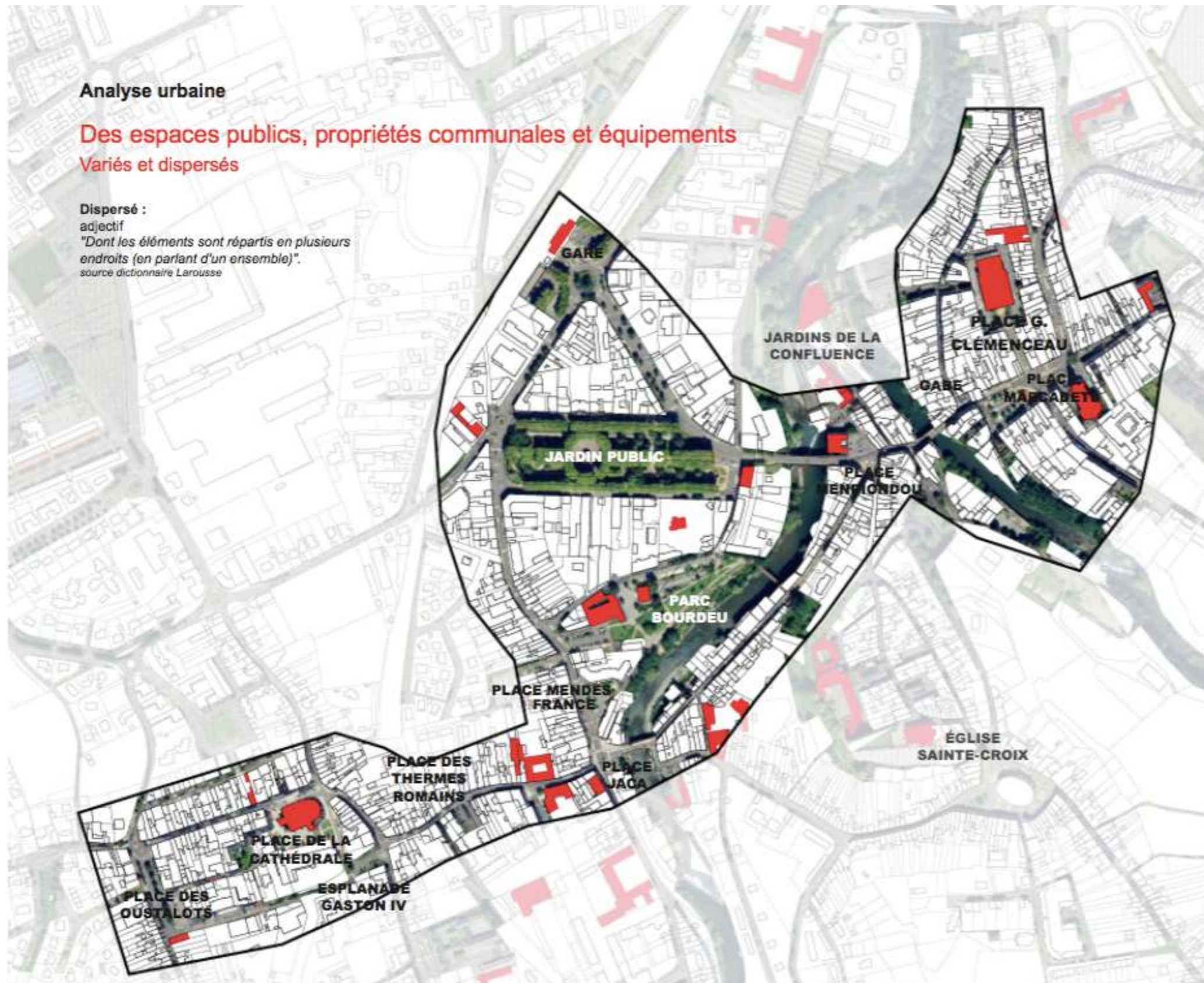
OPAH-RU 2019-2024



Des équipements publics variés



Des espaces publics représentant 1/3 de la superficie étudiée

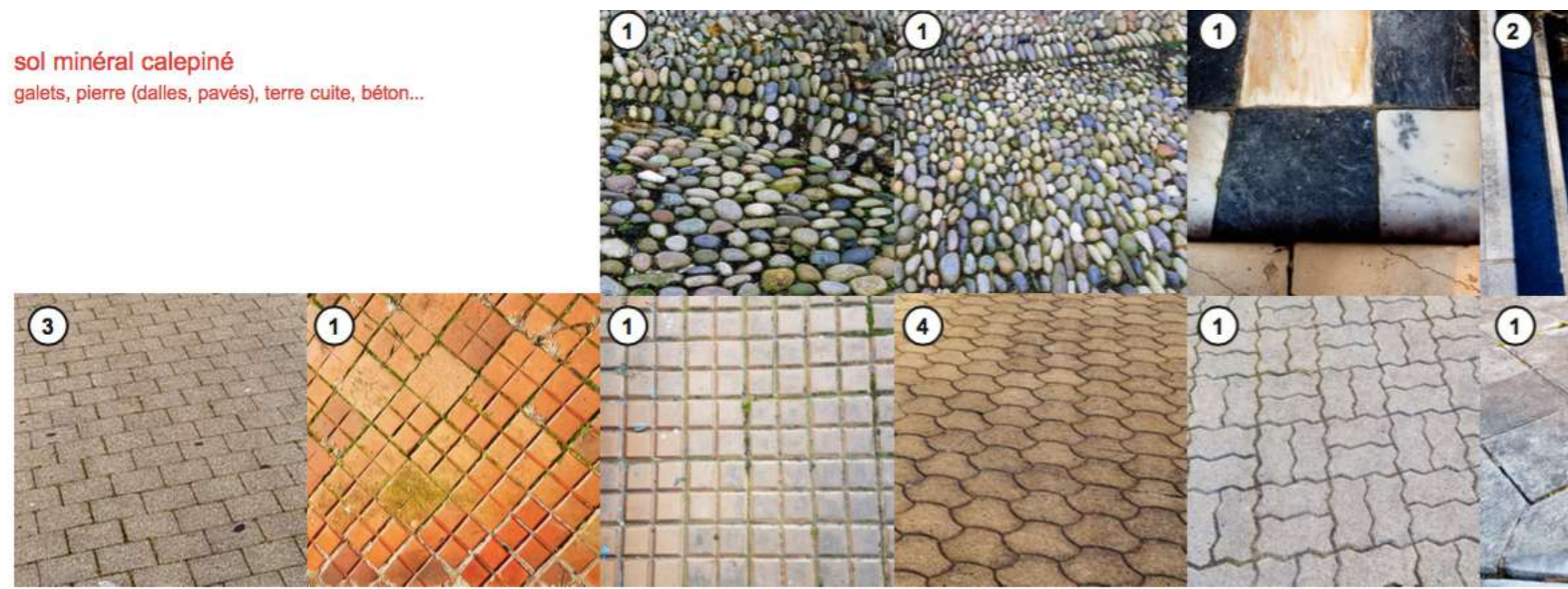


Des espaces publics aux revêtements multiples ..

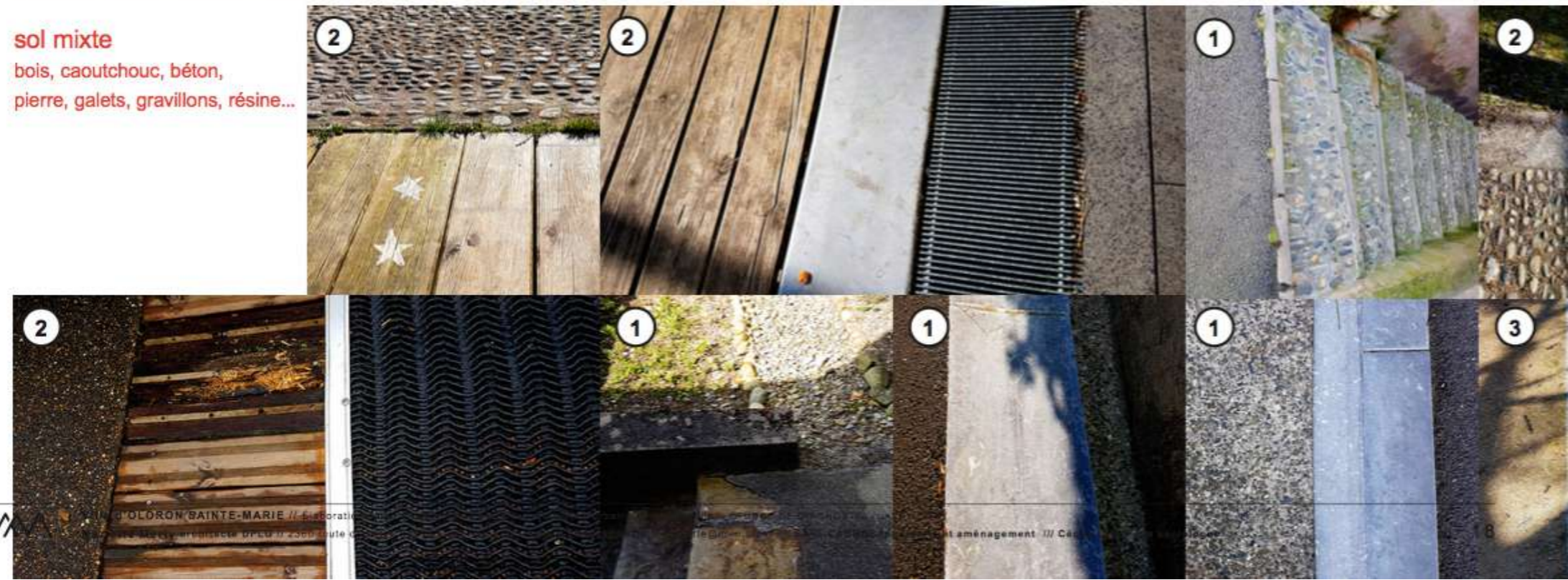


... ne participant pas à une lecture aisée de la ville ...

sol minéral calepiné
 galets, pierre (dalles, pavés), terre cuite, béton...



sol mixte
 bois, caoutchouc, béton,
 pierre, galets, gravillons, résine...



... n'incluant pas suffisamment les questions de transition écologique et d'inclusion sociale

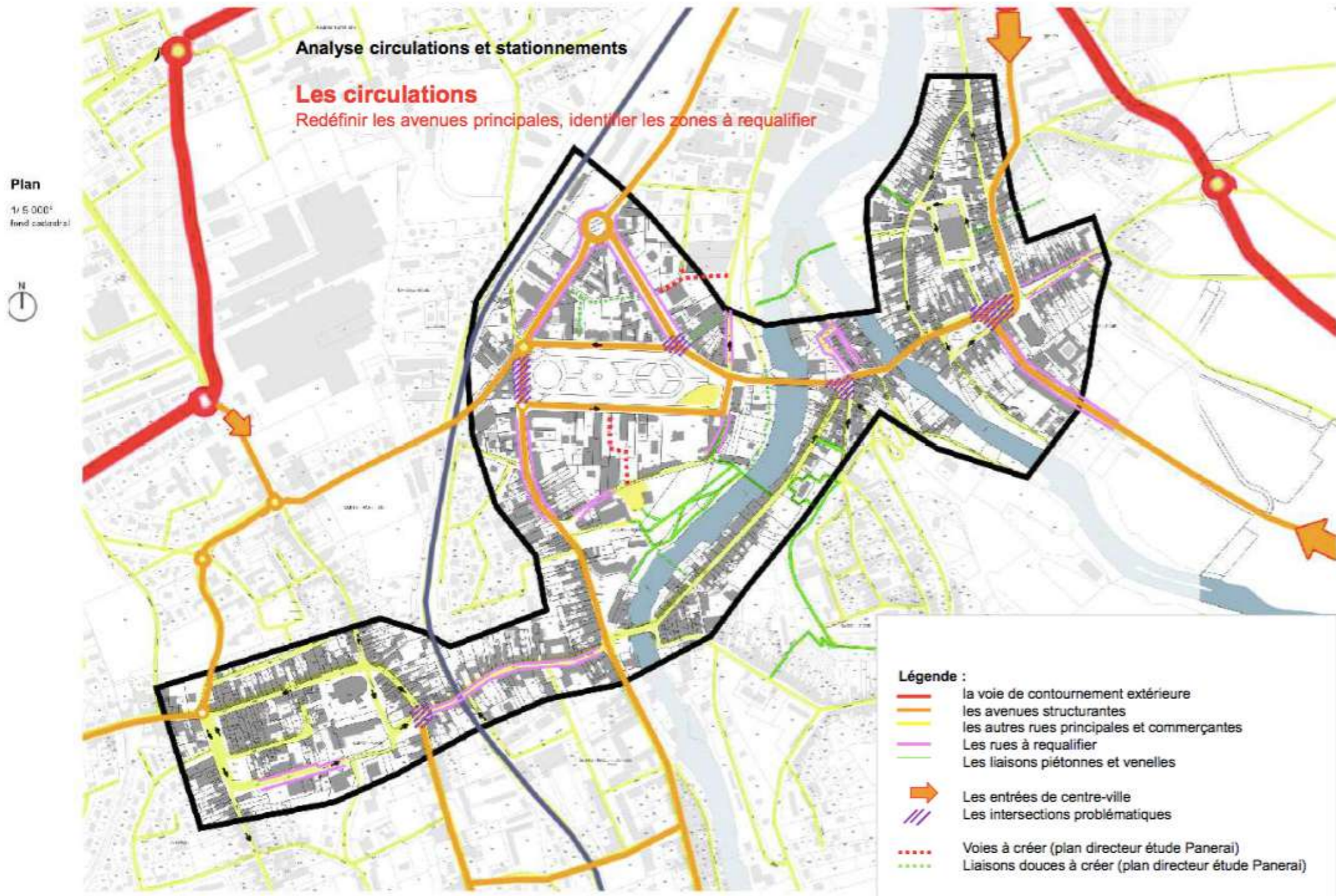


sol friable
 gravillons, galets, terre, sable...

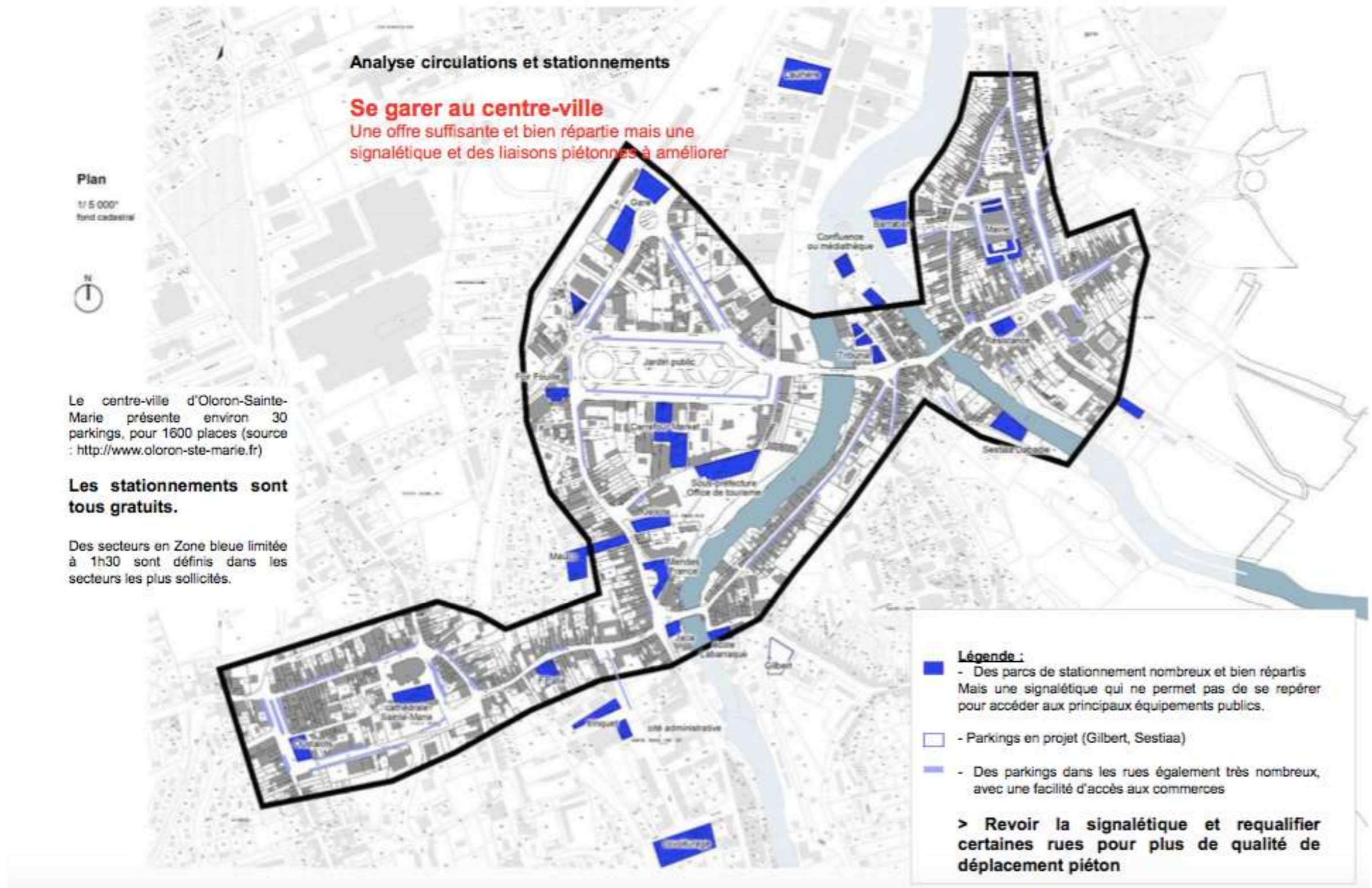


sol minéral compact
 bétons (désactivés, balayés, lissés...), enrobés (colorés, grenailés)...

Une ville pensée autour de la voiture individuelle



Des places de stationnement en nombre mais mal signalées



MAIS une offre diversifiée de mobilités

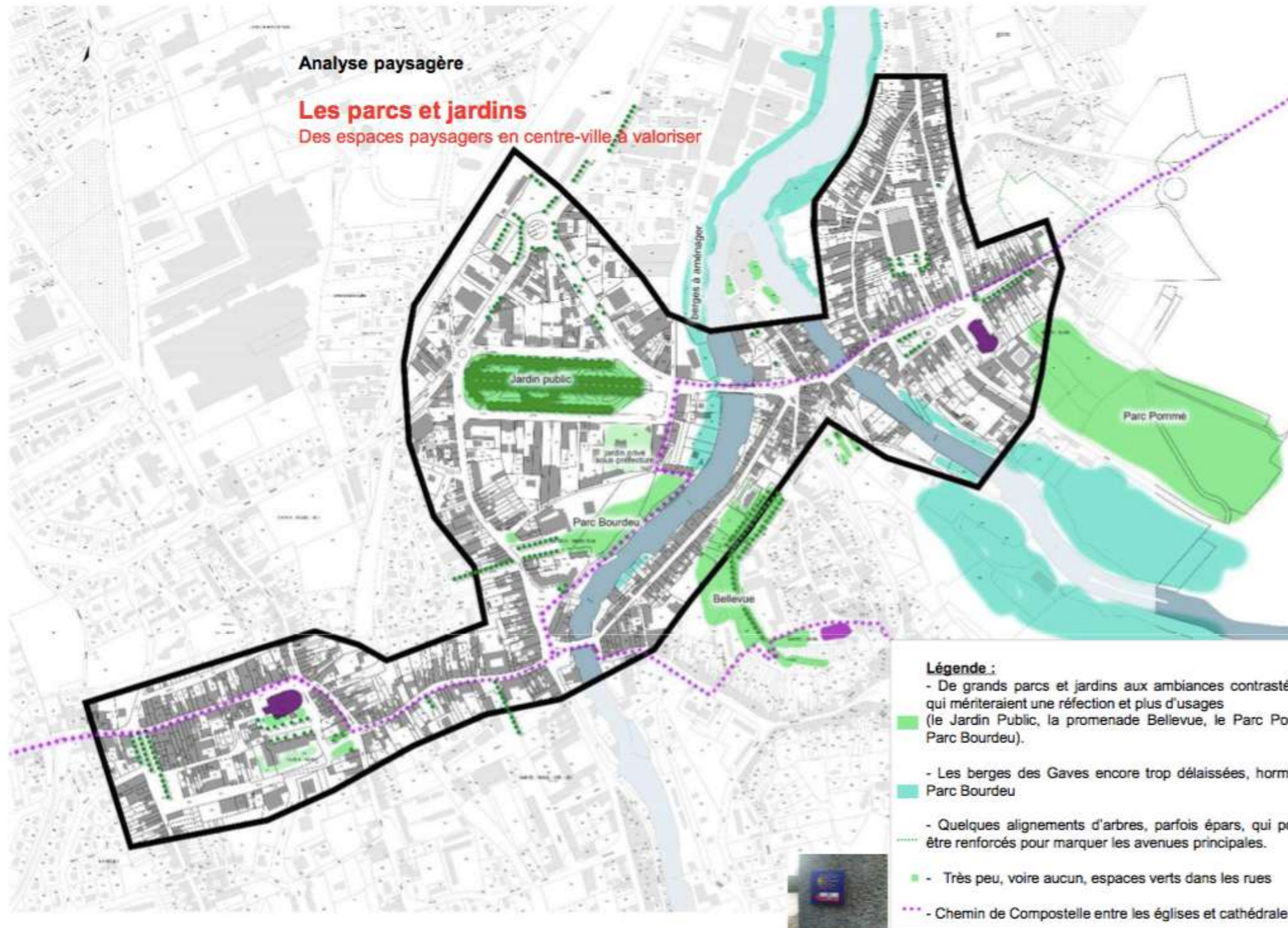
- ▶ Gare SNCF,
- ▶ Bornes de recharge voitures électriques,
- ▶ Station Vélos à Assistance Electrique,
- ▶ Location de vélos à assistance électrique,
- ▶ Navettes gratuites (3 lignes),
- ▶ Schéma directeur cyclable (approuvé),
- ▶ Dispositif REZO POUCE,

Une ville avec un patrimoine naturel fort

Analyse paysagère

Les parcs et jardins
Des espaces paysagers en centre-ville à valoriser

Plan
1/5 000^e
fond cadastral

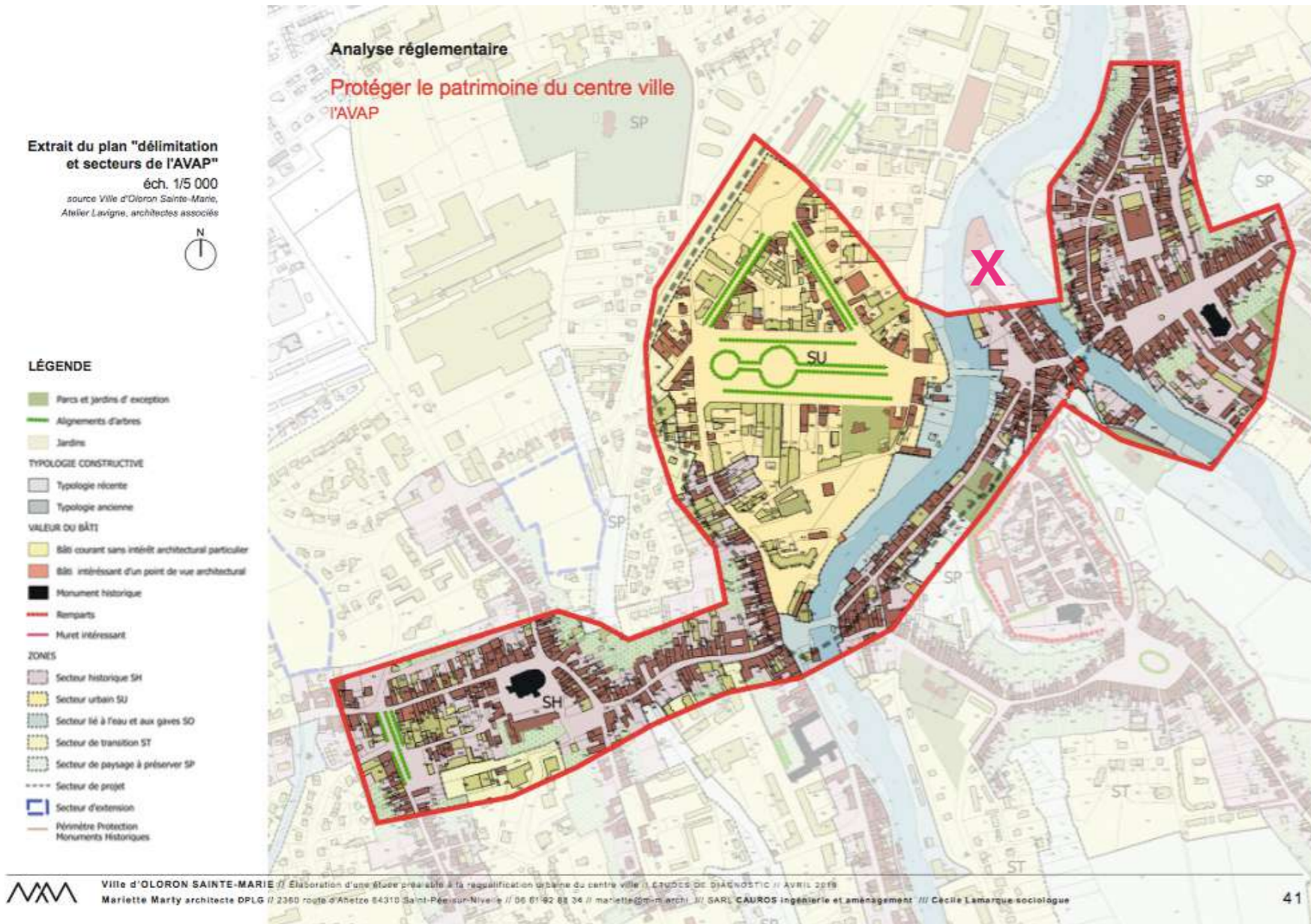


➔ **Présence
aussi des
jardins
privés**

Légende :

- De grands parcs et jardins aux ambiances contrastées mais qui mériteraient une réfection et plus d'usages (le Jardin Public, la promenade Bellevue, le Parc Pommé, le Parc Bourdeu).
- Les berges des Gaves encore trop délaissées, hormis sur le Parc Bourdeu
- Quelques alignements d'arbres, parfois épars, qui pourraient être renforcés pour marquer les avenues principales.
- Très peu, voire aucun, espaces verts dans les rues
- Chemin de Compostelle entre les églises et cathédrale

Un projet patrimonial à développer/conforter



- Requalification du quartier Sainte-Marie avec une entrée Patrimoniale,
- « Opération Façades »,

X - Quartier Confluence
- Villa Bedat qui ne joue pas son rôle - Profiter du renouvellement du label « Pays d'Art et d'Histoire »

Oloron Sainte-Marie: Un parc de logements communautaire

Caractéristiques du parc (données INSEE 2018)

				Evolution	
	2008	2013	2018	2008-2013	2013-2018
Nb de logements	6 232	6 685	6 769	453	83
				7,3%	1,2%
Résidence principale	5 248	5 401	5 500	153	99
% résidence principale	84%	81%	81%	2,9%	1,8%
Logement vacant	768	1 093	964	325	-129
% logement vacant	12%	16%	14%	42%	-12%
Résidence secondaire	217	191	305	-25	114
% résidence secondaire	3%	3%	5%	-12%	60%
RP - Propriétaire occupant	2 495	2 755	2 847	260	92
% propriétaire occupant	48%	51%	52%	10,4%	3,3%
RP - Locataire	2 497	2 522	2 510	24	-12
% locataire	48%	47%	46%	1,0%	-0,5%

- Parc locatif du territoire essentiellement situé à Oloron Sainte-Marie,
- Des demandes de logements sociaux non satisfaites,

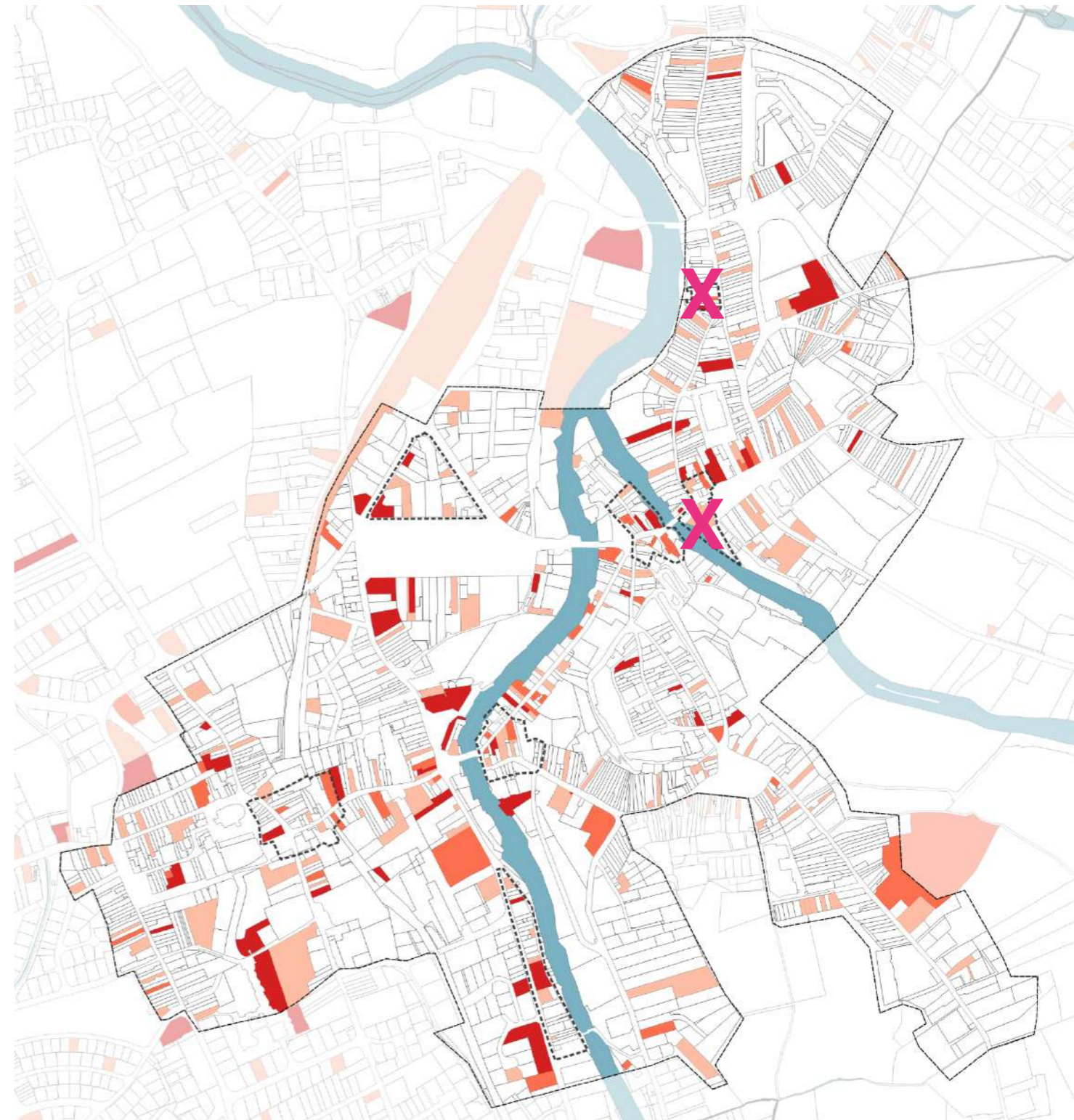
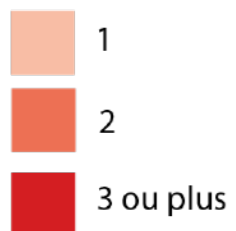
Au sein du périmètre OPAH (données MAJIC 2020 – fichiers fonciers)

3 926 logements

594 logements vacants (15% des
logements)

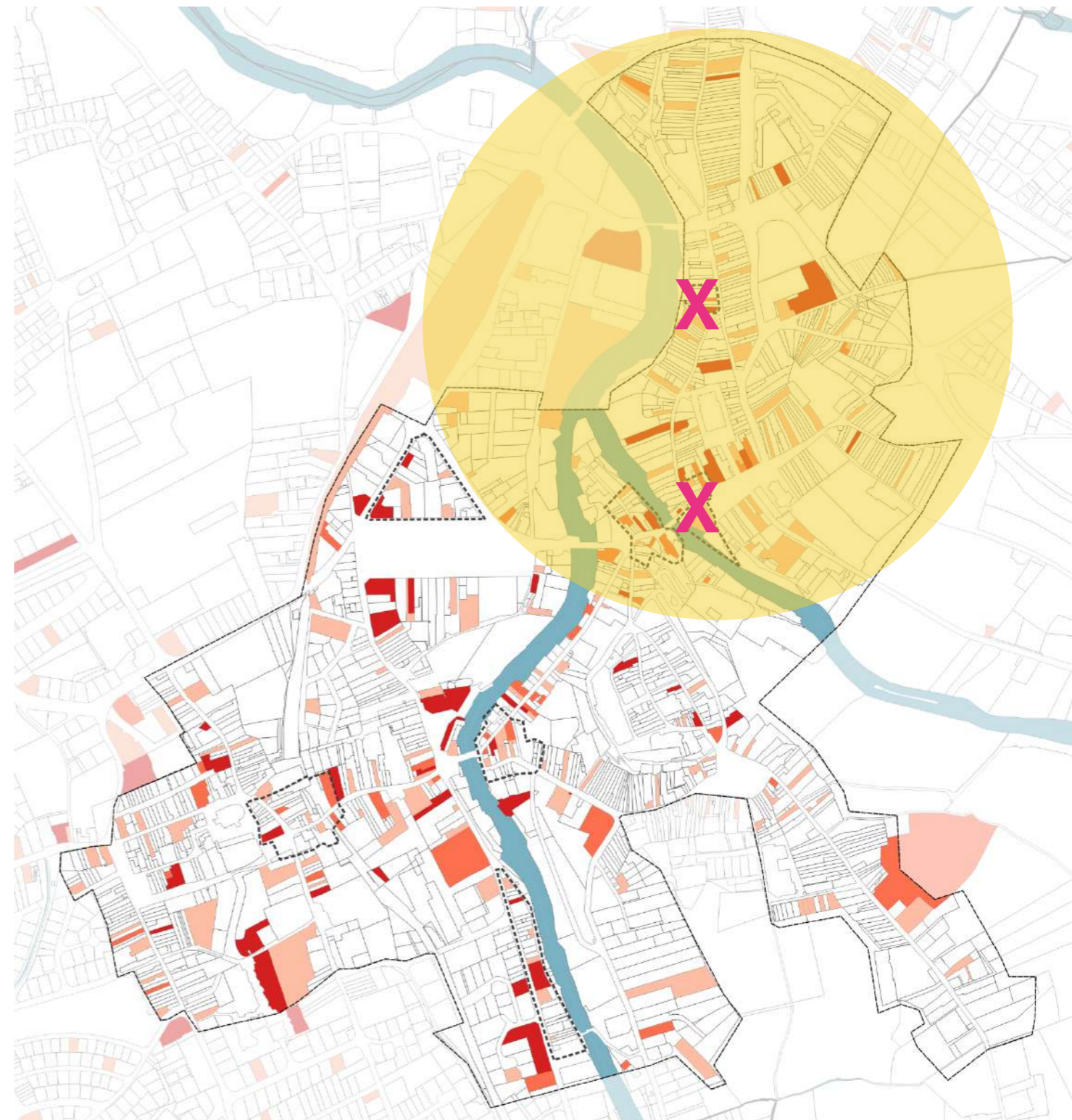
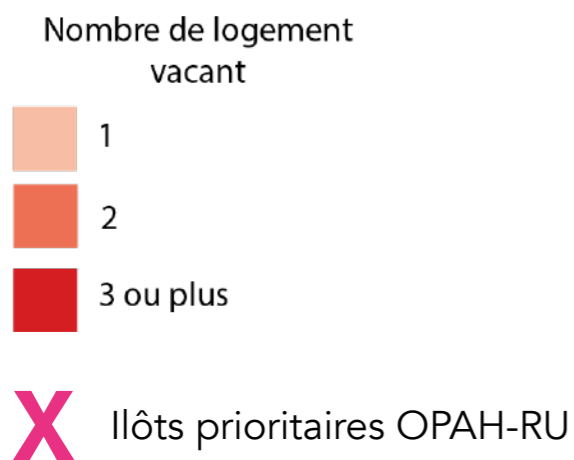
X îlots prioritaires OPAH-RU

Nombre de logement
vacant



NOTRE-DAME un quartier socialement plus en difficulté

- ▶ Un quartier perçu comme négatif,
- ▶ Une population plus vieillissante par rapport au reste de la ville,
- ▶ Des ménages plus isolés que sur le reste de la ville



Un parc locatif fragile MAIS pourtant stratégique pour tout un territoire

Au sein du périmètre OPAH

(données MAJIC 2020 – fichiers fonciers)

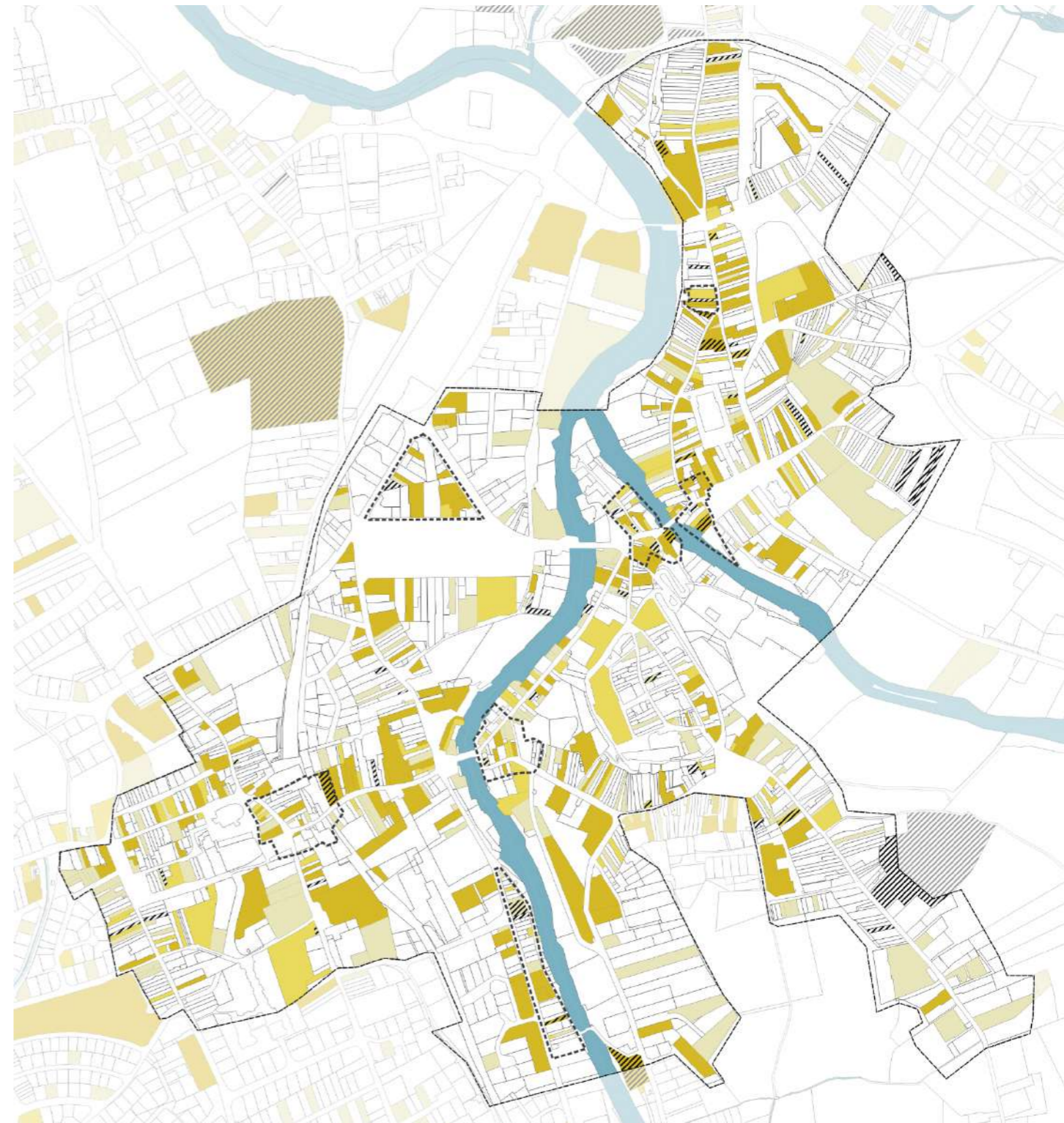
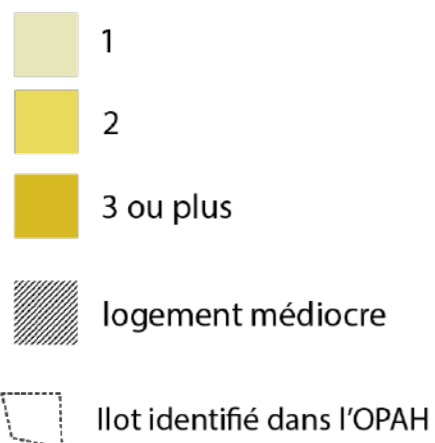
3 926 logements

1 983 locataires (50% des logements)

86 logements médiocres (2% des logements)

- ▶ Des logements locatifs où il est nécessaire d'engager des travaux de réfection (économie d'énergie, redistribution des pièces plus attractives),
- ▶ Des parties communes d'immeuble à valoriser

Nombre de locataire



Des logements trop grands pour les ménages s'installant

Oloron Sainte-Marie

Typologie des logements (données INSEE 2018)

Typologie du parc

	Nombre	Part
Petits logements (T1-T2)	911	17%
T3-T4	2 512	46%
Grands logements (T5 ou plus)	2 077	38%
Ensemble	5 500	100%

Typologie de la demande (nombre de personne par ménage en mobilité)

	Nombre	Part
1 à 2 personne	725	60%
3 à 4 personnes	401	33%
5 ou plus	79	7%
Ensemble	1 205	100%

Une offre commerciale puissante, dynamique et variée polarisée sur la périphérie

Organisation marchande

Un rapport de force concurrentiel très significativement en faveur de périphérie:

Centre-ville



Périphérie

Nous avons reconstitué le chiffre d'affaires des principaux pôles de l'agglomération, avec le résultat suivant :

- Boulevard Nord (y compris Leclerc Loisir) :	72 000 K€
- Boulevard Sud :	58 000 K€
Total périphérie:	130 000 K€
- Centre ville:	28 000 K€
dont Louis Barthou	2 000 K€

Ce qui donne un poids comparé de :

- Centre ville	18%
- Périphérie	82%

- L'importance de ce différentiel est un des éléments qui rend nécessaire un **positionnement spécifique et différent pour le commerce du centre-ville.**

Un parcours marchand dans le centre-ville non structuré

Organisation marchande

- Une grande **proximité** des pôles commerciaux de périphérie, facilement accessibles

- une offre de centre ville **dispersée** en différents pôles avec une boucle de circulation à la fois roulante et longue



 **Intermarché**



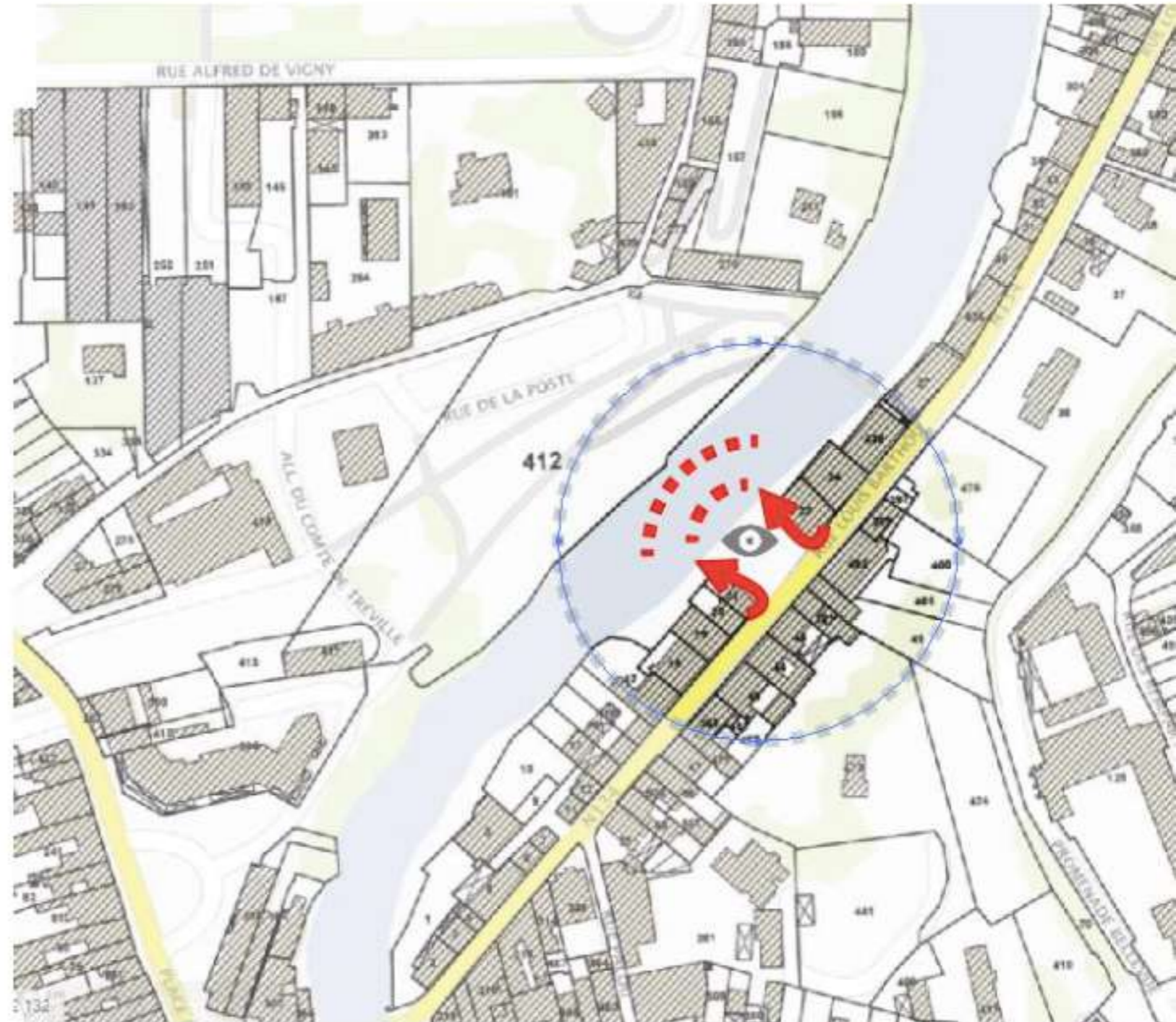
CONNECTONS NOS TALENTS

Les préconisations pour le secteur Barthou - Justice

Recommandations

- 2.** Hypothèse : ouvrir la rue Louis Barthou vers le Gave (démolition du bâtiment Roussou)
- Amélioration significative de la qualité de la rue (ouverture sur un site exceptionnel, luminosité, création d'une place)
 - Mise en valeur d'un point central de la rue et de l'utilisation de la passerelle

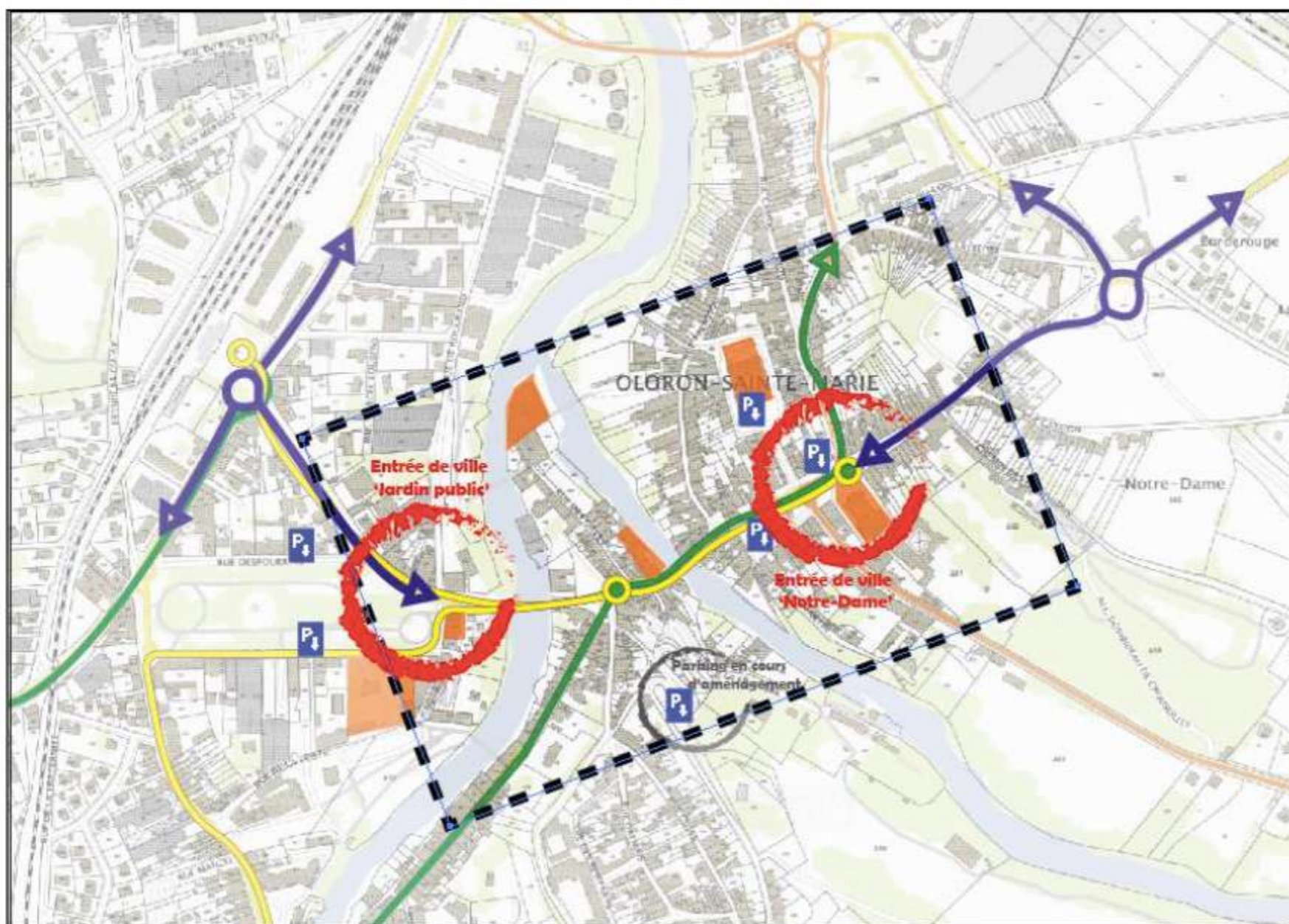
Il conviendra d'intégrer cette modification dans un projet d'intervention global



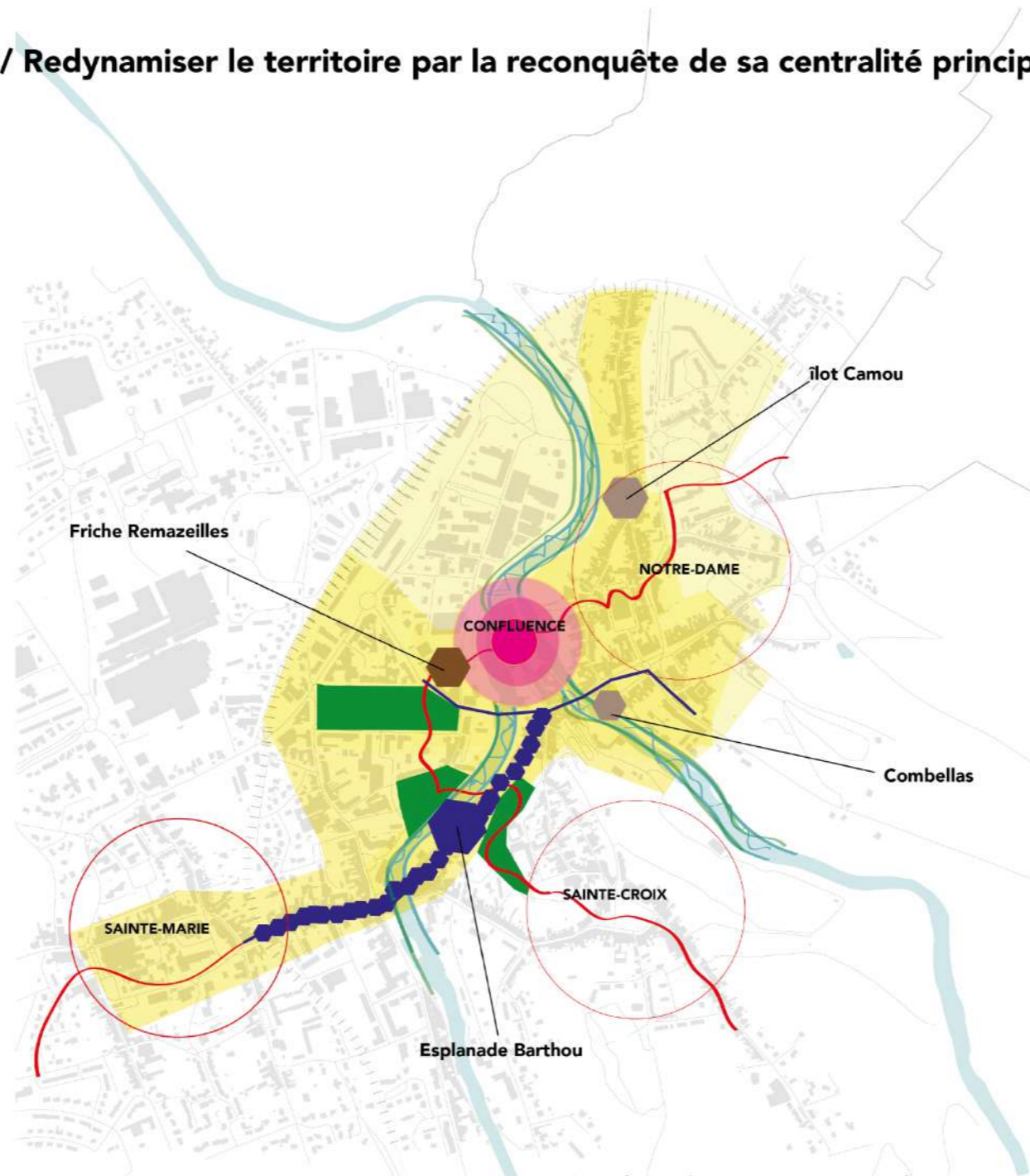
Des enjeux commerciaux spatialement définis MAIS une stratégie à construire et développer

Recommandations




3. Développer le nouveau cœur de ville dans le quadrilatère central



3/ Redynamiser le territoire par la reconquête de sa centralité principale



A/ Créer du lien (physique - social) entre les centralités Oloronaises

-  Hiérarchiser et structurer une offre de mobilités douces pour tous,
-  Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, notamment en s'appuyant sur les équipements du Quartier Confluence.
-  Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, notamment en s'appuyant sur le patrimoine naturel

B/ Conforter dans un premier temps les périmètres de projets déjà à l'oeuvre et les actions matures

-  Périmètres OPAH-RU + E-CONFLUENCE + MARCQ + Secteur commerce étude SCET
-  Proposer une offre de logements adaptés à la demande
-  Requalifier les espaces publics
-  Structurer une stratégie commerciale
-  Développer un lieu d'animation en centre-ville intergénérationnel et jeunesse

▶ Le fil rouge de la revitalisation et de l'adaptation pour développer l'attractivité territoriale ...

▶ Les transitions énergétique/écologique et les jeunesses comme entrées transversales

1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations,

- Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie,
- Entre la polarité principale et les polarités d'équilibres, développer un bouquet de mobilités viable et solidaire (vieillesse / jeunes)
- Dans les polarités et les coeurs de vill(ag)es, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active,
- Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques).

•2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

- Inscrire la complémentarité et les spécificités des paysages au coeur du cadre de vie,
- Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales,
- Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies.

3/ Redynamiser le territoire par la reconquête de sa centralité principale,


- Créer du lien (physique - social) entre les centralités Oloronaises,
 - **Hiérarchiser et structurer une offre de mobilités douces pour tous,**
 - **Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, notamment en s'appuyant sur les équipements du Quartier Confluence.**
 - **Patrimoine naturel,**
 - **Patrimoine architectural,**
 - **Patrimoine culturel.**
- Conforter dans un premier temps les périmètres de projets déjà à l'oeuvre et les actions matures (OPAH-RU + E CONFLUENCE + MARCQ),
 - **Proposer une offre de logements adaptée à la demande,**
 - **Structurer une stratégie commerciale,**
 - **Requalifier les espaces publics,**
 - **Développer un lieu d'animations jeunesses et intergénérationnel en centre-ville.**



Annexe 4 – Maquette financière



ORT C CHB

ANNEXE : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE - C CHB

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

Orientation 1: S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

Orientations	Actions				Année(s) prévisionnelles de réalisation	Coût total € HT	Coût par année du programme (€HT)						Financements 2022 - 2026 (€HT)						
	N°	Noms	MOA	Nature de l'action			2022	2023	2024	2025	2026	2027	OSM	C CHB	ETAT	ANAH	CDC	REGION	DEPARTEMENT
S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations	1.1	Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d'équilibre et définir un plan d'action et intégrer par voie d'avenant les secteurs d'intervention ORT pertinents	OSM	Animation / ingénierie	2023	0	0	Réalisé en interne (coûts éventuels de diagnostics complémentaires fonction de l'identification des enjeux)											
	1.2	Dégager du temps d'ingénierie / aide à l'ingénierie pour piloter et animer les projets de revitalisation du territoire et les polarités d'équilibre	C CHB	Animation / ingénierie		0	Modalité de réponse en ingénierie en cours de définition à la C CHB												
Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie	1.3	Lancement d'une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l'ensemble des polarités	C CHB ou CCVO ou CCPN	Etude / aides directes aux TPE	2022-2026	750 000 €	30 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €		375 000 €				375 000 €		
Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire: des villages aux polarités et entre la polarité principale et les polarités d'équilibre	1.4	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l'offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle	C CHB	Etude	2022	30 000 €	30 000 €						30 000 €						
Dans les polarités et les cœurs de village, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active	1.5	Création d'un réseau d'itinéraires cyclables	C CHB	Jalonnement		120 000 €	Calendrier à définir												
Agr pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, séniors, publics spécifiques)	1.6	Inscrire durablement l'appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements	CCVO (C CHB + CCPN)	Aides financières aux propriétaires occupants / bailleurs	2022-2025	51 344 €	12 836 €	12 836 €	12 836 €	12 836 €			51 344 €				88 485 €		
	1.7	Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIB bien chez-soi 3	Département 64	Aides financières aux propriétaires occupants / bailleurs	2022-2025	120 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €			120 000 €						
	1.8	Structurer une politique habitat pour répondre aux parcours résidentiels	C CHB	Etude + document stratégique	2021-2023	100 000 €	25 000 €	22 500 €	52 500 €				80 000 €				20 000 €		
						1 171 344 €													

 Opérations matures
 Opérations en maturation

ORT C CHB

ANNEXE : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE - C CHB

Orientation 2: Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

Orientations	Actions				Année(s) prévisionnelles de réalisation	Coût total € HT	Coût par année du programme (€HT)					Financements 2022 - 2026 (€HT)						
	N°	Noms	MOA	Nature de l'action			2022	2023	2024	2025	2026	2027	OSM	C CHB	ETAT	ANAH	CDC	REGION
Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales	2.1	Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label pays d'art et d'histoire	C CHB	Structuration d'une politique publique opérationnelle	2022-2023	0 €	0 €	0 €	Réalisé en interne lors de la candidature à venir au label									
Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie	2.2	Lancement d'une étude d'action "habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21ème siècle" pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique	*	Etude / action	2024-2026		En cours de définition											
						0 €												

Opérations mûres

Opérations en maturation

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

ORT C CHB

ANNEXE : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE - C CHB

Orientation 3: "Oloron Demain": Faire le choix du cœur de ville pour (re)vivre

Orientations	Actions				Année(s) prévisionnelles de réalisation	Coût total	Coût par année du programme (€HT)						Financements 2022 - 2026 (€HT)							
	N°	Noms	MOA	Nature de l'action		€ HT	2022	2023	2024	2025	2026	2027	OSM	C CHB	ETAT	ANAH	CDC	REGION	Europe	DEPARTEMENT
Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages	3.1	Lancer l'évaluation de l'OPAPRU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner aux dispositifs	OSM	Evaluation d'une politique publique	2023	0		0												
	3.2	Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locaux adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes	Domotrance	Opération de logements	2022-2025															
	3.3	Maintenir l'opération façades	OSM	Aides financières propriétaires	2022-2026	250 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		250 000 €							
Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation	3.5	De la feuille de route "Marq" à la recherche / action (E+C-Onfluence)	OSM	Recherche/ action																
	3.6	Mise en place d'un réseau de chaleur urbain entre Oloron et Bidos		Projet énergie	2022 - 2024															
Développer un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques	3.7	Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central	OSM	Identification foncier	2022	0	0	Réalisé en interne												
Développer un lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse	3.8	Requalification de la fiche Sésame-Remazolles et co-construction du contenu avec la population	OSM	Requalification d'une fiche	2021 - 2024	3 300 000 €	642 845	2 368 254 €	58 333 €				1M5€	25 000 €	850 000 €			600 000 €		500 000 €
Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilité pour tous	3.9	Requalification de la rue Louis-Barthou et création d'un belvédère ouvert sur le gave	OSM	Requalification voirie + création espace public	2023	2 400 000 €	80 000 €	2 320 000 €					740 000 €	580 000 €	360 000 €			360 000 €	360 000 €	
	3.10	Requalification de la rue de Révol	OSM	Requalification de voirie	2024	369 133 €			369 133 €				234 813 €	134 320 €						
	3.11	Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame	OSM	Requalification de voirie	2025 - 2026															
Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, en s'appuyant sur le quartier Confluence	3.12	Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et des équipements visant à le repositionner pour en faire une "porte d'entrée" sur les questions patrimoniales	C CHB	Positionnement d'un quartier	2022-2023	0 €			Réalisé en interne											
Co-construire avec la population les projets du centre-ville	3.13	Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés	OSM	Participation citoyenne	2022-2027	300 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €									
						6 619 133 €														

Opérations mûres
Opérations en maturation

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

 SLO

ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

Annexe 5 – Contrat de Relance et de transition énergétique – CCHB – Décembre 2021



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de la Communauté de
Communes du Haut-Béarn (CCHB)**

JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

ENTRE

- **La Communauté de Communes du Haut-Béarn**
Représentée par son Président, M. Bernard UTHURRY, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 15 JUIN 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Madame Anna NGUYEN, Sous-préfète d'Oloron Sainte-Marie
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE réunit les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la CCHB, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- le contrat Petite Ville de Demain et prochainement l'Opération de Revitalisation des Territoires
- le dispositif France Services déployé sur la vallée d'Aspe (Bedous)
- le Contrat Local de Santé,
- la labellisation « Pays d'art et d'histoire »
- la labellisation centre national de la marionnette pour l'Espace Jéliote

- ...



Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la Communauté de Communes du Haut Béarn, ainsi que le programme territoire d'industrie (avec le Pays de Béarn), agenda rural...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années. La CCHB a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE

Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CCHB autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Les actions inscrites dans le CRTE devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la



préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables...

Le Haut-Béarn est un territoire privilégié, offrant un cadre de vie exceptionnel. Les élus du territoire ont pris conscience de leur responsabilité dans sa préservation. Aussi, plusieurs initiatives ont vu le jour : la plateforme de rénovation énergétique, Territoire à Énergie POSitive, mobilité douce (Rezo Pouce, Cycl'O Béarn), label Ecocert pour la cuisine dans les crèches du territoire...

En parallèle, les communes du territoire ont également pris des initiatives dans ce domaine. Citons par exemple Oloron Sainte-Marie : label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Arette : label Station Verte et label Flocon Vert pour la station de la Pierre Saint-Martin....

Enfin, la CCHB s'est lancée en 2018 dans une démarche participative pour l'élaboration du PCAET pour une validation en 2021 et une mise en place des actions sur la période 2022-2027. Le PCAET est un projet de territoire qui a pour but de préserver les ressources naturelles et d'atténuer le changement climatique, en maîtrisant les dépenses énergétiques et en développant les énergies renouvelables.

Celui-ci se décline en plusieurs axes :

- miser sur l'exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences
- s'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité
- œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique
- faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable
- faire évoluer nos comportements pour préserver notre cadre de vie.



2.2 Stratégie de développement économique

Développement de l'attractivité des territoires, territoires d'industrie,...

La CCHB s'est dotée d'une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic de son territoire et réalisée en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie de développement économique communautaire repose sur les principes suivants :

- axe 1 : construire une stratégie d'offre foncière et immobilière sur mesure
- axe 2 : valoriser et soutenir les compétences dans une logique de maillage territorial et spécification et diversification des secteurs d'application
- axe 3 : rattacher les acteurs économiques du Haut-Béarn aux dynamiques exogènes
- axe 4 : conforter la « destination économique » Haut-Béarn

En parallèle, le 15 juillet 2019, le contrat d'industrie inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été signé. Il se déploie sur 10 intercommunalités (511 000hab.) dont 8 en Nouvelle-Aquitaine (368 000 hab.) qui composent le Pays de Béarn et 2 en Occitanie (143 000hab.).

La CCHB est partie prenante de la démarche portée techniquement et administrativement par le pôle métropolitain du Pays de Béarn.

En matière touristique, un schéma stratégique a été adopté, il repose sur trois axes :

- Faire de nos filières et de leurs spécificités des éléments d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises
- Accompagner les professionnels pour répondre aux enjeux à venir de l'économie touristique
- Développer les partenariats et les synergies pour optimiser la fréquentation des Pyrénées béarnaises



2.3 Stratégie de cohésion du territoire

Depuis 2017, la CCHB s'est engagée dans une démarche collective de portrait de territoire « En Davan » qui aboutira à terme à une stratégie consensuelle du territoire qui sera retranscrite ensuite dans un document cadre SCOT puis dans ses déclinaisons thématiques et opérationnelles (PLUi, PLH, plan de mobilité rurale).

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la CCHB sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

Action 1 : Pour une montagne vivante, du piémont aux sommets

Une montagne vivante, c'est une montagne où l'on peut vivre et travailler toute l'année, grâce à ses ressources protégées, ses produits spécifiques, ses accès toute l'année en toute saison, ses liens forts avec la vallée et le piémont. Aucune des activités citées ne le permet à elle seule et pour tous les Hauts-Béarnais. La multifonctionnalité est un équilibre, et comme tous les équilibres, il doit rester dynamique, pour chacune de ses composantes.

Projet 1 : modernisation et diversification de l'Espace du Somport (phase 1 et 2)/CCHB

Aménagements réalisés, fréquentation du site, nombre d'emplois créés, notoriété du site.

Projet 2 : Mise en tourisme du Fort du Portalet/CCHB

Nombre de visiteurs au vu des prévisionnels qui ressortiront de l'étude d'exploitation, respect du calendrier d'ouverture du site selon l'organisation prévue

Projet 3 : création d'une voie verte /CCHB

Fréquentation de la voie verte, satisfaction des utilisateurs, fréquentation touristique du territoire, retombées économiques.

Projet 4 : modernisation de la maison de la vallée /CCHB

Travaux réalisés, fréquentation de l'établissement, satisfaction des clients.



Projet 4 : création d'un plan d'eau biologique /SIVOM de la Vallée d'Aspe

Renforcer l'attractivité et l'économie de la vallée d'Aspe (vers un modèle touristique orienté croissance verte), augmentation de la fréquentation touristique, allongement de la durée des séjours, fréquentation de l'équipement

Projet 5 : aménagement d'un espace social et touristique / commune d'Accous

Chiffre d'affaire du café, consommation énergétique, esthétique du bâtiment ressenti des personnes employées en situation de handicap

Projet 6 : complexe sportif et touristique accessible à tous/commune d'Arette

Fréquentation, augmentation des séjours ou de leur durée pour les publics spécifiques, recettes générées

Projet 7 : requalification de la station d'Issarbe/commune de Lanne

Nombre d'entrées sur les 4 saisons, diversification des activités, nombre d'emplois créés, recettes générées

Action n° 2 : Pour notre cité commune et notre réseau de bourgs et de village

Le défi de la petite ville de demain, c'est de redevenir résidentiellement attractive et fonctionnellement la plus complète possible, tout en relevant le défi de la transition écologique et énergétique. Cela vaut pour chaque centralité du territoire, à son niveau et en fonction de son bassin de desserte. Celui d'Oloron-Sainte-Marie est le Haut-Béarn dans sa totalité, et au-delà. Miser sur Oloron-Sainte-Marie, c'est miser sur l'ensemble des vallées.

L'enjeu de fond est de remettre de la qualité de vie personnelle, sociale et environnementale dans ces noyaux plus denses que le reste du territoire que sont les centralités, et que les contemporains ont eu tendance à délaisser comme partout en France. On ne peut pas à la fois revendiquer la haute valeur écologique, agronomique et paysagère du Haut-Béarn et vouloir en même temps habiter partout dans la nature, « dans l'assiette » ou « dans le tableau » : il faut redonner aux contemporains le sens et le goût de la petite ville et de son centre, et de la vie du village mais dans le village.

Projet 1 : création d'une maison de santé pluridisciplinaire du piémont Oloronais /CCHB

Nombre de nouveaux praticiens sur le territoire, nombre de spécialités, exemplarité du bâtiment (consommation énergétique, esthétique, confort des usagers...)

Projet 2 : Modernisation de la piscine d'Oloron/CCHB

Consommation énergétique : eau, gaz, électricité, nombre de créneaux hebdomadaires attribués : scolaires, associations, public, nombre d'entrées payantes hiver / été, retours de satisfaction et fidélisation des usagers : confort, fonctionnalités, confort/sérénité de travail du personnel

Projet 3 : travaux d'amélioration du bâtiment FENART/CCHB

Baisse de la consommation énergétique, amélioration des conditions d'accueil et de travail et de la fonctionnalité

Projet 4 : rénovation de la maison pour tous de Saint Goin/CCHB



Baisse de la consommation énergétique, amélioration des conditions d'accueil et de travail et de la fonctionnalité

Projet 5 : création d'un réseau de pistes cyclables (mobilités)/CCHB :

Fréquentation, augmentation des locations de vélo dans les stations CCHB

Projet 6 : amélioration des déchetteries/CCHB

Nombre de déchetteries équipées, nombre de flux triés, tonnages collectés / valorisés.

Projet 7 : création de plateformes de dépotage déchets verts/gravats/CCHB

Nombre de plateformes créées, nombre de flux triés, tonnages collectés / valorisés.

Projet 8 : création d'une aire de grand passage/CCHB

Etat sanitaire et de propreté, nombre de passages, revenus de la régie

Projet 9 : aménagement aire Rézo Pouce/commune de Lasseube

Nombre d'utilisateurs du Rézo Pouce à partir de Lasseube

Projet 10 : déménagement des locaux de l'école de musique intercommunale/commune de Lasseube

Consommation énergétique, amélioration du confort pour les utilisateurs, esthétique du bâtiment

Projet 11 : aménagement de la halle et du cheminement vers le centre bourg/commune de Lasseube

Augmentation des circulations douces, baisse de la fréquentation de voitures, esthétique

Projet 12 : création d'une maison de santé (en lien avec celle du piémont oloronais)/commune d'Ogeu-les-Bains

Nombre de nouveaux praticiens sur le territoire, nombre de spécialités, exemplarité du bâtiment (consommation énergétique, esthétique, confort des usagers...)

Projet 13 : aménagement mixte du Dojo pour accueillir une salle de spectacle (en lien avec l'espace Jéliote)/commune d'Ogeu-les-Bains

Nombre de spectacles, fréquentation

Projet 14 : aménagement de la rue Louis Barthou/commune d'Oloron-Ste-Marie

Démocratie participative, comités de quartier, activité commerciale : création de commerces, fréquentation..., enquête touristique

Projet 15 : rénovation de la salle Palas/commune d'Oloron-Ste-Marie

Suivi des consommations énergétiques électriques, suivi des consommations énergétiques gaz, retour du confort des usagers



Projet 16 : réhabilitation de la friche Remazeilles et création d'un tiers lieu/commune d'Oloron

Nombres d'utilisateurs, suivi des consommations énergétiques, suivi de la production d'énergie renouvelable, recettes générées.

Projet 17 : réseau de chaleur/commune d'Oloron-Ste-Marie

Suivi des consommations énergétiques, kilomètres de réseaux, nombre de bâtiments raccordés, part d'énergie renouvelable dans le réseau

Projet 18 : actions PCAET

Projet 19 : actions PVD

Action n° 3 : Pour nos capacités et nos compétences productives agricoles et industrielles

Le territoire du Haut Béarn est historiquement une terre productive. Cependant, ces avantages ne s'épanouissent pas tous seuls. Les entreprises productives, tant industrielles qu'agricoles, recherchent des écosystèmes favorables et spécifiques, qui leur permettent de faire la différence avec leurs concurrents : des bassins de main d'œuvre bien mobilisés par le travail productif et capables d'évoluer et de former ; des tissus de partenaires accessibles, en amont et en aval de leurs activités propres ; des capacités d'accueil pour séduire des salariés qui recherchent certes un emploi mais aussi un cadre de vie satisfaisant pour eux et leur famille ; des relations privilégiées avec des centres de recherche et de transfert technologique ; etc.

Or, comme beaucoup de diagnostics locaux l'ont déjà souligné (le dernier en date est celui de la Région Nouvelle Aquitaine), le Haut-Béarn n'a pas de réelle stratégie de développement économique, c'est-à-dire de politique partenariale pour conforter et développer l'écosystème productif local avec les entreprises qui le composent. Le développement et l'aménagement d'espaces d'activités, longtemps motivés avant tout par l'espoir de capter des ressources fiscales en concurrence entre territoires, n'en tiennent pas lieu. Le rôle des collectivités locales ne peut pas se limiter à exploiter la ressource foncière, qui n'est d'ailleurs pas illimitée.

Les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme sont les suivants :

Projet 1 : extension de la ZAE des Tembous (Ogeu)/CCHB

Nombre de m² aménagés, nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés ou pérennisés

Projet 2 : création d'un foyer jeunes travailleurs/CCHB

Nombre de logements, fréquentation, recettes générées

Projet 3 : création d'une ZAE entre Orin et Moumour/CCHB

Nombre de m² aménagés, nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés



Projet 4 : création d'une unité de transformation/commune d'Ance Féas

Tonnage traité, nombre de producteurs utilisateur, chiffre d'affaires

Projet 5 : aménagement commercial du centre-bourg/commune de Lasseube

Installation des commerces, achèvement des travaux dans les temps

Projet 6 : programme territoire d'Industrie (en lien avec le Pays de Béarn)

Chaque année, sera ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.



Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

5.2. La Communauté de Communes du Haut Béarn

En signant ce CRTE, la CCHB assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.



Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la CCHB mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la communauté de communes du Haut Béarn ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et les partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la CCHB.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.



Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.



Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé le 2 décembre 2021

La Sous-préfète
d'Oloron Sainte-Marie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. ...', written over a horizontal line.

Le Président
de la Communauté de Communes
du Haut Béarn

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. ...', written over a horizontal line.
The seal is circular and blue. It features a central figure holding a staff and a banner. The text around the border reads 'Communauté de Communes du Haut Béarn' at the top and '63000 Pyrénées-Atlantiques' at the bottom, separated by two stars.



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Sur le chemin de la stratégie

Se tourner vers l'avenir, comme y appelle *En Davan*, le projet collectif du Haut-Béarn, c'est toujours commencer par se rappeler d'où l'on vient et ce dont on hérite, qui l'on est et ce que l'on devient au fil du temps.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn n'a que cinq ans, mais le Haut-Béarn et ses territoires ont, en tant que communautés vivantes, une très longue histoire. Le passage du Somport se pratique depuis la nuit des temps. La cité d'Oloron-Sainte-Marie a été fondée par les Romains. Les communautés pastorales des vallées pyrénéennes comme celles d'Aspe et d'Ossau aménagent leur territoire à travers les siècles, voire les millénaires. Sont venus plus récemment l'industrialisation, en plusieurs étapes, le tourisme, de même, le développement résidentiel, toujours en cours... de grandes mobilisations aussi (pour ou contre le tunnel du Somport, la voie ferrée Pau-Canfranc, l'introduction de l'ours) qui ont fait du Haut-Béarn une terre de débats collectifs, et parfois de combats et de clivages.

Les devoirs du moment

La crise pandémique et la relance qu'elle nécessite aujourd'hui, l'urgence de la transition écologique, la lutte contre l'accroissement du changement climatique et l'adaptation vitale à ses effets malgré tout : tels sont les devoirs du moment et pour l'avenir immédiat.

Ces devoirs, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et ses communes membres ont commencé à les relever à une échelle nouvelle et dans la solidarité communautaire. Le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'Etat peut conforter ce travail de fond.

De nombreux services communautaires d'intérêt social, économique, culturel et environnemental ont été mutualisés à l'échelle du Haut-Béarn depuis cinq ans. Au quotidien de ses habitants, le Haut-Béarn ce sont les maisons de service public de Bedous, d'Arette et d'Ogeu-les-Bains, les maisons de santé d'Aspe et de Lasseube, les crèches communautaires d'Oloron-Sainte-Marie, de Bedous et d'Aramits et le réseau des assistantes maternelles, les piscines d'Oloron-Sainte-Marie et de Lanne-en-Barétous, les cinq centres aérés communautaires, le SICTOM et ses huit déchetteries, la navette gratuite de la vallée d'Aspe le jeudi, la mise en place du Rezo Pouce et de Cycl'O Béarn, la Médiathèque des Gaves et le réseau de lecture publique, l'école de musique intercommunale sur ses trois sites, la scène nationale de l'Espace Jeliote et son animation en réseau, etc. La communauté a fait la preuve que **la solidarité à l'échelle de la vallée élargit la base de services pour tous.**

Maintenant, parlons de l'avenir

Un diagnostic complet et partagé a été réalisé en 2017 par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP). On peut et doit toujours actualiser cette somme de connaissances, c'est une exigence permanente qui fait partie de la vie courante d'une intercommunalité. Cependant, entre le



diagnostic et le passage à l'action concrète, **c'est surtout de visions stratégiques communes dont a besoin un territoire comme le Haut-Béarn**, à la fois culturellement et fonctionnellement uni, et composé d'identités bien marquées, à la diversité précieuse pour la cohésion de l'ensemble.

Ces visions stratégiques se sont affirmées à travers la démarche avec Ossau de labellisation Pays d'art et d'Histoire en 2010 ou le programme Leader en 2014 ; avec la reconnaissance du Haut-Béarn et d'Oloron-Sainte-Marie comme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPOS-TEPCV) en 2017 ; avec la stratégie touristique du Haut-Béarn ; avec le Contrat Local de Santé ; avec la prise de compétence « Mobilité durable » tout récemment. D'autres sont en cours d'expression avec l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou au travers de l'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET). *En Davan, la vision stratégique à l'horizon 2040 pour un territoire attractif, vivant et durable*, a été adopté en janvier 2020. Pourquoi y revenir à nouveau ?

Comme le marcheur en montagne qui fait régulièrement le point sur son parcours, observe le temps qui change, et mesure le reste à parcourir, qu'il soit berger ou randonneur, les acteurs du Haut-Béarn et leurs représentants élus des collectivités territoriales ont besoin de **faire régulièrement le point stratégique et de se redire ce qu'ils visent ensemble**. C'est l'objet de ce bref texte, à usage politique, qui se propose d'accompagner le CRTE en cours d'élaboration rapide par le récit stratégique qui doit l'animer.

Un premier inventaire des projets des communes et de la communauté de communes du Haut-Béarn, susceptibles d'être adressés au CRTE, fait état, avant débat, de plus de 80 propositions, plus ou moins matures. Comme partout en France, ce ne sont pas les projets qui manquent, preuves du dynamisme du territoire !

Les projets précis et le projet ensemble

Mais une liste de projets ne fait pas une stratégie pour autant, au contraire. Pour rassembler autour d'eux les partenaires et les financeurs publics dans le cadre du CRTE, voire les financeurs privés dans d'autres cadres, il faut savoir **dire les priorités, la cohérence d'ensemble, le scénario du projet étape par étape, les besoins à court terme et les intentions transformatrices à long terme**. Y contribuer est l'ambition du présent texte.

Il part de tout ce que les communes et la communauté ont indiqué comme besoins ou perspectives d'action déjà engagées. Il s'appuie sur les documents stratégiques précédemment élaborés qu'il ne s'agit en aucun cas d'oublier. Il tient compte des éléments d'actualisation du diagnostic lorsqu'ils sont disponibles et pour autant qu'ils apportent une information nouvelle et essentielle. Et surtout, il propose de **dire de façon simple et directe, à la façon d'un manifeste, ce que les représentants du Haut-Béarn souhaitent pour leur territoire**.

Ouvrir des pistes nouvelles

Ce faisant, la visée stratégique peut révéler des lacunes dans l'état actuel des projets énoncés. C'est aussi la vocation du présent texte que d'ouvrir des pistes pour des projets futurs et des ambitions nouvelles.



Le CRTE est annoncé comme **un contrat pluriannuel et évolutif**, destiné à agréger d'autres volets d'action dans le temps. La Région Nouvelle Aquitaine comme le Département des Pyrénées atlantiques vont, de leur côté, relancer également leurs dispositifs contractuels ou de conventionnement avec les futures mandatures.

Il faut être prêt à expliquer et raconter le Haut-Béarn souhaité à court, moyen et long terme, pour mieux convaincre de la pertinence des intentions et des soutiens qu'elles appellent.



Pour une montagne vivante, du piémont aux sommets

Comment ça va la montagne et son piémont ?

C'est une très belle montagne et un ensemble de très belles vallées, dont tous les Béarnais peuvent être légitimement fiers. Le Parc National constitue un enjeu de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, et partout la vigilance des Béarnais a permis de maintenir une bonne relation entre préservation et développement. Mais c'est **une montagne et un piémont fragiles**, en dépit de la force de leurs atouts naturels et culturels. En attestent la **perte régulière de surface agricole utile (SAU)**, et en parallèle la **progression de la forêt** inexploitée qui referme les paysages.

Cette fragilité a deux grandes causes. La première est globale, bien au-delà du Haut-Béarn et même des Pyrénées : c'est le **bouleversement écologique induit par le réchauffement climatique accéléré**. La seconde est plus locale : ce sont les logiques de déliaison qui tendent à défaire **les solidarités historiques entre le haut et le bas, vitales dans tous les contextes montagnards** du monde. Or, pour faire face à la première cause, il faut passer par la résolution de la seconde.

Les deux sources majeures de richesse pour la montagne béarnaise sont l'agriculture, le pastoralisme et leurs produits valorisés, et le tourisme et les activités récréatives dites de plein-air. La foresterie et la production d'énergie non fossile, qui ont compté naguère, doivent rejoindre à nouveau ce duo de base, pour le renforcer.

Dans tous les cas, **les solidarités amont-aval sont plus que jamais nécessaires**. L'agro-pastoralisme sans agriculture de montagne et de piémont, le tourisme et l'accueil récréatif sans approche globale et raisonnée, la foresterie sans valorisation artisanale et industrielle, ou la production d'électricité propre sans droit de suite, finissent par aller sur des chemins qui se contredisent, entrent en conflit, se fragilisent et fragilisent la montagne tout entière *in fine*.

Les changements de modèle qu'appelle l'urgence écologique dans chacun des domaines cités, impliquent de les reconsidérer dans leurs adossements réciproques, et non plus dans la logique passée de la spécialisation sectorielle ou territoriale. C'est un beau défi pour le Haut Béarn, une chance pour sa cohésion, mais une difficulté de plus, dans un premier temps, pour les professionnels concernés, qui doivent aller vers des croisements d'activités, de fonctions et de logiques.

Ce que nous voulons

Une montagne vivante, c'est une montagne où l'on peut vivre et travailler toute l'année, grâce à ses ressources protégées, ses produits spécifiques, ses accès aux quatre saisons, ses liens forts avec la vallée et le piémont. Aucune des activités citées ne le permet à elle seule et pour tous les Hauts-

Béarnais. La multifonctionnalité est un équilibre, et comme tous les équilibres, il doit rester dynamique, pour chacune de ses composantes.

L'agriculture d'abord : pour maintenir celle d'en haut en ses estives, qui font toute la beauté de la montagne, sa valeur écologique, et la base de la valorisation fromagère, nous devons soutenir celle d'en bas, ses élevages, ses productions végétales, ses ateliers de transformation, les industries agro-alimentaires. Les circuits courts, le projet alimentaire territorial, le virage vers le bio et la montée en qualité des produits, l'aide à l'installation et à la professionnalisation y contribuent. Mais plus globalement, **pour pérenniser tout le système agricole et agro-pastoral, nous voulons le rendre inséparable des autres fonctions de la montagne**, le tourisme, la récréation et l'accueil, les fonctions écologiques et paysagères, la production de l'énergie, et conforter ainsi sa place dans les arbitrages du développement : le SCoT y veillera au plan foncier, comme le PCAET de son côté pour ce qui relève de la stratégie d'économie circulaire des ressources locales.

La foresterie ensuite : c'est un sujet difficile partout en France pour des raisons foncières bien connues. La France exploite mal ses forêts, celles de montagne aux fortes contraintes en particulier. Mais dans d'autres massifs en Europe, comme dans le Vorarlberg en Tyrol autrichien, des acteurs locaux ont montré **le bénéfice qu'on peut tirer d'un retour à la culture et à l'économie du bois en général**. C'est une œuvre de longue haleine qui implique de nombreux métiers et savoir-faire. Que serait le Haut-Béarn sans ses forêts exceptionnelles ? C'est un héritage historique, ce doit être un levier d'avenir.

Le tourisme et la récréation enfin : 380 000 touristes et plus d'un million d'excursionnistes et de pratiquants divers apportent annuellement 91 millions d'€ au Haut-Béarn, nous dit l'Office du tourisme des Pyrénées béarnaises. **Le tourisme, l'accueil et les pratiques récréatives rendent aussi la montagne vivante**. Nous sommes attentifs à ce qu'ils le fassent toujours mieux, en accord avec les autres activités essentielles, dans des rapports réciproquement bénéfiques. Faire de notre territoire un spot incontournable pour la pratique du vélo dans les Pyrénées, poursuivre sa politique d'excellence en matière de randonnées avec la gestion d'un réseau de près de 100 itinéraires, moderniser et diversifier l'Espace du Somport pour en faire un espace ouvert toute l'année : tels sont nos trois axes stratégiques en matière de tourisme et de récréation.

Les projets connus et les perspectives pour demain

La feuille de route du mandat est riche de projets communautaires majeurs en matière de développement touristique : modernisation de l'Espace du Somport et de la Maison de la vallée, mise en tourisme du Fort du Portalet, création d'un espace de baignade biologique, schéma cyclable de neuf itinéraires. Ceux des communes vont dans le même sens : complexe sportif à Arrette, requalification de la station d'Issarbe, rénovation des gîtes à Bedous et Accous, valorisation du petit patrimoine culturel et naturel à Estos, Géronce, Urdos, etc.

En matière d'agriculture et d'agro-pastoralisme, de foresterie et de production d'énergie non fossile, le PCAET est porteur de fortes ambitions, qu'il va falloir **traduire en actes concrets et projet situés**. C'est tout le défi des transitions qui s'impose à la montagne comme ailleurs. Il y a encore du chemin pour faire atterrir ces transitions dans nos vallées et notre massif, et en faire les moteurs de la



montagne vivante de demain, du piémont aux sommets. Avec *En Davan*, la communauté poursuivra en ce sens.

Pour élargir la base des projets et s'ouvrir de nouveaux horizons, il faut élargir la base des acteurs qui les portent. Les collectivités territoriales, leurs responsables élus et leurs agents ont leurs missions et leurs compétences, la société civile dans son ensemble a également les siennes. C'est ainsi qu'un processus de concertation a été mis en place sur le territoire au travers de commissions citoyennes, de groupes de pairs ou de conseils municipaux des jeunes..., Rendre la montagne encore plus vivante, c'est s'appuyer sur les initiatives qui peuvent permettre de la réinventer, c'est-à-dire de **faire du neuf avec l'héritage commun**.

L'économie récréative du outdoor, et ses pratiquants, sont particulièrement inventifs à cet égard. **Les ressources naturelles et biologiques** des milieux montagnards n'auront jamais fini de dévoiler leurs potentiels. Tout ce qui permet d'**hybrider les activités** renforcent leur pérennité, les Pyrénéens le savent comme tous les montagnards du monde. C'est toute une dynamique de projets audacieux que nous voulons initier à travers *En Davan* et avec les habitants du Haut-Béarn dans toute leur riche diversité.

Pour notre cité commune et notre réseau de bourgs et de villages

Comment ça va les centralités du territoire ?

Elles vont mieux, mais elles ont souffert, et elles en portent encore les stigmates : les centralités d'un territoire, grandes et petites, sont toujours son poul. Il y a trois cas de figure, quant à la santé et au dynamisme des centralités du Haut-Béarn.

D'abord, une majorité de petits centres de proximité qui, comme l'ensemble du Haut-Béarn, ont connu un étiage démographique dans les années 1960-80, mais qui renaissent depuis, tout en restant encore loin des pics de population du 19^{ème} siècle. Ogeu-les-Bains, Lasseube, Accous, Aramits reprennent de la population et de la vie depuis vingt, trente ou quarante ans, mais le patrimoine bâti à réoccuper est encore important : il y avait 1 650 habitants à Accous en 1821, il y en a un peu moins de 500 aujourd'hui. Heureusement, les conditions de confort font qu'on habite mieux aujourd'hui ces places populeuses d'antan. Bedous ne se rétablit que depuis le début des années 2000, Arette vient juste de stabiliser son lent déclin démographique. Partout, on peut avoir l'espoir de remonter maintenant la pente, car il y a une **demande d'habitat et de services, et des jeunes ménages viennent ici faire le choix des campagnes**, de préférence à partir de leurs petites centralités de qualité.

Ensuite, les communes en première périphérie d'Oloron-Sainte-Marie, qui ont profité d'un report d'urbanisation depuis la ville centre, à partir des années 1960-70 : Agnos, Gurmençon, Estos, dans une moindre mesure Ledoux et Eysus. Mais cette périurbanisation résidentielle n'a pas suscité un déploiement de services et de commerces, et les fonctions de centralité de ces communes, relativement peuplées, restent faibles, voire inexistantes.

Enfin, le cas bien spécifique de la centralité principale, avec Oloron-Sainte-Marie, mais aussi Bidos : la première recule démographiquement depuis 1968, la seconde depuis 1990. Ce déclin s'explique pour une part par ce qui précède, pour une autre par les restructurations industrielles et les crises sectorielles des dernières décennies. Nonobstant les crises plus récentes encore, y compris la grande panne causée par la COVID 19, on peut considérer que la situation économique s'est stabilisée, voire améliorée depuis le début des années 2000. Mais la mue urbaine se poursuit, et **le cœur battant du Haut-Béarn doit encore retenir toutes nos attentions**.

Oloron-Sainte-Marie et Bidos cumulent le **vieillessement des ménages** (après 2030, plus de la moitié des Oloronais pourrait avoir 60 ans et plus), la **paupérisation** ou la fragilisation d'une forte part d'entre eux (40 à 45 % sont éligibles aux aides au logement, qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires), la **vacance** d'une trop forte part du parc résidentiel (16 %, dont un tiers structurellement) ou commercial du centre (82 % du chiffre d'affaires commercial se fait en périphérie). Le diagnostic



de la Convention « Petites villes de demain » parle, pour le centre, d'une « ville traversée » plus que d'une ville investie.

Ce que nous voulons

Le défi de la petite ville de demain, c'est de **redevenir résidentiellement attractive et fonctionnellement la plus complète possible**, tout en relevant le défi de la transition écologique et énergétique. Cela vaut pour chaque centralité du territoire, à son niveau et en fonction de son bassin de desserte. Celui d'Oloron-Sainte-Marie est le Haut-Béarn dans sa totalité, et au-delà. **Miser sur Oloron-Sainte-Marie, c'est miser sur l'ensemble des vallées.**

L'enjeu de fond est de remettre de la qualité de vie personnelle, sociale et environnementale dans ces noyaux plus denses que le reste du territoire que sont les centralités, et que les contemporains ont eu tendance à délaissier comme partout en France. On ne peut pas à la fois revendiquer la haute valeur écologique, agronomique et paysagère du Haut-Béarn et vouloir en même temps habiter partout dans la nature, « dans l'assiette » ou « dans le tableau » : il faut **redonner aux contemporains le sens et le goût de la petite ville et de son centre, et de la vie du village mais dans le village.**

Toutes les communes ont le désir ardent d'y travailler, en reconquérant leur patrimoine disponible, en portant des projets de logement accessible au plus grand nombre, y compris à l'unité, en donnant tout le confort possible à l'espace public, même le plus modeste, en rendant la vie plus facile dans les plus grandes centralités, au plan des déplacements, des équipements collectifs, de l'accès aux services de soin et de santé, des services communs (déchets, éclairage, gestion de l'eau), en redynamisant le commerce local.

C'est aussi dans les centralités et à travers elles que nous voulons réussir la mise en œuvre d'une bonne part des objectifs du PCAET qui ont trait à la sobriété énergétique et à la mobilité durable. Et c'est dans et à travers elles que nous voulons servir enfin la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle, le « vivre ensemble » sous tous ses aspects, surtout pour une population qui va continuer de vieillir. **La centralité, quelle que soit sa taille, est un sujet et un projet culturel, un enjeu de mode de vie : c'est là où nous nous retrouvons et exprimons ce qui nous lie.** C'est pourquoi les projets des collectivités du Haut-Béarn sont très nombreux dans ce domaine.

Les projets connus et les perspectives pour demain

Le programme « Petite ville de demain » qui nous fédère autour d'Oloron-Sainte-Marie est le cadre majeur de ces projets communautaires et communaux, avec ses dix fiches actions pour des projets matures, et son programme prévisionnel ultérieur, pour un montant total d'investissements de plus de 20 millions d'€ à terme. D'autres programmes nationaux, convergents avec ceux de la Région et du Département, vont nous permettre d'avancer vite en matière de **rénovation énergétique du patrimoine public**, de **gestion écologique** des déchets, d'**éclairage économe**, de **mobilité douce**, de **logements aidés ou multigénérationnels**, de **maisons de santé en réseau**. Rénover la mairie, l'église et la place centrale, l'école et son aire de jeux, la salle des fêtes et d'autres équipements de

proximité : toutes les communes sont ici dans leur métier. Mais nous voulons aller plus loin ensemble.

Le travail réalisé depuis plus de dix ans à l'échelle des Pyrénées béarnaises dans le cadre de la labellisation « Ville et pays d'art et d'histoire » invite à réfléchir au patrimoine que nous allons laisser à notre tour. Non seulement celui qui aura été patiemment protégé, restauré, redécouvert et transmis, qu'il soit exceptionnel et emblématique, ou plus commun et vernaculaire, mais aussi **le patrimoine produit par notre époque**, par ses innovations, ses façons de valoriser les sites, ses matériaux mis en œuvre et ses techniques constructives, qui font l'espace habité et l'espace de travail contemporains sous toutes ses formes, bâties et extérieures.

Aller plus loin ensemble pour notre cité commune et son réseau de bourgs et de villages, ce n'est pas seulement les équiper et les rendre plus fonctionnels. C'est aussi y inscrire **la culture et l'identité du territoire**, dans tous les projets qui transforment nécessairement les lieux. **Renouer avec la culture des centralités** animera dans la durée notre projet de territoire *En Davan*.



Pour nos capacités et nos compétences productives agricoles et industrielles

Comment ça va l'emploi de production ?

Le choc de 2008-2009 a été rude, celui de la pandémie est loin encore d'être entièrement mesuré, et encore plus dépassé. Les données les plus récentes avant la crise de la COVID montraient les **capacités de résilience économique du Haut-Béarn**, qui créait à nouveau des emplois et se rapprochait de son niveau d'avant la récession de 2008. Le chômage en Haut-Béarn est toujours deux points en dessous de la moyenne régionale : c'est tout l'intérêt d'un bon tissu productif (un emploi sur trois dans l'industrie), même si c'est aussi par lui que s'encaissent les secousses de la mondialisation.

Le Haut-Béarn est une terre d'emploi productif, à la fois industriel et agricole. Il y a, certes, de belles marges de progression dans le tourisme au sens large, et dans tout ce qui relève de l'économie dite résidentielle ou présenteielle (le commerce, les services aux ménages, la construction, la réparation, ...); l'emploi des services publics reste essentiel. Mais **la force du Haut-Béarn, c'est sa spécificité industrielle**, qu'elle partage avec quelques-uns de ses voisins du piémont pyrénéen, et qu'elle doit ici à une bonne demi-douzaine de firmes et d'établissements bien ancrés dans le territoire, autour desquels gravite un intéressant tissu de PME et de TPE.

Le développement industriel date des années 1920-30. Rozan, devenu Lindt, est présent à Oloron-Sainte-Marie depuis un siècle ; Safran Landing Systems (historiquement Messier) à Bidos, et Toyal (initialement Alcan) à Accous, depuis plus de 80 ans. Sans parler des eaux d'Ogeu-les-Bains, exploitées dès 1820 ! La fonderie titane de précision (PCC, Ogeu-les-Bains) et l'usinage aéronautique (Micro Mécanique Pyrénéenne, Gurmençon) renforcent le secteur depuis une génération. Toutes ces entreprises, et avec elles leurs sous-traitants, dépendent, certes, de centres de commandement extérieurs au Haut-Béarn, voire étrangers (Suisse, Japon, Etats-Unis). Mais **leur ancrage est fort**, en dépit des chocs de la concurrence internationale.

Une terre de travail productif comme le Haut-Béarn a toutes les raisons de miser sur ses atouts, à l'heure où les entreprises cherchent à renouer avec **les avantages de l'ancrage et de la territorialisation**.

Ce que nous voulons

Cependant, ces avantages ne s'épanouissent pas tout seul. Les entreprises productives, tant industrielles qu'agricoles, recherchent des écosystèmes favorables et spécifiques, qui leur permettent de faire la différence avec leurs concurrents : des bassins de main d'œuvre bien mobilisés par le travail productif et capables d'évoluer et de former ; des tissus de partenaires



accessibles, en amont et en aval de leurs activités propres ; des capacités d'accueil pour séduire des salariés qui recherchent certes un emploi mais aussi un cadre de vie satisfaisant pour eux et leur famille ; des relations privilégiées avec des centres de recherche et de transfert technologique ; etc.

Or, comme beaucoup de diagnostics locaux l'ont déjà souligné (le dernier en date est celui de la Région Nouvelle Aquitaine), le Haut-Béarn n'a pas de réelle stratégie de développement économique, c'est-à-dire de **politique partenariale pour conforter et développer l'écosystème productif local avec les entreprises qui le composent**. Le développement et l'aménagement d'espaces d'activités, longtemps motivés avant tout par l'espoir de capter des ressources fiscales en concurrence entre territoires, n'en tient pas lieu. Le rôle des collectivités locales ne peut pas se limiter à exploiter la ressource foncière, qui n'est d'ailleurs pas illimitée.

Nous voulons affirmer une véritable politique communautaire en faveur des capacités et des compétences productives du Haut-Béarn.

Celles de ses hommes et de ses femmes d'abord, en pensant prioritairement aux jeunes actifs et aux actifs de demain : nous voulons leur communiquer la fierté du territoire productif qu'ils habitent, et le plaisir des métiers qu'ils pourront y acquérir et y épanouir. Les cinq lycées d'Oloron-Sainte-Marie, dont trois lycées professionnels, doivent être l'outil de cette ambition. Elle pourrait viser le **renforcement des offres de formation post-bac dans le territoire**, qui deviennent essentielles dans l'industrie, dans l'agriculture, comme dans le tourisme ou les métiers de l'environnement, puisqu'actuellement le Haut-Béarn ne propose qu'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS « Maintenance des systèmes », en alternance) au lycée Guynemer, et trois BTS « Développement et animation des territoires ruraux », « technico commercial », également en alternance, à Oloron-Sainte-Marie. Ils devraient bientôt être rejoints par le lancement d'un Bachelor Universitaire de Technologie au lycée Jules Supervielle.

Celles de ses entreprises aussi, qui consistent à **savoir se grouper en cas de besoin** (pour un marché, une étape technologique, un besoin extérieur à satisfaire en commun), à **rechercher des complémentarités** en fonction de ce que chacun sait faire, à **échanger les meilleures pratiques**, notamment celles qu'exige la transition écologique et énergétique dans les entreprises aussi.

Celles des acteurs publics enfin, dont la responsabilité est le développement territorial. Cela consiste, certes encore, à **anticiper les besoins en espaces d'entreprises**, pas uniquement sous la forme classique mais peu durable des ZAE ; cela peut consister aussi à **soutenir et mobiliser les capacités de financement propres au territoire** ; et bien sûr à **porter en permanence une politique de marketing territorial** qui doit pouvoir servir à attirer la même diversité de porteurs de projets que celle que le Haut-Béarn accueille déjà.

Les projets connus et les perspectives pour demain

Sur les quarante fiches-actions du protocole d'accord « Territoire d'industrie » de Lacq-Pau-Tarbes (mars 2019), seules trois concernent explicitement le Haut Béarn : « Installer une trajectoire économique autour de l'eau » (fiche 18) ; « Accompagner la transformation et la mutation de la filière aéronautique » (fiche 31) ; « Réussir le défi de l'alimentation de demain » (fiche 32). Tout reste



à construire pour deux de ces fiches-actions (18 et 32), sans budget, partenaire économique identifié ou calendrier.

Parmi les 80 intentions de projets locaux, collectées en vue de l'élaboration du CRTE auprès des communes et au sein de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, deux seulement ont une dimension directement économique : l'appui à l'installation d'une conserverie; la création d'une ZAE à cheval sur les communes d'Orin et Moumour, sur la RD 936. L'adhésion prochaine de la CCHB à la toute récente SCIC Ceinture Verte Pays de Béarn, destinée à faciliter l'installation de maraîchers, et la réflexion sur l'éventualité d'un foyer de jeunes travailleurs ouvrent des pistes de travail, mais n'en sont que les prémises.

Il y a donc encore presque tout à faire, et nous en sommes conscients. Nous le sommes aussi que la diversité des activités industrielles (chocolaterie, aéronautique, eau minérale, poudre et pâte d'aluminium, plasturgie, laiterie, scierie...) ne facilite pas la cohésion de l'écosystème que nous appelons de nos vœux. Du groupe international à la TPE, les « besoins de territoire » et les relations qu'ils peuvent permettre d'établir avec les responsables publics locaux ne sont pas de même nature. « Territoire d'industrie » est un cadre d'appui, mais il réunit dix EPCI sur deux départements, et **nous avons impérativement besoin de nous mobiliser d'abord à l'échelle du Haut-Béarn**, entre acteurs publics et au plus près des acteurs économiques.

C'est la perspective que veut se donner la communauté à travers *En Davan*, en renforçant l'ambition économique de son projet de territoire.

Le sens du manifeste

Entre ce qui est déjà engagé ou prévu, ce qui est souhaité mais non encore financé, ce qu'il serait nécessaire d'aborder en outre, et ce qui demain ne va pas manquer de venir s'ajouter à la liste, **la barque d'En Davan est bien chargée !** C'est le contraire qui serait inquiétant.

Cependant, le projet n'est pas le programme : le programme se doit d'être bien délimité, **le projet doit rester un processus transformateur**. Pour aller où, devenir quoi, comment ? Ce sont les questions qui doivent être régulièrement remises sur la table, surtout lorsque le programme donne l'impression que le projet est bouclé. Le CRTE est l'occasion de se donner un programme à l'horizon du mandat. Il doit s'adosser à un projet qui, par nature, est une œuvre ouverte et mobilisatrice.

Depuis cinq ans, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a été l'apprentissage du travail entre quatre territoires aux identités propres, au bénéfice d'une solidarité nouvelle. Mais le Haut-Béarn n'est pas une île. **Rien de mieux pour continuer à s'unir que de se présenter aux autres et d'investir des scènes plus larges**. Celle du pôle métropolitain du pays de Béarn en est une ; « Territoire d'industrie » une autre, plus large encore. Le Haut-Béarn veut y être pleinement présent.

Tout cela fait beaucoup sur les épaules des seuls responsables élus des communes et de l'intercommunalité. Mais précisément : *En Davan* est l'invitation à ne pas rester seulement entre élus (et agents des collectivités), et à partager au contraire le plus largement possible l'envie de bien vivre dans le Haut-Béarn et de bien faire pour ce territoire.



C'est pourquoi, par ce texte, les élus du Haut-Béarn s'adressent au plus grand nombre, manifestent leurs intentions politiques, et lancent l'invitation à tous les acteurs pour rejoindre l'ambition qu'elles expriment.



Annexe 2 – Orientations stratégiques

1 Stratégie de transition écologique

Action prioritaire n° 1 : travaux d'amélioration du bâtiment Fenart/CCHB

Action prioritaire n° 2 : rénovation de la maison pour tous de St Goin/CCHB

Action prioritaire n° 3 : création d'un réseau de pistes cyclables/CCHB

Action prioritaire n° 4 : amélioration des déchetteries/CCHB

Action prioritaire n° 5 : création de plateformes de dépotage déchets verts/gravats/CCHB

Action prioritaire n° 6 : déménagement des locaux de l'école de musique intercommunale/commune de Lasseube

Action prioritaire n° 7 : aménagement aire de Rézo Pouce/commune de Lasseube

Action prioritaire n° 8 : réseau de chaleur/commune d'Oloron-Ste-Marie

Action prioritaire n° 9 : action PCAET/CCHB

2 Stratégie de développement économique


Action prioritaire n° 1 : modernisation et diversification de l'espace du Somport/CCHB

Action prioritaire n° 2 : extension de la ZAE des Tembous (Ogeu)/CCHB

Action prioritaire n° 3 : création d'un foyer jeunes travailleurs/CCHB

Action prioritaire n° 4 : création d'une ZAE entre Orin et Moumour/CCHB

Action prioritaire n° 5 : mise en tourisme du fort du Portalet/CCHB



Action prioritaire n° 6 : *création d'une voie verte/CCHB*

Action prioritaire n° 7 : *modernisation de la maison de la vallée/SIVOM de la Vallée d'Aspe*

Action prioritaire n° 8 : *création d'un plan d'eau biologique/CCHB*

Action prioritaire n° 9 : *création d'une unité de transformation/commune d'Ance Fêas*

Action prioritaire n° 10 : *complexe sportif et touristique accessible à tous/commune d'Arette*

Action prioritaire n° 11 : *requalification de la station d'Issarbe/commune de Lanne*

Action prioritaire n° 12 : *aménagement commercial du centre bourg/commune de Lasseube*

Action prioritaire n° 13 : *aménagement de la halle et du cheminement vers le centre bourg/commune de Lasseube*

Action prioritaire n° 14 : *réhabilitation de la friche Remazeilles/commune d'Oloron-Ste-Marie*

Action prioritaire n° 15 : *aménagement de la rue Louis Barthou/commune d'Oloron-Ste-Marie*

Action prioritaire n° 16 : *programme territoire d'industrie*



3 Stratégie de cohésion du territoire

Action prioritaire n° 1 : *création de la maison de santé pluridisciplinaire du piémont oloronais/CCHB*

Action prioritaire n° 2 : *modernisation de la piscine d'Oloron/CCHB*

Action prioritaire n° 3 : *création d'une aire de grand passage/CCHB*

Action prioritaire n° 4 : *aménagement d'un espace social et touristique/commune d'Accous*

Action prioritaire n° 5 : *création d'une maison médicale (en lien avec celle du piémont oloronais)/Commune d'Ogeu*

Action prioritaire n° 6 : *aménagement mixte du dojo pour accueillir une salle de spectacle (en lien avec l'espace Jéliote)/commune d'Ogeu-les-Bains*

Action prioritaire n° 7 : *rénovation de la Salle Palas/commune d'Oloron*

Action prioritaire n° 8 : *actions PVD*

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE



Annexe 3 – Tableaux des actions prévues

AXE 1 STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE				
Maître d'ouvrage	Nature	Montant prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel	Observations
CCHB	travaux d'amélioration du bâtiment FENART	115 000 €	2022-2023	Maison France Services+crèche+école de musique
CCHB	Rénovation de la maison pour tous de St Goin	170 000 €	2022-2023	ALSH
CCHB	Création d'un réseau de pistes cyclables	120 000 €	2021-2024	
CCHB	Amélioration des déchetteries	650 000 €	2021-2022	
CCHB	Création de plateformes de dépotage déchets verts/gravats	585 000 €	2022-2024	
LASSEUBE	Déménagement des locaux de l'école de musique intercommunale	8 000 €	2022-2023	
LASSEUBE	Aménagement aire Rézo Pouce	20 000 €	2022	



OLORON SAINTE MARIE	Réseau de chaleur	30 000 €	2021	étude pour le moment
CCHB	Actions du PCAET	Pour mémoire		
AXE 2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
CCHB	Modernisation et diversification de l'espace du Somport	1 000 000 €	2021-2022	phase 2 uniquement
CCHB	Extension de la ZAE des Tembous	en cours de chiffrage	2022-2023	
CCHB	Création d'un foyer jeunes travailleurs	à étudier	2023-2024	
CCHB	Création d'une ZAE entre Orin et Moumour	à étudier	2023-2024	
CCHB	Mise en tourisme du Fort du Portalet	1 630 000 €	2021-2023	
CCHB	Création d'une voie verte	1 800 000 €	2024-2025	
CCHB	Modernisation de la maison de la vallée	650 000 €	2023-2024	
SIVOM DE LA VALLEE D'ASPE	Création d'un plan d'eau biologique	1 800 000 €	2023-2024	
ANCE FEAS	Création d'une unité de transformation	1 217 000 €	2022	
ARETTE	Création d'un complexe sportif et touristique accessible à tous	4 000 000 €	2022-2024	



LANNE EN BARETOUS	Requalification de la station d'Issarbe	900 000 €	2022-2024	
LASSEUBE	Aménagement commercial du centre bourg	250 000 €	2022-2023	
LASSEUBE	Aménagement de la halle et du cheminement piétonnier	180 000 €	2022-2024	
OLORON SAINTE MARIE	Aménagement de la rue L Barthou	2 418 500 €	2022-2024	
OLORON SAINTE MARIE	Réhabilitation de la friche REMAZEILLES	3 300 000 €	2022-2025	Avec AF
CCHB	Actions du programme territoire d'Industrie	Pour mémoire		
AXE 3 COHESION DU TERRITOIRE				
CCHB	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	3 900 000 €	2022-2023	Etudes en cours
CCHB	Modernisation de la piscine d'Oloron	4 052 000 €	2023-2024	Etudes en cours
CCHB	Création d'une aire de grand passage	280 000 €	2024	
ACCOUS	Aménagement d'un espace social et touristique	310 000 €	2023-2024	Etudes en cours



OGEU LES BAINS	Création d'une maison médicale	300 000 €	2024	En lien avec la future maison de santé du piémont oloronais
OGEU LES BAINS	Aménagement mixte du dojo pour accueillir une salle de spectacle	100 000 €	2022	en lien avec l'espace Jéliote
OLORON SAINTE MARIE	Rénovation de la salle Palas	401 967 €	2021-2022	
OLORON SAINTE MARIE	actions PVD			Pour mémoire

Les montants des opérations sont exprimés en HT



Annexe 4 – Indicateurs de suivi

Orientations stratégiques	nombre prévisionnel d'actions sur n-1	Indicateur 1 : nombre d'opérations réellement mises en œuvre	Indicateur 2 : montant prévisionnel	Montant financier réellement engagé	Contribution des opérations mises en œuvre à la réalisation des objectifs du CRTE
<i>Stratégie de transition écologique</i>					
<i>Stratégie de développement économique</i>					
<i>Stratégie de cohésion du territoire</i>					

Annexe 6 – Plan de référence des espaces publics d’Oloron Sainte-Marie – 2019

www.m-m.archi




MARIETTE MARTY

eurl d'architecture

ARCHITECTURE IMAGERIE AMÉNAGEMENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

Ville d' **OLORON SAINTE-MARIE**

Élaboration d'une étude préalable à la
requalification urbaine du centre ville
d' **Oloron Sainte-Marie**



ÉTUDES DE DIAGNOSTIC
COPIL du 03/04/2019
document amendé

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

sommaire

préambule

1. ANALYSE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

- 1.1. ANALYSE URBAINE ET ARCHITECTURALE
- 1.2. ANALYSE PAYSAGÈRE
- 1.3. ANALYSE DES CIRCULATIONS ET STATIONNEMENTS
- 1.4. ANALYSE TECHNIQUE
- 1.5. ANALYSE RÉGLEMENTAIRE
- 1.6. APPROCHE SOCIOLOGIQUE

2. ÉTAT DES LIEUX PAR SECTEURS

- 2.1. SECTEUR 1 : MARCADET, CLÉMENCEAU, JÉLIOTTE
- 2.2. SECTEUR 2 : MENDIONDOU, GAVES, OSSAU, JUSTICE
- 2.3. SECTEUR 3 : SADI CARNOT, GARE, JARDIN PUBLIC, SAINTE CLAIRE
- 2.4. SECTEUR 4 : CARREROT, MENDÈS FRANCE, BOURDEU
- 2.5. SECTEUR 5 : BARTHOU
- 2.6. SECTEUR 6 : RÉVOL, JACA, SAINTE-MARIE
- 2.7. SECTEUR 7 : CATHÉDRALE, OUSTALOTS, BARATS

3. DÉFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

- 3.1. ENJEUX ET OBJECTIFS À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
- 3.2. SCHÉMAS D'INTENTIONS PAR SECTEURS



Préambule

La présente étude urbaine s'inscrit dans un triptyque engagé par la Ville d'Oloron Sainte-Marie pour définir un projet global et cohérent de **revitalisation de son centre ville**.

Ce triptyque est composé de :

- l'**OPAH - RU** dont l'étude pré-opérationnelle a été conduite par Soliha, avec Le Creuset Méditerranée et l'Atelier Lavigne architectes associés, entre 2017 et 2018 ;
- l'étude intitulée «**Construction d'une vision globale et d'une «feuille de route» pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie**», menée par le cabinet Argo & Siloe, suivant un calendrier synchronisé avec le plan de référence ;
- Enfin, la présente étude préliminaire dite **plan de référence** qui permettra d'élaborer le projet de requalification des espaces publics du «centre ville» d'Oloron Sainte-Marie dans une vision prospective partagée.

Le périmètre d'étude du plan de référence a été précisément défini par la ville.

Nous avons proposé de le séquencer en **7 secteurs**, qui seront analysés ci-après suivant des degrés de définition adaptés selon leur niveau d'aménagement et de connaissance (études antérieures).



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

1. Analyse à l'échelle du périmètre d'étude

1.1.

analyse urbaine et architecturale

Oloron (Iluro) et Sainte-Marie

Une structuration urbaine étroitement liée à la géographie et à l'histoire

On ne saurait aborder la question des espaces publics d'Oloron Sainte-Marie sans retracer succinctement **l'histoire de sa constitution** au préalable.

La Charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises a très bien synthétisé cette histoire, dans son chapitre intitulé "La ville centre du territoire, motifs et logiques urbaines" :

*"Oloron Sainte-Marie, la **ville centre du Pays des Pyrénées béarnaises**, s'est constituée au cours des périodes antique et médiévale sur un **axe de communication transpyrénéen** majeur et sur une **éminence topographique** permettant le contrôle stratégique de la **confluence des gaves d'Aspe et d'Ossau**."*

*La ville s'est organisée dans un premier temps autour d'une **cathédrale (Sainte Marie) puis d'un château (Iluro)**, dans la logique de **deux villes distinctes et encloses**. Dans un second temps, lorsque se sont développés ses faubourgs, elle a poursuivi son **extension le long de grands axes** de circulation structurants.*

Le bâti s'est construit dans la continuité urbaine, et dans une logique d'économie d'espace et de regroupement.

*La densité urbaine est ponctuée par des espaces publics structurants où se concentrent les **équipements publics et administratifs** ainsi que les **pôles d'activité** économique.*

*En dépit du développement récent de zones commerciales périphériques, Oloron Sainte-Marie conserve un environnement de nature cultivée relativement bien préservé qui permet de **lire encore clairement la relation de la ville à son paysage** environnant et à son territoire rural ainsi que les **logiques historiques d'implantation urbaine**, et la relation que ses tissus bâtis entretiennent aux monuments."*

Charte architecturale et paysagère des Pyrénées Béarnaises

Pôle Urbanisme Habitat du Piémont Oloronais

Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises

2016

1. Lire le paysage

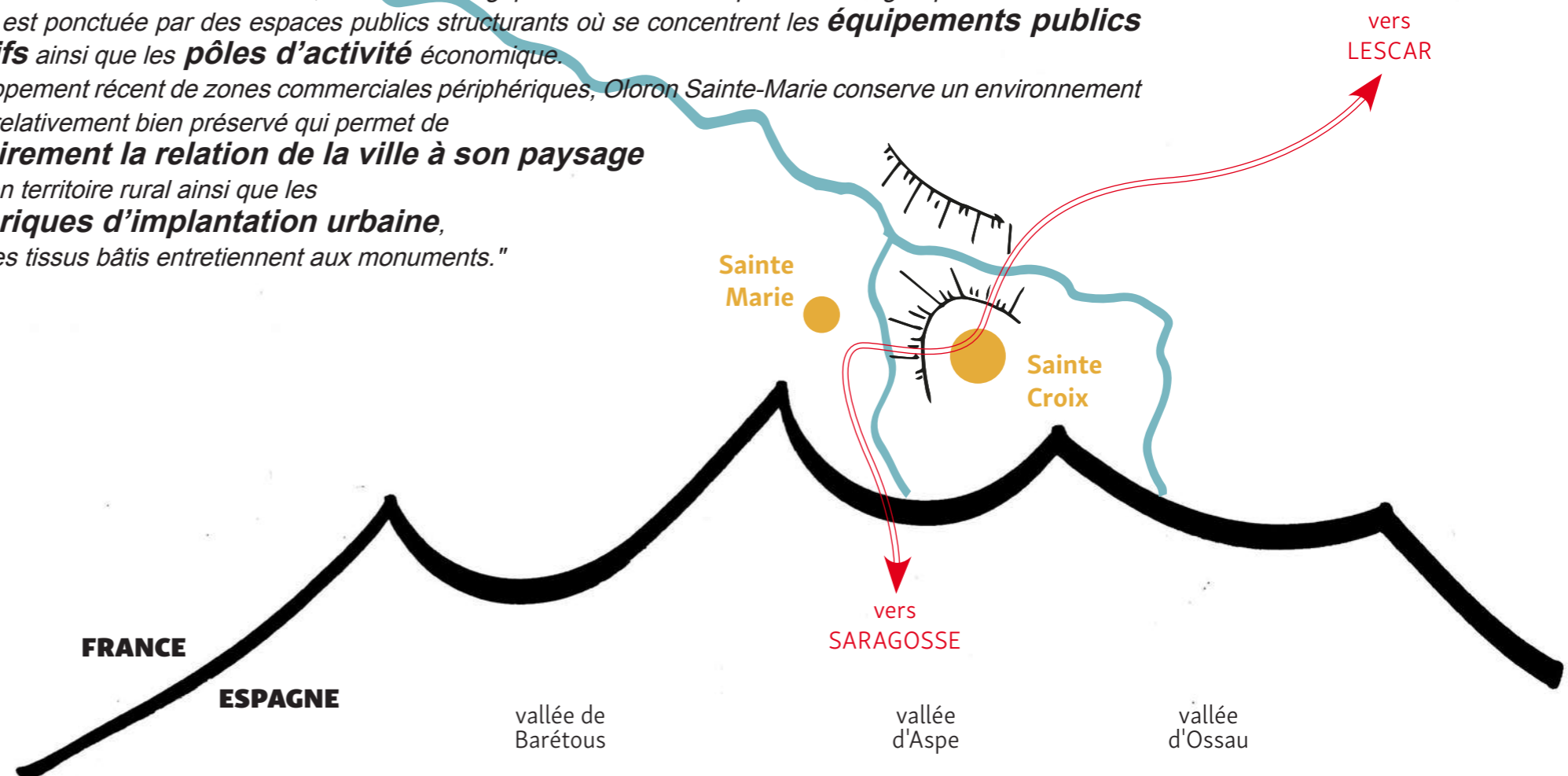
Comprendre les implantations

Décrypter l'architecture

p24

Schéma synthétique de l'implantation de la ville

sans échelle



Les étapes de développement urbain

La constitution progressive en 4 quartiers

Une structuration urbaine multipolaire

Schémas chronologiques du développement urbain

sans échelle

d'après Atelier Lavigne

AVAP d'Oloron Sainte-Marie



1. Période antique

Les deux villes encloses autour des lieux de pouvoir :

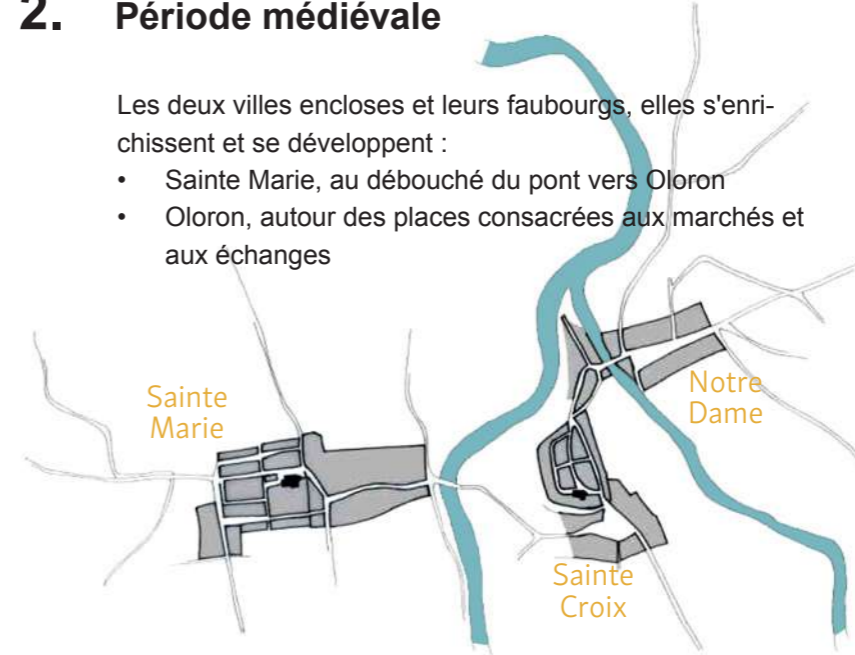
- Sainte Marie, la ville de l'Évêque dans la plaine
- Oloron, la ville du Vicomte sur la colline de Sainte Croix



2. Période médiévale

Les deux villes encloses et leurs faubourgs, elles s'enrichissent et se développent :

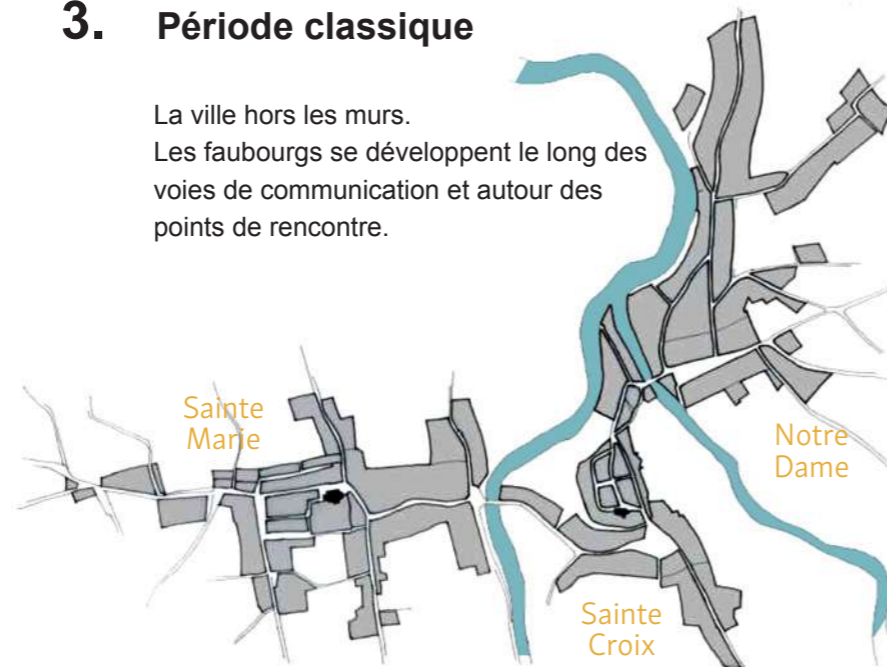
- Sainte Marie, au débouché du pont vers Oloron
- Oloron, autour des places consacrées aux marchés et aux échanges



3. Période classique

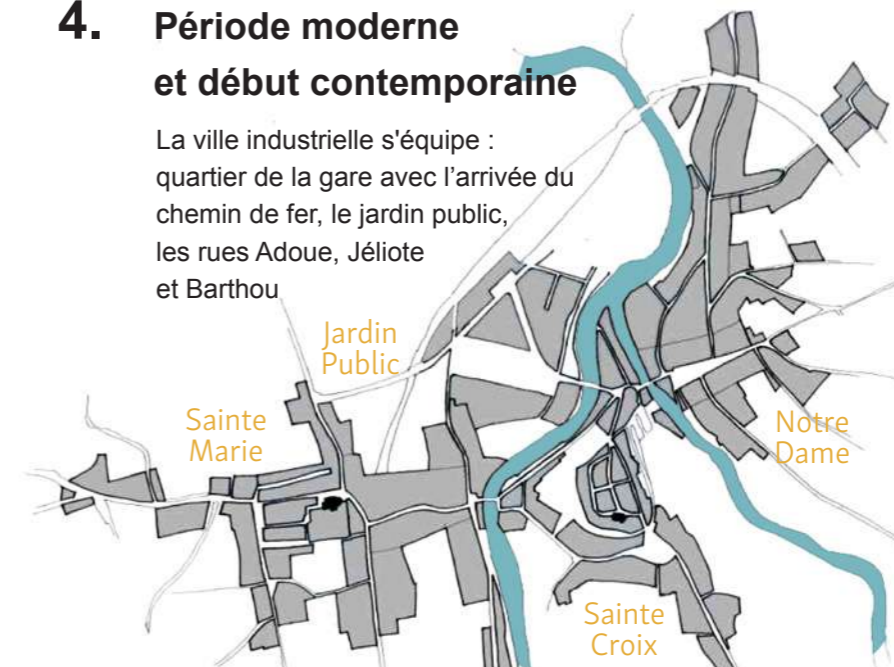
La ville hors les murs.

Les faubourgs se développent le long des voies de communication et autour des points de rencontre.



4. Période moderne et début contemporaine

La ville industrielle s'équipe :
quartier de la gare avec l'arrivée du chemin de fer, le jardin public, les rues Adoue, Jéliote et Barthou



1.1.

analyse urbaine et architecturale

Les gaves

L'eau, ressource et obstacle à franchir



Oloron Sainte-Marie s'est implantée puis développée à la **confluence des gaves d'Aspe et d'Ossau vers le gave d'Oloron**.

Cette configuration, au débouché des vallées, à la rencontre des torrents, a probablement participé à guider l'établissement des premiers hommes ici, par la **protection physique** qu'ils pouvaient constituer et les **ressources** qu'ils prodiguaient.

Encore aujourd'hui, plusieurs barrages et **centrales hydroélectriques** en jalonnent les cours, les **pêcheurs et les kayakistes** chevronnés ou d'un jour sont bien présents.

Les gaves sont **relativement peu visibles depuis la ville**, du moins dans le périmètre étudié, **hormis depuis les franchissements et depuis le parc Bourdeu**.

On compte **6 franchissements** (dans et à proximité immédiate du périmètre étudié). Sur le gave d'Aspe ; les ponts Sainte Marie et Sainte Claire, le passage Carmen Bazan et la passerelle d'Aspe. Sur le gave d'Ossau, le pont et la passerelle d'Ossau.

Les accès aux berges sont peu nombreux et relativement confidentiels et mériteraient d'être mis en valeur, notamment l'accès au gave d'Ossau depuis la rue Justice via la rue des Bains.

Loisirs sur les gaves

Pêcheurs et kayakistes

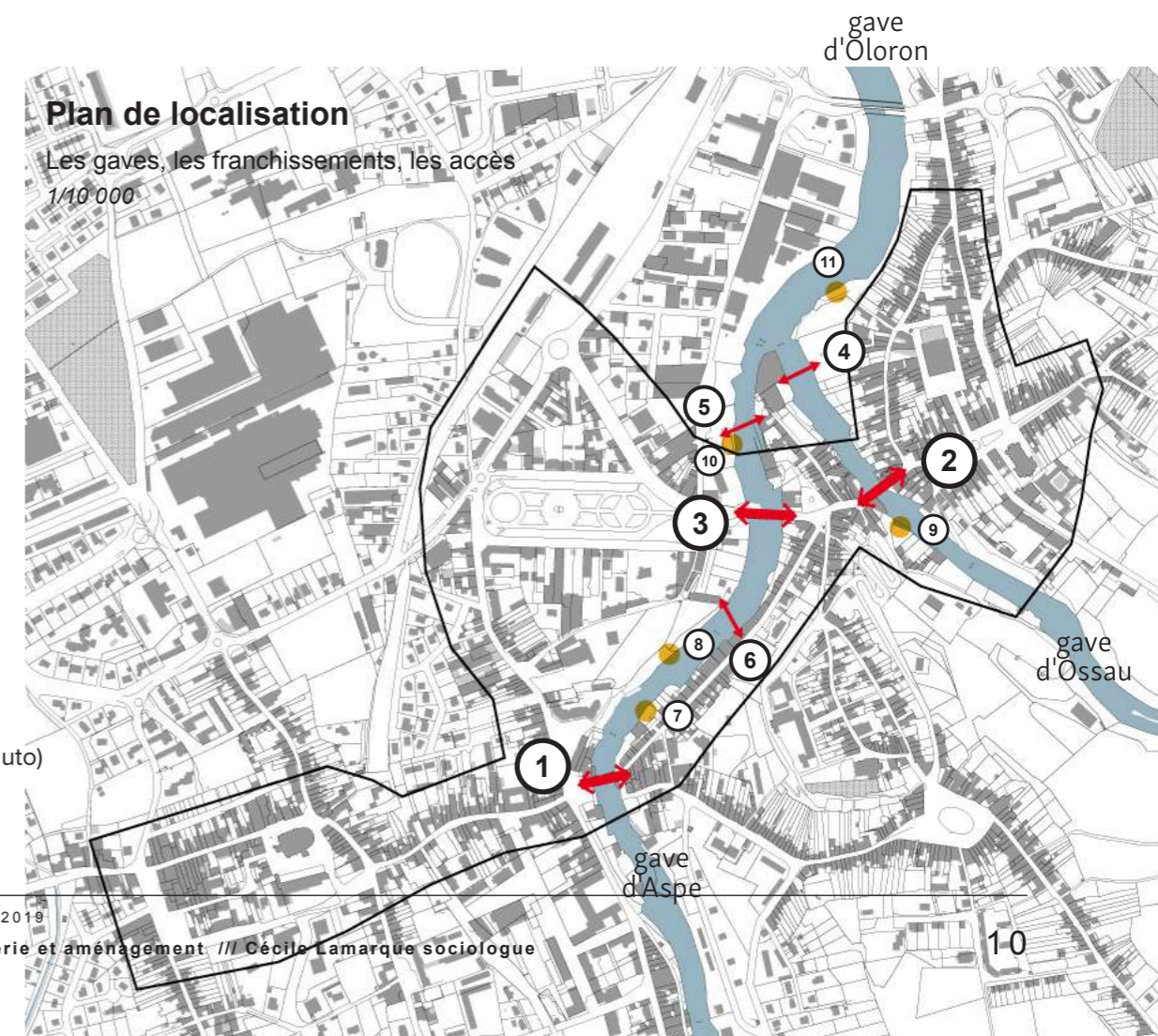
sources :

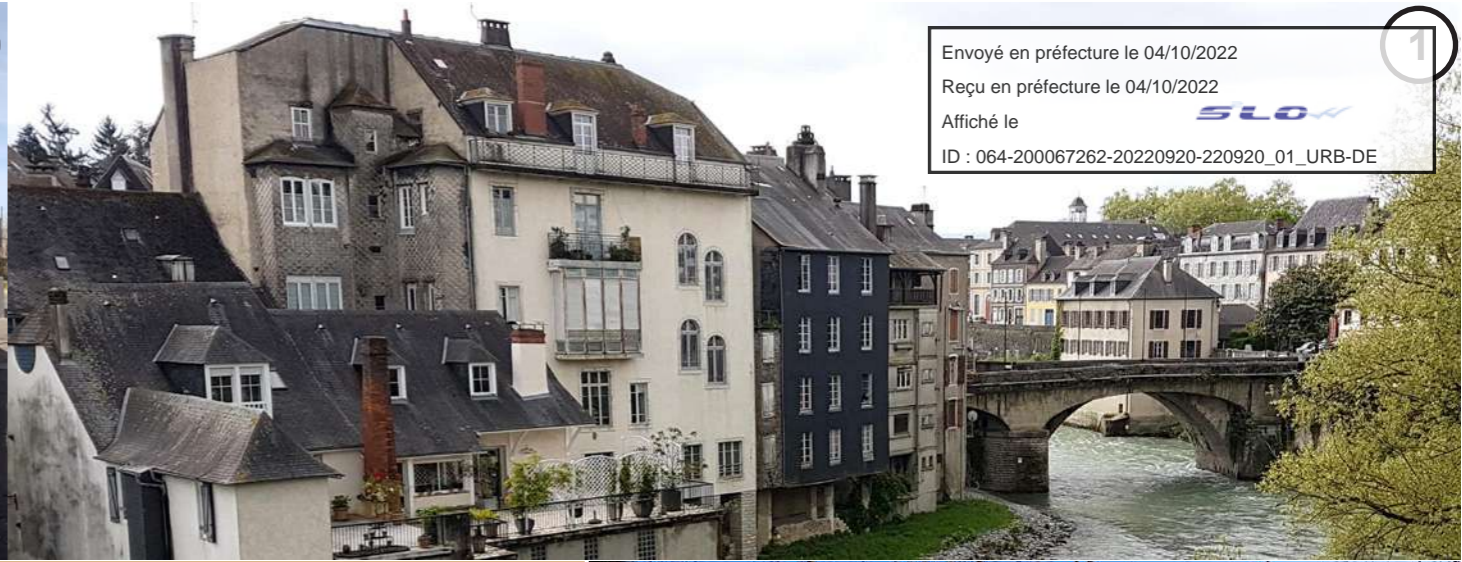
Kayak Club Oneix (page FB)

La République des Pyrénées (06/03/2019)

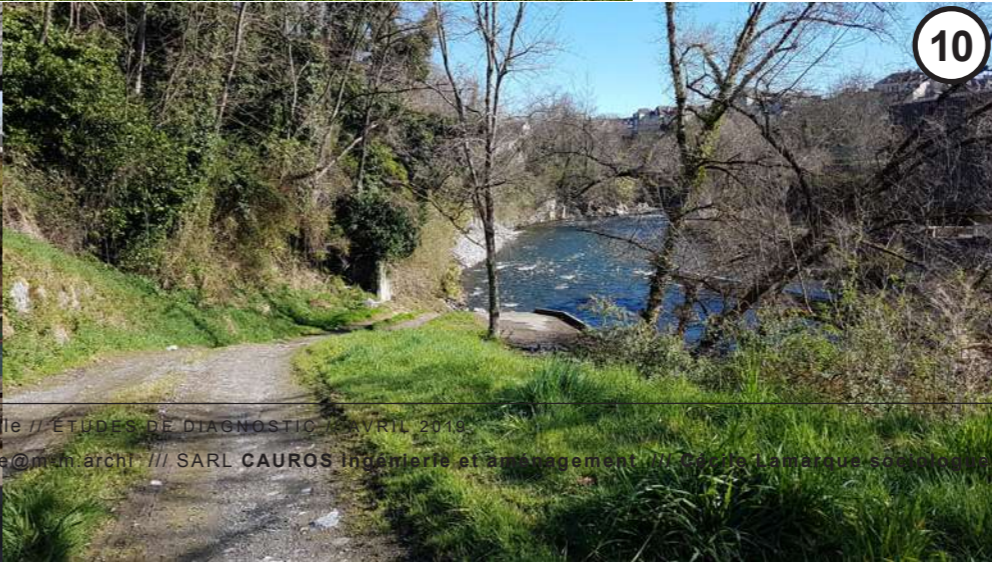


- 1 Pont **SAINTE-MARIE**
- 2 Pont **SAINTE-CLAIRE**
- 3 Pont **D'OSSAU**
- 4 Passerelle **D'OSSAU**
- 5 Passerelle **D'ASPE**
- 6 Passage **CARMEN BAZAN**
- 7 Berge **RUE BARTHOU**
- 8 Berge du **PARC BOURDEU**
- 9 Berge **RUE DES BAINS**
- 10 Berge **RUE DE ROCGRAND** (accès auto)
- 11 Plage Barraban **RUE PALASSOU**





Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le **SLO**
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE



1.1.

analyse urbaine et architecturale

Des équipements publics structurants

Traces de l'histoire

Le centre ville d'Oloron Sainte-Marie est **bien loti en équipements, du point de vue de leur nombre et de leur répartition** dans les différents quartiers.

En effet, la cartographie ci-contre met en évidence leur **dispersion** qui, si elle ne contribue pas à créer une polarité dynamique, présente l'avantage d'équilibrer l'occupation du territoire étudié et abords.

Les **fonctions et usages représentés sont également bien répartis**, entre administrations publiques (Mairie, Communauté de Communes, Sous-Préfecture), services publics (Tribunal, Cité administrative, Pôle Emploi, Gare, Poste), lieux de culte (Cathédrale, Églises, Mosquée), enseignement (écoles maternelles, primaires, collège et lycée) et enfin, équipement dédiés à la culture et aux loisirs.

Le Mur d'escalade d'Oloron Sainte-Marie



On notera le très bon niveau de représentation de cette dernière catégorie, avec **des équipements emblématiques comme la Médiathèque Intercommunale** (équerre d'Argent 2010 par Pascale Guédot architecte) et plusieurs lieux pouvant accueillir des animations et spectacles .

Le **mélange des fonctions au sein du bâtiment de l'Hôtel de Ville** mérite également d'être souligné : il héberge à la fois la Mairie, une galerie marchande, le marché et un mur d'escalade d'envergure nationale (un des plus hauts de France avec près de 21m de hauteur).

Confluence : la Médiathèque intercommunale et l'auditorium de la villa du Pays d'Art et d'Histoire



Analyse urbaine

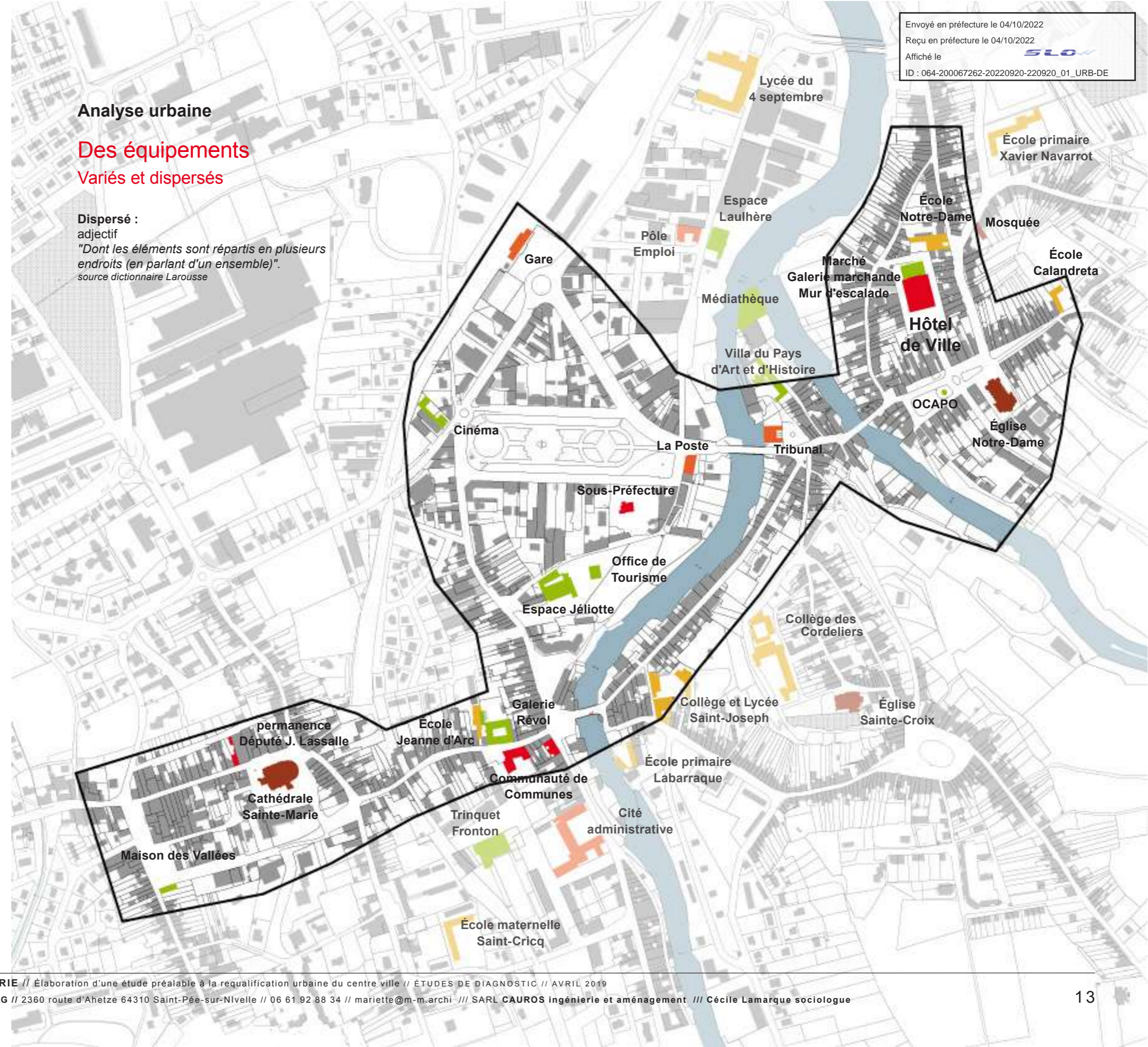
Des équipements Variés et dispersés

Dispersé :
 adjectif
 "Dont les éléments sont répartis en plusieurs
 endroits (en parlant d'un ensemble)".
 source dictionnaire Larousse

Plan de localisation
 éch. 1/5 000
 source repérage In situ,
 Office de Tourisme du Haut Béarn,
 Google Maps



-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
-  ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
-  SERVICES PUBLICS
-  ENSEIGNEMENT
-  CULTURE, SPORT, DÉTENTE
-  LIEUX DE CULTE



1.1.

analyse urbaine et architecturale

Des espaces publics généreux

Aux caractères contrastés

Au sein du périmètre étudié, les espaces publics (espaces publics et propriétés communales confondus), représentent une **superficie importante, supérieure au 1/3 de la superficie** (20,36 Ha sur 55,57 Ha).

Ils présentent des **caractères très contrastés**, allant de l'espace de **nature "sauvage"**, à l'espace public urbain **entièrement minéralisé**.

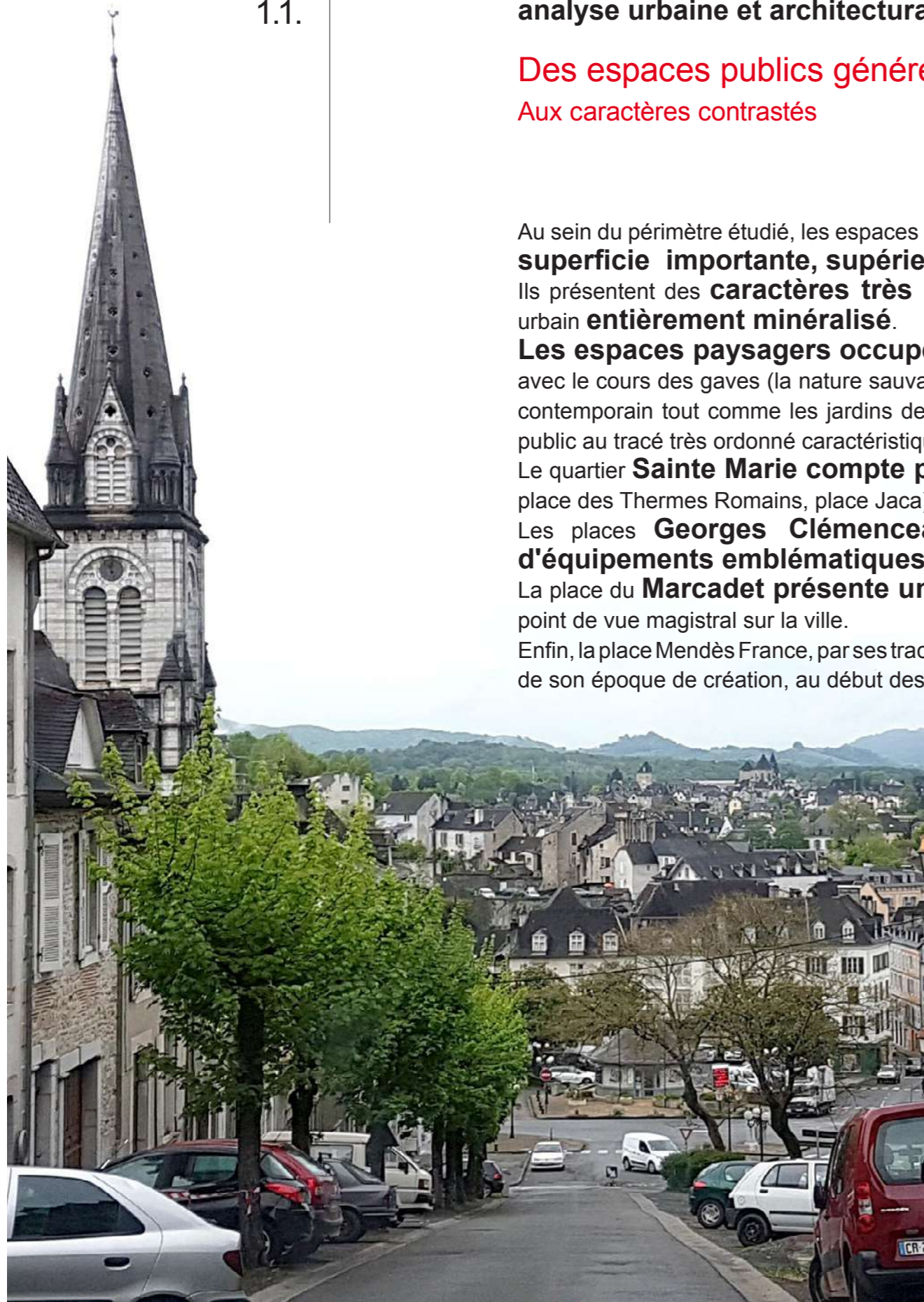
Les espaces paysagers occupent une emprise très importante du centre ville d'Oloron Sainte-Marie, avec le cours des gaves (la nature sauvage), le parc Bourdeu récemment aménagé le long du gave d'Aspe, au caractère contemporain tout comme les jardins de la Confluence, aménagés en 2010 aux abords de la médiathèque, et le jardin public au tracé très ordonné caractéristique de son époque de création (1900).

Le quartier **Sainte Marie compte plusieurs places réaménagées récemment** (place de la Cathédrale, place des Thermes Romains, place Jaca).

Les places **Georges Clémenceau et Mendiondou sont caractérisées par la présence d'équipements emblématiques** : l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice.

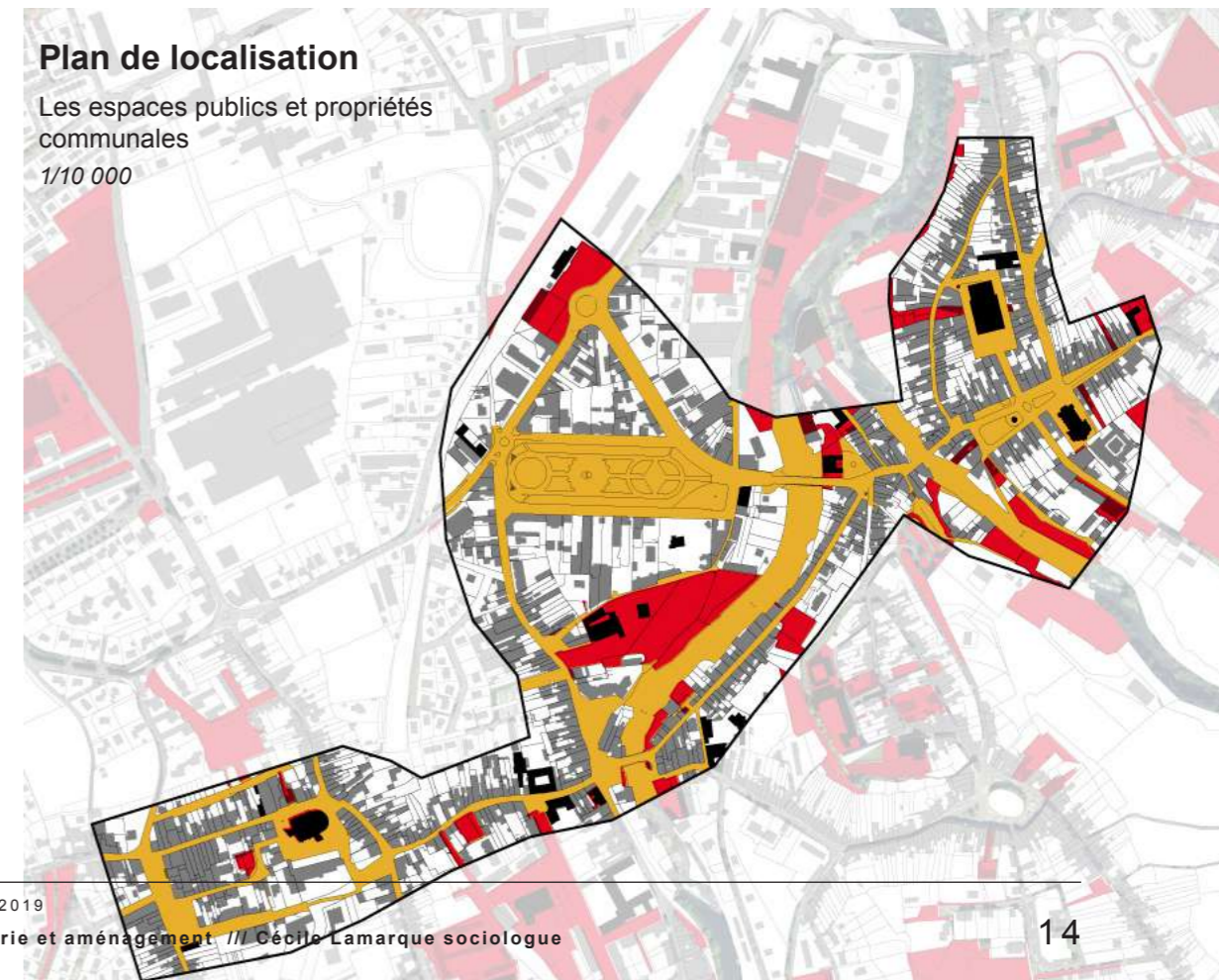
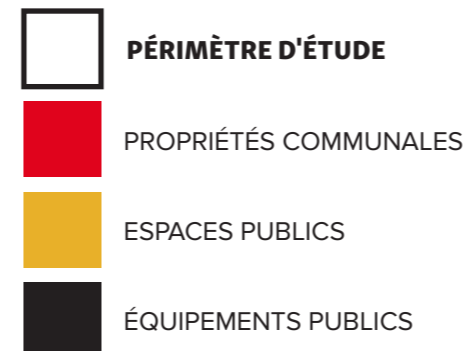
La place du **Marcadet présente une morphologie singulière en triangle et en pente** qui dégage un point de vue magistral sur la ville.

Enfin, la place Mendès France, par ses tracés et l'écriture architecturale des bâtiments qui la bordent, porte les caractéristiques de son époque de création, au début des années 1980.



Plan de localisation

Les espaces publics et propriétés communales
1/10 000



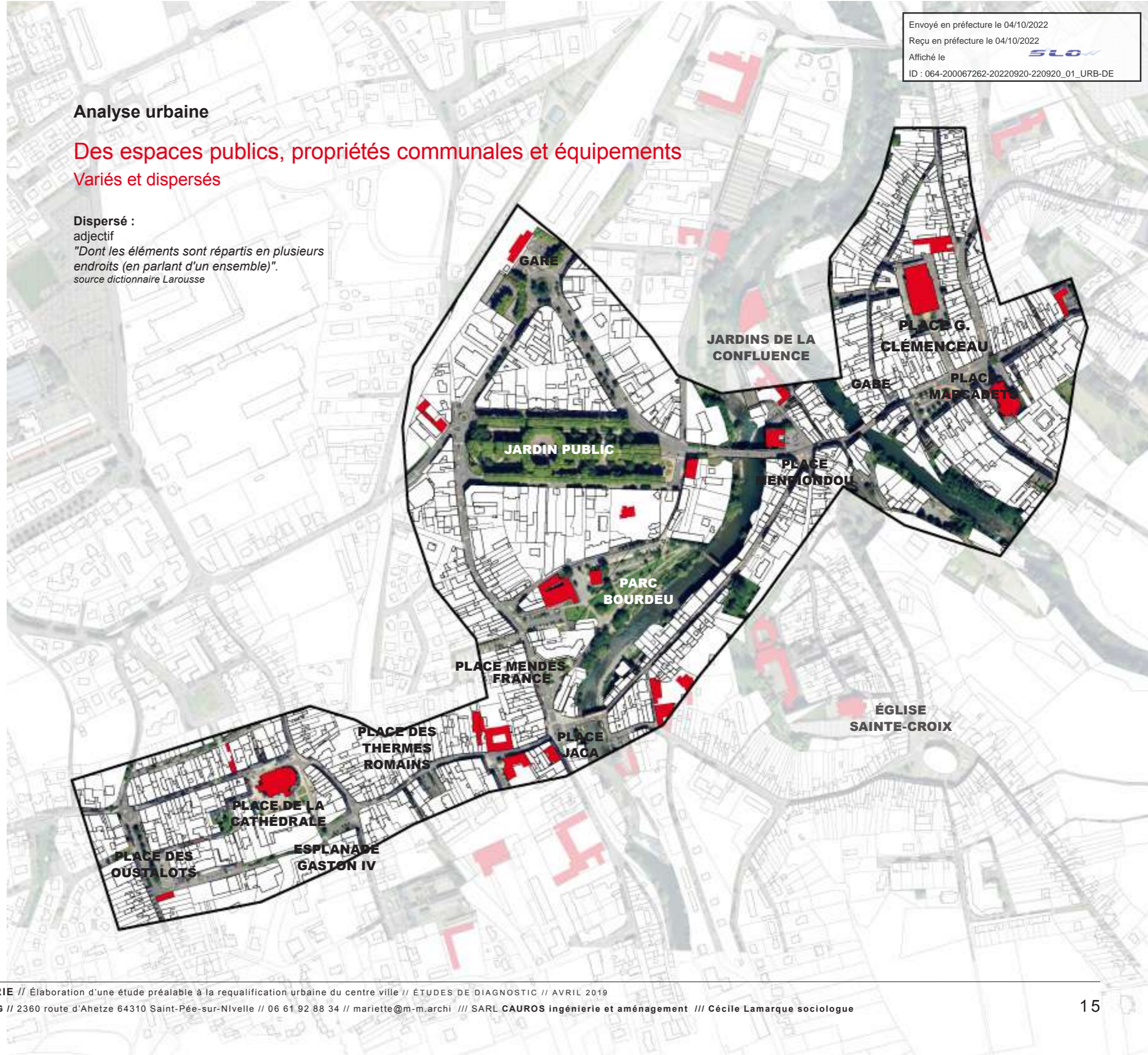
Analyse urbaine

Des espaces publics, propriétés communales et équipements Variés et dispersés

Dispersé :
adjectif
"Dont les éléments sont répartis en plusieurs
endroits (en parlant d'un ensemble)".
source dictionnaire Larousse

Plan de localisation

éch. 1/5 000
source repérage In situ,
Service urbanisme,
Géoportail



1.1.

analyse urbaine et architecturale

Les traitements de sols

Une palette traditionnellement monochrome

Les traitements de sols rencontrés à Oloron Sainte-Marie sont variés, allant du **sable des berges des gaves** à **l'enrobé grenailé ou coloré** aux abords du square Mgr Daguzan.

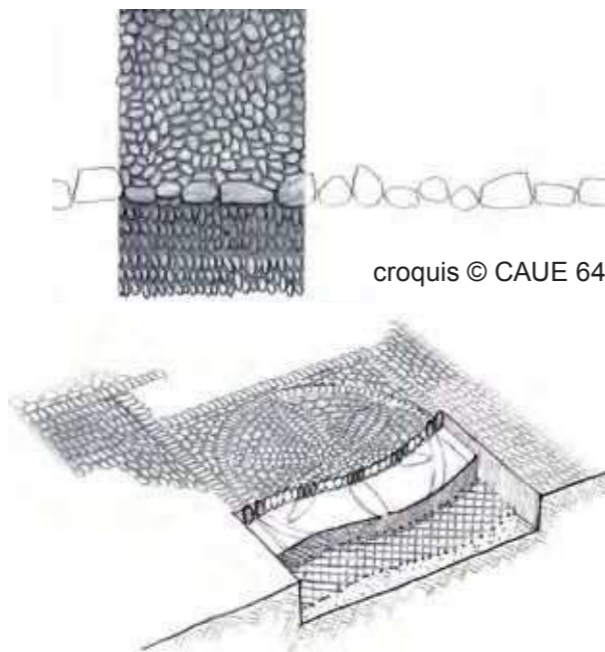
Si le plus emblématique du Béarn et le plus rustique est la **calade de galets** (réalisée traditionnellement sur toute la surface de la cour et désormais souvent réservée aux caniveaux), la **Pierre** est le matériau présentant le plus **grand nombre de déclinaisons**.

Elle est employée selon les secteurs en **dallages** réguliers ou non, en **pavés** de différents calibres, en **bordures** de trottoirs et/ou **caniveaux**, le **marbre d'Arudy** tout proche étant la **Pierre la plus représentée**.

Selon les secteurs et les époques de réalisation des aménagements, des matériaux moins traditionnels ont été plus ou moins heureusement mis en œuvre.

Rustique :
 adjectif
 "Se dit d'un aménagement qui a les caractères simples et naturels de la campagne".
 source dictionnaire Larousse

cour intérieure, n°20 place Marcadet (Résistance)



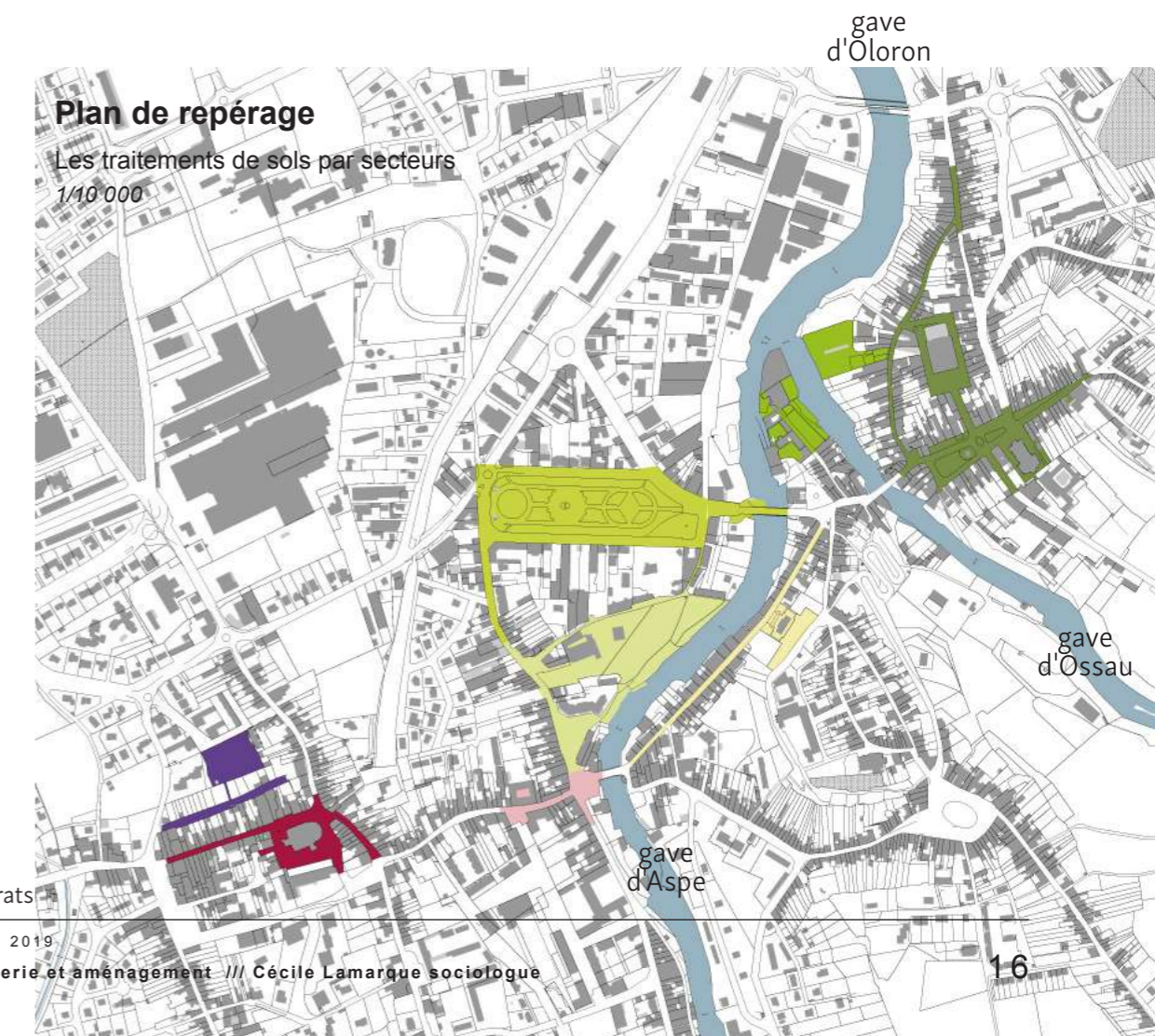
croquis © CAUE 64

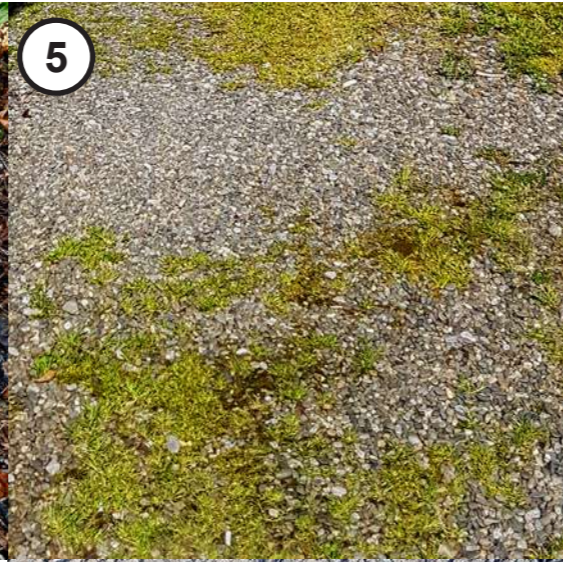
Sols en galets


Calade, le sol de la cour et le caniveau
 Calade décorative pour un seuil

source :
 Charte architecturale et paysagère des Pyrénées Béarnaises

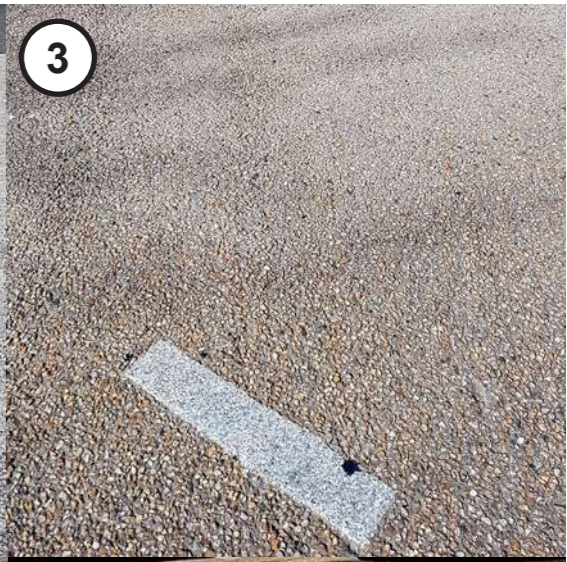
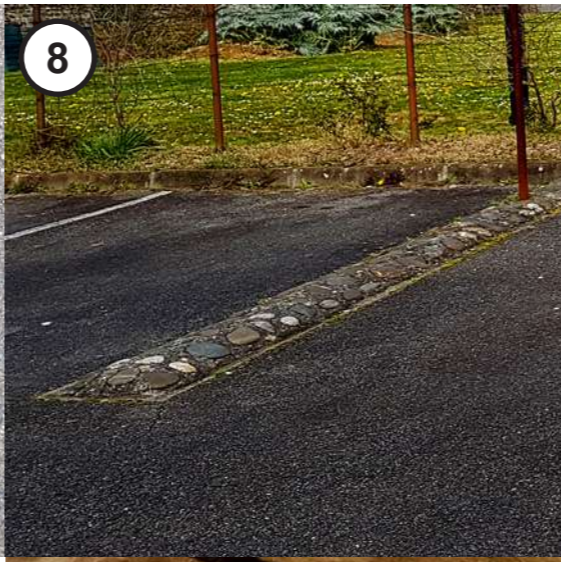
-  ① Marcadets, Clémenceau, Palassou
-  ② Passage Lapeyrette, Confluences
-  ③ Jardin Public, pont Sainte Claire
-  ④ Parc Bourdeu et abords, Mendès France
-  ⑤ rue Barthou et liaison vers Bellevue
-  ⑥ Jaca, Révol
-  ⑦ place et rue Cathédrale, rue Saint Grat
-  ⑧ square Mgr Daguzan et impasse des Barats



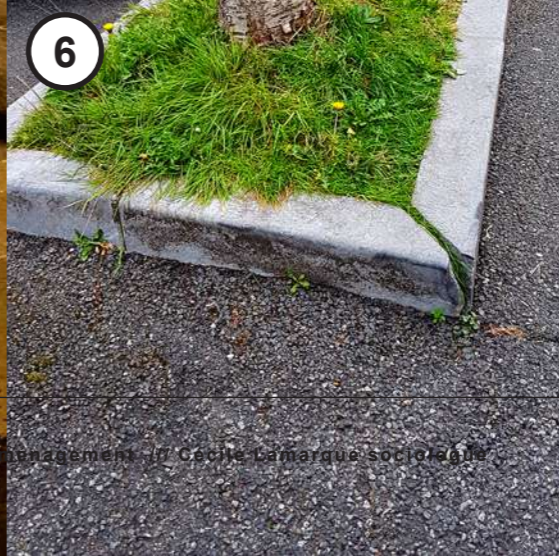


Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

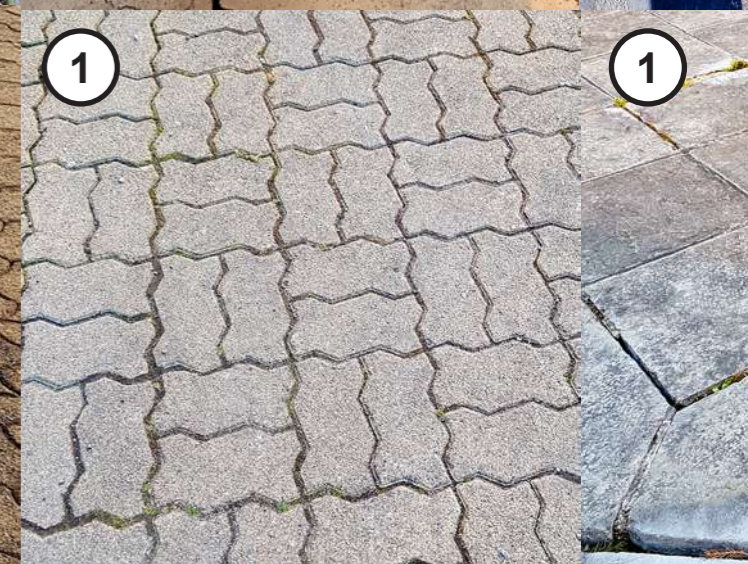
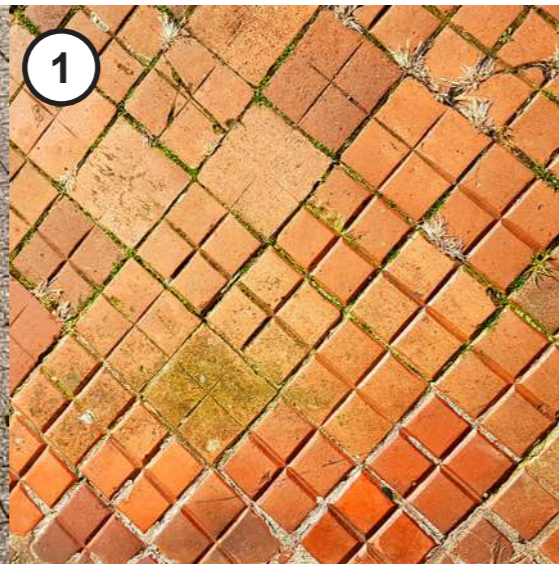
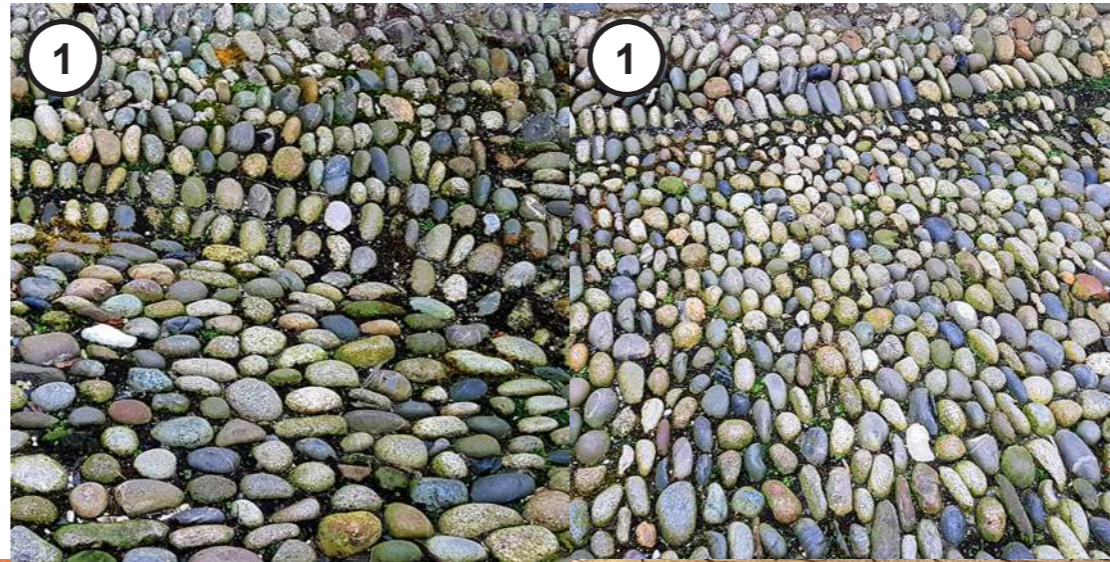
sol friable
gravillons, galets, terre, sable...



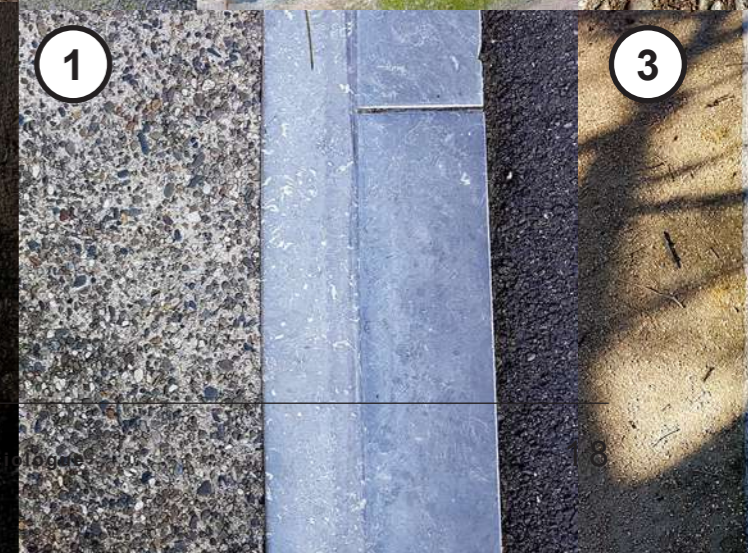
sol minéral compact
bétons (désactivés, balayés, lissés...), enrobés (colorés, grenillés)...



sol minéral calepiné
 galets, pierre (dalles, pavés), terre cuite, béton...



sol mixte
 bois, caoutchouc, béton,
 pierre, galets, gravillons, résine...





Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le **SLO**
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

1

7

2

2

1

1

7

6

4

4

4

4

7

7

3

6

7

7

7



1.1.

analyse urbaine et architecturale

Les galeries

Un motif architectural original et remarquable



Oloron Sainte-Marie présente un grand nombre de **façades à galerie**. Cela lui donne une grande originalité et une grande **richesse architecturale**.

Ces galeries sont **toutes différentes** ; elles ont des **fonctions diverses**, sont situées dans des positions variées et donnent lieu à une grande **liberté d'écriture architecturale**.

Elles peuvent être **ouvertes** : balcons filants, loggias ou coursives ; Leur décor est fait de balustres chantournées, de consoles, de colonnettes et de festons.

Ou **fermées** : **largement vitrées** ou **simplement percées de fenêtres** ;

Elles sont traditionnellement recouvertes d'ardoises.

Elles peuvent servir de coursive de distribution ou avoir un usage d'agrément en annexe des pièces principales.

Elles reposent sur de lourds piliers en maçonnerie ou sur des consoles en bois ; elle peuvent être en porte à faux ou posées à même le sol.

Leur présence est déterminante dans le patrimoine d'Oloron Sainte-Marie. Elle affirme une liberté d'écriture qui échappe aux académismes et aux conformismes qui caractérise souvent l'architecture d'accompagnement des rues du centre ville.

Le seul point commun de toutes ces galeries est leur **caractère de façades secondaires regardant les gaves**, face à des façades principales qui se développent en général sur les rues, côté ville, à l'exception peut-être de l'immeuble Souviron rue Justice.

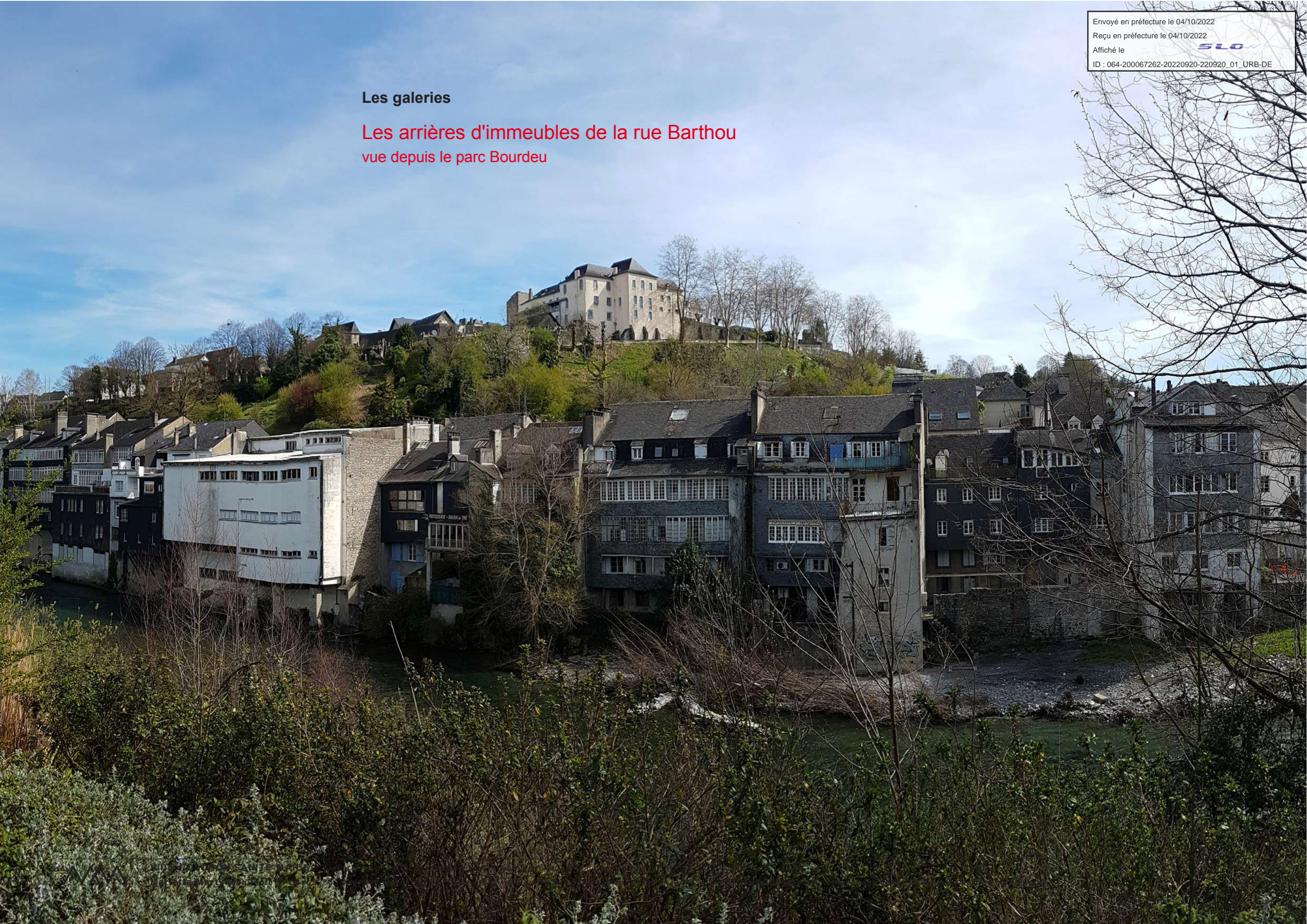
Elles sont **toujours en addition et construites en matériaux plus légers que le reste du bâti.**

Sur les rives du gave d'Ossau, de part et d'autre du pont d'Ossau



Les galeries

**Les arrières d'immeubles de la rue Barthou
vue depuis le parc Bourdeu**



1.2.

Analyse paysagère

Les parcs et jardins

Des espaces paysagers en centre-ville à valoriser

Le Jardin public

de nouveaux usages à définir en conservant sa majesté d'antan

Créé en 1898 à la conception du nouveau quartier de la gare, le jardin public est un parc au tracé très ordonné avec ses quatre alignements de hauts platanes, à l'échelle des bâtiments alentours. Quelques arbres ont été depuis plantés à l'intérieur de ce plan très régulier. Le jardin est composé d'allées de promenade, un kiosque à musique, une aire de jeux et un bassin. Le monument aux morts est situé à l'Est, un peu à l'extérieur du Jardin.

Le Jardin accueille des manifestations comme des concerts, spectacles, accrobranche, foire aux animaux, la fête des associations, la Garburade et les animations de Noël. C'est une centralité très animée.

> Le jardin public pourrait faire l'objet d'un **simple 'lifting'** avec le remplacement des **mobilier abimés** et une réflexion sur ses entrées. Quelques autres usages hors période d'événements, comme une buvette ou un glacier, un terrain de pétanque, des tables de pique nique amèneraient plus de fréquentation et des publics variés. La plantation de massifs de vivaces et d'arbustes plus contemporains tout en gardant sa polyvalence serait à étudier.

L'aire de jeux, très appréciée des habitants



Des entrées qui pourraient être revues à l'échelle du lieu.

Plot béton devant un accès latéral. Autre mobilier plan vigipirate à étudier



La promenade Bellevue

Un belvédère sur toute la ville, qui relie la rue Barthou au quartier Sainte Croix.

En haut, le chemin est assez confidentiel, en bas, une entrée majestueuse sur la Caisse d'Epargne.

Mais des chemins difficilement praticables (revêtement dégradé, pentes), peu visibles, très sombres et glissants. Mais ces chemins sont privés et la collectivité n'a donc pas l'autorisation de les rénover. Voir si possibilité de créer un chemin sur la parcelle adjacente, communale ou si la ruelle piétonne dans la rue Barthou peut donner un autre accès facile vers la promenade.

> La promenade Bellevue est un élément fort du centre-ville qui pourrait devenir un lieu de promenade identitaire pour les habitants comme les visiteurs, avec des **cheminements à réaménager, des belvédères, bancs,...**



Le Parc Pommé

À l'entrée Sud-Est, le parc Pommé est presque hors centre-ville, avec de réelle difficulté d'accès piéton (trottoirs très étroits et vitesse de circulation élevée).

> Raccorder le Parc Pommé au centre-ville avec l'aménagement de **l'entrée de ville** depuis la route de Pau : trottoir sécurisé, ralentissement...

Le Parc Bourdeu, les berges des Gaves :

Récemment aménagé, le Parc Bourdeu offre des lieux très qualitatifs, avec de grands belvédères sur la ville, une connexion via la passerelle vers la Confluence et des espaces sur les berges. Il s'agit d'ailleurs du seul accès aménagé aux berges.

> Aménager dans la zone de projet des cheminements piétons et des **zones d'accès aux berges** et une passerelle complémentaire.



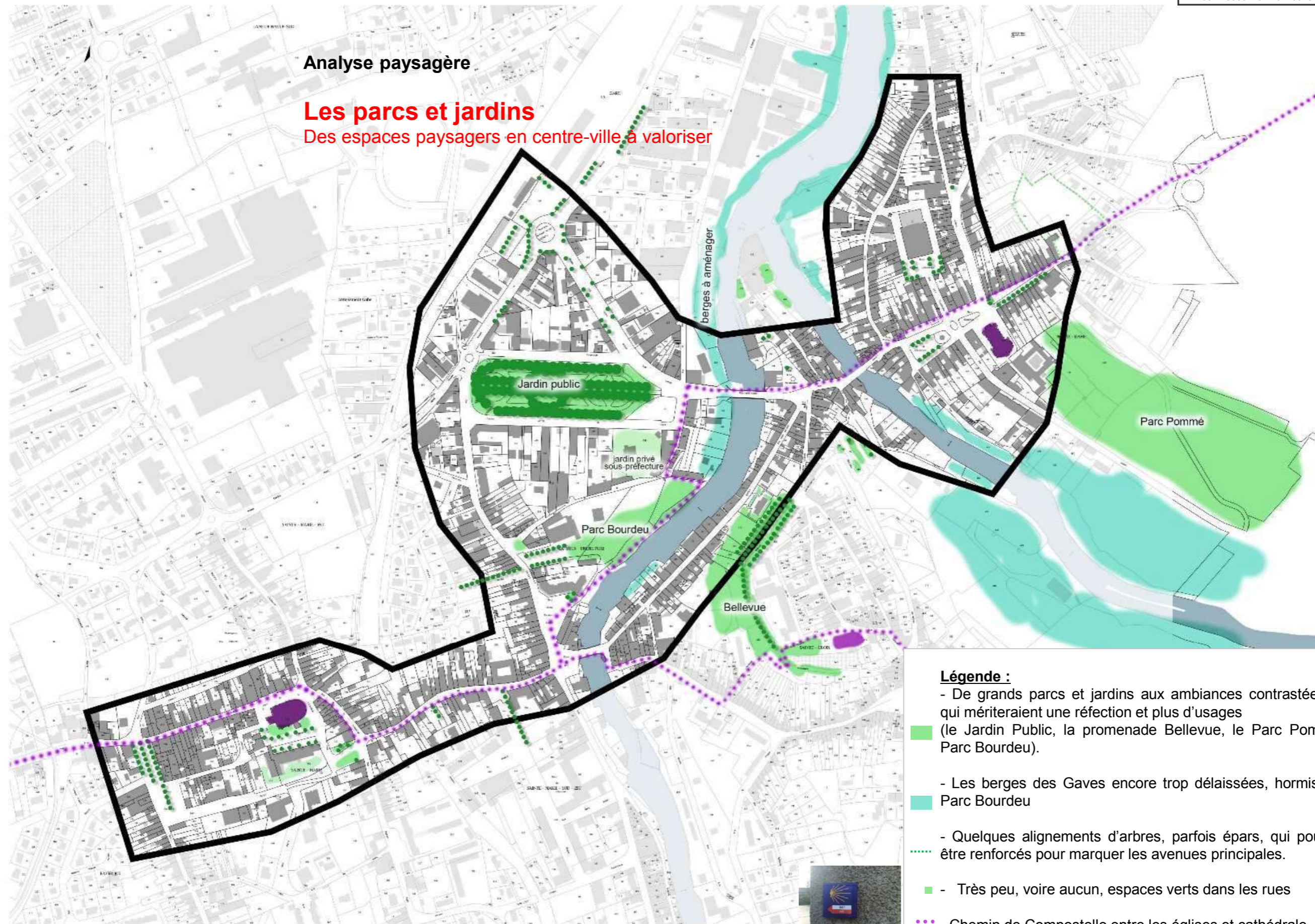
Analyse paysagère

Les parcs et jardins

Des espaces paysagers en centre-ville à valoriser

Plan

1/5 000°
fond cadastral



Légende :

- De grands parcs et jardins aux ambiances contrastées mais qui mériteraient une réflexion et plus d'usages (le Jardin Public, la promenade Bellevue, le Parc Pommé, le Parc Bourdeu).
- Les berges des Gaves encore trop délaissées, hormis sur le Parc Bourdeu
- Quelques alignements d'arbres, parfois épars, qui pourraient être renforcés pour marquer les avenues principales.
- - Très peu, voire aucun, espaces verts dans les rues
- - Chemin de Compostelle entre les églises et cathédrale

1.2.

Analyse paysagère

Les parcs et jardins

Des espaces paysagers en centre-ville à valoriser

Les alignements d'arbres

Quelques alignements d'arbres sont présents dans le centre-ville, notamment sur les places ou les zones de parkings, mais certains présentent un aspect épars ou endommagés.

C'est le cas des tilleuls au bout de la place Gambetta qui ont les pieds dans l'enrobé, ou rue Sadi Carnot dont il ne reste que quelques individus.

> Les alignements existants devraient être préservés ou renforcés, avec notamment la **replantation des avenues principales**.



Les berges à aménager

Face à la confluence, ce secteur est un fort potentiel à aménager, avec notamment les abords de la passerelle existante.



Les espaces verts dans les rues

Il n'y a que quelques zones d'espaces verts très ponctuelles dans le centre-ville. Certaines mettent en valeur l'architecture et parfois des sculptures. Mais la majorité des rues est dépourvue d'espace vert. La ville porte le label Ville fleurie 3ème fleur.

> Localiser des délaissés de voirie pour apporter quelques espaces de **fleurissement**, de type arbustes à port libre ou vivaces fleuries. Peu à peu, remplacer le fleurissement de jardinières et annuelles qui n'est plus en accord avec les enjeux de développement durables.

Quartier Ste Marie : plantations mettant en valeur la sculpture et l'architecture.



Des jardinières béton plantées d'annuelles...



Petit square qui gagnerait avec du mobilier plus contemporain.



Le jury a apprécié :

- ▶ Le fleurissement abondant, harmonieux et réfléchi
- ▶ Nos démarches environnementales dans le secteur de la propreté mais aussi dans l'éco-entretien (moutons)
- ▶ Notre patrimoine bâti à travers nos musées
- ▶ Actions de sensibilisation à l'environnement auprès des habitants et des scolaires

Le jury a conseillé des efforts à fournir en termes de :

- ▶ Entretien et harmonisation du mobilier urbain
- ▶ Fleurissement plus dynamique et moderne
- ▶ Réflexion autour d'une meilleure gestion des conteneurs poubelles
- ▶ Effacement des tags
- ▶ Actions sur la biodiversité
- ▶ Officialisation d'un plan de gestion de l'entretien des arbres



1.3.

Analyse circulations et stationnements

Se garer au centre-ville

Une offre suffisante et bien répartie mais une signalétique et des liaisons piétonnes à améliorer

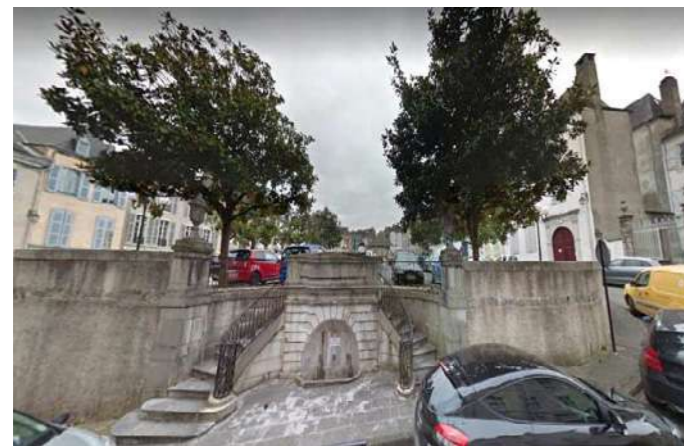
Plan des parkings et temps de parcours
 (source : <http://www.oloron-ste-marie.fr>)



Le parking Place Mendès France, facile d'accès et bien visible depuis la rue Carrerot.



Place Gambetta : Le mail de Magnolias, l'entrée ouvragée et la fontaine ne font pas partie de ce vocabulaire routier. Voir si ce parking pourrait retrouver une **vocation de place** ?



Le grand Parking Barradan très bien situé à proximité de la Mairie et de la médiathèque, mais insuffisamment signalé depuis les rues principales.



La rue Barthou : le stationnement semble d'origine résidentielle. Voir s'il est possible d'encourager les stationnements plus loin avec des liaisons piétonnes aisées.



Parking souterrain de la Confluence : le parking n'est pas signalé depuis la Place Mendiondou et reste trop confidentiel.



Parking du Carrefour Market : liaison importante entre le jardin public et le Parc Bourdeu qui serait à requalifier dans le cadre d'un projet d'ensemble. Mais privé.



Renforcer la signalétique et leur donner une **dénomination** plus explicite (nom du quartier ou de l'équipement le plus proche : voir propositions sur carte ci-contre)



Parking Sestiaa: ce parking le long du Gave d'Ossau, très proche du centre-ville, pourrait être mieux signalé, avec un réaménagement des sols et surtout une liaison piétonne de qualité.



Analyse circulations et stationnements

Se garer au centre-ville

Une offre suffisante et bien répartie mais une signalétique et des liaisons piétonnes à améliorer

Plan

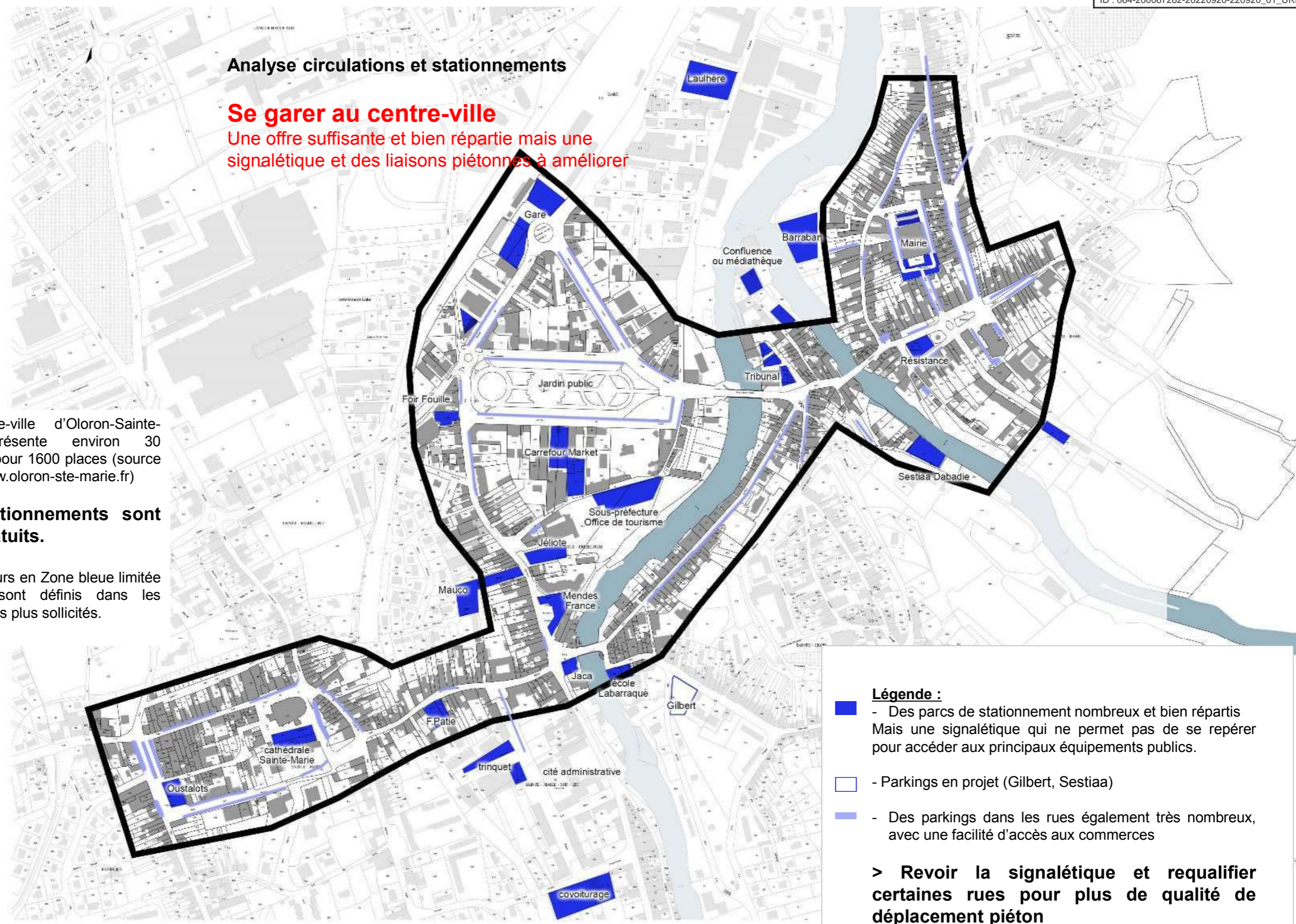
1/ 5 000°
fond cadastral






Le centre-ville d'Oloron-Sainte-Marie présente environ 30 parkings, pour 1600 places (source : <http://www.oloron-ste-marie.fr>)

Les stationnements sont tous gratuits.

Des secteurs en Zone bleue limitée à 1h30 sont définis dans les secteurs les plus sollicités.



Légende :

-  - Des parcs de stationnement nombreux et bien répartis Mais une signalétique qui ne permet pas de se repérer pour accéder aux principaux équipements publics.
-  - Parkings en projet (Gilbert, Sestiaa)
-  - Des parkings dans les rues également très nombreux, avec une facilité d'accès aux commerces

> Revoir la signalétique et requalifier certaines rues pour plus de qualité de déplacement piéton

1.3.

Analyse circulations et stationnements

Les circulations




La rue Louis Barthou parasitée par les flux de transit

Les flux de transit

Il est important de constater que les flux de transit par le centre ville sont encore très présents. Des comptages rue Louis Barthou présentaient 3500 véhicules / jour. En effet, la rue Louis Barthou et le Jardin public sont des raccourcis très empruntés pour éviter le détour par la voie de contournement.



> Le nouveau plan de circulation pourrait permettre de **déplacer ce flux de transit sur les principales avenues** et ainsi retrouver dans la rue **Louis Barthou une circulation apaisée** voire piétonne pour y valoriser le shopping et la qualité de vie.

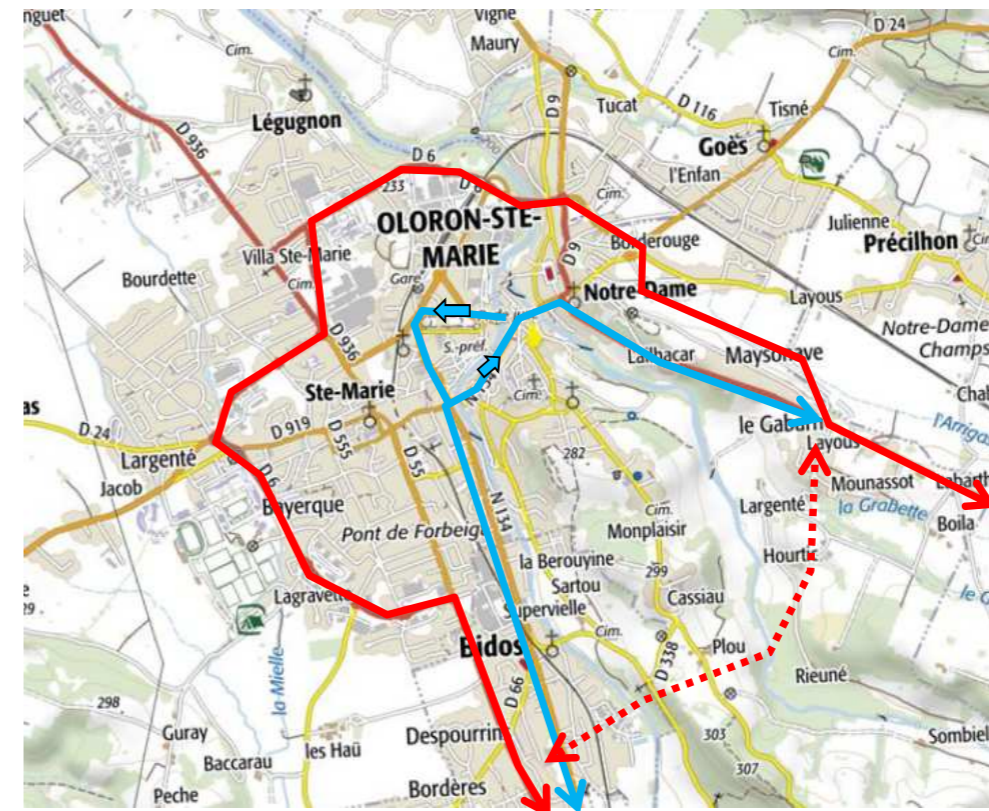
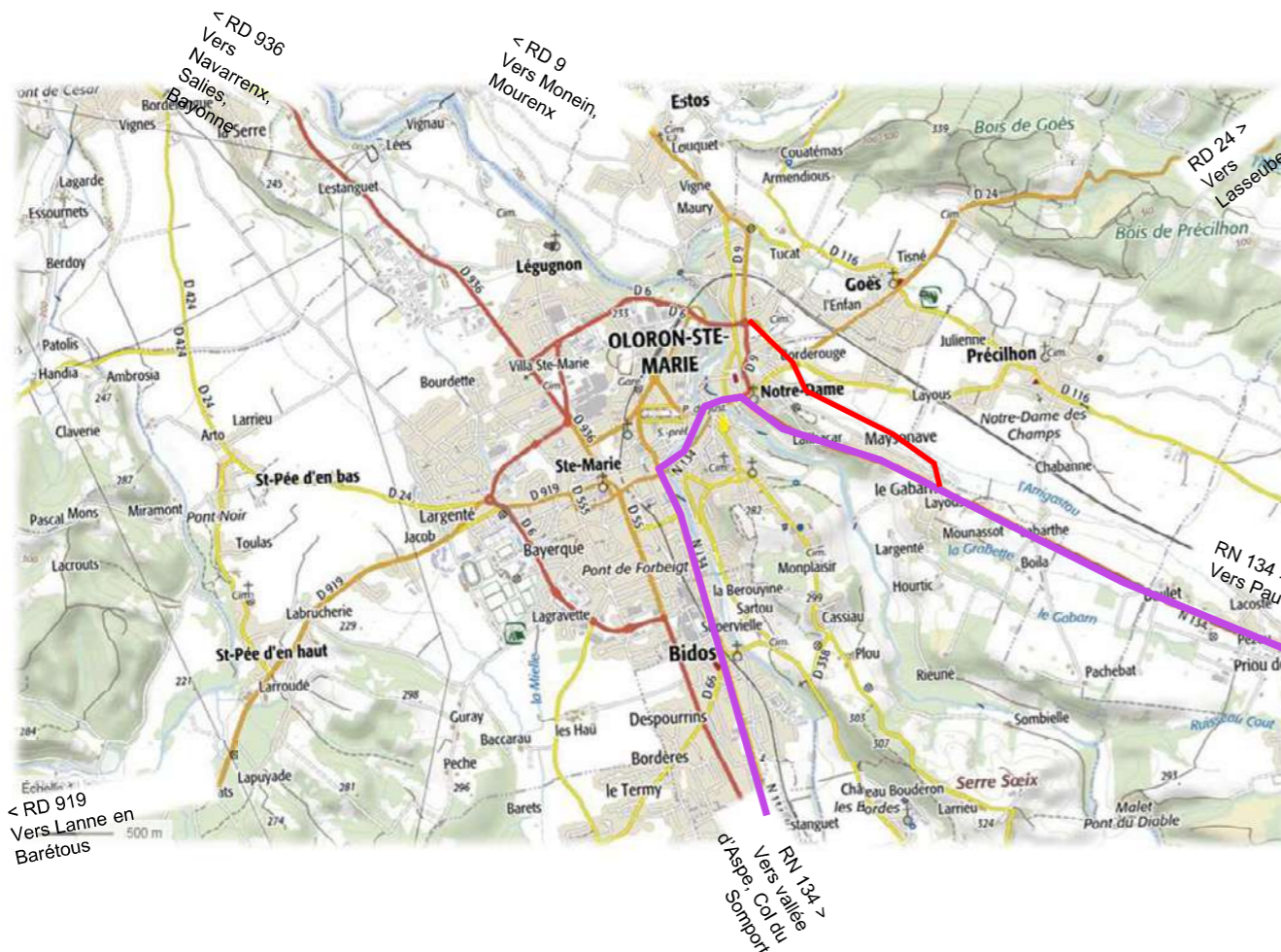
Liaison principale Pau > Vallées par :

-  La voie de contournement
-  Le centre ville
-  La voie de contournement en projet Gabarn-Gurmençon

Oloron-Sainte-Marie, Cité aux portes des vallées

La vue IGN générale permet de lire les principales structures viaries autour et dans le centre-ville. Il faut noter que la rue Barthou est toujours classée route nationale.

-  RN 134 de Pau au Col du Somport
-  Voie de contournement d'Oloron-Sainte-Marie



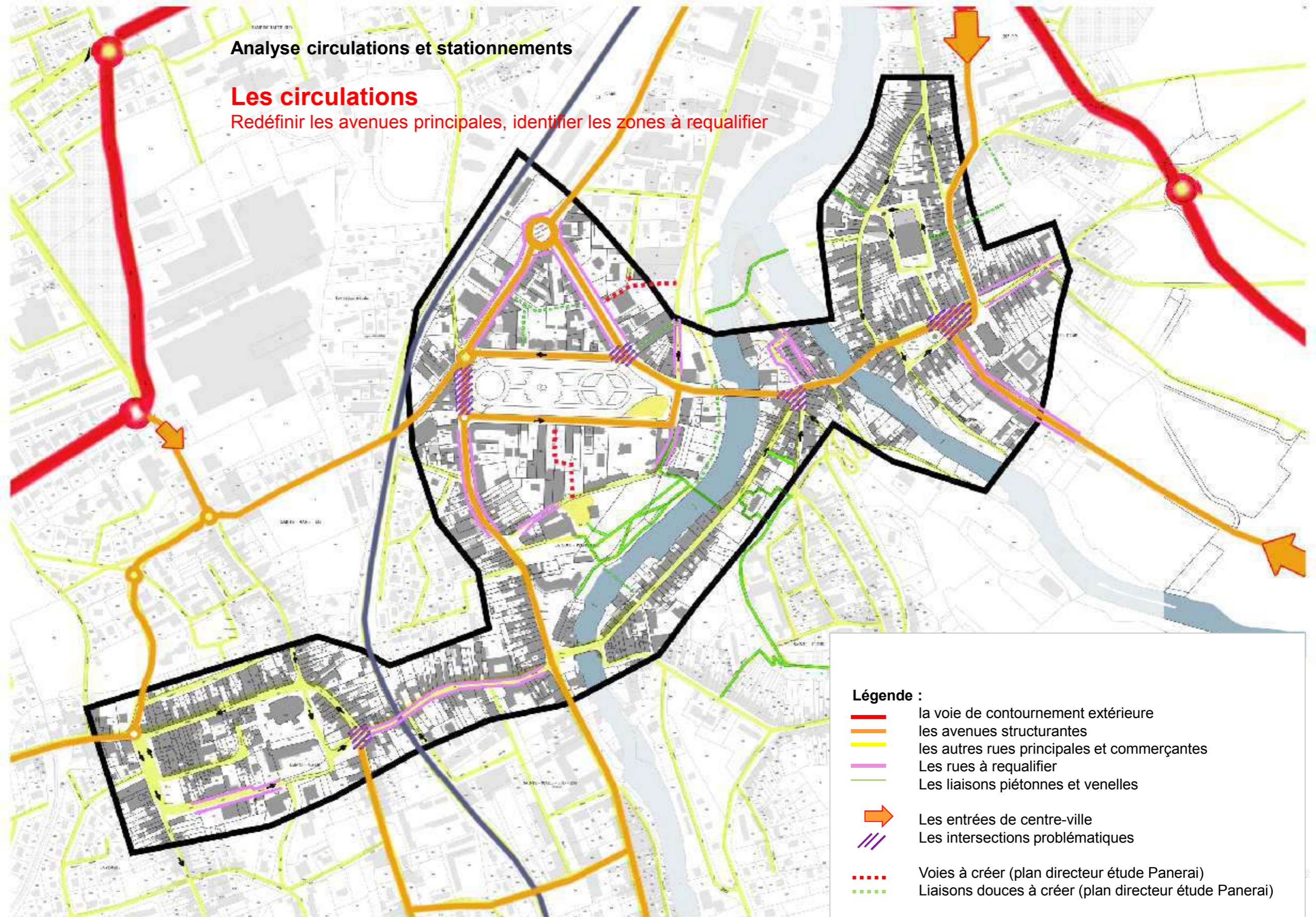
Analyse circulations et stationnements

Les circulations










Redéfinir les avenues principales, identifier les zones à requalifier

Plan

1/5 000^e
fond cadastral



Légende :

-  la voie de contournement extérieure
-  les avenues structurantes
-  les autres rues principales et commerçantes
-  Les rues à requalifier
-  Les liaisons piétonnes et venelles
-  Les entrées de centre-ville
-  Les intersections problématiques
-  Voies à créer (plan directeur étude Panerai)
-  Liaisons douces à créer (plan directeur étude Panerai)

1.3.

Analyse circulations et stationnements

Les circulations
Les entrées de ville



1- Entrée Est :

Très belle entrée de ville avec ses façades traditionnelles et les prairies alentours
> maintenir un aménagement patrimonial de la rue Gambetta.



2- Entrée Sud-Est via la RN 134 :

Manque de **ralentissement** dans cette longue ligne droite, **trottoirs trop étroits**.



3- Entrée Nord-Est via la rue Camou :

La perspective vers la cathédrale Notre Dame pourrait être valorisée par **quelques arbres**. Les trottoirs et les stationnements sont déjà aménagés.



4- Entrée Ouest via la rue Tristan Dereme :

Très jolie rue bien aménagée, un exemple à suivre pour la requalification des avenues principales.



5- Entrée Sud via la rue Auguste Peyre :

Avenue déjà bien aménagée qui met en valeur les façades.



Analyse circulations et stationnements

Les circulations

Les intersections problématiques

Rue cathédrale / rue Barats :

Peu de visibilité vers rue de Revol. Voir selon requalification rue de Revol.



Rue Sadi Carnot / rue Despouirins :

Circulation très rapide, intersection complexe, difficulté de sortir des stationnements le long du jardin public malgré les plateaux ralentisseurs. **Priorités à revoir** pour déplacer le flux vers rue Despouirins.



Place Mendiondou : Débouché de 4 rues, avec un axe principal rue Justice et mauvaise visibilité.
Reconfiguration à prévoir, avenue principale mais caractère de place.



Place Gambetta : Arrivée de la rue Jeliotte – RN 134, entrée principale centre-ville, intersection conflictuelle, ilots peu qualitatifs, forte circulation. **Recalibrer les voies**, redonner une **vocation de place** côté Résistance et créer un **parvis devant la cathédrale**.



1.3.

Analyse circulations et stationnements

Les circulations

Les rues à requalifier

Rue des Barats :

Voie principale du quartier Ste Marie, à sens unique
> donner un **caractère d'avenue plantée d'arbres**



Rue de Revol : Voie patrimoniale fortement circulée

> **Réaménager les trottoirs** pour plus de confort piéton
> Passage sens unique ?



Rue de la poste : accès aux équipements publics Office de tourisme et Villa Bourdeu

> Trottoir à créer, caractère de **rue principale**



Rue Carrerot : trottoirs très abimés, circulation à apaiser



Avenues de la gare et Sadi Carnot : Axe principal à requalifier en **avenue centre-ville**, avec trottoirs aux normes et plantations d'arbres



Rue de Rocgrand : **accès piéton** vers la passerelle à aménager



Ruelle piétonne entre jardin public et parc Bourdeu : Rendre plus agréable (sols, mobilier)



Rue des Gaves : rendre plus lisible et qualitatif **l'accès à la Confluence**



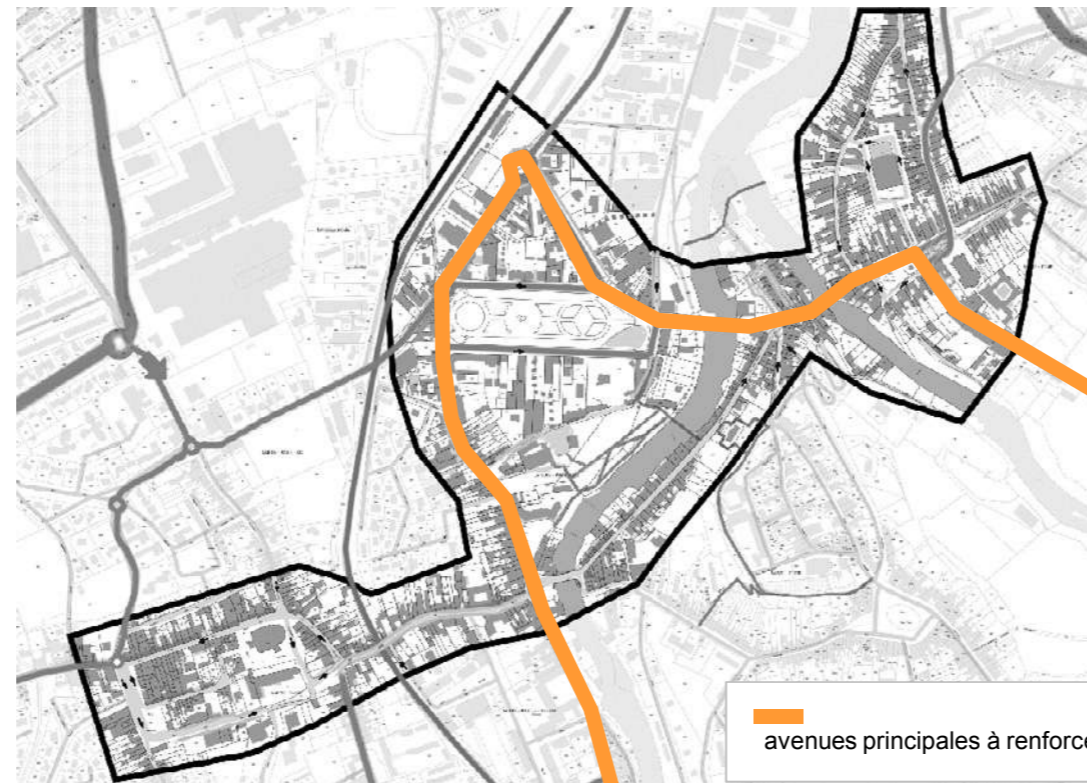
Place Gambetta : **rue patrimoniale** au revêtement très dégradé, stationnements désorganisé, arbres abimés



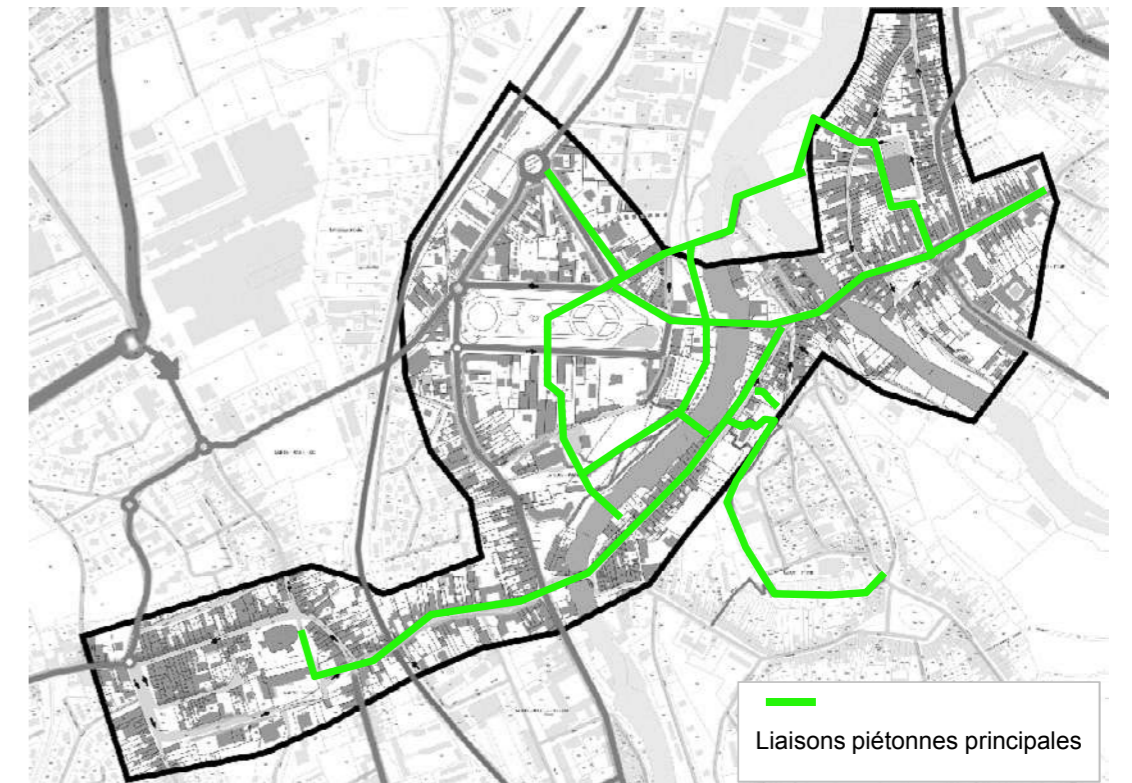
Analyse circulations et stationnements

Les circulations Plan de circulation projet

De façon synthétique : requalifier les axes principaux en avenues urbaines, pour détourner la circulation de transit du jardin public et de la rue Louis Barthou.



Aménager des liaisons piétonnes agréables et sécurisées entre les quartiers, sous forme de trottoirs ou de cheminements piétons.



Problèmes d'accessibilité des trottoirs (min 1,40m, réfection des sols), qualité des matériaux, simplification des adaptations successives, mobilier urbain vieillissant ou disparate...



Des mobiliers abimés et peu accueillants



le pont : ouvrir les vues vers le Gave d'Ossau
 Un garde-corps plus transparent.



1.3.

Analyse circulations et stationnements

Les transports collectifs

La navette centre-ville

La navette

Trois lignes desservent le centre-ville et les quartiers alentours. La fréquence est toute les 30 min environ en semaine et toute les heures le samedi. Pas de navette le dimanche. Sauf la ligne 3 qui offre 2 passages / jour.

La navette semble bien utilisée par les habitants.

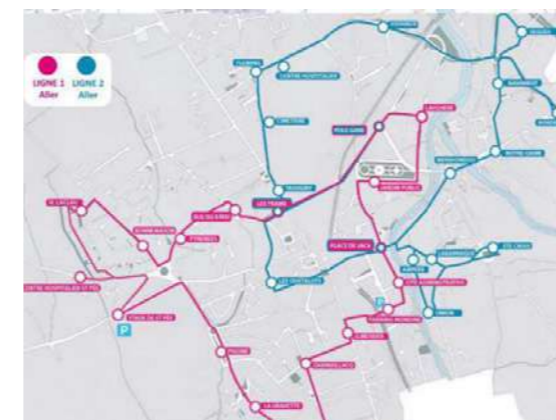


La ville met progressivement en place des **abri-bus** sur les arrêts navette. Les emplacements mériteraient une réflexion urbaine plus globale pour une **meilleure intégration paysagère** :
 ici Place Mendès France abri-bus au milieu de la placette,
 ou encore rue Barthou abri-bus au centre de la perspective de la passerelle...



Ancien plan :

Le tracé des lignes apporte plus de lisibilité, et pourrait être remis à jour.

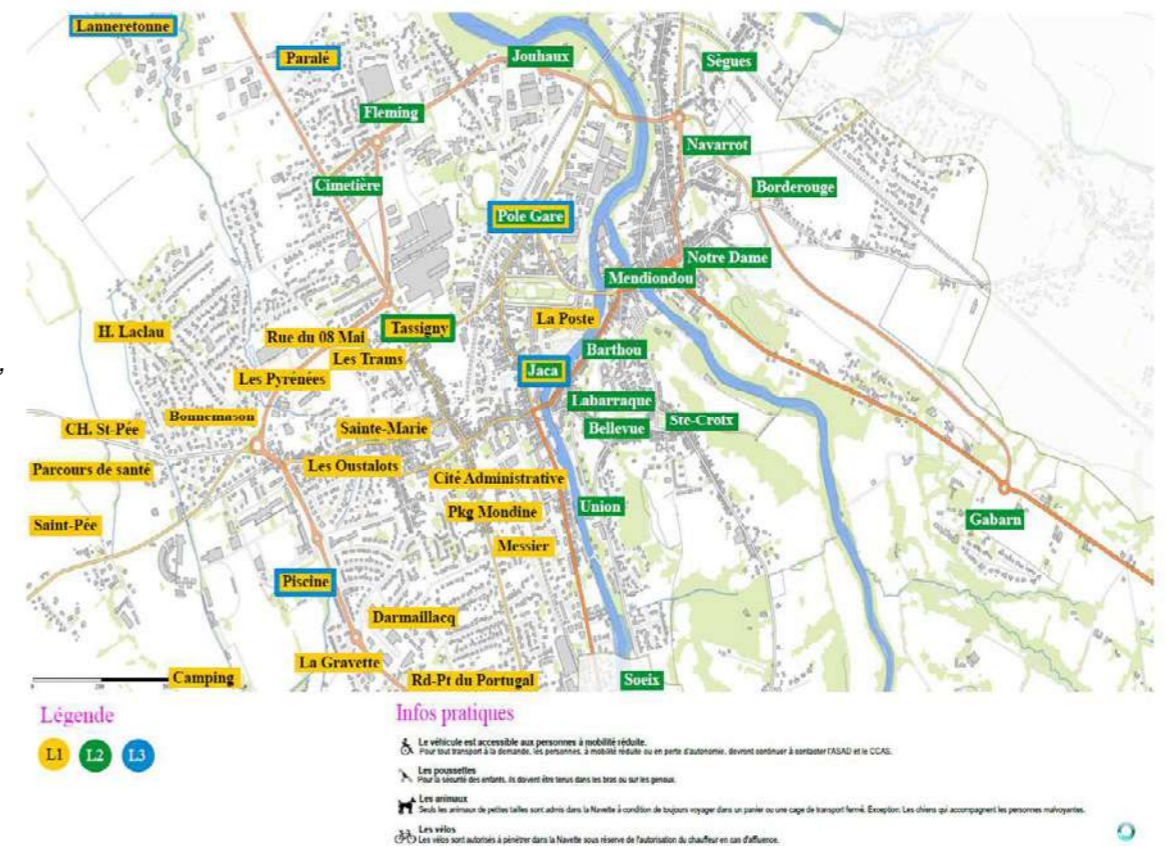


Projet gare :

Un projet de **Pôle multimodal** au niveau de la gare fait partie des réflexions de la ville : bus, navette, parkings vélos électriques, ...

Plan de la navette actuelle distribué à l'Office de Tourisme :

Les arrêts figurent mais le tracé des lignes n'est pas représenté, **ce plan pourrait être plus détaillé pour plus de facilité d'usages.**



Analyse circulations et stationnements

Les transports collectifs

Train, bus, stop et covoiturage

Rézo Pouce et parkings covoiturage

Le plan ci-dessous disponible sur le site de la ville présente le réseau d'arrêts de stop (Rézo Pouce) et 3 parking covoiturage identifiés.



Lignes de bus du département

Deux lignes gérées par Transports 64 passent par Oloron-Sainte-Marie :

- Ligne 807 Oloron > La Pierre-Saint-Martin
- Ligne 808 Oloron > Mauléon

Plusieurs arrêts sont matérialisés en ville par les totems : gare, cathédrale Notre Dame, salle Palas, Supervielle.



Transport TER

La ligne TER Pau – Bedous semble bien utilisée par les habitants de Pau qui travaillent sur Oloron notamment.



Et les vélos ?

Il y n'y a **pas de pistes cyclables** dans la zone centre-ville de projet et très peu de porte-vélos. Le réaménagement de certains axes structurants et de liaisons douces indépendantes permettrait de développer ce mode de déplacement pour les trajets courts et les promenades.

Porte-vélos rue de Révol



1.4.

Analyse technique

Les réseaux

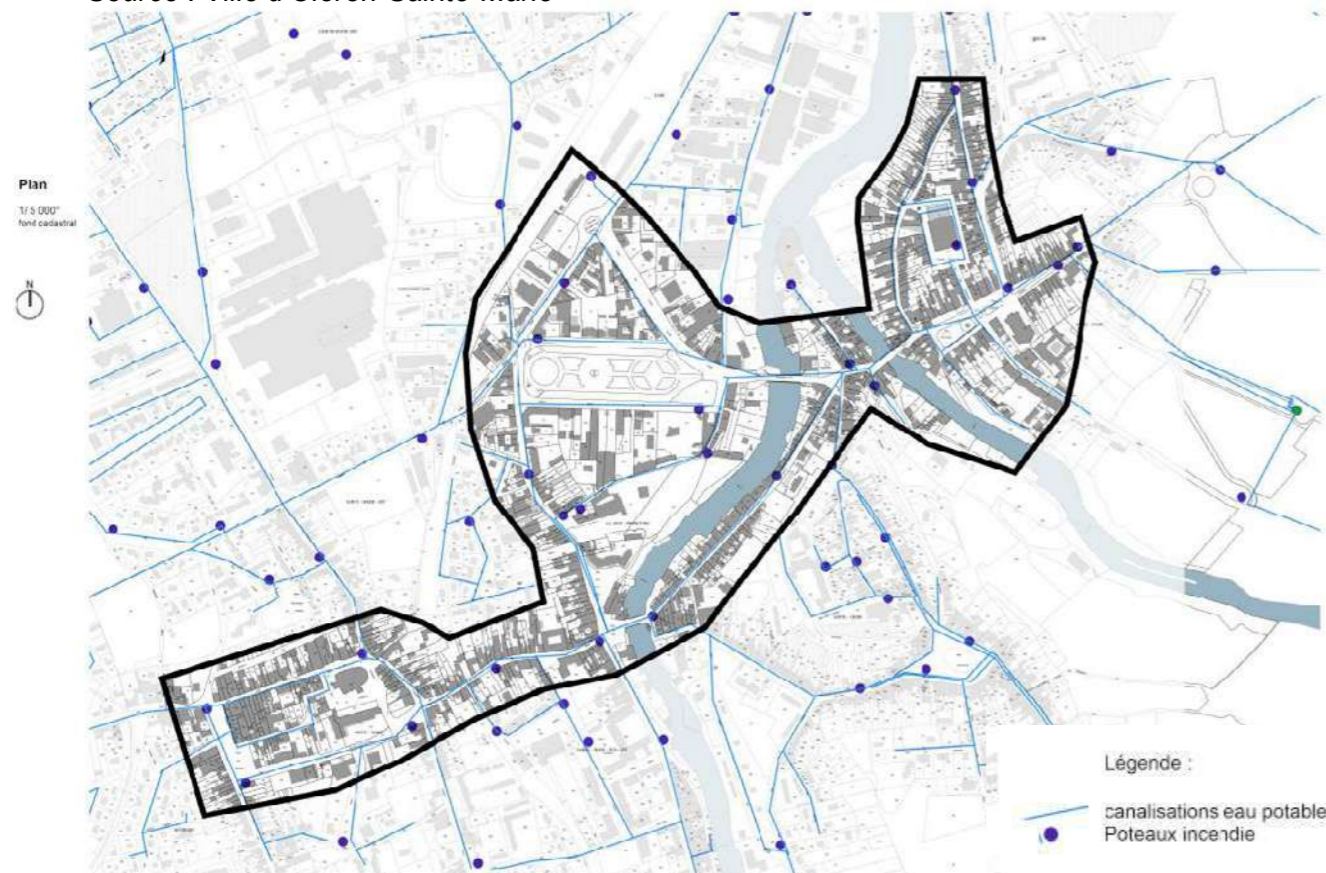
Intégrer les projets de réfection réseaux

Concessionnaires réseaux

- Eaux usées	Ville d'Oloron-Sainte-Marie
- Eau potable	Ville d'Oloron-Sainte-Marie
- Défense incendie	SDIS
- Eaux pluviales	Ville d'Oloron-Sainte-Marie
- Eclairage public	Ville d'Oloron-Sainte-Marie
- Gaz	GRDF
- Électricité	ENEDIS
- Télécom	ORANGE
- Internet	SFR, ILIAD

> Dresser le bilan des **projet de réfection réseaux**, pour l'intégrer dans la priorisation de requalification des rues.

Eau potable et poteaux incendie :
 Source : Ville d'Oloron-Sainte-Marie



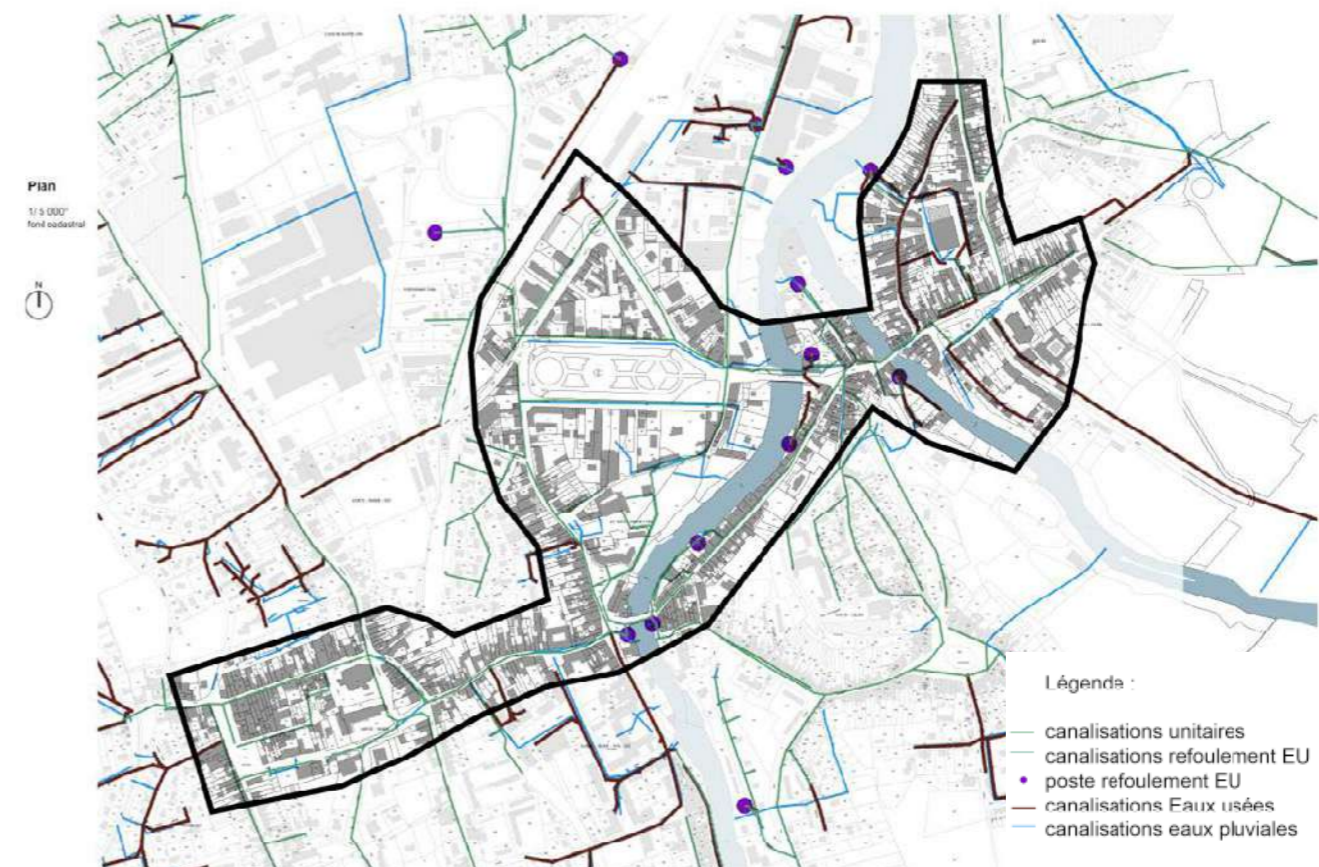
Collecte déchets

SICTOM de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

La collecte se fait au porte-à-porte ce qui permet de ne pas encombrer l'espace public de conteneurs. Quelques conteneurs se trouvent dans certaines rues, comme ici Place Résistance.



Eaux usées et Eaux pluviales :
 Source : Ville d'Oloron-Sainte-Marie



Analyse technique

L'éclairage public

Quelques cartos-questionnaires font apparaitre des problématiques **d'insécurité ressentie** de la part des usagers.

Une réflexion sur l'éclairage public dans les secteurs concernés serait un enjeu important dans le cadre de la requalification du centre-ville.

L'élaboration d'un **plan lumière** permettrait aussi de retravailler sur la mise en valeur du patrimoine.

Palette des candélabres :
de 'style' :



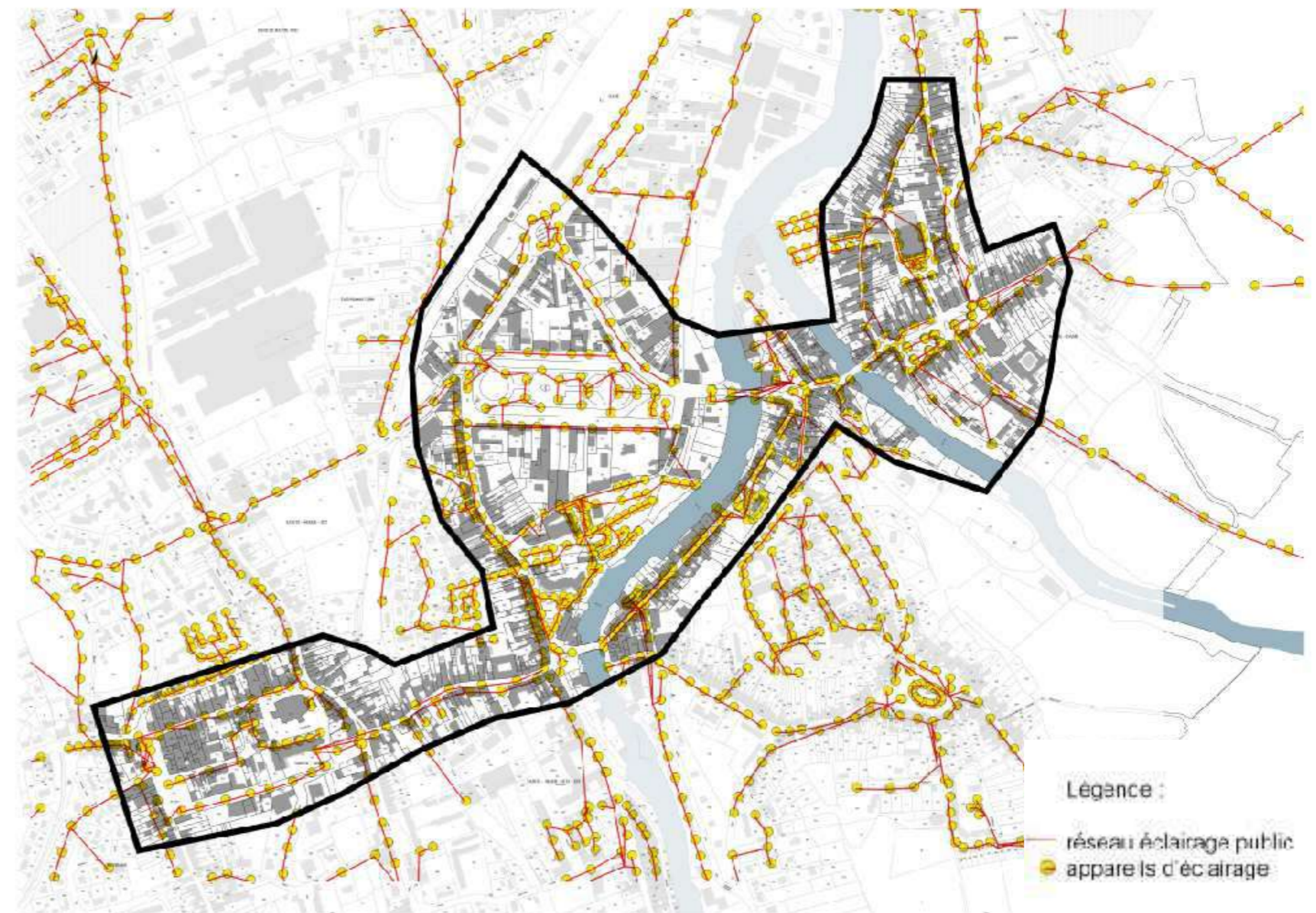
routiers et urbains :



nouveaux projets :



Eclairage public :
Source : Ville d'Oloron-Sainte-Marie



1.5.

analyse réglementaire

Les protections de la faune et de la flore

La nature sauvage au centre ville

Le centre ville d'Oloron Sainte-Marie est traversé par 3 zones écologiques de protection et d'inventaire localisés sur l'emprise des gaves :

- Les **sites Natura 2000** du "Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche", du " Gave d'Aspe et du Lourdios (cours d'eau) et du " Gave d'Ossau" désignés au titre de la Directive " **Habitats, faune et flore** "
- La **ZNIEFF type II** " réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents"
- La **ZNIEFF type I** " Réseau hydrographique du gave d'Aspe et ses rives"

Les **sites Natura 2000 des gaves ne comportent pas de plan de gestion en cours de validité**, un Diagnostic préalable du Site Gaves d'Aspe et du Lourdios a été réalisé en 2013.

Les documents de planification, projets (d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations), ou manifestations **ou interventions dans le milieu naturel** ou le paysage, **qui sont susceptibles d'affecter** de manière significative **un site Natura 2000**, doivent faire l'objet d'une **évaluation de leurs incidences sur ce site**. Le texte réglementaire l'article R414-23 du Code de l'environnement précise le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.



Natura 2000

"Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979) et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore (Directives « Habitats » de 1992).

Sur chaque site, un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion, est élaboré. La conduite de la rédaction du DOCOB est menée par une collectivité territoriale ou un groupement, ou à défaut par l'Etat, en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature, dans le cadre d'un comité de pilotage.

Les mesures de gestion proposées pourront être contractualisées avec les différents partenaires volontaires concernés et sont mises en œuvre grâce au travail de terrain d'un animateur. Un régime d'évaluation des incidences a été prévu. L'évaluation d'incidence a pour objet de vérifier la compatibilité d'un « document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel », avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. En cas d'effet significatif sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le projet doit être modifié, déplacé ou sera refusé."

source DREAL Nouvelle Aquitaine

ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. Etabli pour le compte du Ministère de l'environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

source DREAL Nouvelle Aquitaine

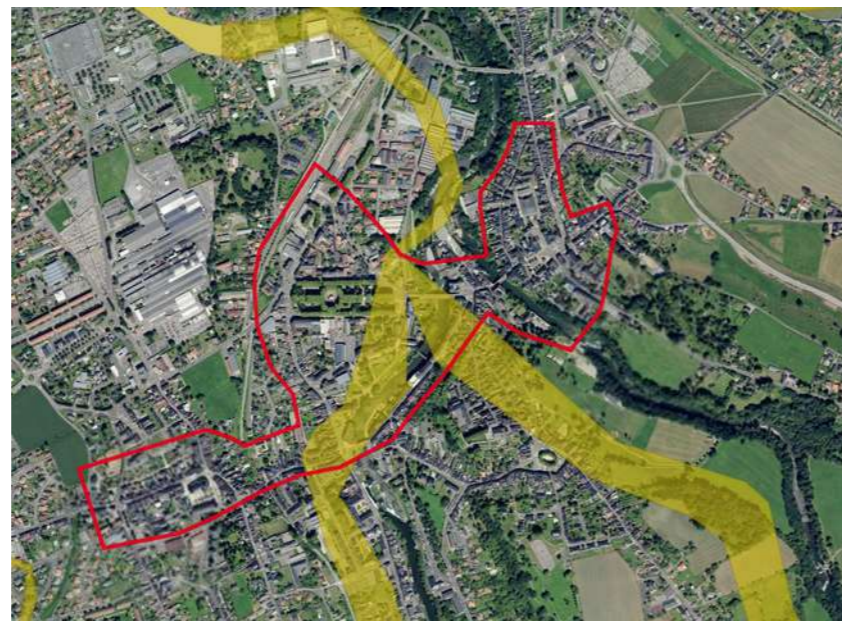


Zone Natura 2000, Znieff 1 et Znieff 2

Les zones de protection et d'inventaire Les espèces phares

Sont recensés sur les sites Natura 2000 des gaves (Aspe, Oloron, Ossau) :

- 7 habitats d'intérêt communautaire
- 6 espèces d'intérêt communautaire, (dont le saumon de l'Atlantique et le Chabot du Béarn)



Plans de localisation
 sans échelle
 source IGN, géoportail



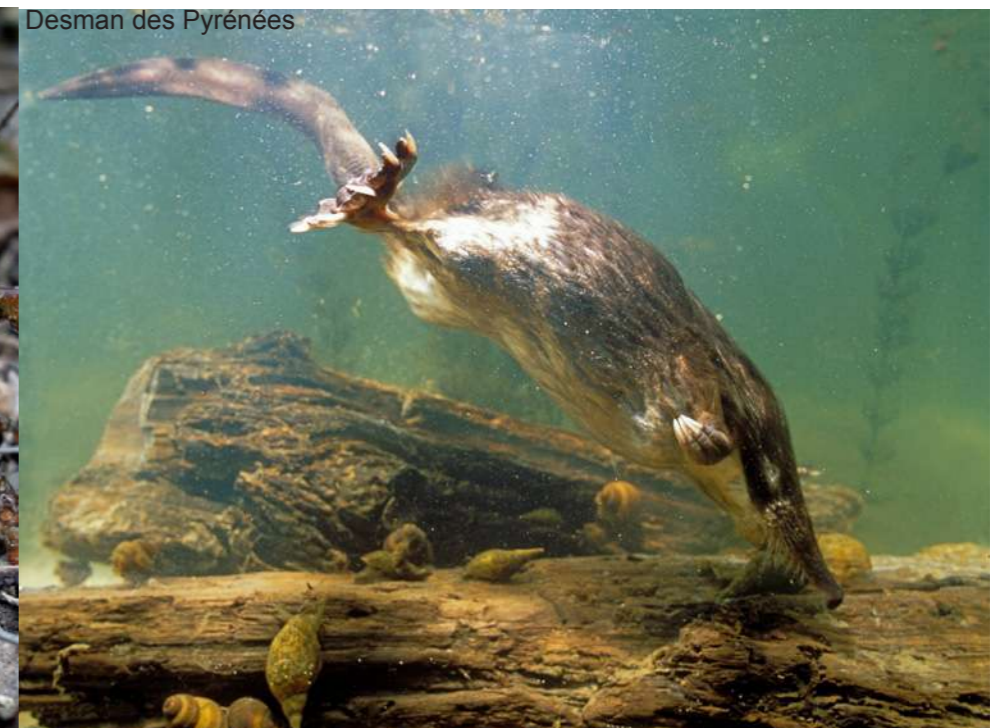
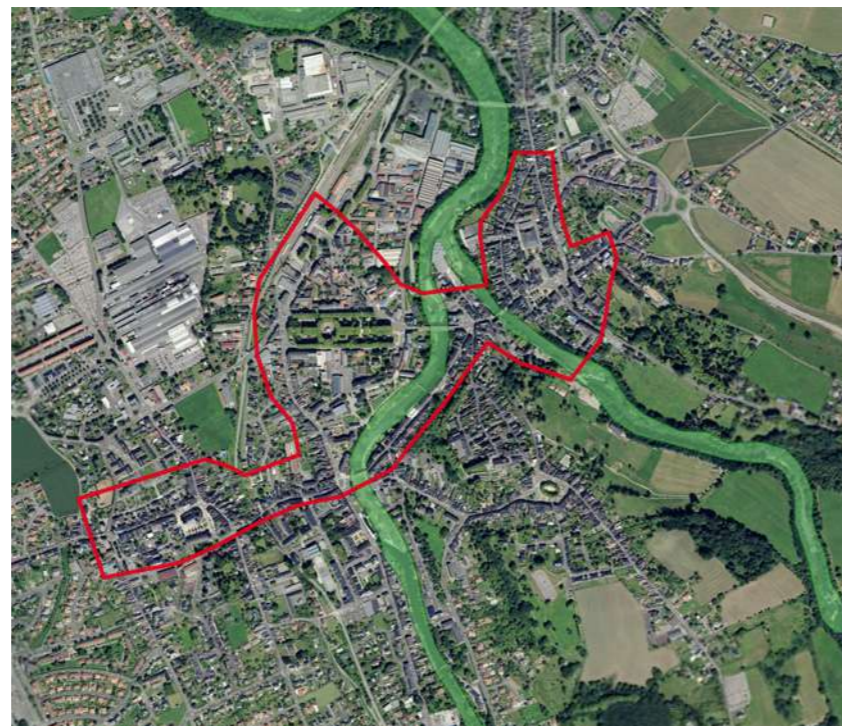
Site NATURA 2000



ZNIEFF 1 ET 2



Périmètre d'étude



1.5.

analyse réglementaire

La protection du patrimoine

La ZPPAUP puis l'AVAP

L'AVAP d'Oloron Sainte-Marie, approuvée en 2016, est le prolongement de la ZPPAUP dont la création remonte à 2003. Les documents qui la composent constituent une **source d'information très riche, dont un diagnostic architectural et urbain** fondé sur un travail documentaire et de terrain approfondi.

Nous ne pourrions pas en retracer la synthèse ici mais nous y référerons souvent dans l'élaboration du plan de référence, et proposons de livrer un extrait du **règlement relatif aux espaces publics**.

*"L'objectif de l'AVAP est de favoriser une valorisation [...] des formes et hiérarchies identifiées, en vue d'obtenir à terme une cohérence et de **renforcer les identités des différents lieux**.*

*L'évaluation du projet d'aménagement d'espace public porte sur : son inscription dans la structure urbaine et dans le **caractère des quartiers, le lien avec l'histoire de la ville**, la cohérence entre usages retenus et nature des lieux, la préservation et la valorisation des **géométries caractéristiques de la nature des lieux** (topographie, chemin de l'eau, motifs plantés), le **dialogue avec les façades mitoyennes**, la préservation et la valorisation des tracés anciens.*

Les traitements des sols participent à la valeur d'un espace public, dans le dialogue avec les matériaux des façades qui le bordent, [...]. Ils ont une valeur patrimoniale par des mises en œuvre et des matériaux qui ont pu subsister au travers des époques ou par un traitement spécifique de la topographie. A Oloron, les seuils, les bancs de pierre contre les façades, caractérisent la relation entre le domaine privé et l'espace public. Les plantations en motif d'alignement accompagnent les espaces publics et font l'objet d'une légende appropriée.

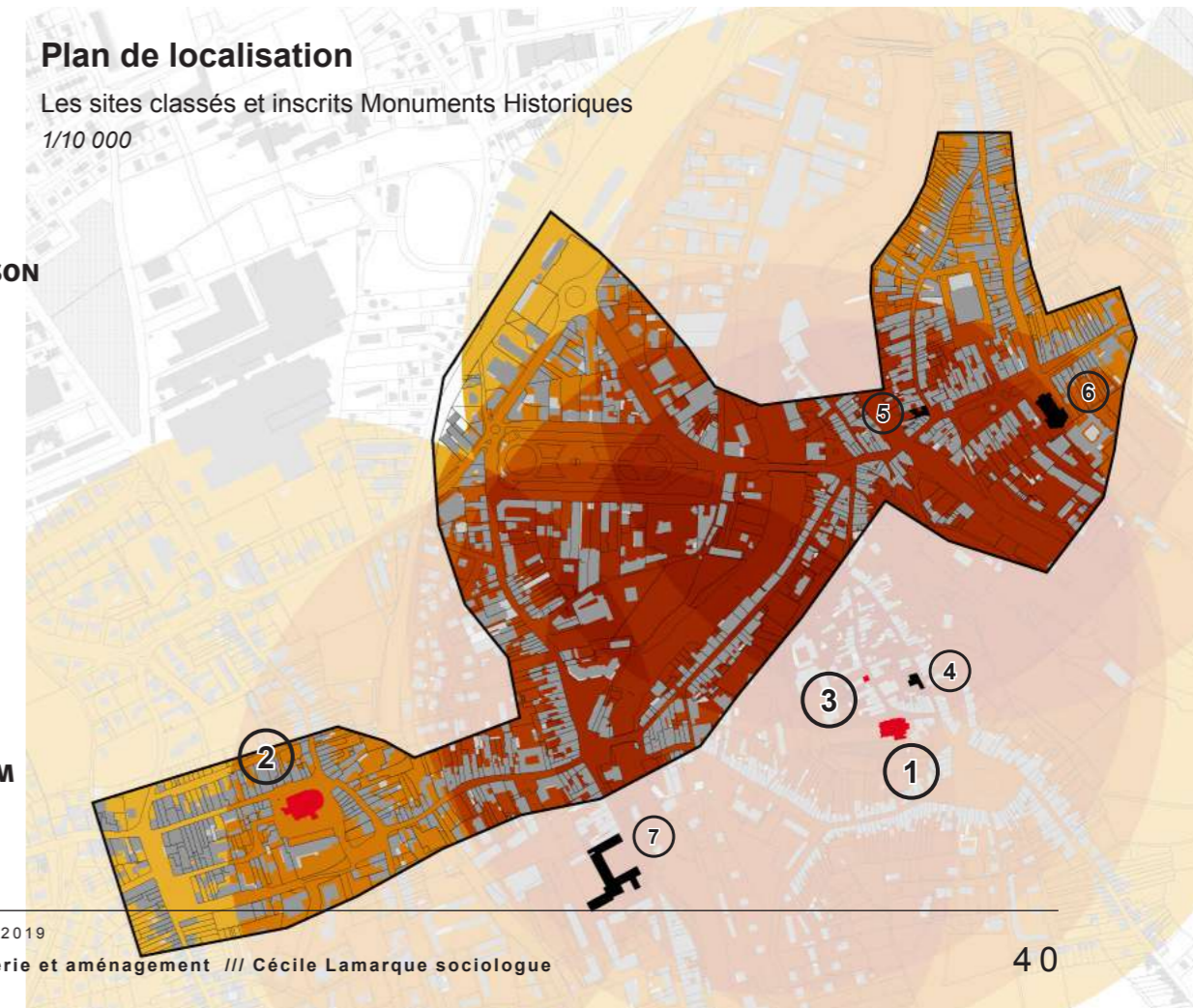
détail de la porte d'entrée du n°5 rue Pomone (Place Amédée Gabe), 4e quart 17e siècle



- ① Église **SAINTE-CROIX**
- ② Église **SAINTE-MARIE**
- ③ Tour de **GRÈDE**
- ④ Ancien **HÔTEL DE VILLE ET PRISON**
- ⑤ Porte d'entrée
- ⑥ Église **NOTRE-DAME**
- ⑦ Ancien **SÉMINAIRE**
- **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
- **SITE CLASSÉ M.H.**
- **PÉRIMÈTRE PROTECTION 500M**
- **SITE INSCRIT M.H.**

Plan de localisation

Les sites classés et inscrits Monuments Historiques
 1/10 000



Analyse réglementaire

Protéger le patrimoine du centre ville

L'AVAP

Extrait du plan "délimitation et secteurs de l'AVAP"

éch. 1/5 000

source Ville d'Oloron Sainte-Marie,
Atelier Lavigne, architectes associés



LÉGENDE

-  Parcs et jardins d'exception
-  Alignements d'arbres
-  Jardins
- TYPOLOGIE CONSTRUCTIVE**
-  Typologie récente
-  Typologie ancienne
- VALEUR DU BÂTI**
-  Bâti courant sans intérêt architectural particulier
-  Bâti intéressant d'un point de vue architectural
-  Monument historique
-  Remparts
-  Muret intéressant
- ZONES**
-  Secteur historique SH
-  Secteur urbain SU
-  Secteur lié à l'eau et aux gaves SO
-  Secteur de transition ST
-  Secteur de paysage à préserver SP
-  Secteur de projet
-  Secteur d'extension
-  Périmètre Protection Monuments Historiques



Les usages et usagers du centre-ville

Analyse des tendances

Précautions de lecture

Notre équipe a intégré à sa mission la rencontre avec des usagers du coeur de ville pour CONNAITRE leurs PRATIQUES, REGARDS et BESOINS.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la démarche sociologique, tout se en distinguant d'une finalité scientifique : la recherche d'un phénomène social nouveau. Cet objectif n'est ni nécessaire à la présente étude urbaine, ni intégrable dans le temps d'un projet. En outre, l'objectif de cette démarche-ci est une AIDE A LA DECISION quant à l'orientation des *scenarii* du plan de référence (et non, par exemple, l'étude d'une rue emblématique sur le développement du commerce en coeur de ville : le cas d'Oloron). Cette distinction entre démarche (moyen) et objectif (réalisation) est particulièrement importante à comprendre par la suite, et notamment pour comprendre sa portée.

Pour revenir à la méthodologie sociologique, le moyen - l'outil - sur lequel nous nous sommes appuyés pour le recueil d'informations, il faut savoir qu'elle se réalise en deux temps. Deux temps différenciés dont ici nous PRESENTONS LE PREMIER : la rencontre en vis à vis. Qu'en attendons nous ? Tout comme dans les démarches scientifiques nous sommes allés à la recherche de la récurrence, de l'information qui se répète quelque soit la personne que nous rencontrons. Plus particulièrement, la sociologie a pour habitude de constater que quand une information se répète une trentaine de fois dans une série d'entretiens, c'est que l'information est stable : elle se retrouvera, même si on réalise plus d'entretiens.

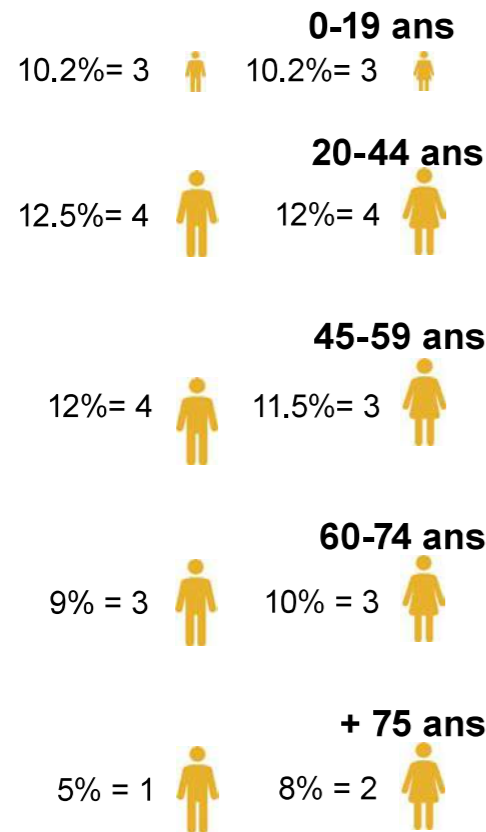
En outre, c'est la raison pour laquelle nous avons pour objectif de réaliser 30 entretiens en vis à vis. Toutefois, nous avons voulu étoffer notre champ d'investigation en laissant 15 carto-questionnaires supplémentaires chez les commerçants. Trois seulement nous sont revenus. Nous espérons donc que la deuxième partie LA REUNION DE CONCERTATION accueillera suffisamment de monde pour que ces résultats soient travaillés plus largement, ce sera notre recherche quantitative-adaptée à un projet urbain.

Quoiqu'il en soit, l'analyse ci-dessous ne fera pas l'économie d'une recherche des récurrences inférieures à 30 et notamment, voire surtout, celles qui sont le plus partagées par les différentes personnes. L'échantillon est suffisamment étoffé pour partir sur de bonnes pistes. Toutefois, nous tenons à rappeler que l'analyse ci-dessous se base sur des déclarations. Ces dernières peuvent comportées des écarts vis à vis des pratiques, voire des aberrations. Là encore nous nous appuyerons sur la sociologie, plus particulièrement sur l'ensemble des connaissances des phénomènes sociaux afin de les comprendre. C'est la raison pour laquelle nous comparerons d'abord nos résultats aux moyennes statistiques - quand nous en avons (INSEE et études de territoires locales). Quand un écart sera constaté nous rechercherons les causes probables de cet écart en emettant des HYPOTHESES, selon nos connaissances sociologiques.

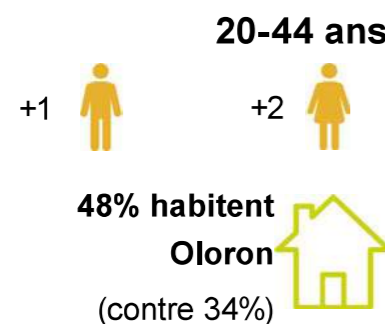
En outre, nous voudrions finir sur une dernière précaution : la représentation que les personnes se font des actions communales peuvent se distinguer des réalisations de la commune. Dit autrement, l'analyse des perceptions peut aider à comprendre pourquoi une démarche communale n'a pas eu l'effet escompté, et non à décrire l'action communale, voire à la relativiser.

L'échantillon

pour 30 entretiens



Sur-représentation



Méthodologie

Les interviews ont été réalisés sur trois jours, en cœur de ville, de 08h à 21h. Notre objectif était de recueillir la diversité des regards de la population de la Communauté de Commune du Haut-Béarn. Pour ce faire, NOUS AVONS PREPARE UN ECHANTILLONNAGE REPRESENTATIF, selon le sexe et l'age et pour 30 personnes (cf. ci-contre). Cette représentativité n'a pu toutefois être respectée parfaitement et ce pour deux raisons.

La première, nous avons réalisé plus d'entretiens que prévu : 33 au lieu de 30. De ce fait, notre échantillon présente une LEGERE SUR-REPRESENTATION DES 20 à 44 ANS, 2 femmes et un homme. D'autre part, nous n'avons pas mis plus de critères déterminant dans le choix des personnes à interviewer que le sexe et l'age. L'aléatoire permet de constater ou non des phénomènes, selon que l'on se rapproche ou s'écarte de la moyenne statistique (ici INSEE). En l'occurrence c'est une SUR-REPRESENTATION DES PERSONNES QUI HABITENT OLORON qui est ressortie de cette stratégie (48% contre 34%).

33 entretiens, 2 types de questions

18 profils comparés

Des pratiques et des regards

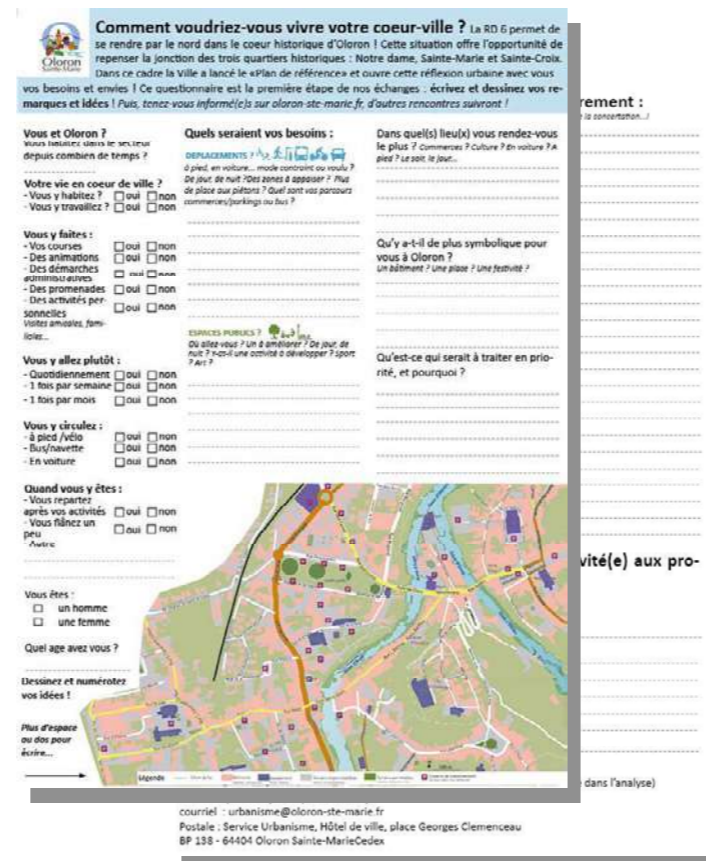
La trentaine de questions du carto-questionnaire comprenait une vague de questions « fermées » - ne permettant qu'une réponse (oui/non) - et une deuxième vague : des questions « ouvertes », permettant une expression libre.

Les questions fermées permettent d'analyser les pratiques EN GENERAL et par « PROFILS D'USAGERS ».

Les questions ouvertes amènent à des IDEES/ PROPOSITIONS, qu'il faut d'abord analyser : CONSTITUER DES THEMES. Les « profils d'usagers » nous ont permis ici de vous présenter, certes les idées qui ont été émises par le plus grand nombre, mais en intégrant encore le partage élargi (idées émises par un grand nombre de profils), puis de connaître les sources de ces idées (quel profil en a parlé le plus). Toutefois, ces idées restent faibles, ce sont de bonnes pistes qui nous ont permis d'avancer et que nous « testerons » lors de la réunion de concertation.

Cette méthode permet d'abord de relativiser les sur-représentations : la catégorie sur-représentée est-elle celle qui parle le plus du thème et/ou de l'idée majeure ?

D'autres part, cette façon de procéder permet de dépasser la moyenne qui souvent ne dit rien, et où les personnes interviewées ne se retrouvent pas. En effet, quelqu'un qui vit le coeur de ville au quotidien n'aura pas le même regard que celui qui vient le samedi pour visiter des amis ou de la famille. Toutefois, les deux points de vue permettent ensemble de comprendre plus largement ce qui se passe en coeur de ville.



2 types d'analyse

Question fermée

=

1 PRATIQUE

Analyse des profils selon la moyenne

Question ouverte

=

ANALYSE THEMATIQUE

- 1) Le thème le plus soutenu
- 2) Quels sont les profils qui ont le plus contribué au thème



Selon l'AGE



Selon le SEXE



Selon que la personne TRAVAILLAIT ou avait une ACTIVITE



Selon L'HABITATION
Sur le coeur de ville, l'année d'aménagement



Selon que la personne se soit ou non définie comme FLANEUSE



Selon les MODES DE DEPLACEMENT

UN CENTRE VILLE TRES FREQUENTE

Une GRANDE MAJORITE vient tous les jours sur le coeur de ville d'Oloron-Ste-Marie : **80%**

Cette présence régulière s'explique d'abord par une activité au quotidien sur le coeur de ville (travail, étude – 54%) puis le fait d'y vivre (48% SUR-REPRESENTATION). Toutefois, ceux qui y habitent ne représentent qu'une partie des visites quotidiennes, s'ajoutent à ce profil : les jeunes, les femmes et ceux qui ont aménagé dans le «secteur» depuis plus de trois ans. Ceux qui s'y rendent le moins sont les hommes et ceux qui circulent en voiture.

La QUASI TOTALITE de l'échantillon vient AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE : 94%.
A ce niveau, il n'existe plus de différence entre les profils.

Le coeur de ville d'Oloron-Ste-Marie est en outre fréquenté HEBDOMADAIREMENT.

LES MOBILITES ACTIVES, le mode de déplacement dépendant

Sur l'échantillon de 33 personnes, deux seulement ont indiqué se déplacer uniquement à pied ou à vélo : la MOBILITE ACTIVE en soi n'est PAS un MODE UTILISE.

La marche à pied, surtout, est un complément à l'usage de la voiture et/ou de la navette, les derniers mètres à franchir pour atteindre l'objectif du déplacement. Dans ce cadre là, 90% des personnes reconnaissent alors marcher à pied. Ceux qui annoncent ne pas marcher (en toutes circonstances) sont des personnes se déplaçant en voiture.

LA VOITURE est le mode le PLUS UTILISE : 64%

Toutefois, ce chiffre est à relativiser, car la mobilité autoroutière représenterait, selon le SCOT 2010, 83% des déplacements. Cet écart est probablement dû à la sur-représentation des personnes vivant au coeur de ville.

Par ailleurs, dans cet échantillon, la voiture est avant tout utilisée par les hommes (quasi 70% d'entre-eux), et par ceux qui ont aménagé dans le «secteur» entre les années 90 et 2000.

LA NAVETTE est la deuxième mobilité la plus utilisée : 39%

Les catégories qui l'utilisent le plus sont ceux qui sont souvent au coeur de ville : ceux qui travaillent, habitent ou flânent. Par ailleurs, alors que la voiture est plus utilisée par les hommes, la navette elle est plus utilisée par les femmes.

De façon plus général, les femmes, bien qu'elles utilisent en majorité la voiture (61%), sont plus enclines que les hommes à la multimodalité : la moitié utilise la navette et la quasi-totalité reconnaissent marcher à pied. Les hommes quant à eux utilisent à 67% la voiture, 1/3 la navette et ne reconnaissent qu'à 80% circuler à pied.

En somme, la MOBILITE PIETONNE N'EXISTE PAS EN SOI, et la MULTIMODALITE s'effectue plutôt ENTRE MOBILITE DOUCES et ACTIVES (ceux qui marchent à pied, tendent à prendre la navette et inversement), qu'avec la voiture.

QUAND VENEZ-VOUS AU COEUR DE VILLE ?

80%
une fois par jour

94%
une fois par semaine



D'autant plus si...

Personnes âgées de moins de 60 ans ; Les femmes ; Ceux qui vivent «sur le secteur» depuis plus de trois ans

D'autant moins si...

On circule en voiture ; Les hommes

COMMENT Y CIRCULEZ-VOUS ?

2
personnes



39%



64%



Ceux qui travaillent en centre-ville ; Ceux qui habitent en centre-ville ; Ceux qui ont aménagés ces 2 dernières années ; Flâneurs ; Les femmes (50%)

Ceux qui circulent en voiture; Les hommes 27%.

Les hommes ; Ceux qui vivent sur le «secteur» depuis 10 à 20 ans

Ceux qui vivent au centre-ville ; Ceux qui prennent la navette



+



ou



+



= 90%

UNE DIVERSITE DES PRATIQUES, UNE DIVERSITE DES POSSIBLES

Afin de COMPRENDRE les BESOINS des usagers du coeur de ville, nous avons cherché à APPREHENDER LES ACTIVITES qui s'y réalisent. Pour ce faire, plusieurs propositions ont été soumises : «réalisez-vous des courses ? des promenades ? des animations ?...autres ?»

DES ACTIVITES NON MARCHANDES PRIMORDIALES

Les premières activités décrites lors de l'enquête sortent du cadre marchand. Ainsi hormis y vivre ou y travailler - 73% des personnes se PROMENENT et 70% VISITENT DES PROCHES (amis - famille).

Les personnes qui se promènent le plus sont les personnes qui sont le plus souvent sur le coeur de ville : ceux qui y travaillent ou vont à l'école (donc les jeunes de moins de 20 ans), ceux qui flânent et ceux qui circulent en navette.

Ce public est quasiment le même pour les visites aux proches : ceux qui sont le plus souvent en coeur de ville, auxquels il faut rajouter les personnes qui habitent dans le «secteur» depuis plus de 10 ans.

La PRATIQUE du coeur de ville et son ENCRAGE TERRITORIALE et SOCIAL semblent être deux facteurs importants pour ces démarches non marchandes.

DES ACTIVITES MARCHANDES DE PROXIMITE

67% des personnes rencontrées font leurs COURSES EN COEUR DE VILLE. Cette dynamique pour nous est à rapprocher des résultats de l'étude Argoe et Siloe indiquant que le commerce de coeur de ville «ne va pas si mal» [ARGO & SILOE - Retour des acteurs].

Par contre, les personnes qui se rendent le plus à ces commerces sont encore une fois celles qui sont le plus sur le coeur de ville. Aussi, on peut dire que la PROXIMITE reste une VARIABLE DETERMINANTE.

Il est à noter une autre correspondance : plus on est âgé et plus on y fait ses courses. Cette indication - à approfondir - peut refléter le vieillissement du territoire ou l'attachement/la connaissance de certains commerces, ou encore le temps pour s'y rendre. En effet, les personnes se rendant le moins à ces commerces du coeur de ville sont plutôt jeunes (20-44 ans), ont aménagé récemment ou travaillent en coeur de ville (hors des horaires des commerçants indépendants).

LES ACTIVITES COMMUNALES sont les moins réalisées


Les deux dernières activités réalisées sur le coeur de ville sont les DEMARCHES ADMINISTRATIVES (64%) et LES ANIMATIONS (60%).

Les services publics sont surtout utilisés par les personnes travaillant, ou susceptibles de le faire (20-59 ans), installées sur le secteur depuis plus de 20 ans ou les femmes. Ils sont moins utilisés par les hommes ou ceux qui ont aménagé dans le «secteur» depuis moins de 20 ans.

Les animations, semblent surtout suivies par les personnes qui ont du temps libre (personnes âgées de plus de 60 ans, les flâneurs, ceux qui habitent le territoire en général et depuis plus de 20 ans). Cette tendance semble d'autant plus renforcées quand on voit que les personnes qui y vont peu sont celles qui travaillent en coeur de ville.

D'une part, le centre-ville permet l'ENSEMBLE DES ACTIVITES proposées et aucune activité supplémentaire n'a été indiquée. Par ailleurs, TOUTES les ACTIVITES sont réalisées par PLUS DE LA MOITIE DE L'ECHANTILLON. Aussi, même si seulement un tiers réalisent toutes les activités, cette DIVERSITE permet REpondre à tous les BESOINS.

Il est intéressant de noter que sur 3 des activités proposées, le fait d'être un homme ou une femme semble influencer la pratique : les promenades, les visites aux proches et les services publics. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : la féminisation de la Communauté de Commune et surtout d'Oloron, le travail féminin en coeur de ville, la «tendance du care» féminin...


73% 
des promenades

70% 
des activités
personnelles

67% 
des courses

64% 

services publics

60% 
des animations

D'autant plus si...

Moins de 20 ans ; Vivent sur le «secteur» ; Circulent en navette ; Les femmes ; Les flaneurs, ceux qui travaillent

Atout age ; Ceux qui y habitent ; Flanent ; ceux qui travaillent ; Ont aménagé depuis plus de 10 ans ; Circulent en navette ; Travaillent ; Les femmes

Flaneurs ; Vivent dans le «secteur» depuis plus de 20 ans ; Circulent en navette ; Habitent le centre-ville

Vivent depuis plus de 20 ans ; Personnes âgées de 20 à 59 ans ; Flaneurs ; Femmes ; Circulent en navette

Personnes âgées entre 60 et 74 ans ; Ceux qui habitent ; Flanent ; Vivent sur le «secteur» depuis plus de 20 ans

D'autant moins si...

Circulent en voiture ; Les hommes ; Agé(e)s de 20 à 44 ans

Les hommes ; Les personnes âgées de plus de 75 ans.

Vivent depuis moins de 10 ans ; Travaillent ; Les personnes âgées de 20 à 44 ans

Hommes ; Vivent sur le «Secteur» depuis moins de 20 ans.

Travaillent ; Personnes âgées de moins de 20 ans

DES LIEUX MOINS DIVERSIFIES QUE LES PRATIQUES ?

AUCUN PARCOURS TYPE N'EST RESSORTI de l'enquête, mais PLUSIEURS CATEGORIES DE LIEUX sont apparus à l'analyse : lieux culturels, parcs et jardins, commerces...

Les personnes rencontrées vont en moyenne à quasi 2 lieux (1.8). Toutefois, la découverte et le temps semblent influencer sur cette moyenne. Ainsi, ceux qui fréquentent plus de lieux sont ceux qui se sont installés dans le «secteur» entre 2 et 10 ans, les jeunes de moins de 20 ans et les flâneurs. Ceux qui à contrario en citent le moins sont les actifs (agé(e)s de 45 à 59 ans) et ceux qui viennent d'aménager (moins de 2 ans).

LE COMMERCE, PREMIER SITE FREQUENTE EN COEUR DE VILLE

La première catégorie de sites visités sont les commerces indépendants du coeur de ville, où le marché y est inclu. Il est intéressant de noter que c'est ce RESULTAT qui est le plus INFLUENCE par la sur-représentation des FEMMES dans l'échantillon (différence entre l'analyse de 30 à 33 entretiens). Le commerce indépendant est le premier site indiqué dans les deux cas, mais à 33 entretiens, la différence est bien plus nette.

Toutefois, les personnes allant le plus à ces commerces sont d'abord des personnes qui semblent avoir du temps : les personnes de plus de 75 ans (toutes y vont), celles qui vivent sur le coeur de ville ou les flâneurs. A contrario, la faible connaissance du territoire semble influencer sur la pratique, puisque hormis les jeunes de moins de 20 ans, les personnes qui les fréquentent le moins viennent d'aménager (moins de 3 ans).

LES GRANDES ENSEIGNES, UNE CATEGORIE POUR LES PERSONNES EN VOITURE ET LES HOMMES

Les grandes enseignes sont autant celles de la rocade - incluses spontanément par les interviewés - que les quelques magasins qui existent en centre-ville : le carrefour Market et la Foire Fougère.

Ces enseignes sont particulièrement attractives pour 3 profils : ceux qui circulent en voiture, les flâneurs et les hommes en général. Les femmes à contrario semblent préférer les commerces indépendants puisqu'elles ne sont que 44% à annoncer qu'elles se rendent dans les grandes enseignes.

LE PARADOXE DES PARCS ET JARDINS

Alors qu'ils sont à priori le site qui accueillent la PREMIERE PRATIQUE (promenades, cf. ci-dessus), les parcs et jardins ne sont que les TROISIEMES LIEUX CITES.

C'est que ces lieux sont en fait visités très majoritairement par une grande part des profils, mais très peu par deux autres : les personnes âgées de plus de 75 ans ou des personnes qui « vivent sur le secteur » depuis moins de 10 ans. On peut également supposer que la promenade dépasse le cadre des parcs et jardins, et que la ville peut-être en elle-même un site de promenade. Toutefois, on ne peut nier l'hypothèse d'une incohérence.

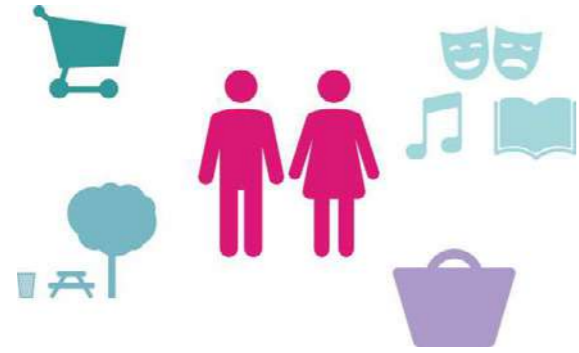
LA CULTURE UNE ATTRACTION POUR TOUS, MAIS A UN MOINDRE NIVEAU

La dernière catégorie de lieux cités concerne les lieux culturels : théâtre, médiathèque, cinéma... TOUS LES PROFILS citent des lieux, elle est donc TRES PARTAGEE (toutes les catégories). Là aussi nous pouvons supposer que l'offre en terme de lieux est plus faible (que le nombre de commerces par exemple). Il serait également intéressant d'approfondir le lien entre fréquentation et revenus des ménages, notamment d'Oloron, dont le revenu moyen par UC est plus faible que celui du Haut-Béarn ou que la moyenne nationale [INSEE-2015]. En effet, les personnes aux revenus modestes tendent à économiser, certes, mais aussi à s'isoler socialement et à se délégitimer culturellement : ils vont peu aux animations culturelles.

Ici encore, le fait d'être un homme ou une femme, semble influencer sur les lieux fréquentés du coeur de ville : culture, commerces indépendants. Toutefois, deux autres éléments semblent encore intervenir : la proximité et la connaissance du territoire.

Il est intéressant de noter qu'il n'y a que pour les femmes que le commerce indépendant et des grandes enseignes s'opposent. Pour le reste il semble plutôt que ces SITES SE COMPLETENT. Dans tous les cas, le coeur de ville présente un ensemble diversifié d'activités qui sont toutes plus ou moins pratiquées.

OU ALLEZ-VOUS LE PLUS ?



2 CATEGORIES DE LIEUX
par personne (en moyenne)

>2/3

Commerces indépendants

>1/2

Grandes enseignes

40%

Parcs et jardins

1/3

Lieux culturels

D'autant plus si...

Vivent sur le secteur depuis 5 à 10 ans ; Les jeunes de moins de 20 ans ; Flâneurs.

Les personnes de plus de 75 ans ; Habitent sur le centre-ville ; Flâneurs ; Les personnes âgées de 45-59 ans ; Femmes

Ceux qui circulent en voiture ; Flâneurs ; Hommes ;

Plus de la moitié de toutes les catégories

Ceux qui travaillent ; Les flâneurs
Les femmes (deux fois plus nombreuses que les hommes).

D'autant moins si...

Les personnes âgées de 45-59 ans ; ceux qui habitent le secteur depuis moins de 2 ans.

Les jeunes de moins de 20 ans ; Ceux qui y habitent le secteur depuis moins de 3 ans

Les femmes (44%).

Quasi aucune pratique par Les personnes âgées de plus de 75 ans ; Les personnes qui « vivent sur le secteur » depuis moins de 10 ans

Les hommes

UN CONFORT PIETON A INSTALLER

UNE SATISFACTION ASSEZ FAIBLE

A peine 1/3 des personnes rencontrées indiquent que les DEPLACEMENTS sont SATISFAISANTS. Les personnes qui contribuent le plus à cette idée sont les personnes qui circulent en voiture. A l'inverse, celles qui en parlent le moins sont les personnes de plus de 60 ans. Elles sont même les plus critiques puisque c'est elles qui formalisent le plus grand nombre de besoins par personne : 2 à 3 (contre 1 en moyenne).

LES TROTTOIRS ou l'espace du piéton

La grande thématique d'intervention concerne les trottoirs : NECESSITE DE LES AMELIORER.

Cette amélioration peut prendre plusieurs formes : l'élargissement des trottoirs, leurs réparations ou libération du stationnement sauvage, voire pour deux personnes : piétoniser tout ou partie le coeur de ville.

Cette demande doit-elle être rapprochée de la FAIBLE PRATIQUE DE LA MARCHÉ en tant que MODE DE DEPLACEMENT AUTONOME ? (cf. LES MOBILITES ACTIVES, le mode de déplacement dépendant). Indique-t-elle que cette faible pratique est aussi due à la difficulté de se mouvoir à pied ? Il nous paraît encore intéressant de rapprocher cette tendance à une étude récente et très locale [AUDAP-2018, sur la ville de Pau], alors que 72% des interviewés circulent en voiture 80% AIMERAIENT ADOPTER UN AUTRE MODE DE DEPLACEMENT. Toutefois ce qui les freinent sont, pour une grande part, les trottoirs (pour la marche), et l'appréhension de la circulation auto-routière (pour 4/10 personnes)...

CO-HABITATION : PREVENIR LES RISQUES

20% des réponses enfin correspondent à un besoin de PREVENIR LA SECURITE FACE AUX VEHICULES : de la visibilité aux passages piétons ou dans certaines rues étroites, au parking du jardin public, protéger les lieux d'attente des transports en commun ou de dépose (école, collège...), réduire la vitesse la nuit ou dans certaines rues...

C'est une problématique qui traverse toutes les catégories d'âge et d'usagers.

D'autres propositions ont été émises, toutefois elles ne sont pas assez soutenues pour être exposées ici. Il nous semble malgré tout intéressant de noter que le développement des horaires de la navette (et notamment pour accompagner les animations) est plus récurrent qu'une amélioration des parkings.

En effet, cette OPPOSITION reflète à notre sens la grande tendance des déplacements décrits ici : la CIRCULATION ROUTIERE (SATISFAITE des déplacements) et celle de la MOBILITE ACTIVE (INSATISFAITE). Toutefois, les réponses apportées par les «insatisfaits» ne sont pas pour une réduction de la voiture, mais pour d'abord une AMELIORATION des modes actifs (et dans une moindre mesure doux), et ensuite pour une MEILLEURE CO-HABITATION. C'est donc plutôt une demande de DIVERSITE des USAGES qu'une disparition de la voiture.

QUELLES AMELIORATIONS A VOS DEPLACEMENTS ?

27% 
 des réponses parlent de
SATISFACTION

TRES PARTAGE
 Indiqué par presque toutes les catégories
 1er contributeurs : circulent en voiture ;

CEUX QUI LE PARTAGENT LE MOINS :
 Les derniers contributeurs : les personnes
 de plus de 60 ans

73% 
 des réponses parlent de
BESOINS A SATISFAIRE



24% des idées

**ELARGIR REPARER
 LES TROTTOIRS
 PIETONISER**

1 
BESOIN par personne

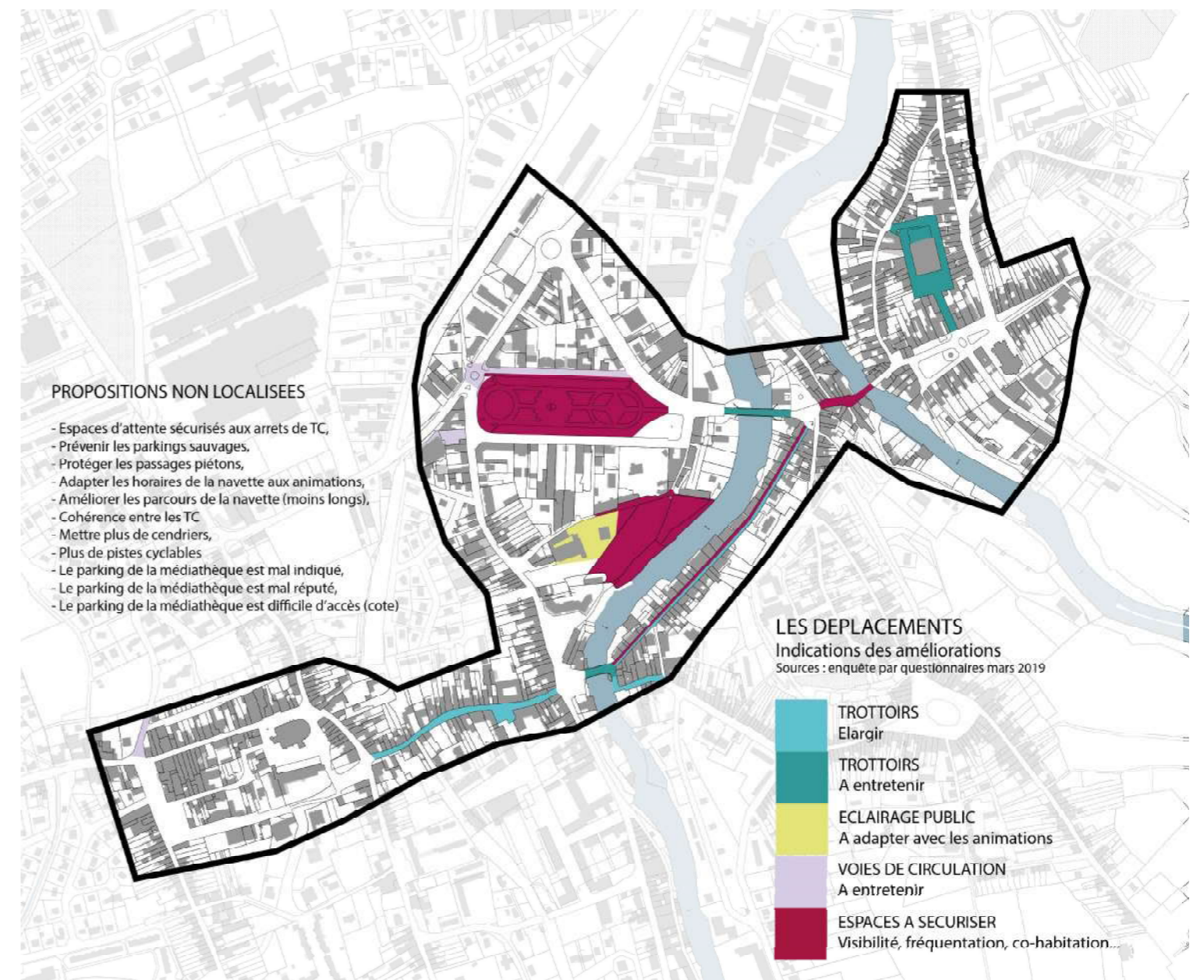


20% des idées

**co-habitation
 Voiture/piétons**

**SECURITE
 VISIBILITE
 VITESSE**

REMARQUE
 Amélioration de la navette > amélioration des parkings



LES ESPACES PUBLICS : UN ESPACE D'EXPOSITION A DEVELOPPER

LA SATISFACTION DES ESPACES PUBLICS EGALE CELLE DES DEPLACEMENTS

Seulement 1/3 des réponses annoncent une SATISFACTION quant aux espaces publics. Cette satisfaction varie selon la date d'aménagement sur le «secteur» : plus on y a aménagé récemment et moins on est satisfait, inversement : plus on habite le «secteur» depuis longtemps et plus on est satisfait.

La demande d'AMELIORATION est TRES PARTAGEE : indiquée par tous les profils, hormis les personnes âgées de plus de 75 ans. Pour le reste, les besoins sur les espaces publics amènent à 1 idée en moyenne par personne.

FAIRE DES ESPACES PUBLICS DES LIEUX DE VIE ET DE CULTURE

La première proposition est celle de DEVELOPPER LES ESPACES OU LEURS ANIMATIONS (40% des réponses). Cette proposition est très partagée, mais rencontre un plus grand soutien chez ceux qui travaillent et les femmes.

Les femmes en particulier sont les porteuses d'une demande d'un développement des aires de jeux déjà existants, ils arriveraient à saturation, et notamment celui du jardin public.

Les animations culturelles proposées sont autant d'expositions (pérennes ou temporaires) que des spectacles vivants. L'idée proposée plusieurs fois est celle d'étendre les animations estivales à la période hivernale.

UNE INSECURITE LATENTE

Par ailleurs, 20% des idées correspondent au thème de la SECURITE EN ESPACE PUBLIC. Certaines personnes relèvent la propreté des rues, mais d'autres relèvent encore un sentiment s'insécurité dans les rues «*il faut sortir avec un couteau*» ou autour des parcs (Bourdeu ou du Jardin public) que ce soit en soirée ou les week-end. Cette thématique est portée avant tout par les personnes qui circulent sur le coeur de ville : ceux qui travaillent en centre-ville et les flâneurs... (cf. carte «Les Déplacements»).

In fine, à peine deux personnes nous ont indiqué qu'elles ne se rendaient pas aux espaces publics (préférant ceux qui sont proches de leur domicile). Aussi, **la critique des espaces publics, se dirige non PAS tant sur leur QUALITE que sur leur moindre capacité : ils pourraient AVOIR DES USAGES ELARGIS ou encore ACCUEILLIR PLUS DE MONDE (et notamment des enfants). Mieux, ils pourraient maintenir leur caractère de CONVIVIALITE qu'ils développent durant la période estivale.**

L'introduction de la culture tout le long de l'année et sur les espaces publics, ne nous semblent pas ici refléter l'absence d'une animation culturelle, mais plutôt le besoin de les voir, de les rendre visibles. Cette interprétation nous vient du fait que d'une part la culture semble être un levier (et non une absence) pour en faire des espaces publics des lieux de vie. D'autre part, nous n'oublions pas que dans l'échantillon nous avons une sur-représentation des personnes habitants Oloron - et qu'ils font partie des profils qui vont plus que la moyenne aux animations (les 3/4). En somme, une animation sur l'espace public est visible sans que l'on ait à se renseigner : permettrait-elle de dépasser le sentiment d'illégitimité ?

QUELLES AMELIORATIONS POUR VOS ESPACES PUBLICS ?

1/3 
 des réponses parlent de
SATISFACTION

TRES PARTAGE
 Indiqué par presque toutes les catégories
 1er contributeurs : Ceux qui habitent
 le secteur depuis plus de 20 ans ; Les
 personnes de plus de 75 ans

CEUX QUI LE PARTAGENT LE MOINS :
 Les derniers contributeurs : les personnes
 qui ont aménagé dans le secteur depuis
 moins de 5 ans

2/3 
 des réponses parlent de
BESOINS A SATISFAIRE

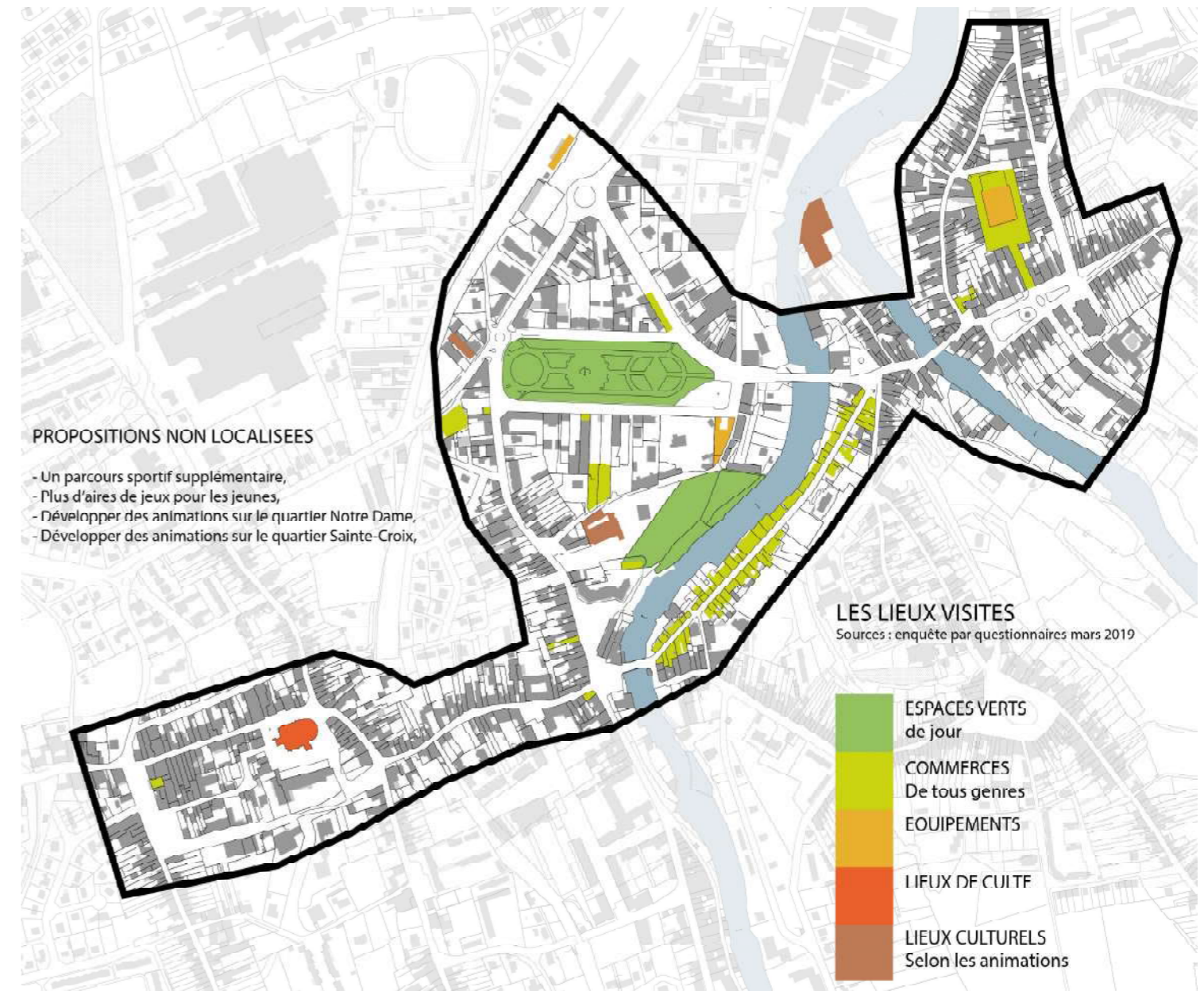


40% des idées
**DEVELOPPER
 ANIMER**

1 
BESOIN par personne



19% des idées
**PROPRETE
 SECURITE**



OLORON STE MARIE : UNE IDENTITE DILUEE

51 idées diverses et variées sont apparues en tant que symbole de la ville, soit plus d'un symbole par personne. Ces symboles sont assez différents d'une personne à l'autre. L'analyse thématique reste là encore assez faible : aucun ne dépasse les 30% d'idées émises. En somme, l'IDENTITE D'OLORON SEMBLE ASSEZ DILUEE.

LA NATURE ET LA NOSTALGIE

Les deux premières thématiques abordent la nature et la nostalgie d'un Oloron plus vivant.

LA NATURE correspond aux éléments naturels visibles ou accessibles depuis Oloron : les montagnes, les bords de gaves, les vues...

Le thème de LA NOSTALGIE correspond à une activité faible sur la ville («on s'ennuie»), surtout quand elle est comparée à la « vie d'avant » : la rue L. Barthou, les animations sportives des jeunes, les personnes dans la rue...

L'ABSENCE DE SYMBOLE

Pour d'autres encore «rien» ne représente précisément Oloron.

LES RELATIONS CREES

Enfin, 14% des réponses peuvent être regroupées dans la thématique des relations aux proches. Oloron devient alors très personnel : «les visages familiers», de feu « ma femme », les « piliers [que] je visite », des animations de la ville

A traiter en priorité : REVEILLER LA VILLE

Ces usagers du coeur de ville considèrent qu'il y a plus d'une action à traiter en priorité sur la ville (1.8 réponse par personne). Toutefois ces idées se concentrent autour d'une thématique : REDYNAMISER LA VILLE, la réveiller (58% des réponses). Cette demande émane de TOUS LES PROFILS, hormis les plus jeunes et les plus âgés. Toutefois, les personnes qui en parlent le plus sont ceux qui circulent en voiture, ceux qui sont âgés entre 20 et 59 ans (70% des contributions), ce qui travaillent et les femmes.

Cette demande d'un renouveau peut à notre sens être rapprochée du sentiment de frustration de la ville indiquée par «le retour des Acteurs» [ARGO & SILOE], Oloron aurait un potentiel pour être plus dynamique.

QUEL LEVIER EN PARTICULIER ?

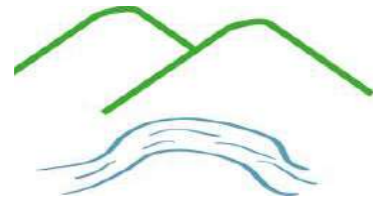
La première des positions face aux leviers est qu'ils ne sont pas connus, les personnes parlent alors d'un résultat «redynamiser en général». Pour les personnes âgées de 20 à 40 ans et/ou qui travaillent, le levier est le développement d'une «vie après 21h», pour d'autres encore, c'est en relançant les commerces de la rue L. Barthou (surtout) ou recréer ailleurs une dynamique, ou en apportant « des magasins connus ». Pour d'autres encore la culture à un rôle à jouer dans cette redynamisation.

DEUX AUTRES PRIORITES :

Deux autres préoccupations sont encore prioritaires : La PROPLETE (25% des réponses) et le développement des MOBILITES ACTIVES (16%).

QUEL SERAIT VOTRE SYMBOLE D'OLORON-STE-MARIE ?

23% des idées



LA NATURE

23% des idées



NOSTALGIE
d'une ville dynamique

15% des idées

RIEN

14% des idées



LES PROCHES

QUELLE SERAIT VOTRE PRIORITE ?

2
PRIORITES par personne



58% des idées



Rendre la VILLE plus
DYNAMIQUE



Une vie après 21h
Les personnes âgées de 20 à 40 ans ; les personnes qui viennent travailler



La rue L. Barthou
Réouvrir les commerces



Développer la culture

LES ESPACES PUBLICS PLEBISCITES

La dernière question laissait libre cours à l'imagination des interviewés : Quelle serait votre idée originale pour votre commune ?

Une grande majorité a répondu à cette question (67%), donnant chacun quasiment deux réponses (1.7). Les réponses sont très variées une fois de plus, toutefois deux grands thèmes peuvent être relevés.

UNE ACTION COMMUNALE

Pour 92% des réponses, c'est une action communale qui est proposée : réaliser une politique d'aide aux nouveaux entrepreneurs, au logement, développer les jeux pour enfants (aires de jeux, ou jeux aquatiques), aider au développement du cinéma...

AU TRAVERS DES ESPACES PUBLICS

A l'intérieur de ces réponses, c'est le traitement des espaces publics qui est plébiscité : 70% des réponses.
Trois propositions ressortent plus que les autres : DEVELOPPER LES JEUX POUR ENFANTS (par les jeunes de moins de 20 ans, et par les femmes), ANIMER LES ESPACES PUBLICS (par la culture notamment) et DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES.

92% DES REPONSES FONT APPEL A L'ACTION COMMUNALE DONT 70% PARLENT D'ESPACES PUBLICS


2
PROPOSITIONS
par repondant


DEVELOPPER
DES JEUX POUR
ENFANTS


ANIMER LES ES-
PACES PUBLICS


DEVELOPPER
LES MOBILITES
ACTIVES

LES PRATIQUES DU COEUR DE VILLE

L'IMPORTANCE DE LA PROXIMITE

La sur-représentation des personnes habitant le coeur de ville permet de lire l'influence (encore) de la proximité dans la pratique du territoire. Par PROXIMITE nous entendons «sur le chemin», racine du mot.

En effet, avoir le coeur de ville sur son chemin (travail, y habiter, flaner, circuler en navette...) est un FACTEUR DE FREQUENTATION. A l'inverse, comme nous le montrent ceux qui circulent en voiture surtout (ou les hommes), cette absence de pratique tend à éloigner du coeur de ville, mais - paradoxalement - à en avoir UNE PLUS GRANDE SATISFACTION.

UNE PRATIQUE SUIVIE ET DIVERSIFIEE

Le coeur de ville est l'occasion de réaliser une diversité d'activités et les habitants les utilisent toutes et de façon suivie (la dernière pratique étant réalisée par 60% des usagers).

Les premières activités sont donc non marchandes et conviviales (promenades et visites aux proches). Elles semblent plutôt réalisées par une population qui connaît le territoire (physique ou social) et qui le pratique. Par ailleurs, le caractère non marchand doit aussi être questionné à l'aune de la moindre capacité financière qui s'est développée chez les ménages qui vivent en coeur de ville. Si tel est le cas, les personnes aux revenus modestes ne se limitent que sur le type de lieux (commerces ou lieux culturels) et non dans la fréquentation du coeur de ville en général.

Le coeur de ville semble l'occasion également d'aller dans les commerces indépendants plutôt qu'aux grandes enseignes. Toutefois, LE COMMERCE en général reste une PORTE D'ENTREE forte (premiers lieux fréquentés) où les grandes surfaces et les commerces ne semblent pas s'exclure (hormis pour les femmes). La balance entre les pratiques annoncées et les lieux fréquentés renforce le CARACTERE MULTIPLE DES ACTIVITES REALISEES sur le coeur de ville.

LES PRATIQUES DU COEUR DE VILLE (suite)

UNE PRATIQUE DIURNE

Les pratiques annoncées lors de l'enquête sont avant tout diurnes. L'ABSENCE DE VITALITE NOCTURNE est REGRETTEE pour certains (les jeunes et les personnes qui travaillent) et REDOUTEE pour d'autres, car la fréquentation semble évoluer : dealers, par exemple.

UNE PRATIQUE VARIABLE SELON QUE L'ON EST UN HOMME OU UNE FEMME

A la lecture des résultats une autre tendance semble se dessiner : une pratique variable du coeur de ville, selon que l'on est une femme ou un homme. Passons d'abord sur la question des pratiques dites « genrées ». Celles où les FEMMES TRAVERSERAIENT L'ESPACE PUBLIC, si elles n'ont pas une raison d'y rester, contrairement aux HOMMES qui tendraient à y RESTER (et notamment le soir, ce qui peut créer un sentiment d'insécurité féminin). On retrouve bien sur cette tendance au travers de la promenade (très féminine) ou du profil des flâneurs (majoritairement masculin). Toutefois, ces questions sont traitées de façon égale par les propositions des usagers (amélioration mobilités et enrichissement espaces publics). Ce qui nous est apparu singulier dans ces résultats, sans que nous puissions y apporter d'hypothèse, c'est que les FEMMES semblent être plus DIVERSIFIEES dans leurs PRATIQUES, que ce soit dans les déplacements (MULTIMODALITE) ou dans les types d'ACTIVITES réalisées : non marchandes, marchandes, culturelles et conviviales. Certes les hommes aussi ont des pratiques diversifiées mais cela est moins soutenu et moins étendu. Ce sont également souvent les femmes qui ont le plus d'idées ou de propositions.

A l'aune d'une féminisation du territoire et plus particulièrement du coeur de ville (53% de femmes contre 47% d'hommes, INSEE - 2015), la diversité et l'enrichissement des usages demandés nous paraît prendre ici sa source.

Toutefois, et pour conclure, et même sans parcours affirmé, on ne peut nier que les USAGERS du coeur de ville NE se LIMITENT pas à UNE DEMARCHE commerciale, ou conviviale, ou culturelle. La diversité des profils d'usagers entraîne une DIVERSITE DES PRATIQUES et des BESOINS. Les propositions amenées piochent dans tous ces thèmes et sont TRANSVERSALES.

ENJEUX ET PROPOSITIONS

La première des priorités est celle de la REDYNAMISATION du coeur de ville. Cette proposition majeure est également très partagée (par tous les profils, ou presque).

QU'EST-CE-QUE LA REDYNAMISATION ?

Selon les propositions des interviewés une ville redynamisée c'est y voir de la convivialité (des personnes dans les rues et en sécurité), avec des commerces fréquentés (et à toute heure) et des espaces publics animés (toute l'année).

ENRICHIR CE QUI EXISTE

Les propositions pour améliorer, redynamiser voire inventer une autre ville, font la part belle au DEVELOPPEMENT DE L'EXISTANT. Deux ou trois personnes à peine nous ont parlé d'interventions lourdes, par exemple, d'aérer la ville en démolissant des immeubles ou en créant un immense parking (rue L. Barthou) ou encore une nouvelle centralité.

La plus part des idées proposent plutôt de créer/ ramener PLUS D'USAGES sur des sites déjà existants : une tyrolienne sur le Gave (après l'avoir dépollué), créer des animations commerces/citoyens sur les espaces publics, développer la circulation piétonne en toute sécurité...

PROPOSITIONS RETENUES

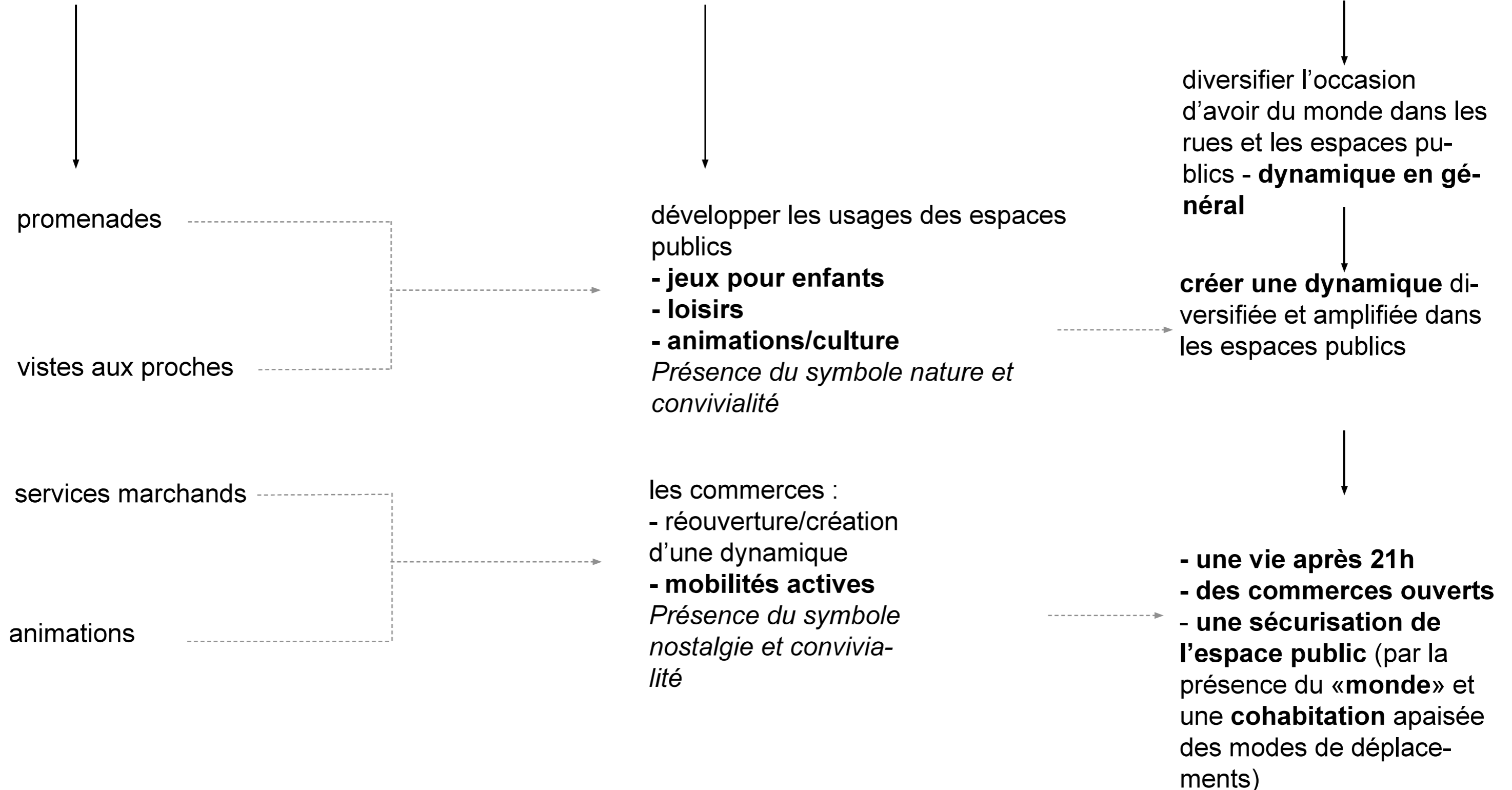
Dans ce contexte d'enrichissement et de redynamisation, nous proposons de mettre au débat de la concertation à venir, les propositions qui suivent : développer le LOISIR sur les ESPACES PUBLICS (et notamment des enfants) ; DEVELOPPER L'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS ; développer une stratégie DE LA MOBILITE ACTIVE.

STRATEGIE AVANCEE pour REDYNAMISER

PRATIQUES *Diversifiées*

ENJEUX

OBJECTIFS



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

2. État des lieux par secteurs

2.1.

SECTEUR 1 : place du Marcadet, place Georges Clémenceau, rue Jéliotte

Un faubourg en remaniement constant

Une entrée de ville historique, lieu de marché et de l'administration municipale



photographies anciennes place du Marcadet et ancienne avenue de la Halle (arrière de l'hôtel de ville)



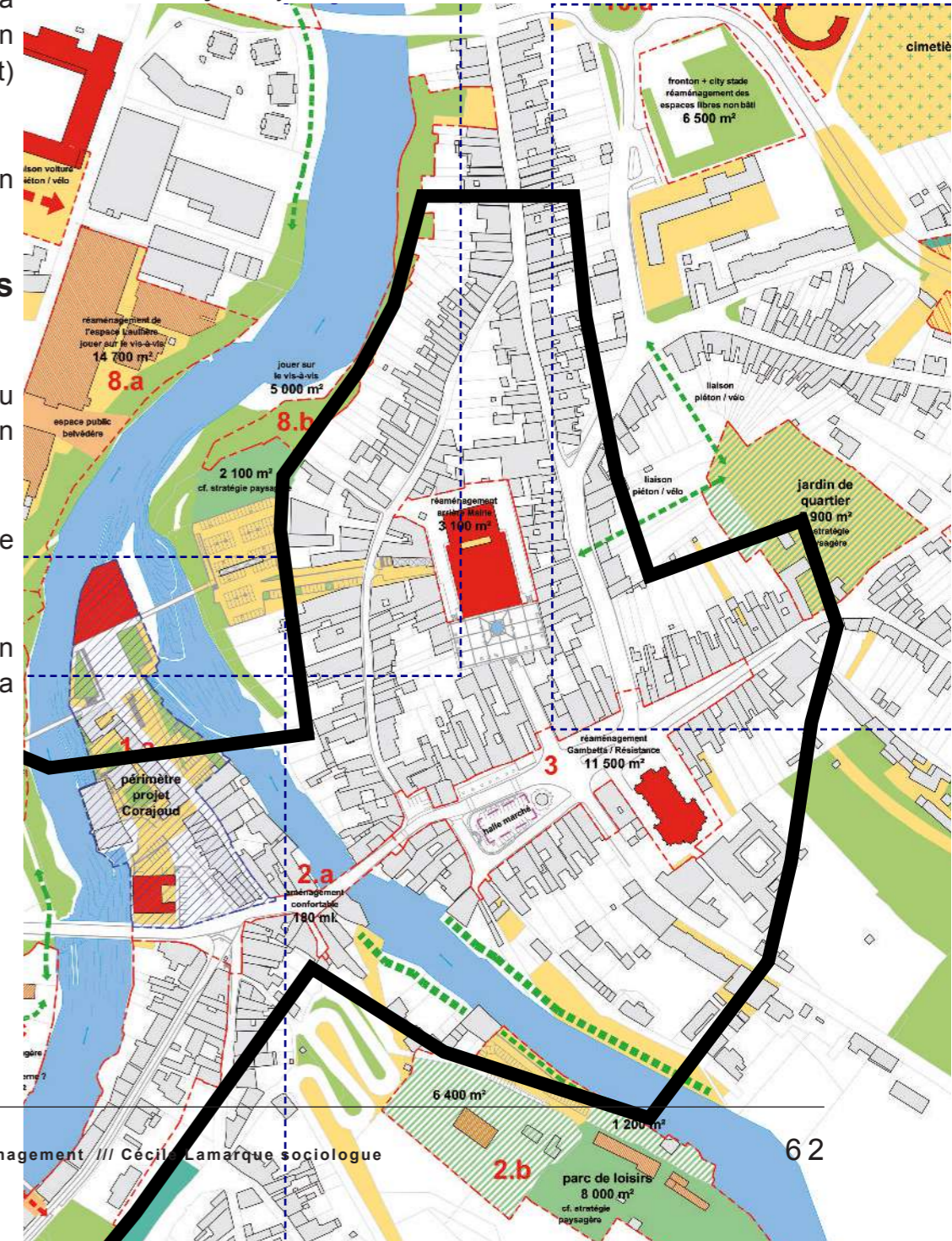
Coupe longitudinale place du Marcadet

Atelier Lavigne et associés
source : AVAP

Le secteur 1 couvre une grande partie du **quartier Notre Dame**, et comprend des **espaces publics majeurs** du centre ville d'Ololon Sainte-Marie, dont :

- La **place du Marcadet**, à la **géométrie et topographie si singulières**. Historiquement place du marché et entrée de ville, les aménagements routiers contemporains et la création du terre-plein début XIXème ont perturbé la lecture de la place et des façades qui la composent. Sa dénomination actuelle en place de la Résistance (bas), place Gambetta (milieu) et montée Marcadet (haut) confirme la **dislocation de cet espace initialement unitaire**.
- La **place Clémenceau**, un espace conçu pour l'édifice qui l'occupe en son centre : l'**Hôtel de ville et la halle qui (s'y) est adossée**.
- Les **rues Camou et Jéliotte**, des entrées de ville aux **perspectives monumentales**.
- Les **abords de l'Eglise Notre Dame** : le bel escalier de pierre et la rue du Dr Saupiquet, non aménagée malgré l'**accès au parc Pommé** indiqué sur un des panneaux de l'itinéraire touristique.
- La **rue Palassou** dont le réaménagement récent est réussi et devrait servir de **référence pour les rue de type "faubourg dense"**.
- La **rue Goudinis**, **seul accès au gave d'Ololon rive droite**, en centre ville et vers la plage Barraban qui offre un point de vue inédit sur le site de la confluence.

Etude de requalification urbaine du centre-ville - Panerai & associés
Plan des enjeux - janvier 2012



Plan d'état des lieux topographique
 éch. 1/1500
 sources
 ville d'Oloron Sainte-Marie,
 AVAP
 OPAH-RU
 repérages in situ



-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
-  ÉQUIPEMENTS PUBLICS
-  PROPRIÉTÉS COMMUNALES
-  PROPRIÉTÉS PRIVÉES
-  FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
-  ILOTS OPAH-RU
-  MONUMENTS HISTORIQUES



2.2.

SECTEUR 2 : place Mendioudou, rue des Gaves, pont d'Ossau, rue Justice

Un espace d'articulation composé aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles
Entre les Gaves et les quartiers du centre ville



photographie ancienne du Palais de Justice : son implantation

Le secteur 2 est marqué par la présence des **gaves** et les **architectures insolites** qui les accompagnent, et par le **"carrefour"** que constitue la **place Mendioudou**, avec 5 rue qui y débouchent ou la traversent.

La **proximité de lieux culturels aux grandes qualités architecturales et paysagères** que sont l'ensemble Médiathèque / CIAP est peu, voir pas perceptible depuis ce secteur, alors qu'il en constitue le seul accès véhicules, et l'accès piétons principal.

Aujourd'hui devenue imperceptible du fait de la disparition du square, le **Palais de Justice** était initialement implanté comme un **pavillon** dans l'ensemble jardin public - square. Son architecture classique et sa volumétrie trapue marquent la place Mendioudou et contrastent avec les **immeubles à galerie** de tête de pont situés de part et d'autre du pont d'Ossau.

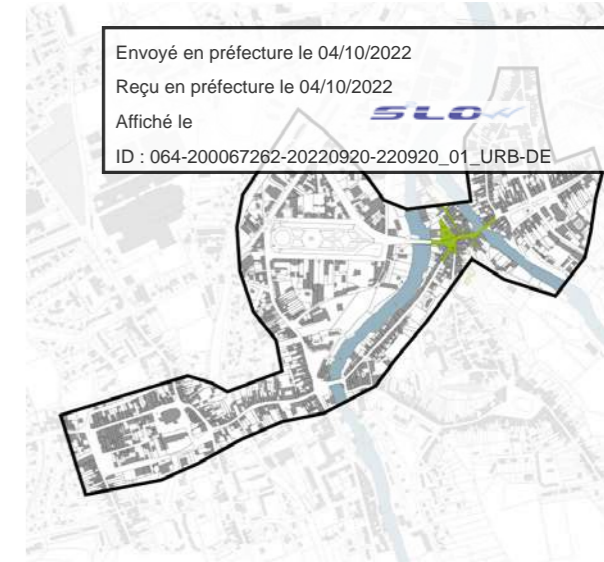
Enfin, ce secteur recèle un espace remarquable en bord du gave d'Ossau, accessible par la rue des Bains depuis la rue Justice : à 2 minutes du tumulte du centre ville, **un lieu de nature et de calme offrant un point de vue exceptionnel sur la ville** et ses caractères emblématiques.



Accès à la Villa du Pays d'Art et d'Histoire et vers la Médiathèque

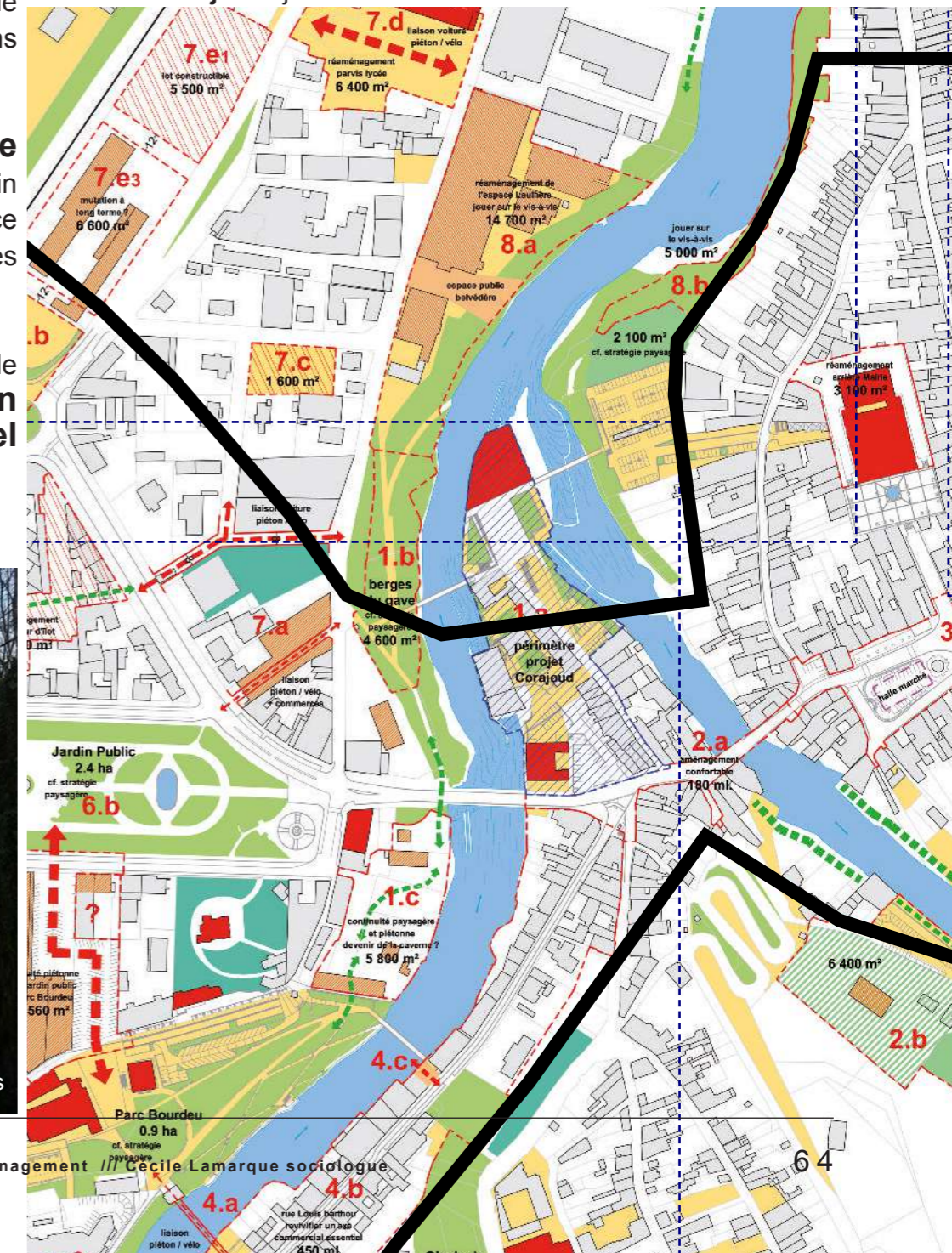


berge du gave d'Ossau, rue des Bains



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

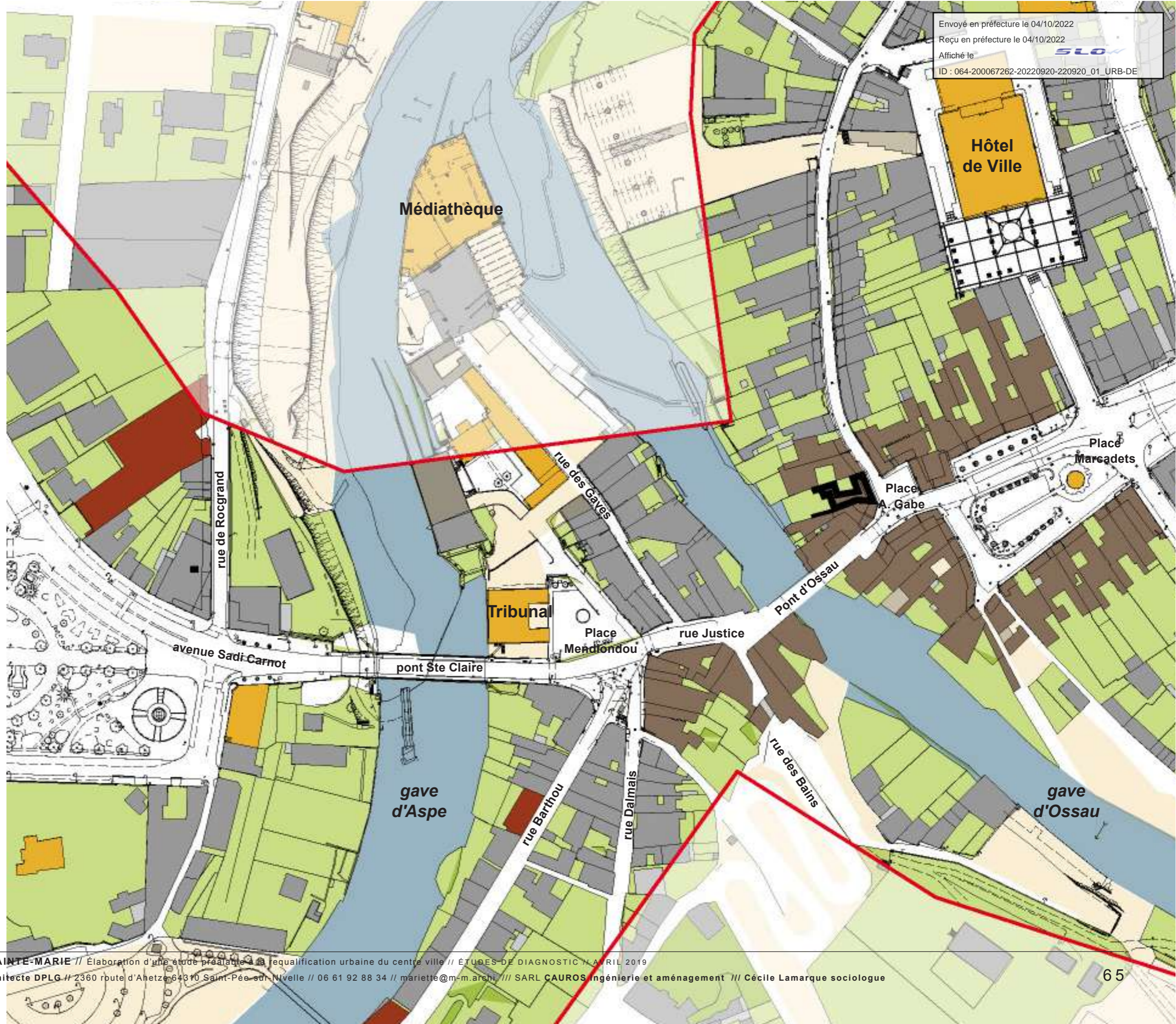
Etude de requalification urbaine du centre-ville - Panerai & associés Plan des enjeux - janvier 2012



Plan d'état des lieux topographique
éch. 1/1500
sources
ville d'Oloron Sainte-Marie,
AVAP
OPAH-RU
repérages in situ



-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
-  ÉQUIPEMENTS PUBLICS
-  PROPRIÉTÉS COMMUNALES
-  PROPRIÉTÉS PRIVÉES
-  FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
-  ILOTS OPAH-RU
-  MONUMENTS HISTORIQUES



2.3.

SECTEUR 3 : avenue Sadi Carnot, Gare, Jardin Public, pont Sainte Claire

La ville de la fin du XIX^{ème} siècle
Divertissements et déplacements

Ce secteur est marqué par la présence d'équipements et espaces publics structurants aux fonctions de divertissements et de déplacements : le Jardin Public, le cinéma, la Gare.

Le marché de Noël au Jardin Public



Lieu de détente, de flânerie, où se déroulent de nombreuses manifestations et animations, **le Jardin Public rayonne largement au-delà de son emprise**, et "règle" les façades qui le bordent, par l'ampleur de ses platanes. Sa composition géométrique très ordonnée, garde les traces de son époque de création. Les rues Cyprien Despourrins et Alfred de Vigny qui le cernent ont été réaménagées récemment ; la rue Carrerot et la place du Général de Gaulle pourraient s'en inspirer.

Ce secteur a été créé à la fin du XIX^{ème} siècle et organisé suivant un plan d'ensemble où **chaque élément de la composition urbaine joue un rôle**.

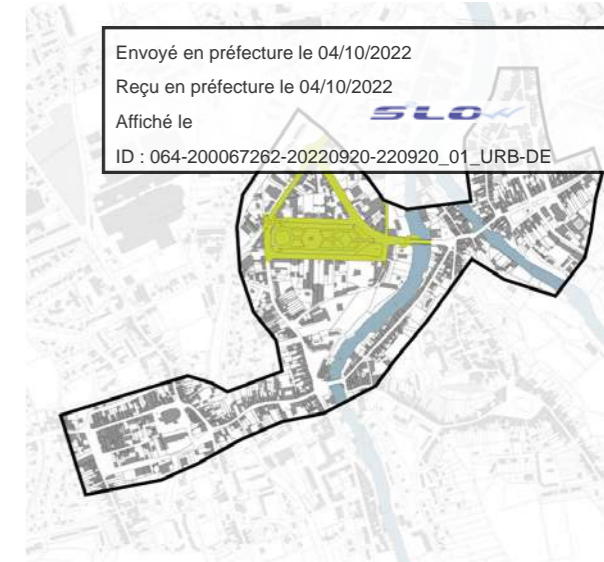
Ainsi, **l'avenue Sadi Carnot**, par son tracé, son emprise et les plantations d'alignement, **met en scène l'arrivée à Oloron** par la gare et la vue sur Sainte Croix, **et à l'inverse le départ d'Oloron** et la vue cadrée sur la gare. L'avenue Sadi Carnot était et reste une entrée de ville importante, qu'il s'agit de re-magnifier. De la même façon, **l'avenue de la Gare** était tracée, dimensionnée et plantée comme un **boulevard de ceinture urbaine**.

Ce secteur comporte enfin des bâtiments et îlots en fiche ou constituant un **potentiel de mutation intéressant** : le bâtiment dit "Remazeille" (du nom de son ancien propriétaire), de grande qualité architecturale notamment en façade arrière, identifié dans plusieurs études (SEPA, Panerai, SCET, Argo & Siloe), et l'îlot "Camus", étudié en phase diagnostic de l'OPAH-RU.

Belle architecture industrielle de la friche Remazeille

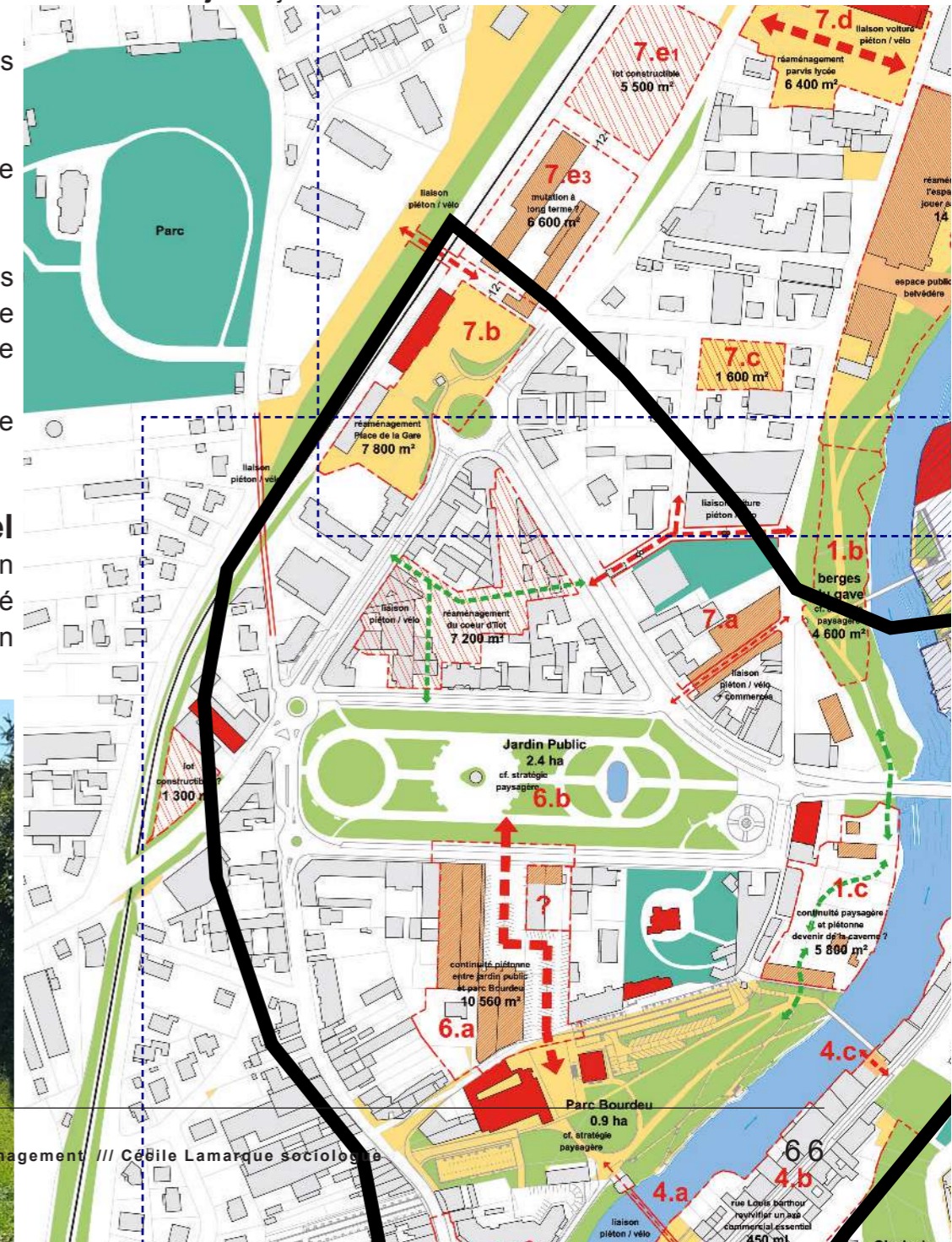


Vue sur le gave d'Aspe, les quartiers confluence, Sainte Marie et Sainte Croix depuis la rue de Rocgrand au niveau de la friche Remazeille



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

Etude de requalification urbaine du centre-ville - Panerai & associés
Plan des enjeux - janvier 2012



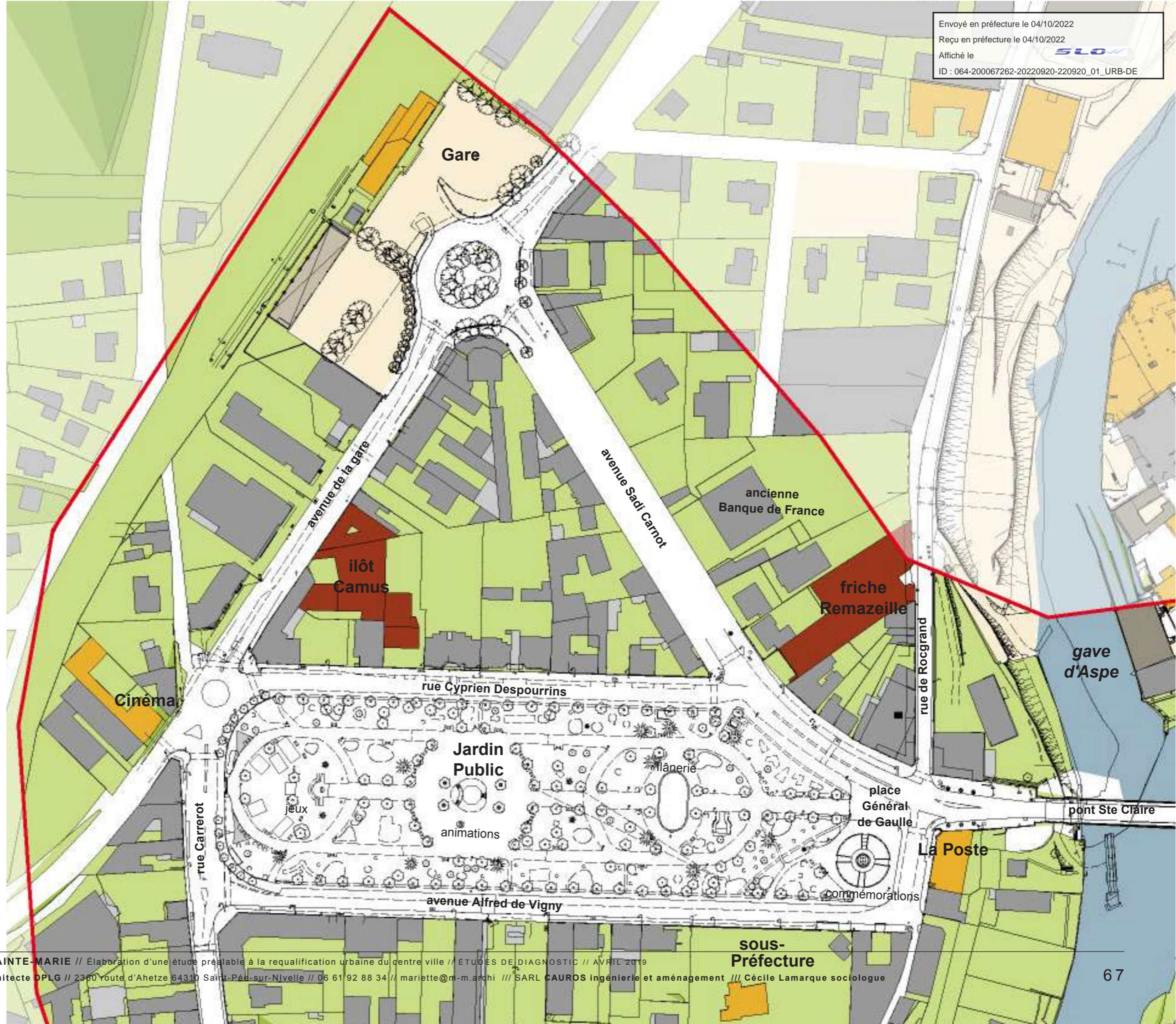
Plan d'état des lieux topographique

éch. 1/1500

sources
 ville d'Oloron Sainte-Marie,
 AVAP
 OPAH-RU
 repérages in situ



- PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
- ÉQUIPEMENTS PUBLICS
- PROPRIÉTÉS COMMUNALES
- PROPRIÉTÉS PRIVÉES
- FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
- ILOTS OPAH-RU
- MONUMENTS HISTORIQUES



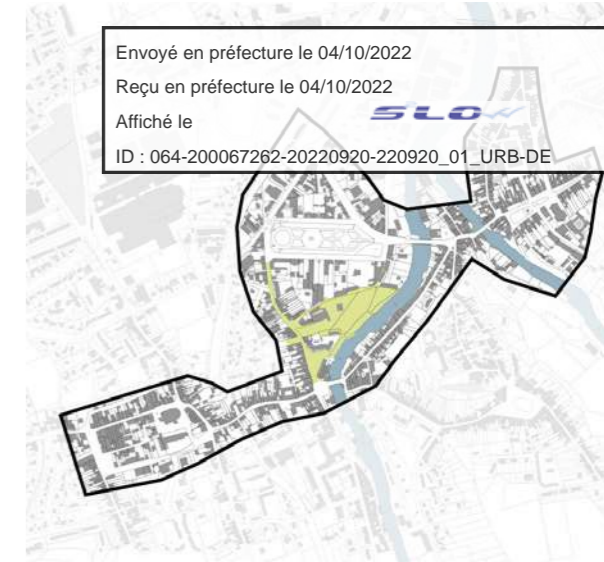
sous-Préfecture

2.4.

SECTEUR 4 : rue Carrerot, place Mendès France, espace Bourdeu

La ville contemporaine dans un faubourg

Diverse et contrastée



La pause méridienne Parc Bourdeu



Ici cohabitent **des lieux très contrastés dans leur vocation et leur traitement** :

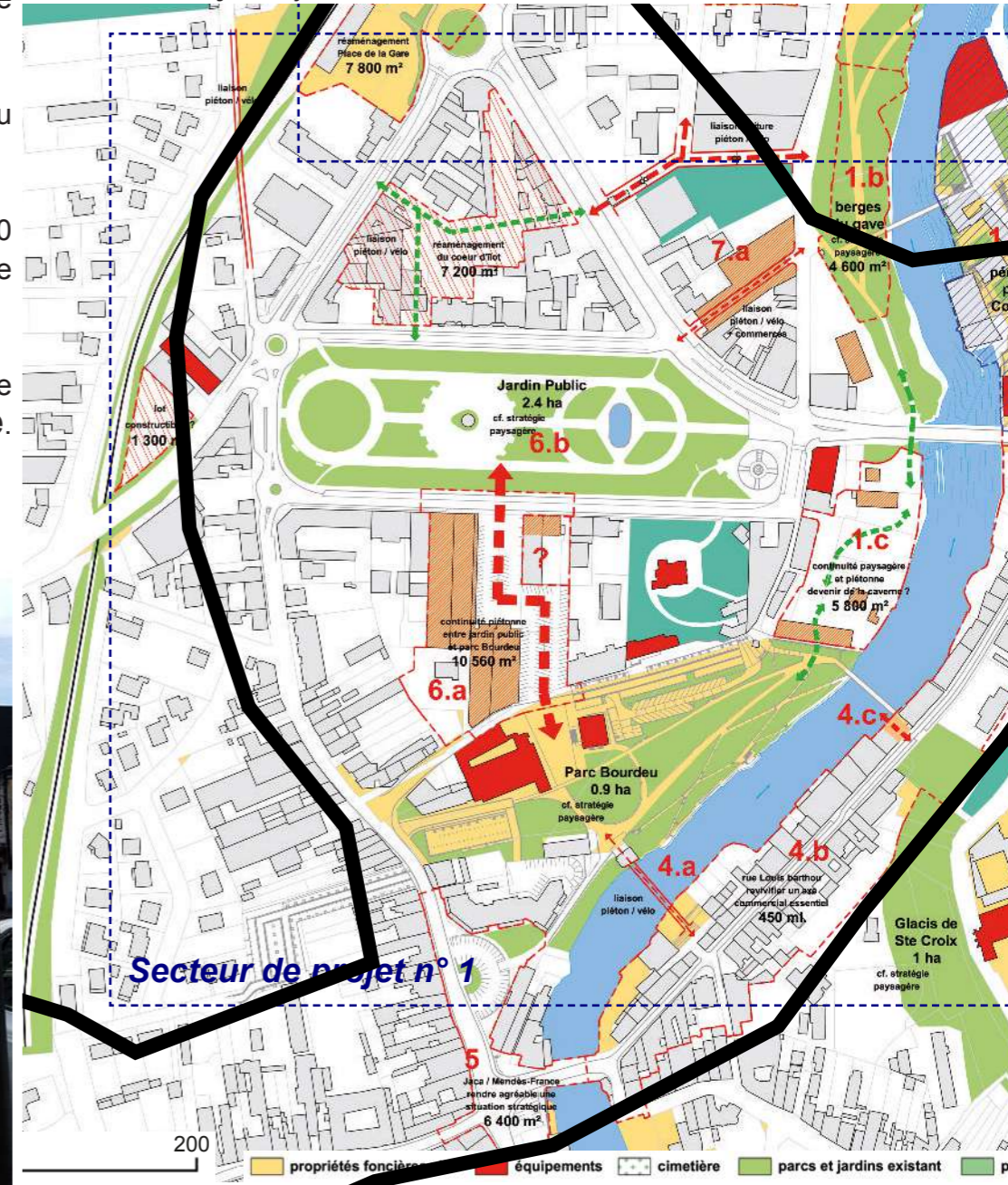
- **Le parc Bourdeu et ses abords, aux tracés libres**, où piétons et véhicules ont leurs espaces propres, des lieux dédiés à la **culture et la contemplation**, avec l'office de tourisme, l'espace Jéliote et la vue extraordinaire sur les façades à galerie ;
- À l'opposé le **centre commercial**, dédié à la **consommation** et au traitement routier, caractéristique du **"tout voiture"** ;
- À mi-chemin, la **place Mendès France**, un projet urbain des années 1980 : vocation **mixte habitat / commerces**, voitures / piétons, suivant une composition à la géométrie maniérée.

La **rue Carrerot**, épine dorsale du secteur, présente des caractéristiques en rupture avec son statut de boulevard : une **rue de faubourg dense, parfois étroite**.

Place Mendès France, l'urbanisme des années 1980



Etude de requalification urbaine du centre-ville - Panerai & associés
Plan des enjeux - janvier 2012



Plan d'état des lieux topographique

éch. 1/1500

sources
ville d'Oloron Sainte-Marie,
AVAP
OPAH-RU
repérages in situ



-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
-  ÉQUIPEMENTS PUBLICS
-  PROPRIÉTÉS COMMUNALES
-  PROPRIÉTÉS PRIVÉES
-  FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
-  ILOTS OPAH-RU
-  MONUMENTS HISTORIQUES



2.5.

SECTEUR 5 : rue Louis Barthou

Rue nouvelle du XVIII^{ème} siècle
 Aux espaces aujourd'hui ambivalents

La rue Louis Barthou, aujourd'hui en désamour de la part des consommateurs, cristallise les attentions au sujet du centre ville d'Oloron Sainte-Marie et de sa nécessaire redynamisation.

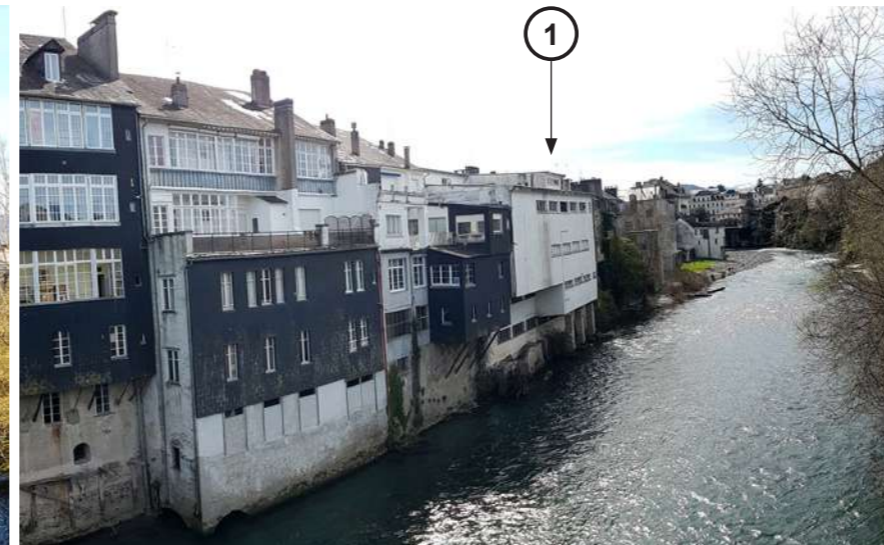
Construite au XVIII^{ème} siècle et urbanisée au XIX^{ème}, elle a toujours eu une vocation de **voie de transit dont l'activité commerciale a bien profité** jusqu'au bouleversement des modes de déplacements et de consommation survenus ces dernières décennies.

Si l'on considère la pièce urbaine, c'est-à-dire la rue et les immeubles qui la bordent, **la séquence est insolite : aussi monotone et triste côté rue qu'elle est originale et spectaculaire côté gave.**

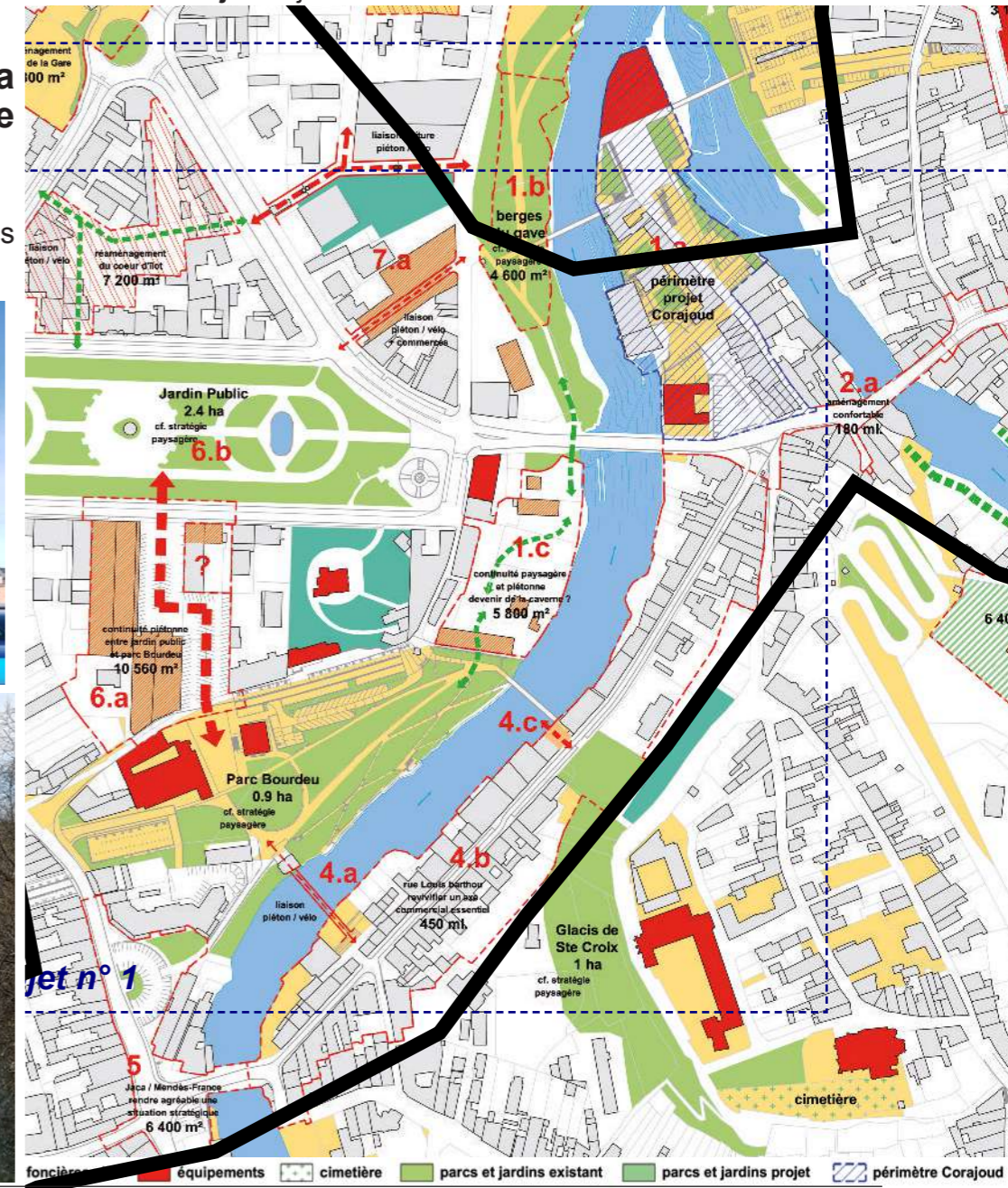
Elle possède un potentiel de **nouvelles liaisons inter-quartiers** très prometteur.



Au bout de la passerelle C. Bazan : un haut mur de pierre et le glacis de Sainte Croix, ici propriété communale.

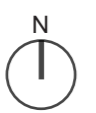


Etude de requalification urbaine du centre-ville - Panerai & associés
 Plan des enjeux - janvier 2012

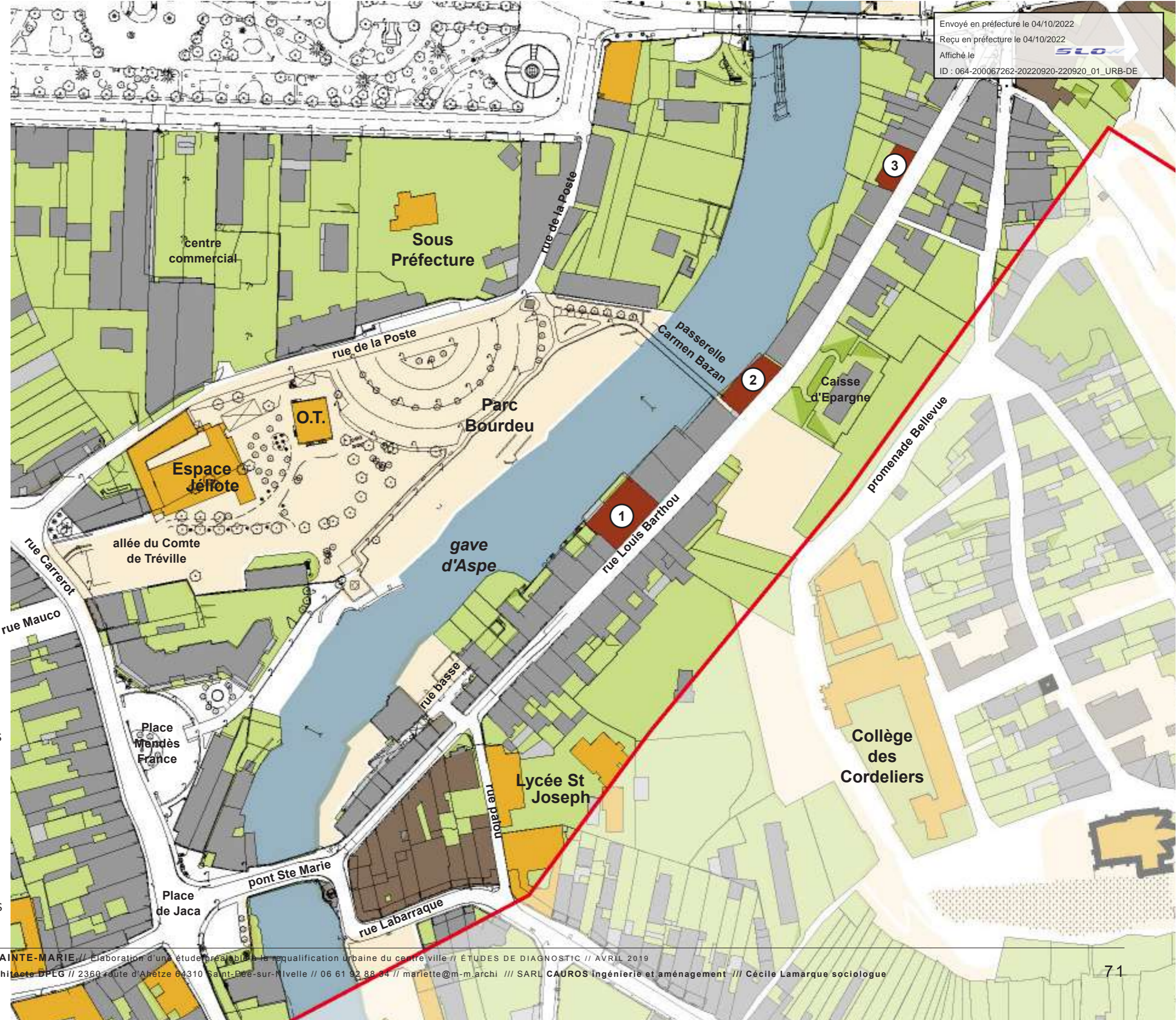


Plan d'état des lieux topographique

éch. 1/1500
 sources
 ville d'Oloron Sainte-Marie,
 AVAP
 OPAH-RU
 repérages in situ



- PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
- ÉQUIPEMENTS PUBLICS
- PROPRIÉTÉS COMMUNALES
- PROPRIÉTÉS PRIVÉES
- FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
- ILOTS OPAH-RU
- MONUMENTS HISTORIQUES





2.6.

SECTEUR 6 : rue Révol, place de Jaca, pont Sainte-Marie

La ville médiévale et classique

Des espaces d'articulation et de liaison entre villes originelles

La place de Jaca, anciennement place Thiers, à l'articulation des quartiers historiques de Sainte Marie et Sainte Croix, en tête du pont Sainte Marie, a été **réaménagée récemment avec succès**.

Elle offre des **vues dégagées sur les reliefs environnants** : les hauteurs de Sainte Croix et les Pyrénées.

La rue de Révol, malgré le percement et aménagement des places des Thermes Romains et François Patié, conserve ses **caractéristiques de rue de faubourg médiéval** : une emprise étroite bordée d'un parcellaire en lanières.

Sa fonction de liaison inter quartiers où aujourd'hui **voitures, cyclos, et piétons doivent se croiser**, l'asphyxie à certains moments de la journée.



Une cour de ferme en plein centre ville, rue de Révol



Rue de Révol : certains trottoirs mesurent 57 cm de large

Vues sur les reliefs environnant place de Jaca



Plan d'état des lieux topographique

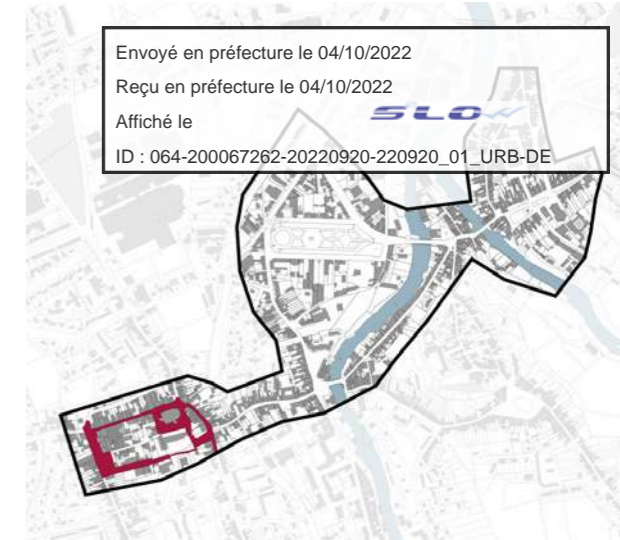
éch. 1/1500

sources
ville d'Oloron Sainte-Marie,
AVAP
OPAH-RU
repérages in situ



-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
-  ÉQUIPEMENTS PUBLICS
-  PROPRIÉTÉS COMMUNALES
-  PROPRIÉTÉS PRIVÉES
-  FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
-  ILOTS OPAH-RU
-  MONUMENTS HISTORIQUES





2.7.

SECTEUR 7 : place de la Cathédrale, place des Oustalots, rue Barats

La ville antique et médiévale

Le village préservé



Ce secteur couvre le **quartier Sainte Marie**, autour de la **Cathédrale**, son point d'orgue et sa **place récemment aménagée avec beaucoup de soin et de subtilité** dans le choix des matériaux, leurs couleurs et modalités de mise en œuvre, un exemple à retenir.

L'ensemble a conservé un caractère villageois, marqué par les **gabarits de hauteur modeste et implantations perpendiculaires à la rue avec façades à pignon**. Ces éléments sont très perceptibles rue de la Cathédrale (où les commerces semblent bien se porter) et place de Oustalots.

Celle-ci est installée sur les anciens fossés et reprend le motif courant de **mail planté de 2 rangées d'arbres** de haute tige.

La **rue des Barats** semble aujourd'hui **destrutturée**, en attente d'une identité : **la moitié Est paraît bien vide** avec ses parkings à l'abandon et bâtiments à simple RDC ; la moitié Ouest propose aux piétons des activités de lecture et de contemplation alors que la fonction de **transit automobile** est prédominante.

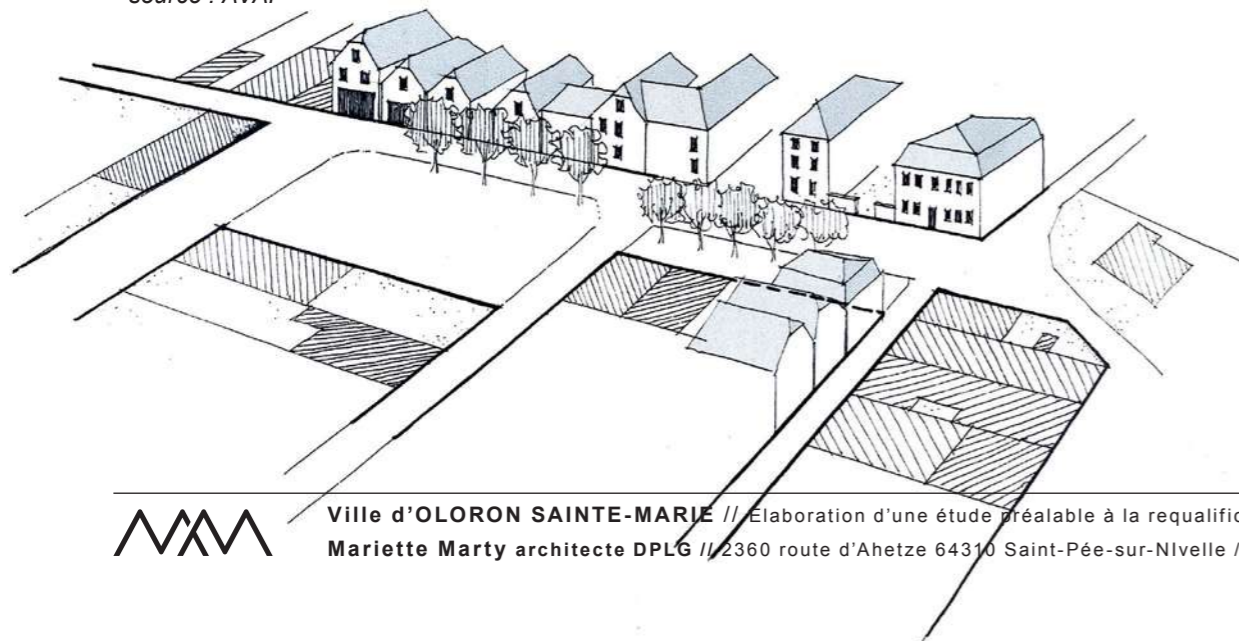
Le quartier Sainte Marie est le lieu des **fêtes de la Saint Grat** qui se déroulent au mois d'octobre et au cours desquelles s'installe la fête foraine place des Oustalots.



Rue de la Cathédrale : un village animé

Croquis place des Oustalots : maisons basses du faubourg, faitage perpendiculaire à la rue et alignements d'arbres

Atelier Lavigne et associés
source : AVAP



partie Ouest de la rue des Barats : itinéraire de sculptures contemporaines sur le chemin de Saint Jacques et traces des termes antiques



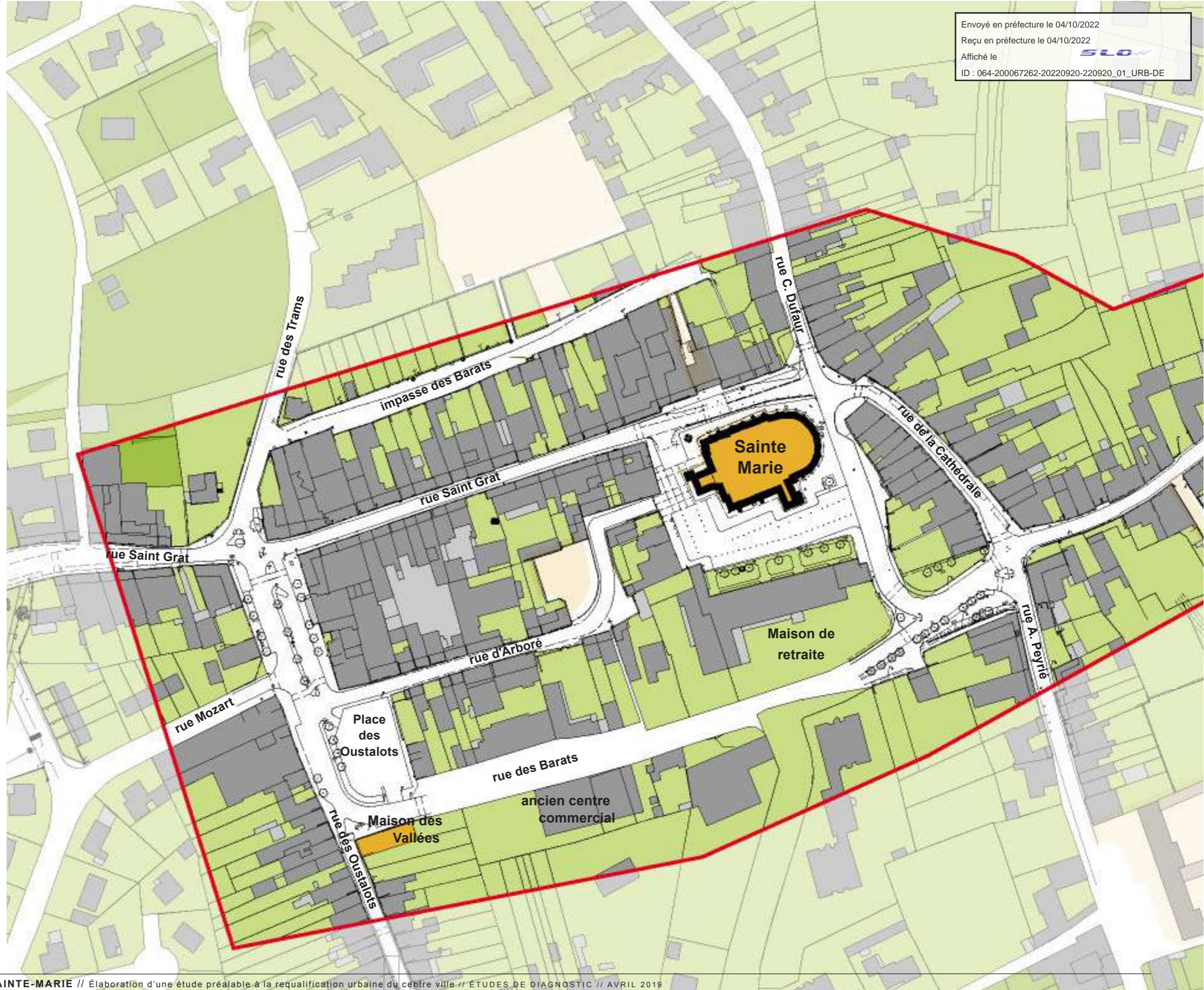
Plan d'état des lieux topographique

éch. 1/1500

sources
ville d'Oloron Sainte-Marie,
AVAP
OPAH-RU
repérages in situ



-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**
-  ÉQUIPEMENTS PUBLICS
-  PROPRIÉTÉS COMMUNALES
-  PROPRIÉTÉS PRIVÉES
-  FRICHES, RUINES, IMMEUBLES À VENDRE
-  ILOTS OPAH-RU
-  MONUMENTS HISTORIQUES



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

3. Définition des enjeux et objectifs

3.1.

enjeux et objectifs à l'échelle du périmètre d'étude

Les centres ville d'Oloron Sainte-Marie

Le creuset de son identité



Enjeux

1. PRÉSERVATION

2. RÉCONCILIATION

3. DYNAMISATION

Objectifs


- Appliquer la méthode et les prescriptions contenues dans l'AVAP pour préserver et mettre en valeur le **patrimoine** ;
- Concevoir des aménagements ayant un faible impact sur l'**environnement** tout en valorisant les sites naturels ;
- Permettre aux différents modes de **déplacements** de cohabiter confortablement ;
- Proposer des **lieux de partage et de rencontre** et valoriser les existants ;
- Organiser le développement de **parcours** dans le centre ville (sportif, marchand, résidentiel...) ;
- Proposer UNE **intervention phare**.












enjeux et objectifs à l'échelle du périmètre d'étude



Préserver, réconcilier, dynamiser
éch. 1/5 000

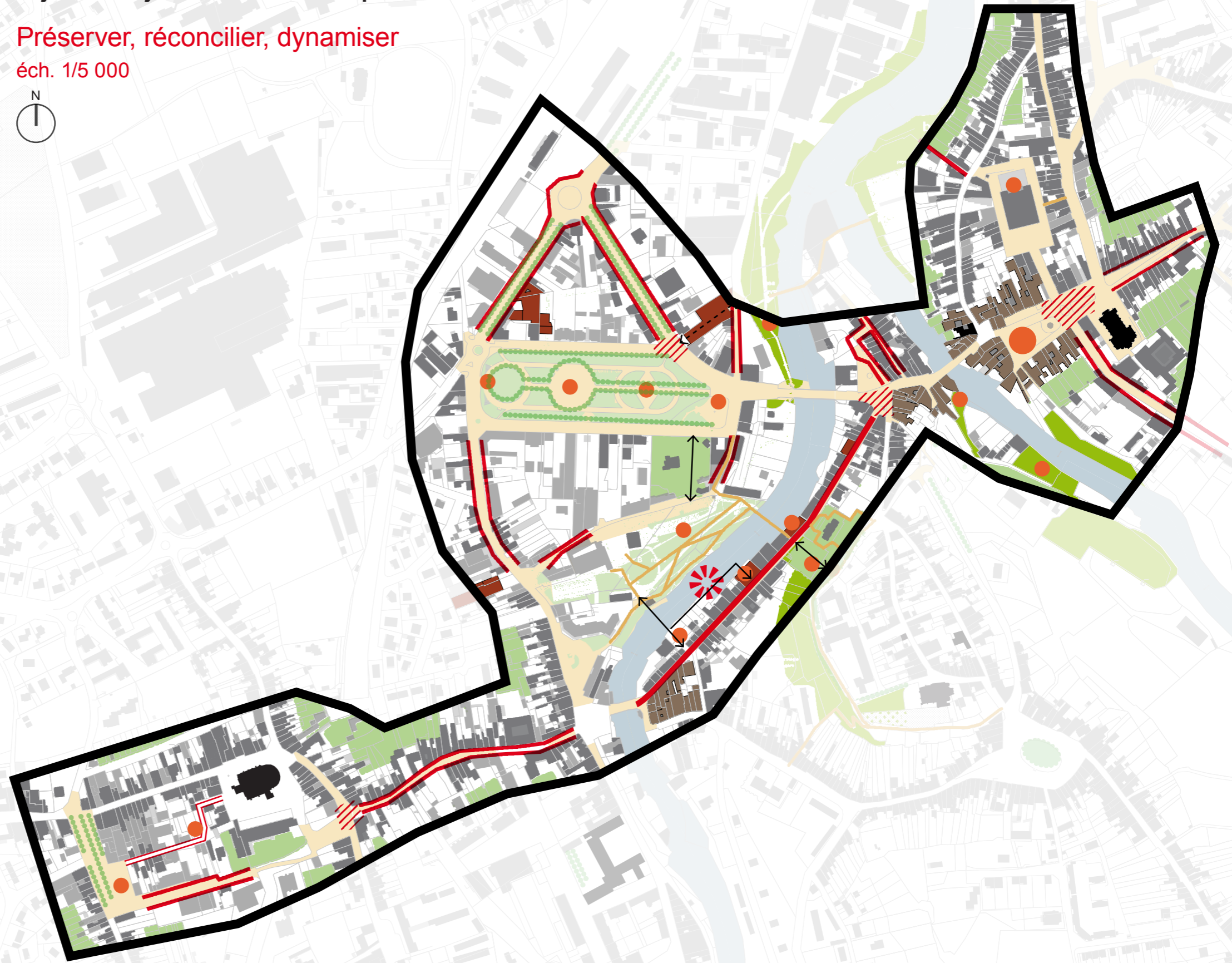


-  **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**

- Préservation**
-  MONUMENTS HISTORIQUES
-  PARCS ET JARDINS À FORTE VALEUR PATRIMONIALE
-  PARCS ET JARDINS PUBLICS
-  ALIGNEMENTS D'ARBRES À FORTE VALEUR PATRIMONIALE
-  ESPACES DE NATURE À VALORISER

- Réconciliation**
-  ESPACES PUBLICS À TRAITER
-  INTERSECTIONS À REQUALIFIER
-  RUES À REQUALIFIER
-  LIEUX DE RENCONTRE À CRÉER OU VALORISER

- Dynamisation**
-  LIAISONS FAVORABLES AUX PARCOURS
-  INTERVENTION PHARE



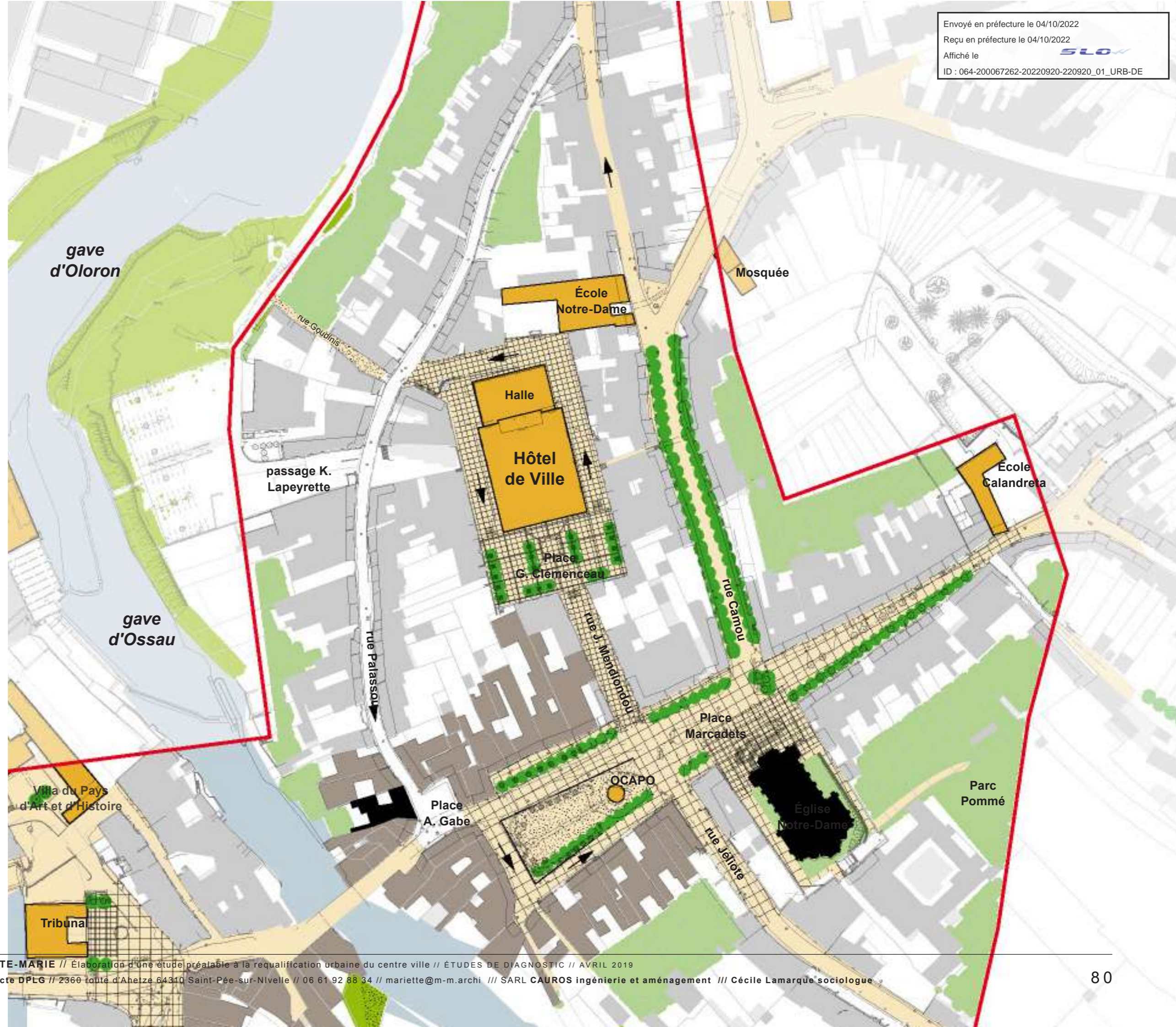
3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 1 : place du Marcadet, place G. Clémenceau, rue Jéliotte

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Rétablir la lecture de l'espace unitaire de la place du Marcadet et de la place Georges Clémenceau.
- Restaurer les fonctions essentielles historiques.
- Mettre en valeur les perspectives sur les monuments.
- Traiter les parvis (Eglise, Hôtel de Ville)
- Marquer les seuils.
- Aménager des circulations douces, notamment depuis la rue du Dr Saupiquet vers le parc Pommé.
- Aménager les accès aux gaves.
- Maintenir le nombre de stationnements, autant que faire se peut.



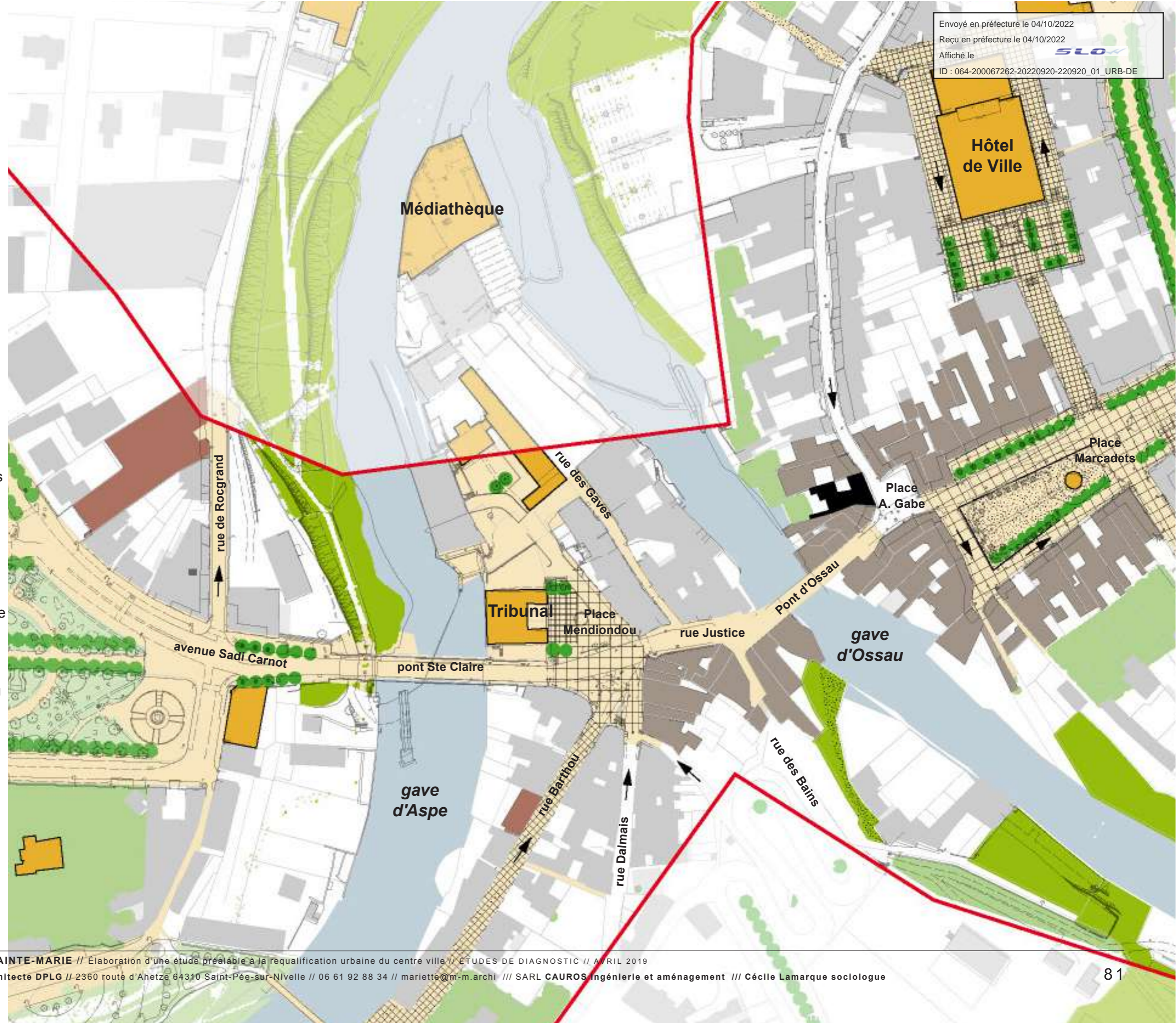
3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 2 : Mendiondou, Gaves, Ossau, Justice

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Rétablir la relation du Palais de Justice au Jardin Public.
- Atténuer le caractère de carrefour de la place Mendiondou.
- Traiter le parvis du Palais de Justice.
- Améliorer les accès à la médiathèque et à la Villa du Pays d'Art et d'Histoire.
- Aménager des circulations douces.
- Aménager les berges accessibles du gave d'Ossau.
- Maintenir le nombre de stationnements, autant que faire se peut.



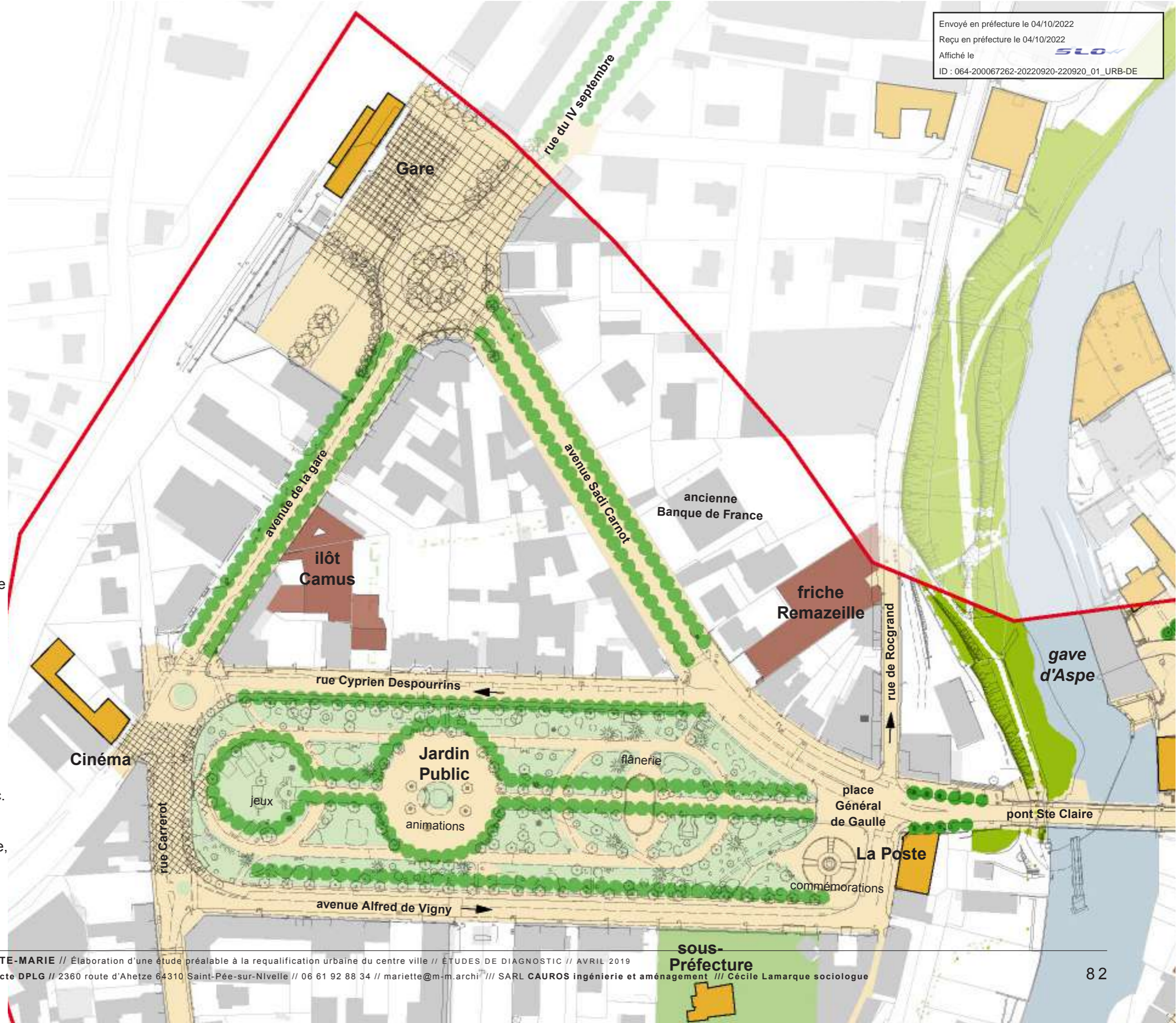
3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 3 : Sadi Carnot, Gare, Jardin Public, Sainte Claire

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Aménager des circulations douces.
- Rétablir les alignements d'arbres de haute tige des avenues.
- Traiter le rond-point des Médailles militaires comme une place au sein de laquelle se trouve le parvis de la Gare.
- organiser la multimodalité autour de la gare.
- Offrir un nouvel élan au Jardin Public .
- Traiter le parvis du Cinéma dans un ensemble avec la rue Carrérot jusqu'au Jardin Public.
- Valoriser les friches (programmes habitat, hôtellerie, restauration, ludique, point jeunes...)
- Aménager un parcours en berge des gaves.



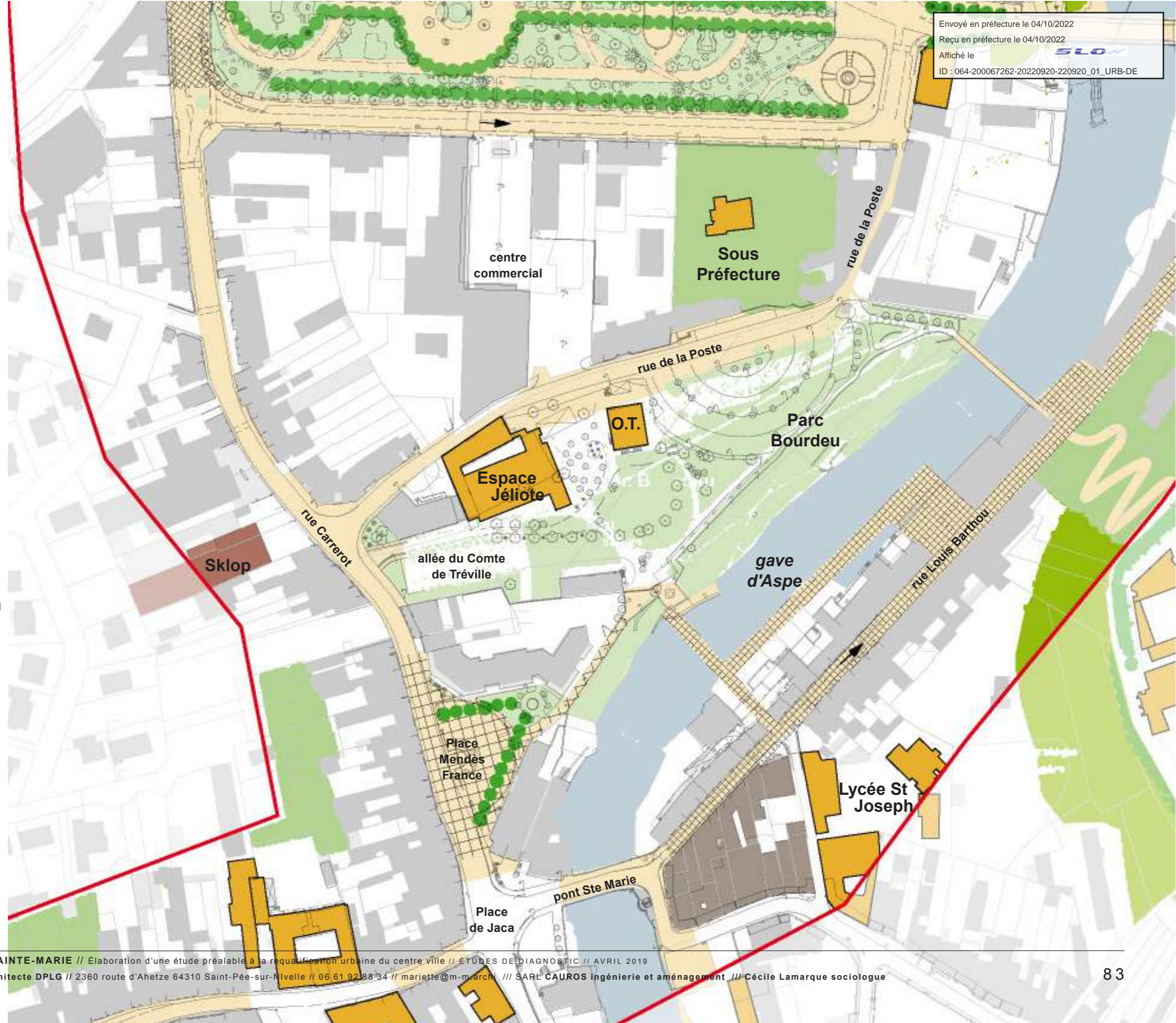
3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 4 : Carrerot, Mendès France, Bourdeu

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Créer une nouvelle passerelle du Parc Bourdeu (au niveau du Loft Café) vers la rue Louis Barthou.
- Aménager des circulations douces rue Carrerot et rue de la Poste.
- Rafraîchir la place Mendès France (plantations, traitements de sols).
- Réparer le parking de la poste.
- Aménager la rue de la Poste.



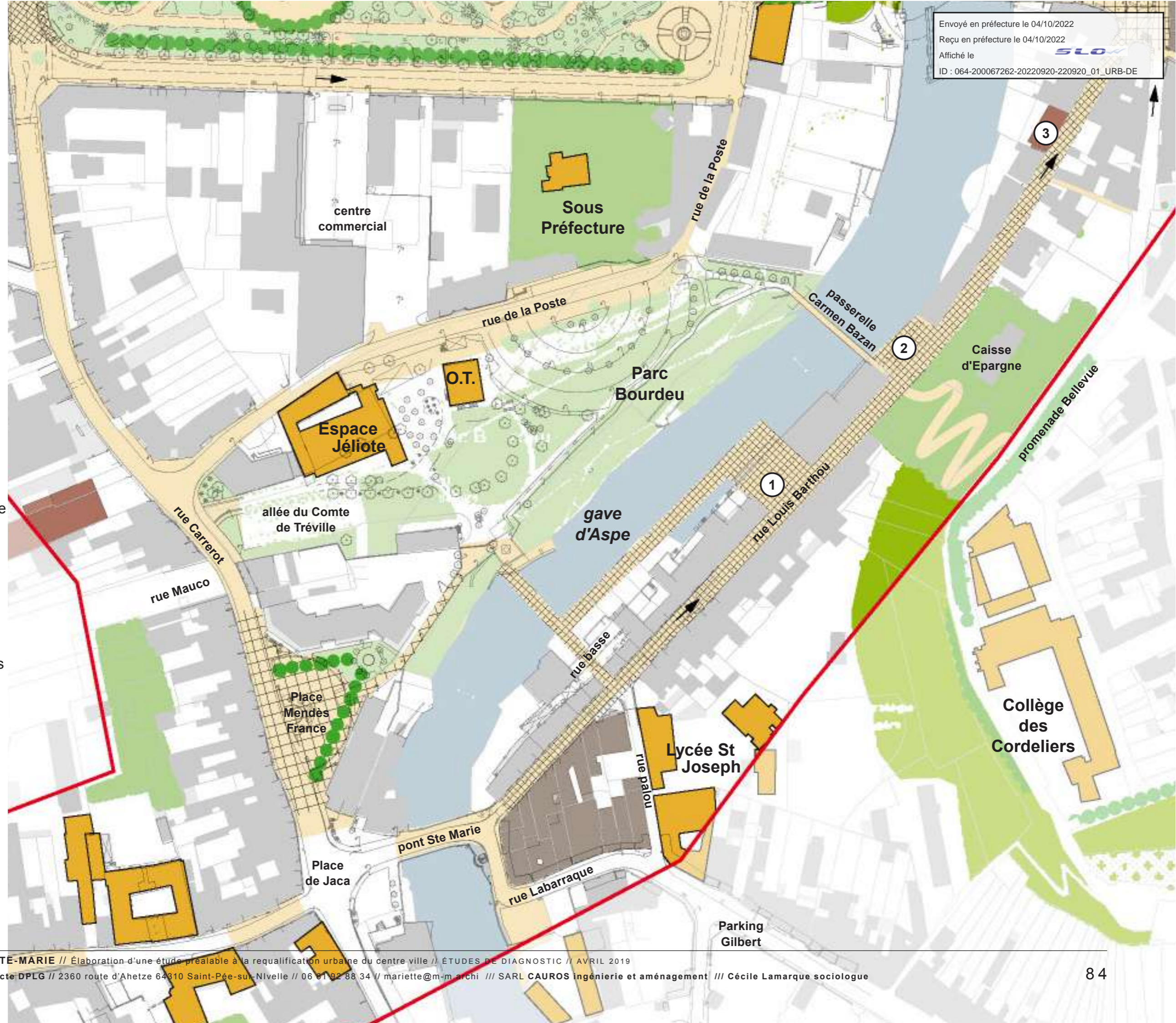
3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 5 : Barthou

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Ouvrir la rue sur son environnement : le gave d'Aspe à l'Ouest, le glacis à l'Est.
- Créer une nouvelle passerelle vers le Parc Bourdeu (au niveau du Loft Café).
- Démolir l'immeuble Rouso pour y créer une place activités ludiques (tyrolienne au-dessus du gave, mur d'escalade, fronton).
- Créer une passerelle parallèle à la rue, sur le gave, entre la nouvelle liaison et la nouvelle place.
- Ouvrir une 2e place à l'arrivée de la passerelle existante.
- Donner la priorité aux piétons.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 064-200067262-20220920-220920_01_URB-DE

3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 6 : Révol, Jaca, Sainte-Marie

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Permettre les modes de déplacement alternatifs à la voiture par la rue Revol, cette liaison interquartiers historique essentielle.
- Réduire à un seul sens la circulation des véhicules.



3.2. Schémas d'intentions par secteurs

SECTEUR 7 : Cathédrale, Oustalots, Barats

Schéma d'intentions sur
fond de plan
topographique
éch. 1/1500



- Conforter et prolonger les plantations d'alignement place des Oustalots, sous réserve de maintenir les emplacements forains.
- Traiter le sol de la place des Oustalots de façon unitaire
- Aménager un parvis pour la Maison des Vallées
- Atténuer les vides rue des Barats par des plantations d'alignement
- Améliorer la relation des cheminements piétons aux aménagements existants rue des Barats (sculpture et termes antiques)

